John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No

ADAMS 164.5 v.3

MEMOIRES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE,

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE.

Une de ſes Favorites.

TOME TROISIE'ME.

A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. XXIII.

ADAMS 164.5
v.3

MEMOIRES

Pour ſervir à l'Hiſtoire

D'ANNE

D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LE vingt cinquiéme les Députez de Paris arrivérent, & le prémier Préſident, qui ſuivit l'éxemple du Nonce, fut traité de même maniere. Il avoit accoutumé de parler avec beaucoup de hardieſſe ſur les Deſordres de l'Etat, & le Miniſtre avoit toûjours une grande part dans ſes Harangues, qui étoient

1649. Le 25. Fevrier.

1649. étoient plûtôt des Libelles diffamatoires contre lui, que des Remontrances à la Reine. Celle, qu'il fit en cette occasion, fut de la nature des autres. Après avoir sur ce Chapitre contenté son Parti, & la plus grande partie de son Auditoire, il supplia la Reine de faire cesser les Desordres, de leur donner la Paix, & de revenir à Paris, y ramener le Roi & par conséquent le bonheur & la joie. Il dit ces mêmes mots, parlant de l'intelligence, que quelques-uns du Parti avoient eûë avec l'Archiduc, & voulant justifier le Parlement, *que cette grande & illustre Compagnie avoit son intérêt si étroitement uni à celui du Roi & de l'Etat, & avoit donné en toutes rencontres de si glorieuses marques du zêle qu'elle avoit pour le soutien de l'Autorité Roialle, qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques-uns de ceux qui la composoient, fussent capables d'oublier le prémier & le plus juste de ses devoirs: que ce zêle avoit paru avec éclat, non seulement du tems de nos Peres, par ce fameux Arrêt qui malgré les artifices des*

Etran-

Etrangers rendit à la Loi Salique sa 1649.
premiere vigueur, & servit si fort à la conservation de la Couronne dans l'auguste Maison de Bourbon; mais encor de leur tems, par le soin que leur Compagnie avoit eû d'affermir, durant les Minoritez des Rois, les Régences des Reines Meres. Sur quoi la Reine & M. le Prince dirent quelques paroles de ressentiment, qui témoignoient qu'elle ni lui, n'approuvoient pas ce qu'il avoit dit des Arrêts du Parlement touchant la Loi Salique, & des Régences: & le Chancelier dit en s'écriant contre cela, *Que le Roi étoit le Maître des Ordonnances; qu'il les faisoit, & defaisoit, comme il lui plaisoit; & que les Compagnies devoient seulement apporter une obéïssance aveugle à leurs volontez.* Mais, toutes ces contestations & ces hardiesses ne brouilloient point à la Cour ce vénérable Magistrat. Le Cardinal Mazarin avoit fait des injures, ce que Mitridate avoit fait du Poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin par la coutume à lui servir de nourriture. Le Ministre, de même, sembloit par son

1649. adresse faire un bon usage des Malé-
dictions publiques : il s'en servoit pour
acquérir auprès de la Reine le mérite
de souffrir pour elle, & d'être la vic-
time des injustes passions des Sujets
du Roi ; & beaucoup davantage,
pour cacher l'Amitié de ses Amis,
qui dans le vrai ne l'étoient guere. Il
le voioit bien sans doute ; mais, ne
pouvant mieux faire, il consentoit
qu'ils en usassent ainsi, pour mainte-
nir leur crédit, & pour être mieux en
état de le servir dans les bonnes oc-
casions. En effet, dès le soir même,
le Prémier Président & le Président de
Même, vinrent trouver la Reine com-
me des Particuliers, & conférérent
dans son Cabinet avec le Ministre, où
se trouvérent les Princes, & malgré
l'Arrêt que leur Compagnie avoit
donné contre lui, ils le traitterent
toûjours de prémier Ministre. Ils
firent espérer à la Reine, avant que
de partir, une autre Députation,
pour parler tout de bon de la Paix,
& lui demandérent finement des vi-
vres & du bled, pour autant de jours
qu'on y travailleroit, supputant pour
cha-

chaque jour ce qui étoit à peu près 1649.
néceſſaire pour fournir Paris. La Reine ne leur accorda pas leur demande, mais leur fit eſpérer que s'ils agiſſoient fidélement, elle ne leur refuſeroit rien de tout ce qui ſeroit raiſonnable. Les Députez tâchoient, ſous l'apparence de la Paix, d'obtenir des vivres; car ils commençoient à encherir, & le Peuple patiſſoit déjà beaucoup, mais pas aſſez pour en être humilié. La Reine auſſi de ſon côté, croioit bien faire en leur faiſant eſpérer qu'elle leur en donneroit: elle vouloit embarquer le Parlement, par la néceſſité du Peuple, à conſentir à ſes volontez, & à réduire les Généraux de Paris à l'Accommodement, auquel ils s'oppoſoient de toutes leurs forces.

A la ſeconde Députation les bleds furent accordés; mais, la Reine eut ſujet de ſe repentir d'avoir eu pitié de ceux qui ſouffroient. Elle redonna des forces à ce Parti, & ne diminua pas leur malice, ſi bien qu'elle perdit les avantages qu'elle auroit pû tirer de leur ſouffrance.

1649. Cette Princesse, après les avoir si favorablement traités, leur fit donner une Réponse par écrit, qui, pour être instructive, peut tenir sa place dans ces Mémoires.

REPONSE

DE SA MAJESTE' AUX DE'PUTEZ DU PARLEMENT.

„ LE Roi étant au Conseil, par „ l'Avis de la Reine Régente sa „ Mere présente, où étoient aussi „ Monseigneur le Duc d'Orleans, „ Mr. le Prince, & autres notables „ Personnages dudit Conseil, déli- „ bérant sur ce qui lui a été repré- „ senté par les Députez de la Com- „ pagnie se disant tenir le Parlement „ de Paris, a commandé la présente „ Réponse leur être baillée.

„ Sa Majesté auroit eû très grande „ raison de n'admettre pas à sa pré- „ sence

„ ſence ledits Députez, aiant cha- 1649.
„ que jour de nouveaux ſujets d'être
„ plus indignée contre leur Conduite,
„ & de ladite Compagnie, & en ce-
„ lui notamment dont ils viennent
„ de lui rendre compte, & dont elle
„ avoit déja eû l'avis, d'avoir reçû
„ un Envoié de la part des Ennemis
„ de l'Etat.

„ Sa Majeſté eſt d'ailleurs très
„ bien informée des allées & venuës
„ qui ſe ſont faites de Paris à Bru-
„ xelles, du ſujet de la venuë de
„ Saint-Ibal & de Sauvetat, dont le
„ prémier eſt avec le Duc de Lon-
„ gueville, & l'autre eſt ici priſonnier,
„ après s'être abouchés avec la Du-
„ cheſſe de Chevreuſe, & avec des
„ Miniſtres d'Eſpagne.

„ Elle ſçait que Laigue, envoié à
„ Bruxelles par quelques Particuliers
„ qui ont conjuré la ruine de l'Etat,
„ en tant qu'elle pourroit dépendre
„ de leur malice, a été celui qui a
„ recherché & fait réſoudre l'Archi-
„ duc & le Comte de Pigneranda
„ qui le conſeille, d'envoier une

1649. „ perſonne expreſſe à ladite Com-
„ pagnie avec une ſimple Lettre dont
„ la créance ſeroit faite a Paris mê-
„ me, par ceux qui l'avoient en-
„ voié, ſelon l'état où ſe trouve-
„ roient pour lors les affaires. Le-
„ dit Laigue ne ſe contentant pas
„ d'aſſûrer leſdits Miniſtres qu'ils en
„ tireroient de très grands avantages
„ pour les intérêts du Roi leur Maî-
„ tre; mais, ce qui fait horreur à
„ le dire, qu'ils cauſeroient un bou-
„ leverſement général dans la France,
„ s'ils ſçavoient bien profiter de cet-
„ te occaſion, par les moiens qu'il
„ leur en ſuggéreroit.

„ Comme ceux qui, contre l'in-
„ tention & au deſçu de ladite Com-
„ pagnie, ont formé les Mémoires
„ dont Laigue a été chargé, ſont les
„ mêmes, qui avant que le Roi par-
„ tît de Paris entretenoient les intel-
„ ligences avec les Ennemis de l'E-
„ tat, pour ſe ſaiſir de la perſonne
„ de Sa Majeſté.

„ Comme ce ſont les mêmes, qui
„ travailloient alors à exciter des Sé-
„ di-

„ ditions dans Paris ; les mêmes qui 1649.
„ se partageoient dedans & dehors
„ la Ville, pour traiter avec des
„ Princes qui sont depuis entrez dans
„ le Parti ; les mêmes qui, après
„ l'Accommodement fait en ce lieu
„ au mois d'Octobre dernier, par
„ la Déclaration que Sa Majesté y
„ fit expedier, qui sembloit avoir
„ ôté pour jamais la racine de toute
„ division ; reconnoissans que les
„ Ennemis se résoudroient peut-être
„ à faire la Paix sur ce qu'ils au-
„ roient perdu l'espérance de voir
„ naitre des Troubles dans le Roiau-
„ me, leur firent sçavoir aussi-tôt
„ qu'ils ne devoient point se mettre
„ en peine de cet Accommodement,
„ & qu'ils feroient en sorte qu'avant
„ qu'il se passât six semaines, le Par-
„ lement remueroit tout de nou-
„ veau, & mettroit plus d'Affaires
„ que jamais sur les bras de la Rei-
„ ne ; les assûrant même, qu'il se-
„ roit alors fortifié par l'attachement
„ de divers Princes & autres person-
„ nes de qualité.

„ Comme ce sont les mêmes, qui

1649. „ ont eû le crédit dans ladite Compagnie, au grand regret des bons, „ de la porter à faire tant de choses „ extraordinaires, qui se sont passées depuis la sortie du Roi de Paris : on n'a pas sujet d'être surpris „ qu'ils aient encore eû le pouvoir „ de lui faire éxercer cet Acte de „ Souvéraineté, de recevoir des Envoiés des Princes, & qui plus est „ d'un Prince Ennemi de l'Etat, en „ même tems qu'elle venoit de refuser d'écouter ceux qui lui avoient „ été envoiés par le Roi son Maître „ & son Souverain.

„ Le Sieur de l'Islé, Lieutenant „ des Gardes du Corps de Sa Majesté, qui alloit de sa part vers ladite „ Compagnie, n'y fut pas reçû, à „ cause des formes. Cependant, elle „ en trouve pour recevoir l'Envoié „ de l'Archiduc, qui a les armes à „ la main contre le Roi; mais non „ pas dans ses Registres, ni même „ dans ceux du Parlement de la Ligue.

„ Elle refuse l'entrée à Paris à un „ Héraut envoié de la part du Roi, „ prenant prétexte sur ce que ceux „ qui

„ qui la compoſent n'étant pas Sou- 1649.
„ verains, ils auroient manqué au
„ reſpect qu'ils doivent à Sa Majeſté
„ en l'admettant ; mais, ils oublient
„ qu'ils ſont Sujets, & agiſſent en
„ Souverains, quand il eſt queſtion
„ de recevoir un Ambaſſadeur de la
„ part des Ennemis de l'Etat, qui
„ eſt un Moine, Aumonier du
„ Comte de Garcies, Gouverneur
„ de Cambrai, lequel avoit de lon-
„ gue main des intelligences dans Pa-
„ ris, & y donnoit des avis toutes
„ les ſemaines, & en recevoit ; y
„ aiant même demeuré long-tems
„ depuis la mort du feu Roi, & fait
„ diverſes menées très préjudiciables
„ au Service de Sa Majeſté, avec des
„ Priſonniers de Guerre Eſpagnols,
„ qui obligérent à prendre la réſolu-
„ tion de l'arrêter, dont ſon évaſion
„ empêcha l'effet.

„ Il a été aiſé à voir que ſa créan-
„ ce a été compoſée à Paris par ceux
„ là même qui l'y ont attiré : autre-
„ ment, l'Artifice des Miniſtres
„ d'Eſpagne auroit été trop groſſier,
„ & même de faire dire à ladite
„ Compagnie qu'on leur a tout of-

A 6 fert

1649. „ fert pour conclure promptement
„ la Paix, à condition qu'ils affifte-
„ roient le Roi des forces d'Efpagne
„ pour opprimer ladite Compagnie,
„ & ruiner Paris : en même tems
„ que le Comte de Pigneranda, écri-
„ vant ici le douziéme Fevrier, fe
„ plaint qu'on ne lui ait rien fait
„ fçavoir par le retour du Sieur Fri-
„ quet qui foit précis & individuel
„ fur les intérêts du Roi fon Maître,
„ & de Mr. de Lorraine; & que
„ par la même Lettre ledit Comte
„ prie qu'on lui dépêche une Per-
„ fonne expreffe avec quelque plus
„ grand Eclairciffement des inten-
„ tions du Roi : ce qui fait bien
„ voir évidemment qu'il n'a pas re-
„ çu des offres fi avantageufes pour
„ la Paix, & qu'il ne refufe pas de
„ la traiter ici, pour ne le juger ni
„ honnête ni fûr, comme on a fait
„ dire à ladite Compagnie par ce
„ Moine. Et, en effet, enfuite de
„ cette Lettre, Sa Majefté a choifi
„ le Sieur de Vautorte, Confeiller
„ d'Etat, pour aller à Bruxelles, où
„ il negocie préfentement, aiant
„ trouvé un fauf-conduit de l'Archi-
„ duc

„ duc à Cambrai, pour y passer en 1649.
„ toute sûreté.

„ Sa Majesté, qui veut bien don-
„ ner à ladite Compagnie toutes les
„ lumieres qui dépendent d'elle,
„ pour l'empêcher d'être surprise
„ par cet Artifice, a eu la bonté
„ d'ordonner qu'on fasse voir ausdits
„ Deputez les Originaux desdites
„ Lettres du Comte de Pigneranda,
„ dans lesquelles ils verront aussi
„ comme il se préparoit à s'avancer
„ de deçà pour conferer avec les Mi-
„ nistres du Roi, & donner la der-
„ niere main au Traité de Paix: &
„ il seroit déjà en France, si les es-
„ pérances qu'il a conçües de tirer
„ de plus grands avantages de ces
„ Divisions, & les instances qui lui
„ ont été faites à Bruxelles par ceux
„ qui ont sollicité l'Archiduc à Bruxel-
„ les d'envoier vers ladite Com-
„ pagnie, ne lui avoient fait cher-
„ cher des prétextes de differer son
„ voiage. Ils pourront aussi remar-
„ quer dans lesdites Lettres, que ce
„ que l'Envoié a dit de la part du
„ Roi Catholique est une manifeste
„ supposition, puis qu'il lui étoit
„ im-

1649. „ impoſſible de donner des ordres „ ſur des Affaires dont il ne pou„ voit avoir encore aucune connoiſ„ ſance.

„ Tout cela, & beaucoup d'au„ tres circonſtances que l'on obmet, „ ſembloient obliger Sa Majeſté à ne „ pas recevoir les Députez ; mais, „ conſidérant qu'il y a dans ladite „ Compagnie nombre de bons Fran„ çois, bien intentionnés pour l'E„ tat, & à qui le cœur ſaigne de „ voir pratiquer à tous momens ce „ que la plus grande malice auroit „ eû peine à concevoir, Sa Majeſté „ a voulu en uſer comme bon pere „ de Famille, qui, quelques grandes „ que puiſſent être les fautes de ſes „ Enfans, ne ſe laſſe jamais de leur „ tendre la main, pour tâcher à les „ remettre dans le bon chemin ; & a „ reſolu de lui donner encor cette „ marque de ſa bonté, lors qu'elle „ a plus ſujet d'être offenſée. Ainſi „ toute la France verra qu'elle n'a „ oublié aucune voie imaginable „ pour la ramener à ſon devoir, & „ pour l'obliger à faire ceſſer les mi„ ſeres de Paris, & à prévenir celles

dont

„ dont le Roiaume eſt menacé par 1649.
„ les Ennemis Domeſtiques & E-
„ trangers. Et , à tout évenement ,
„ ſi les cœurs étoient encore après
„ cela ſi endurcis , que de ne pas
„ vouloir rendre au Roi l'Obéiſſance
„ qui lui eſt dûë , elle ſeroit ſeule
„ reſponſable devant Dieu , devant
„ le Roi , la Maiſon Roiale , & tous
„ les Ordres du Roiaume . des maux
„ qui en arriveront.

„ Pour ce qui eſt de la Paix , qui
„ eſt un prétexte qui ne manque ja-
„ mais à ceux mêmes qui l'appré-
„ hendent le plus , & qui ont le
„ plus de paſſion de brouiller ; il n'y
„ a perſonne tant ſoit peu informé
„ des Affaires , qui ne ſçache que
„ comme les Imperiaux ont été o-
„ bligés de conſentir à celle d'Alle-
„ magne qui a été concluë avec tant
„ de gloire & d'avantage pour cette
„ Couronne ; & où elle a eû même
„ lieu de faire paroître ſa modéra-
„ toin en rendant grand nombre de
„ Places importantes & des Etats en-
„ tiers ; les Eſpagnols auroient été
„ auſſi contraints de donner les mains
„ à un Accommodement , ſi la con-
„ duite

1649. „ duite de quelques Factieux ne leur „ eut fait concevoir de si fortes esperances de ces Divisions, & de ces Remûmens dans le Roiaume, qu'ils ont crû en devoir attendre l'évenement pour en profiter.

„ Car, pour ce qui est de l'offre „ que l'on a fait faire par le Moine, „ comme de la part de l'Archiduc, „ de rendre ladite Compagnie arbitre de cette grande Affaire, quand „ la Proposition seroit aussi sincere „ que toute apparence & raison ne „ veut pas qu'elle le soit, ce n'est „ pas un Honneur que les Espagnols „ lui rendent; c'est une Injure & „ un Affront qu'ils font à tout ledit „ Corps.

„ La France a souvent offert aux „ Espagnols de se soûmettre à tous „ les points indécis & qui sont demeurez en different, à l'Arbitrage & à la Décision, ou des Provinces-Unies, avec le Prince d'Orange, ou dudit Sieur Prince d'Orange appellant avec lui quelques-uns des Ministres des Etats, ou „ de la Reine de Suede, ou des Princes ou Etats de l'Empire, conjoin-

„ jointement ou ſéparement ; ainſi 1649.
„ qu'ils aimeroient le mieux ; ce
„ qu'ils ont toûjours conſtamment
„ refuſé, & ils s'adreſſent aujour-
„ d'hui à ladite Compagnie pour lui
„ déférer ce Jugement, c'eſt à-dire
„ la Diſpoſition des plus grands in-
„ térêts que leur Couronne ait à
„ démêler avec celle-ci.

„ Ne lui ſeroit-ce pas une tache,
„ qu'étant toute compoſée de Fran-
„ çois, le Roi d'Eſpagne la jugât
„ plus portée en ſa faveur, & s'en
„ promît un meilleur traitement,
„ que de la Reine même qui eſt ſa
„ Sœur, ou que de tant de Princes
„ & Potentats Etrangers, avec qui
„ il eſt en Paix, & même en Liai-
„ ſon.

„ Les Eſpagnols ont fait voir par
„ leur conduite en tout tems, qu'ils
„ ne ſouhaitent rien tant que la di-
„ minution de la Puiſſance, de la
„ Grandeur, & de l'Autorité du Roi;
„ & cependant ils ont recours à ladi-
„ te Compagnie par préférence à
„ tous autres, & déclarent qu'ils la
„ choiſiſſent pour Arbitre de tous
„ leurs Differens. Peuvent-ils offen-

„ ſer

1649. ,, ser plus sensiblement de bons François & des Officiers , que de les ,, croire capables d'être sous un prétexte spécieux , des Instrumens ,, propres a l'abaissement de leur ,, Roi & à l'affoiblissement de cette ,, Monarchie , qui est toûjours la ,, principale visée qu'ils ont toûjours ,, en toutes leurs Actions ?

,, Ceux , qui ont formé l'Instruction du Moine , ont bien mal raisonné , de ne s'être pas apperçûs ,, qu'ils lui ont fait détruire d'un ,, côté ce qu'ils lui faisoient établir ,, de l'autre. Les Espagnols souhaitent , dit il , la Paix avec passion , ,, & pour preuve de cela ils sont ,, disposés d'en passer par le jugement de ladite Compagnie ; mais , ,, si cette passion étoit véritable & ,, sincere , refuseroient - ils tant de ,, Places & de Provinces entieres , ,, qu'ils disent que le Roi leur a offert , pour s'adresser à d'autres , ,, dont tout ce qu'ils pourroient attendre de plus favorable & de plus ,, avantageux ne sçauroit être que la ,, promesse de la même chose , sans ,, espérance d'aucune execution ,

,, puis-

„ puis qu'elle ne peut jamais dépendre 1649.
„ que des Ordres du Roi.

„ Y auroit-il quelqu'un assez simple, pour se persuader qu'ils veuillent épargner la France ? Ils y entreront avec toutes leurs forces, & profiteront de ces Emotions, dès qu'ils en auront le moien, & qu'ils verront jour à nous faire du mal ; mais, l'intérêt particulier de ladite Compagnie ne les poussera, ni ne les arrêtera un seul moment : cette résolution dépendra purement de l'état de leur Armée ; & s'ils ne le font pas, on n'en devra avoir obligation qu'à la saison, & à leur foiblesse, & à la crainte d'exposer leurs Troupes mal à propos.

„ Pouvoient-ils faire une Offense plus sanglante à ladite Compagnie, que de la croire une matiere facile, & toute disposée à leur mettre la France en proie ; que de s'adresser à elle, sous les spécieux prétextes de la Paix, & de l'assister, quand ils n'ont autre dessein que de bien allumer la Guerre Civile dans le Roiaume & de l'ensevelir dans ses ruines.

„ Leurs

1649. „ Leurs Affaires de tous côtez sont „ en pire état encore qu'elles ne paroissent l être ; & il est comme indubitable, que si ces Desordres intestins peuvent cesser bientôt, comme Sa Majesté y contribuë de sa part, ils seront forcés à donner les mains sans délai à une Paix, avec des conditions avantageuses pour cette Couronne.

„ C'est à quoi Sa Majesté s'applique, & continuera de le faire, avec tous les soins possibles, sans oublier aucun des moiens qui peuvent le plûtôt produire ce grand bien.

„ Que si contre les apparences, les Ennemis refusent un Accommodement honnête & équitable, & s'opiniâtrent à prétendre des conditions injustes & exorbitantes, telles que l'Envoié a supofé qu'on leur a offertes, en ce cas, comme la plus forte passion de la Reine & sa principalle visée est le bien de l'Etat, la Grandeur du Roi son Fils, & de lui pouvoir un jour rendre compte de son Administration, sans qu'il ait occasion de lui en faire le moindre reproche ; Sa Majesté ne sera

„ ſera pas à la verité aſſez hardie de 1649.
„ diſpoſer, quoi qu'à l'avantage d'un
„ Frere, de ce dont un Roi pupil &
„ ſon Fils ſe trouve en poſſeſſion par
„ une juſte Guerre, & principale-
„ ment voiant que l'Eſpagne tient
„ encor aujourd'hui divers Roiaumes
„ que la France a autrefois poſſédés
„ à juſte titre. Elle ne voudra pas
„ répondre ſi mal aux benedictions
„ que Dieu a verſées ſi abondamment
„ ſur cet Etat, que d'abandonner en
„ un ſeul jour aux Eſpagnols le fruit
„ des travaux de tant d'années, toutes
„ pleines de bons ſuccès: & ce qui a
„ couté tant de peines au feu Roi, &
„ tant de ſoins à Monſeigneur le Duc
„ d'Orleans & à M. le Prince, qui
„ ont expoſé ſi librement leurs vies à
„ mille périls pour conſerver les Con-
„ quêtes du feu Roi, & pour les au-
„ gmenter, comme ils ont fait, de
„ quantité de Places importantes, &
„ d'une grande étenduë de Païs, &
„ mondit Seigneur le Duc d'Orleans,
„ & M. le Prince, ont déclaré qu'ils
„ ne ſe porteroient jamais à ôter le
„ conſeiller à Sa Majeſté. C'eſt pour-
„ quoi, en ce cas, elle ſe croiroit
obli-

1649. „ obligée de consulter l'Avis des „ Etats Généraux du Roiaume, qui „ sont dejà intimez & qui seront „ bientôt assemblez, sur la Résolution „ qu'elle auroit à prendre; ne pou„ vant douter qu'elle ne fût la meil„ leure, puisqu'elle auroit été prise „ par le consentement général de tous „ les Ordres du Roiaume.

„ Pour ce qui est des Instances „ que lesdits Députez ont faites à Sa „ Majesté, quand après sa sortie de „ Paris elle a transféré la Séance de „ ladite Compagnie, ce n'a point été „ à dessein de punir, ni les excès pas„ sés, ni de toucher aux personnes, „ ou aux biens d'aucun de ceux qui „ la composent: son but n'a été que „ de travailler & remedier aux Des„ ordres qui ont travaillé l'Etat, par „ la continuation de leurs Assem„ blées, rétablir parmi eux la liberté „ des suffrages, qui étoit étouffée „ par des menaces continuelles, & „ par des Billets qu'on jettoit pour „ rendre odieux au Peuple ceux qui „ vouloient demeurer dans la modé„ ration, éteindre la Faction qui se „ formoit dans Paris, & qu'on a de„ puis

„ puis vu éclore si puissante ; raffer- 1649.
„ mir la tranquilité de la Ville, & la
„ mettre en état que le Roi y pût
„ demeurer en sûreté.

„ Sa Majesté depuis avoit envoié
„ un Héraut à ladite Compagnie,
„ pour lui faire sçavoir qu'elle don-
„ noit assûrance des Personnes, des
„ Charges, & des Biens, à tous ceux
„ qui se rendroient près d'elle sans
„ exception d'aucun. Elle lui con-
„ firme encor la même grace, pour
„ tous ceux qui s'y rendront dans le
„ sixiéme du mois prochain.

„ Et a l'égard de l'Envoié de l'Ar-
„ chiduc, comme il eût été à sou-
„ haitter pour l'honneur de la Com-
„ pagnie, que l'Avis des soixante &
„ douze qui vouloient qu'on ne l'in-
„ troduisit pas, & qu'on l'envoiât au
„ Roi, eût prévalu ; aussi la meilleu-
„ re Réponse, & celle que Sa Ma-
„ jesté entend qu'on lui fasse, c'est
„ de ne lui en donner aucune ; pour
„ faire connoitre à son Maître, que
„ si la Compagnie a été facile à l'é-
„ couter, elle est incapable d'entrer
„ en aucune Intelligence & Négocia-
„ tion avec les Ennemis de la Cou-
„ ronne. „ Pour

1649. ,, Pour ce qui est de l'Instance
,, que lesdits Deputez font a Sa Ma-
,, jesté, à ce qu'il lui plaise retirer
,, ses Troupes des environs de Paris,
,, & laisser le passage pour l'entrée
,, des vivres, l'éxécution en dépend
,, purement de ladite Compagnie,
,, & de la Résolution qu'elle prendra
,, de se rendre près de Sa Majesté,
,, avec les sûretez qu'elle lui donne.

,, C'est ce que Sa Majesté attend
,, de sa Fidélité, que lesdits Députez
,, lui sont venus protester, & que
,, ladite Compagnie par une prompte
,, Obéissance fera cesser les souffran-
,, ces de la Ville de Paris, & les mi-
,, seres du pauvre Peuple; afin que
,, le calme une fois rétabli dans le
,, Roiaume, puisse produire bien-tôt
,, la conclusion de la Paix générale,
,, & le repos de la Chrêtienté. Fait
,, au Conseil d'Etat du Roi, tenu à
,, Saint Germain en Laye, le vingt-
,, cinquieme jour de Fevrier mil six
,, cent quarante-neuf.,,

Signé, De Guenegaud.

Les Députez, étant arrivez à Pa-
ris,

ris, firent leur rapport à la Compagnie, selon cette Réponse & leurs particulieres Audiances. Le Prémier Président y reçut des reproches, pour avoir conferé avec le Cardinal sans le reste des Députez. Là dessus s'éleva dans le Palais un grand bruit, & des cris effroiables, qui de ce lieu allérent au Peuple assemblé dans la grande Salle, dans la Cour, & dans les Rues. Tous demandent des nouvelles de la Députation, & comme le bruit courut que le Prémier Président avoit conferé avec le Ministre, ils se mutinérent & dirent tous qu'ils ne vouloient point de Paix avec le Mazarin; & quelques-uns proposérent d'aller chez le Prémier Président, pour le piller, & le punir de ce qu'il vouloit s'accommoder avec lui. 1649.

La canaille étoit paiée pour crier contre les commencemens de la Paix. Les Frondeurs, qui ne la vouloient point, ou plûtôt qui vouloient qu'elle se fit par eux, avoient fait faire cette Sédition contre le Prémier Président, exprès pour l'embarasser, & l'intimider; mais cet homme, aiant déja montré sa fermeté en beaucoup

1649. d'occasions, fit voir encor en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres; & sans s'étonner, il dit au Duc de Beaufort, qu'il devoit faire appaiser ce Tumulte : autrement, que le Desordre se feroit si grand, que peut-être lui-même n'en pouvant pas être le maître, il en seroit faché, par les grands maux qu'il pourroit causer à toute la Ville; & beaucoup des plus considérables de cette Compagnie se réünirent au Prémier Président. Ce Prince, le Chef des Crieurs, fut enfin contraint, pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même appaiser le Desordre. Il assûra le Peuple, qu'on ne le trompoit point, en leur disant à tous. *Qu'il chasseroit le Mazarin*. Ce bruit étant appaisé, on résolut d'envoier tout de nouveau des Députez à la Cour, sept de chaque Chambre, pour aller traiter la Paix; ce qui donna quelque esperance aux gens de bien, & fit croire à la Reine que les choses se passeroient comme elle le desiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les Députez ôsassent lui demander

ce

ce qu'ils ſçavoient certainement qu'el- 1649.
le ne vouloit pas leur accorder.

Le Prémier Préſident, après avoir fait ce coup, ſortant de la Galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe, l'aiant menacé de le tuer, ce grave Magiſtrat lui dit froidement, *Mon Ami, quand je ſerai mort, il ne me faudra que ſix pieds de terre;* & ſans ſe hâter d'un pas, il s'en alla chez lui, fort ſatisfait d'avoir fait réſoudre cette ſeconde Députation. S'il en étoit content, les Généraux ne l'étoient pas de même: elle leur déplut infiniment. Ils voioient que les principaux de la Compagnie panchoient du côté de la Cour; qu'ils n'étoient pas les Maitres du Parti, & que la Paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition, & de leurs deſirs: mais, ils ſe conſolérent dans la réſolution qu'ils firent de ne nommer pour aller à la Cour que ceux dont ils étoient aſſûrez; & par cette voie, ils eſpérerent, que l'Accommodement dépendroit toûjours de leur volonté.

1649. Pendant toutes ces Négociations l'Armée du Roi prit par force Brie-Comte-Robert, qui étoit un bon Poste pour les Révoltez, & dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté les Parisiens enlevérent aussi sur les Gens du Roi un grand Convoi de Pain de Gonesse, parceque la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons; mais, ce secours étoit de peu de durée, & n'aiant plus à eux de passages libres, ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours, on arrêta à Saint-Germain le Maréchal de Rantzau. Il fut soupçonné de favoriser le Parti Parisien; & comme il étoit Gouverneur de Gravelines, le Ministre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, pour se garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaise volonté de ce Maréchal. Il avoit jusqu'alors bien servi le Roi; mais, la constance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur soit naturelle. Les apparences de son changement firent aussi changer sa fortune.

Le

Le deuxiéme jour du mois de 1649.
Mars, les Gens du Roi vinrent à Le 2.
Saint-Germain trouver la Reine, Mars.
pour lui dire la Députation ordonnée par le Parlement. Ils lui demandérent des Passeports, & la suppliérent d'ordonner du lieu de leur Conférence. Ils firent aussi quelques instances de la part des Ducs de Beaufort & de Bouillon, pour y être admis; mais, aiant été bien reçus à leur égard, ils furent refusez sur l'article des autres. On choisit pour le lieu de la Conference le Château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris & de Saint-Germain; & les Généraux, qui en particulier redoublérent leurs instances, n'y furent point admis.

Le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, le Ministre, l'Abbé de la Riviere, & le Tellier, allérent au rendez-vous, où se trouvérent les Députez, avec ordre exprès de leur Compagnie, de ne point conferer avec le Cardinal Mazarin. Déja on en avoit eu avis à la Cour; & Champlatreux, Fils du Prémier Président, qui l'avoit dit par ordre du

1649. Parlement, fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur : on lui donna même des Gardes pour quelque peu de tems, pour faire voir aux Ennemis du Ministre, que cette Proposition étoit odieuse à la Reine, & seroit combattüe par les Princes du Sang; mais, cette rigueur n'empêcha pas que les Députez ne refusassent absolument de conférer avec lui : ce qui causa un grand embarras entre les deux Partis, & donna sans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le sujet. Le soir du même jour, que les Princes étoient allez à Ruel, j'étois auprès de la Reine, qui attendoit avec impatience le succès de cette Dispute, sans pourtant en faire part aux Spectateurs. Chamarante, prémier Valet de Chambre du Roi arriva fort tard, qui vint lui dire, que la Conférence étoit rompuë: puis, s'approchant de la Reine, il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cause. La Reine, qui ne vouloit pas montrer de sentir ni de voir l'affront que le Parlement faisoit à son Ministre en cette occasion, se mit à rire, & nous dit : *Il n'y a point de Con-*

Conférence;par conséquent il n'y a point 1649.
de Paix : tant pis pour eux.

Pendant que ces Difficultez arrêtérent la Conférence, les Généraux, qui n'avoient point de part que par leurs Cabales à cette Assemblée, se vinrent camper avec du Canon à Villejuive, menaçant le Mazarin de l'embarasser, & de lui faire toûjours naître des obstacles invincibles. Ils lui vouloient faire peur de la haine du Peuple, dont ils disoient qu'ils seroient les Maîtres, malgré le Parlement, & malgré leurs Traitez. Ce qui en effet pouvoit donner de l'inquiétude au Ministre étoit de voir que le Parlement paroissoit approuver les sentimens de la Populace, & des Généraux; puisque si constamment les Députez refusoient de s'aboucher avec lui en cette occasion, où il s'agissoit d'un bien qui leur étoit si considérable.

Le lendemain, comme ils furent prêts de se separer à cause de cette difficulté, le Duc d'Orleans, voulant toûjours avoir quelque part à la Paix, au lieu de celle que le Prince de Condé avoit euë, à la Guerre,

1649. trouva un Accommodement qui fut que lui, ni Mr. le Prince, n'assistassent point à cette Conference. Il fut résolu qu'ils se tiendroient à part, & le Ministre avec eux, qu'on y laisseroit seulement le Chancelier & le Tellier; & trouvérent qu'une Chambre entre eux & le lieu de la Conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matiere; ce qu'ils firent: & alors il sembla que les Sujets vouloient donner des Loix a celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour, les Parlementaires furent fiers, & ceux qui venoient de Ruel à Saint Germain, ne croioient pas que les Affaires se pussent accommoder; car, la maniere dont ils parloient faisoit croire qu'ils se rendroient difficiles sur l'Article du Ministre; mais cette ferocité se trouva consister en bonne mine, & ces apparences n'alloient qu'à contenter les Sots, les Emportez, & le Peuple. Le jour d'après, ils changérent de méthode, & les Députez, prenant l'air de la Cour, montrérent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir sur eux que sur les autres hommes.

mes. Cependant, les Pariſiens, par 1649.
l'ordre des Généraux & du Parlement, ne laiſſoient pas de continuer à vendre publiquement les meubles du Cardinal Mazarin, qui, depuis l'Arrêt donné contre lui, avoient été à l'encan, vendus aux paſſans, à tel prix qu'on vouloit en donner; & ſa Bibliotheque, ramaſſée avec tant de ſoin, fut diſperſée à tous ceux qui la voulurent piller.

Le ſixieme, le Cardinal vint faire un petit voiage à Saint-Germain, pour inſtruire la Reine de tout ce qui ſe paſſoit. Le ſoir, après qu'il l'eut quitée, comme ceux qui l'environnoient étoient curieux d'apprendre des nouvelles, la Reine nous dit à Mr. le Prémier, & à moi, *Qu'il n'y avoit encore rien d'avancé: ni aucune ſolide eſpérance d'obtenir ce qu'on deſiroit*; qui étoit que le Parlement s'humiliât: puis nous dit *qu'à la fin pourtant, elle croioit que tout iroit bien.* Les Députez avoient dit avoir reçû de nouveaux ordres de leur Compagnie, de demander l'éloignement du Miniſtre; & il falut que le Duc d'Orleans ſe trouvât ſouvent à la

1649. Conférence, pour deffendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin, la Dispute se termina à une Comédie qui fut habilement joüée; car ceux, qui demandoient l'absence du Ministre, sçavoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas, & comme je l'ai déjà dit, ils ne la desiroient peut-être pas beaucoup.

Pendant cette Conférence, il arriva une Nouvelle qui fit changer les Resolutions de plusieurs, qui augmenta les forces du Roi, & diminua un peu l'orgueil & la fierté des Parisiens. Le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'Armée du Roi en Allemagne, & qui s'étoit peu auparavant déclaré du Parti des Parlementaires, à cause que le Duc de Bouillon son Frere en étoit, & aiant voulu amener ses Troupes au secours du Parti Parisien, avoit été abandonné de toute l'Armée, qui voulant être fidelle au Roi, alla se rejoindre à Erlac, Alleman au service de la France. Il ne resta à ce Général que deux ou trois Régimens, en qui il n'ôsa se confier; & se voiant sans puissance, plein de confusion & de re-

pentir,

pentir, il ſe retira ſeul à Heilbrun. 1649.

Cette même nuit que le Miniſtre coucha à Saint-Germain, Mr. le Prince lui envoia une Lettre qu'il avoit reçuë du Vicomte de Turenne, qui, malheureux & humilié, demandoit pardon de ſa faute. Il le ſupplioit par cette Lettre, de lui continuer ſa Protection, & d'obtenir du Miniſtre ſa grace & l'abſolution de ſon peché.

Cette Nouvelle abatit pour quelques jours les forces des Parlementaires & des Généraux; car, ils avoient une grande eſpérance en cette Armée. Ce ſecours leur aiant manqué, le Cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage ſur ſes Adverſaires, & que le rétabliſſement de ſon Autorité, ſe feroit aiſement. Il commença donc à reprendre de l'audace; mais, ſes Ennemis, malgré leur mauvaiſe avanture, ne diminuérent gueres de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le Coadjuteur, voulant cacher aux Pariſiens cette fâcheuſe Nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui feroit poſſible, parut au Parlement ce même jour; & par une Harangue éloquente

1649. quente, leur offrit les Troupes de ce Géneral, qui n'en avoit plus, ce qui servit de pâture à la Populace mal informée de la vérité.

Le Ministre rempli d'espérance & de joie retourne à Ruel : il y trouve ses Ennemis bien disposez, mais pas si soumis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours se passérent en petites chicaneries : il y avoit des heures où les apparences de Paix se changeoient en des apparences de Guerre ; mais malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger, que ce qui étoit souhaité des deux côtez ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, Gentilhomme de grand mérite, & qui avoit beaucoup d'esprit, disoit sur cette Affaire, que la Conférence ressembloit aux grandes maladies, qui empirent d'ordinaire sur le soir, les matins donnent des marques d'un grand amandement, & dont les jours de crise sont toûjours bons.

Les Généraux, qui vouloient soutenir leurs intérêts par quelque invention, s'avisérent de faire donner un Arrêt de surséance à la Négociation, attendu que la Reine avoit manqué à don-

donner les cent muids de bled qu'elle 1649.
avoit promis, chaque jour que dureroit la Conférence. La Reine, aiant cru qu'elle ne dureroit que trois jours, ne s'étoit engagée qu'à trois cens muids; & le Miniſtre leur avoit fait cette juſte chicanerie, de peur que ce qui ſe faiſoit à Ruel ne ſervît ſeulement à leur redonner des forces pour combattre tout de nouveau contre le Roi. Selon cette prudente raiſon, il avoit jugé à propos de faire ceſſer les libéralitez Roiales; & comme les trois jours étoient paſſez, que la Conférence continuoit, & que le bled ne venoit plus, il ſe fit à Paris une grande criërie. Les Députez, alarmés de cet Arrêt, envoiérent ſe plaindre à la Reine, de ce qu'on avoit manqué à leur donner les cent muids de bled qu'ils prétendoient leur avoir été promis, pendant le tems de leur Négociation, & dirent aux Princes qu'ils n'avoient plus de pouvoir de traitter, & qu'on leur permît de s'en aller. Monſieur le Prince leur répondit fiérement, *Hé bien, Meſſieurs, puis que vous n'avez plus de pouvoir, allez-vous-en: je penſe que vous ſerez bien-*
tôt

1649. *tôt forcés de revenir.* Comme les Députez eurent pris leur congé, & qu'ils furent sortis du lieu où étoient les Princes, Monsieur dit à M. le Prince, *Mon Cousin, si ces gens-ci gagnent le Printems, ils se joindront à l'Archiduc, & feront un Parti si dangereux à l'Etat, qu'alors ce sera à nôtre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion, & faisons la Paix : c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter.* Les Députez, de leur côté, qui n'avoient pas envie de s'en aller, montrerent que si on vouloit se radoucir pour eux, ils ne seroient pas difficiles à retenir ; si bien qu'il fut conclu, que les Députez envoieroient à Paris assûrer leur Parti que le bled leur seroit livré, & par même moien prier leur Compagnie de trouver bon qu'ils continuassent leur utile travail. Toutes ces Conférences eurent un si favorable succés, que l'onziéme au matin, le Maréchal de Villeroi, qui avoit reçu des Lettres de Ruel, vint assûrer la Reine que tout alloit bien; & à midi arriva un Courrier du Ministre, qui lui aprit que la Paix étoit assûrée,

Le 11 Mars.

ſûrée, & que tous les articles étoient 1649.
accordez de part & d'autre, & qu'elle étoit prête à ſigner.

Les Généraux de Paris furent conviés d'entrer dans ce Traité. On leur donna quatre jours pour prendre ce parti, au Duc de Longueville huict, a cauſe de ſon éloignement, avec eſpérance qu'on lui pourra accorder des Articles ſecrets dignes de le contenter; & on fit éſpérer aux autres quelques douceurs. Ce grand enchantement defait, le ſoir de ce même jour, la Paix fut ſignée, & la Reine une heure après en reçut la Nouvelle avec beaucoup de joie. On peut dire qu'elle étoit preſque la ſeule qui goutoit ce bien ſelon toute ſa grandeur. L'amertume, que beaucoup de Particuliers ſentoient dans leur ame, de voir que toute cette Guerre ne leur ôtoit point ce qu'ils croioient être leur véritable mal, étoit ſi grande, que la douceur de la Paix & du Repos ne leur pouvoit plaire entiérement. Leur imagination étoit frapée d'une ſi grande haine contre la conduite du Miniſtre, elle leur étoit ſi odieuſe, & leur ſembloit ſi mépriſable, que les plus grands

biens

1649. biens avec lui, ne leur pouvoient être agréables. Cette aversion étoit un cristal qui changeoit les objets, par où ils voioient grossir tous leurs maux, & diminuer tous leurs biens, & son avarice leur donnoit lieu de croire, qu'étant rétabli dans sa prémiere Puissance, elle seroit plus insuportable que jamais. Beaucoup de personnes devoient souhaitter néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il demeurât. Les personnes, qui étoient en poste de se faire craindre, devoient s'accommoder de lui, mieux que d'un plus ferme; & il est vrai aussi qu'ils n'ont jamais voulu le chasser tout de bon. Les petites gens y rencontroient de même de grands avantages; car, s'ils pouvoient trouver le moien de se rendre nécessaires à ses intérêts & à son Service, il leur donnoit les Dignitez qu'on avoit accoutumé de réserver aux anciens Officiers, & à ceux qui dans la Guerre, ou dans la Robe, avoient consumé leurs vies au Service du Roi: & les Armées étoient commandées par des Lieutenans Généraux, qui, du tems de nos Peres, auroient été au Régiment des

Gar-

Gardes, pour apprendre leur métier. 1649.
Il étoit encor propre aux Grands Seigneurs ; car, il étoit prodigue d'honneurs. Ces ſortes de biens ne lui faiſoient pas de peine à donner, parce qu'il les eſtimoit moins que l'argent ; & ſes Ennemis, qui lui arrachoient toûjours par force ce qu'ils en deſiroient, ont eu ſujet de ſe loüer de ſa foibleſſe & de ſa libéralité. Avec toutes ces qualitez ſi accommodantes à l'Ambition, & au déréglement de l'Eſprit humain, il étoit haï dans le Cabinet, & ſi les Courtiſans ne ſouhaitoient pas toûjours ſa perte, du moins on peut dire que tous les François le mépriſoient. Ce mépris étoit à la mode ; & cette mode, qui tenoit de la folie plus que de la raiſon, les occupoit entiérement : elle les privoit de cette modération néceſſaire aux hommes ſages, qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit loüer les bonnes qualitez qui étoient en lui. Sa lumiere, ſa clemence, & ſa grande capacité, n'ont point trouvé de langues dans ces tems-là qui aient ôſé parler en leur faveur ; & ſes Domeſtiques mêmes, qui le connoiſ-

1649. noissoient plus particulierement, attribuoient souvent à timidité ce qui paroissoit de bon en lui. Mais, malgré ses deffauts & le murmure qui attaque toûjours la Faveur & la Puissance, ceux qui considereront ce qu'il avoit de bon, lui donneront infailliblement des loüanges : les abaissemens où la fortune l'a réduit, & les grandes élévations qui paroissent orner sa destinée, rempliront sa vie d'une éclatante gloire ; & ces extraordinaires événemens, qui nous ont causé de l'étonnement, lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illustres.

Il y eut encor quelques Difficultez pour signer la Paix, parce que les Députez, pour conserver leur crédit à Paris, firent mine de s'opposer à la part que le Cardinal comme Prémier Ministre y devoit avoir. Il fallut que le Duc d'Orleans montrât qu'il vouloit absolument qu'il signât avec eux les Articles accordez ; & après cette contestation, ils y consentirent. Cette grimace faite, on vit alors les Députez s'adoucir pour lui & entrer en compte sur le respect qu'ils devoient

aux

aux volontez du Roi, de la Reine, 1649.
& des Princes. Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la Guerre, dont quelques personnes, outre cette haine générale dont je viens de parler, furent fort affligées. Madame la Princesse fut du nombre, qui, voiant ce grand ouvrage achevé sans la participation du Prince de Conti, & Madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin : & ceux qui avoient des Parens ou des Amis dans ce Parti, en étoient au desespoir, parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils se trouvoient, & le mauvais succès de cette Guerre, dont on avoit espéré la perte du Ministre, & de grands avantages pour les Particuliers. Cette consternation devint si universelle, qu'il y en eut d'assez emportez, pour dire publiquement que cette Paix n'étoit pas avantageuse, & qu'il eut mieux valu faire la Guerre, & qu'il étoit du devoir du Roi de punir la Révolte de ses Sujets. Sans ôser dire la véritable cause de leur chagrin, tous alloient cherchans mille fausses raisons pour condamner la Paix, & couvrir
leur

1649. leur douleur. Ils vouloient paroître zélez pour l'Etat, & affectoient d'être de grands Politiques, lors qu'en effet ils n'étoient remplis que de passion, & de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté desintéressée de M. le Prince qui, sans considérer ni sa Famille, ni ses Amis, alla toûjours droitement aux intérêts du Roi; & si le Duc d'Orleans eut agi avec cette même force, la Paix se seroit faite avec beaucoup plus de gloire.

Cette Paix, si peu approuvée, devoit être heureuse, parce qu'en effet la Raison l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit souhaittée; selon ses sentimens, elle avoit voulu dompter le Parlement, & l'obliger à rendre au Roi la soumission & le respect qu'il lui devoit; mais sa charité, en qualité de Chrêtienne, lui faisoit, préférer le remede des maux particuliers que les pauvres souffroient, non seulement au plaisir d'une vengeance, mais aussi à sa satisfaction particuliere: & comme les principaux de cette compagnie avoient, en ces dernieres occurences, montré de vouloir faire leur

leur devoir, elle étoit assez contente, 1649.
n'aiant jamais eu que des intentions favorables pour tous, elle souhaittoit autant que cela auroit été possible, que le Roi fût obéi, & que tous ses Sujets fussent contents & heureux. Mais, sa joie ne dura guere, parce que la bonne foi ne confirma pas cet Accomodement. Les Peuples, après avoir été rassasiés de bled & de vivres, ne songerent plus à leur nécessité passée, qui même n'avoit pas été fort grande; & l'emportement des Parisiens, qui se reveilla, par les soins que les Généraux prirent de les animer, troubla tout de nouveau le Repos de la Reine, & causa de nouvelles Persécutions à celui qui commençoit d'espérer quelque tranquilité dans l'Etat.

Aussi-tôt que les Députez eurent salué la Reine, ils retournérent à Paris, escortez par le Maréchal de Gramont: ils furent mal reçus, & fort mal traittés. La Paix avec le Mazarin n'étoit point un charme pour les Parisiens, parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les gouvernoient. Plusieurs, gagnés par les Généraux, furent crier au Parlement,

1649. ment, *Qu'ils vouloient la Guerre, plûtôt que de consentir que l'Ennemi des bons François demeurât en France.* Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, & que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu par tout, la Paix, le bonheur des Peuples, n'étoit pas reçûë à Paris agréablement. Les Provinces se révoltoient de toutes parts. Le Duc de la Trimouille, le Marquis d'Estissac, & beaucoup d'autres, assembloient des Troupes contre le Service du Roi. Madame de la Trimouille, qui étoit habille & ambitieuse, vouloit que son Mari fût Prince, comme issu par Femmes de Charlotte d'Aragon Héritiere du Roiaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins, il falloit faire quelque mal ou quelque peur au Ministre; & comme ils sont grands Seigneurs, & qu'ils avoient beaucoup de crédit & de puissance dans leur Province, il leur fut aisé d'émouvoir des Troubles en leur Païs. Ces Nouvelles donnérent de mauvaises heures au Ministre, & Mr. le Prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la Famille de la Trimouille,

mouille, qui avoit l'honneur de lui 1649.
appartenir ; & pour ne pas passer pour duppe en cette affaire, il montra dans le Conseil une Lettre du Prince de Tarente, Fils ainé du Duc, qui le supplioit d'assûrer le Roi & la Reine de sa fidelité. Il voulut par là rejeter la honte qu'il en avoit reçûë, sur celui qui lui avoit manqué de parole, & par la réponse qu'il lui fit qui fut sçûë à S.Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas son procedé.

Le Samedi treiziéme on s'assembla Le 13.
au Parlement, pour voir les Articles Mars.
de la Paix. Les Généraux firent grand bruit, & se plaignirent hautement des Députez, qui l'avoient signée sans attendre leur consentement. Les Factions furent si fortes en leur faveur, que le Prémier Président ne put jamais rendre compte à la Compagnie de sa Députation, & tous lui reprochérent qu'il avoit abandonné ceux de son Parti. Il leur dit qu'ils avoient traitté avec l'Ennemi, pendant qu'ils étoient à Ruel, & que cette procedure marquoit de la diference dans leurs Sentiments, puis que travaillant à la Paix de leur consentement,

1649. ment, ils avoient travaillé à la Guerre ſans leur aveu ; & leur déclara que ſon deſſein étoit de préférer le bien public à toutes les haines particulieres. Ce reproche étoit véritable ; car ils avoient envoié tout de nouveau à l'Archiduc, & à Madame de Chevreuſe en Flandres, pour tacher de trouver les moiens de ſoutenir leur Parti ſans le Parlement, dont ils ſe voioient abandonnes. Les Généraux, & ceux qui étoient de leur Faction, répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait ſans le conſentement de quelques-uns de leur Compagnie ; ſur quoi le Prémier Préſident rempli de courage & de zêle pour le repos de la France, leur dit hardimént, *Nommez les, & nous leur ferons leur Procès, comme à des Criminels de Leze - Majeſté.* Le Peuple cependant faiſoit le bruit accoutumé autour du Palais,& ſçachant que le Cardinal avoit ſigné la Paix, quelques-uns de cette canaille, paiés pou rmal faire,s'aviſérent d'aller querir le Bourreau, *pour bruler*, à ce qu'ils diſoient *les Articles de cette Paix*, qu'ils ne pouvoient ſouffrir, & menacérent à leur ordinaire le Prémier Préſident

ſident de le tuer. Mais lui, qui étoit 1649. accoutumé a ces douceurs, ſans en faire grand cas, envoya dire aux Bourgeois de prendre les armes, afin de faire tenir le Traité fait par eux; & leur manda qu'ils avoient intérêt au Repos public, & qu'ils devoient alors montrer s'ils étoient gens de bien. Ils lui obéirent, & les Généraux ſe trouverent fort incommodés de ſa réſiſtance. Cela fut cauſe que les Conſeils redoublérent dans la ruelle de Madame de Longueville. Cette Princeſſe, auſſi bien que les autres, étoit fort mal ſatisfaite du mauvais état de leurs affaires; & n'oublioit rien pour le rendre meilleur.

Le Prémier Préſident n'étoit pas tout à-fait le Maître, à cauſe que les Princes avoient beaucoup de pouvoir ſur le Peuple, & de grandes Cabales dans le Parlement Il envoia rendre compte à la Cour de tout ce qui ſe paſſoit, & demander avis ſur ce qu'il avoit à faire, pour vaincre toutes les Difficultez qui ſe rencontroient à l'éxécution du Traité. La Reine lui envoia Saintot lui ordonner de faire enregiſtrer la Paix,

1649. & lui promettre qu'aprés cela on ne refuseroit point d'accorder aux Généraux les Demandes qu'ils pourroient faire, quand ils n'auroient que des prétentions raisonnables. Les Généraux emploiérent toute la nuit du quatorze au quinze à solliciter leurs Amis, & à fortifier leurs Cabales, afin de pouvoir réüssir au dessein qu'ils avoient de s'accommoder avantageusement. Le lendemain, le Parlement s'assembla, pour la ratification de la Paix, & pour tâcher d'établir le repos de la France, malgré les Troubles qui l'agitoient; mais les Factions furent si fortes, & les Difficultez si grandes, que la Compagnie demeura assemblée jusques à six heures du soir, dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintot arriva à Saint-Germain comme la Reine soupoit, qui lui dit. *Que la Paix étoit reçue, à condition que les mêmes Députez viendroient vers elle, pour traiter des intérêts des Princes, & de tous ceux du Parti, & faire trés humbles Remonstrances sur quelques Articles du Traité qu'ils demandoient être revoqués.* Voici quels étoient les Arti-

ticles de cette Paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent sçavoir ; Ils ont été écrits sur l'Imprimé qui en fut fait alors. 1649.

,, LE Roi, voulant faire connoître à sa Cour de Parlement & ,, aux Habitans de sa bonne Ville de ,, Paris, combien sa Majesté à agréable les soumissions respectueuses qui lui ont été renduës de ,, leur part, avec assûrance de leurs ,, Fidélités & obéissance, aprés avoir ,, considéré leurs Propositions qui ,, ont été faites, a volontiers, par ,, l'Avis de la Reine Régente sa Mere accordé les Articles qui ensuivent.

,, I. Le Traité d'Accommodement ,, étant signé, tous actes d'hostilité ,, cesseront, tous les passages tant par ,, eau que par terre seront libres, & le ,, commerce rétabli. Le Parlement se ,, rendra, selon l'ordre qui luy en sera ,, baillé par sa Majesté, à Saint Germain en Laye, où sera tenu un ,, Lit de Justice par Sad. Majesté, ,, auquel la Declaration contenant les

1649. „ Articles accordez par Sa Majesté „ sera publiée seulement aprés quoi „ le Parlement retournera à Paris „ faire ses fonctions ordinaires.

„ II. Ne sera point fait d'Assemblée de Chambres pendant l'année „ mil six cens quarente neuf, pour „ quelque cause que ce soit, si ce „ n'est pour la Reception d'Officiers „ & par Mercuriales : & aux dites „ Assemblées, ne sera traité que de la „ dite Reception d'Officier, & de „ Matiere Mercuriale.

„ III. Dans le narré de la Déclaration qui sera publiée, il sera enoncé que la volonté de Sa Majesté „ est que ses Déclarations des mois „ de Mai & Octobre mil six cens „ quarente huit, verifiées en Parlement, seront executées, excepté „ en ce qui regarde les prets, ainsi „ qu'il sera expliqué ci aprés.

„ IV. Que tous les Arrêts, qui „ ont été rendus par ladite Cour de „ Parlement de Paris, depuis le „ sixiéme de Fevrier dernier jusques „ à présent, demeureront nuls, comme non avenus, excepté ceux qui „ ont été rendus, tant avec le Procureur

„ cureur Général qu'avec les Parti- 1649.
„ culiers préſens, tant en Matiere
„ Criminelle que Civille, Ajudica-
„ tion par Decrets, & Reception
„ d'Officiers.

„ V. Les Lettres de Cachet de Sa
„ Majeſté, qui ont été expédiées,
„ ſur le mouvement arrivé en la Vil-
„ le de Paris comme auſſi les De-
„ clarations qui ont été publiées en
„ ſon Conſeil, Arrêts dudit Con-
„ ſeil ſur le même ſujet, depuis le
„ cinquiéme de Janvier, demeure-
„ ront nuls comme non avenus.

„ VI. Que les gens de Guerre, qui
„ ont été levez, tant en la ditte
„ Ville de Paris, que dehors, en
„ vertu des pouvoirs donnez tant
„ par le Parlement que la Ville de
„ Paris, ſeront aprés l'Accomode-
„ ment fait licentiez; & alors Sa
„ Majeſté fera retirer ſes Troupes
„ des environs de la Ville de Paris,
„ & les renvoyera au lieu des Gar-
„ niſons, qu'il leur ordonnera, ainſi
„ qu'il a été pratiqué les années précé-
„ dentes.

„ VII. Les Habitans de la Ville
„ de Paris poſeront les armes bas,

1649. „ aprés l'Accomodement fait & signé, „ sans qu'ils puissent les reprendre que „ par l'ordre & commandement exprès „ de Sa Majesté.

„ VIII. Que le Député de l'Archi- „ duc, qui est à Paris, sera renvoyé „ sans réponse le plûtôt qu'il se pourra „ aprés la Signature du présent Article.

„ IX Que tous les Papiers & „ meubles, qui ont été levez appar- „ tenans à Particuliers qui sont en „ nature leurs seront rendus.

„ X. La Bastille, ensemble l'Ar- „ senal, avec tous les canons, bou- „ lets, grenades, poudres, & autres „ munitions de Guerre, seront re- „ mis és mains de Sa Majesté, aprés „ l'Accomodement fait.

„ XI. Que le Roi pourra em- „ prunter les deniers que sa Majesté „ jugera necessaires pour les dépen- „ ses de l'Etat, en payant l'intérêt „ à raison du denier douze, du- „ rant la présente année & la suivan- „ te seulement.

„ XII Que Monsieur le Prince „ de Conty, & autres Princes, „ Ducs, Pairs, & Officiers, de la „ Couronne, Seigneurs Gentils- hom-

„ hommes, Villes, Communautez, 1649.
„ & autres Personnes de quelque
„ condition & qualité qu elles soient,
„ qui auront pris les armes durant
„ les Mouvemens arrivez dans la Vil-
„ le de Paris, depuis le cinquiéme
„ Janvier dernier, jusques à-present,
„ seront conservés dans leurs biens,
„ droits, offices, honneurs, privile-
„ ges, prerogatives, charges, &
„ gouvernemens, & en tel & sem-
„ blable état qu'ils étoient avant la
„ prise des armes, sans qu'ils puis-
„ sent être recherchés ny inquiétés
„ pour quelque cause & occasion que
„ ce soit, en déclarant par les dessus
„ dits nommez, sçavoir pour Mr.
„ de Longueville dans dix jours, &
„ pour les autres dans quatre jours,
„ à compter de celui que les passa-
„ ges tant pour les Vivres que le
„ commerce seront ouverts, s'ils
„ veulent bien être compris au pré-
„ sent Article.

„ XIII. Et, à faute par eux
„ de faire leur Déclaration dans
„ ledit tems, icelui passé, le
„ Corps de la Ville de Paris, ni
„ aucuns Habitans d'icelle, de quel-

1649. „ que condition qu'ils soient, ne „ prendront plus aucune part à leur „ intérêt, & ne les aideront ni assisteront en chose quelconque, sous „ quelque prétexte que ce soit.

„ XIV. Le Roi, pour témoigner „ son affection aux Habitans de sa „ bonne Ville de Paris, a résolu d'y „ retourner faire son séjour au plûtôt que les Affaires de l'Etat lui „ permetront.

„ XV. Sera accordé Quittance „ générale pour deniers pris & le- „ vez ou reçus, tant du Public que „ des Particuliers, meubles vendus „ tant à Paris qu'ailleurs, comme „ aussi pour les commissions don- „ nées pour la levée des Gens de „ Guerre; même pour enlevement „ d'armes, poudres, & autres mu- „ nitions de Guerre & de bouche, „ enlevez de l'Arsenal de Paris.

„ XVI. Les Elections de Xaintes, „ Coignac, & Saint Jean d'Angeli, „ distraittes de la Cour des Aides de „ Guyenne, seront reünies à la dite „ Cour des Aides de Paris comme „ elles étoient auparavant l'Edit & „ Déclaration de. . . .

XVII.

,, XVII. Au cas que le Parlement 1649.
,, de Roüen accepte le préſent Traitté dans dix jours, Sa Majeſté pourvoira à la Supreſſion de nouveau Semeſtre, ou renvoiera de tous leſdits Officiers dudit Semeſtre ou de partie d'iceux au Corps dudit Parlement.

,, XVIII. Le Traitté, fait avec le Parlement de Provence, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur, & Lettres de Sa Majeſté expédiées pour la Revocation & Supreſſion du Semeſtre d'Aix & Chambre des Requêtes, ſuivant les Articles entre les Députez de Sa Majeſté & du Parlement du Païs de Provence le douziéme jour de Fevrier dernier, dont copie a été donnée aux Députés de la Ville de Paris.

,, XIX. Quand à la décharge des Tailles propoſée pour l'Election de Paris, le Roi ſe fera informer de l'Etat auquel ſe trouvera ladite Election lors que les Troupes en ſeront retirées & pourvoira au ſoulagement des contribuables de ladite Election comme Sa Majeſté jugera néceſſaire.

1649. „ X X. Lors que Sa Majesté envoiera des Députez pour traitter la „ Paix avec l'Espagne, elle choisira „ volontiers quelqu'un des Officiers „ dudit Parlement, pour assister audit Traitté avec le même pouvoir „ qui se donnera aux autres.

„ X X I. Au moien du présent „ Traitté les Prisonniers qui ont été „ pris de part & d'autre seront mis „ en liberté du jour de la signature „ d'icelui. Fait & arrêté à Ruel, le „ douzieme jour du mois de Mars mil „ six cens quarante neuf.

„ Gaston. „ Loüis de Bourbon.

„ Le Cardinal Mazarin. „ De Mêmes d'Avaux.

„ Seguier, Chancelier. „ De Lomenie.

„ La Meilleraie, Maréchal de France. „ La riviere. „ Le Tellier.

Mes-

Messieurs du Parlement.

,, Molé, Prémier Président. ,, Briſſonnet.
,, De Mêmes. ,, Menardeau.
,, Le Coigneux. ,, Viole.
,, De Nemond. ,, Le Febvre.
,, Bitaut. ,, De la Noue.
,, De Longüeil ,, Le Cocq Courbeville.
,, Paluau.

Messieurs de la Chambre des Comptes.

,, Nicolaï. ,, Paris. ,, L'Eſcuyer.

Messieurs de la Cour des Aides.

,, Amelot.
,, Brageloyne. ,, Quatrehomme.

Messieurs de l'Hôtel de Ville.

,, Tournier.
,, Hehot. ,, Barthelemi.

Cette Conteſtation ſoutenuë avec tant de malignité par les Chefs du

1649. Parti Parisien, qui regardoient seulement à leur intérêt particulier, fit croire que ce n'étoit pas une fin à la Guerre, ni une véritable conclusion de la Paix. Les raisonnemens qui se firent alors par les Politiques concluoient, que le Ministre n'étoit pas encore tout à fait en sûreté; ce qui fut à beaucoup de personnes qui desiroient le Desordre un renouvellement d'espérance qui leur plaisoit infiniment: mais, comme le bon sens faisoit clairement voir aux Gens de la Cour, que les Généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'accommoder plus avantageusement, ils voioient à leur extrême regret que cet espoir étoit mal fondé.

Les Députez des Généraux, viennent à Saint-Germain, ils font leur Remontrance à la Reine, qui fut humble & courte; mais les Difficultez, qu'ils faisoient sur les principaux Articles de la Paix déja signée, montroient assez qu'elle étoit reculée. Les Généraux s'étoient rendus les Maîtres de Paris, & ils se trouvérent en état de pouvoir contraindre les plus sages à ne rien faire de tout ce que leur devoir

voir leur imposoit. Comme ils n'a- 1649.
voient pas de confiance à la Députation du Parlement, ils firent supplier la Reine, & le Ministre, qu'il leur fût permis d'envoier des Députez de leur part. Cela leur aiant été accordé, ils nommérent le Duc de Brissac, Barriere, & Greci, pour venir traitter de leurs Demandes & Prétentions. Ils arrivérent à Saint Germain le dixhuitiéme, & par leurs Cahiers ils demandoient toute la France. Le 18. Mars.

La Reine en fut outrée de douleur, & me fit l'honneur de me dire ce même jour, qu'elle ne pouvoit souffrir sans horreur, que des gens, qui avoient voulu détroner le Roi son Fils, (voilà ses mêmes mots,) demandassent des récompenses, quand ils méritoient des chatimens & des punitions de leurs crimes. Nôtre Ministre n'étoit pas non plus fort satisfait. Cet Hidre, qu'il combattoit incessamment sans le pouvoir terrasser tout-à-fait, l'incommodoit beaucoup; mais, comme ces Demandes étoient le prix de sa rançon, & le rachat de sa Puissance, il s'en consoloit, & ne doutoit pas que demeurant dans son poste, il n'eût

1649. n'eût un jour le moien de s'en vanger & de les punir.

Ceux, qui veritablement étoient à plaindre, étoient les gens de bien, qui composoient la Cour, qui étoient privez des récompenses qu'ils croioient mériter par leur fidélité. Ils voioient que toutes les graces tomboient sur la tête des Criminels de Leze-Majesté, sans que ceux qui avoient toûjours été zélez pour le Service du Roi pussent rien espérer en suivant les bonnes voies, qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage remplissoit leur cœur d'autant plus amérement, qu'il falloit en apparence montrer quelque joie, & qu'il en falloit avoir en effect, cette Paix se faisant en un tems où elle étoit necessaire au bien de la France, qui ne pouvant soutenir en même tems une Guerre civile & une Guerre étrangere, sans une prompte Paix alloit être entiérement ruinée par la Révolte générale des Peuples, & le peu de pouvoir qu'auroient les Parlements de les contenir, quand les bien-intentionnez y seroient même les plus forts, l'Armée des Ennemis étant déjà sur la frontiere

toute

toute prête à profiter de nos Deſordres. 1649.

Les Généraux aiant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin, & de ſe relacher tout d'un coup, ou plûtôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal, s'aviſérent d'envoier une nouvelle Députation contre lui; & pour cela ils allérent au Parlement faire une Déclaration autentique, Qu'ils n'avoient prétendu des Places & des Graces, que pour leur ſeureté, pendant que leur Ennémi demeureroit en France; mais, que s'il plaiſoit au Roi & à la Reine de le chaſſer du Roiaume, pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien que le bien public qui les faiſoit agir, ils promettoient de ne rien demander, & de ſe contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce ſervice ſignalé à l'Etat. C'eſt pourquoi ils demandérent un Acte public de leur Déclaration, qui demeurât au Greffe du Parlement, pour marque éternelle de leur deſintéreſſement.

Le Comte de Maure, Frere du Duc de Mortemar de l'illuſtre Maiſon de la Rochechouart, fut choiſi pour cet-

1649. cette celebre Commission, & il arriva à la Cour le vingtiéme de Mars, où il dit hautement que son dessein étoit de travailler à chasser le Ministre. Il étoit son grand Ennemi, & prétendoit en avoir été maltraitté. La Comtesse de Maure, Niece du Maréchal de Marillac, étoit une Dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante & sans tache, de la générosité, avec une éloquence extraordinaire, une ame élevée, des sentimens nobles, beaucoup de lumiere & de pénétration. Elle croioit en son particulier avoir quelque sujet de se plaindre de la Reine; mais, la vivacité de son esprit qui la rendoit trop sensible au bien & au mal, l'emportoit quelquefois au delà de la raison & de la prudence. Selon la vérité la Reine ne l'avoit pas desobligée, & si elle n'étoit pas entrée dans les sentimens de vengeance, que la Comtesse de Maure avoit souhaittez d'elle, au sujet de la mort du Maréchal de Marillac, dont elle prétendoit faire revoir le Procès comme aiant été condamné injustement, c'étoit à cause des grandes

des Difficultez qui s'y rencontroient, 1639.
qui faisoient que malgré les plaintes & les mouvemens impétueux de cette Dame, elle ne laissoit pas d'avoüer qu'il étoit difficile de la satisfaire, & de reconnoître que ce que le Comte de Maure vouloit faire contre le Ministre ne réüssiroit pas. Aussi, elle desapprouva son engagement, jugeant bien, comme il arriva, qu'au lieu de se vanger du Ministre, cette Députation ne serviroit qu'à raffermir d'avantage son Autorité. Mais lui, qui avoit l'ame intrépide sur la haine comme sur l'amitié, se résolut malgré la déférence qu'il avoit accoutumé d'avoir pour sa Femme, de pousser le Cardinal aux dernieres extrémitez. Il en eut peu de satisfaction; car il fut reçu à la Cour comme un homme qui venoit joüer la Farce de la Comédie sérieuse qui venoit de finir: & toute la plaisanterie tomba sur lui. L'intention de ceux qui avoient desiré son voyage, n'étant pas de se contenter de cette gloire dont il devoit pour eux faire parade, mais de traitter en particulier. La constance & la fermeté avec laquelle il parloit tout de

bon

1649. bon, ne fut pas soutenuë par ceux qui l'avoient envoie, qui voulant cacher le dégout qui se pouvoit rencontrer en cette hardiesse, prirent plaisir à la condamner, & se moquer gaiement de l'Ambassadeur qui ne s'étoit pas apperçù qu'il seroit abandonné, & ne laisserent pas de profiter de sa bonne foi. Le soir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allé faire à Maisons, la Reine en riant me demanda ce que je disois du Voiage de mon bon Ami le Comte de Maure; car elle sçavoit bien que lui & sa Femme étoient de mes Amis. Je ne voulus entrer en rien contre une personne que j'estimois assez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur & de la probité; mais, il étoit entêté de ses opinions, & avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc assez froidement à la Reine, & lui dis seulement que le Comte de Maure étoit à plaindre d'être persuadé que son honneur l'obligeoit à venir demander une chose qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendroit pas. En effet,

ſet, il éxécuta avec tant d'exactitude 1649.
la Commiſſion qu'on lui avoit donnée, & dont il s'étoit bien voulu charger, que malgré les railleries qui ſe firent contre lui dans le Cabinet, il fit dans le Conſeil ſa Déclaration en forme contre le Miniſtre promettant, de la part des Généraux, un généreux dédain des Dignitez, Richeſſes, & Gouvernemens, à condition que par eux la France fût delivrée de celui qu'ils nommoient l'Ennemi de l'Etat. Le Chancelier, rejettant bien loin cette Propoſition, lui dit que cela étoit une affaire finie, que de leur côté comme de celui du Roi la Paix étoit faite; & que toutes haines & animoſitez étoient terminées & abolies. Cette celebre Harangue ne fut donc ni approuvée ni utile, & ne fit autre choſe que d'arrêter la Paix, pendant quinze jours: & tout l'avantage qu'en tira celui qui la fit, fut le plaiſir de ſe venger de ſon Ennemi, qui eſt beaucoup pour un homme qui préfere la liberté de dire ſes ſentimens à ſa Fortune. Il crut peut-être faire voir au Miniſtre qu'il étoit un homme à craindre; & il eſt vrai que cette Proteſtation,

1649. tion qui avoit quelque chose en soi qui lui parut beau, fit beaucoup parler de lui. Mais, on étoit accoutumé à faire des Chansons contre lui sur tout ce qu'il faisoit. En voici quelques Couplets, qu'on chanta à la Cour & a la Ville.

Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.
Sur ce Guerrier faisoit beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te devore.
Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.

C'est un Tigre affamé de Sang,
Que ce brave Comte de More.
Quand il combat au prémier rang,
C'est un Tigre affamé de Sang.
Il ne s'y trouve pas souvent,
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un Tigre affamé de Sang,
Que ce brave Comte de More.

De More consent à la Paix,
Et la va signer tout à l'heure;
Si Mazarin part pour jamais,

D:

De More consent à la Paix. 1649.
Qu'on supprime les Triolets,
Et que le Buffl lui demeure.
De More consent à la Paix,
Et la va signer tout à l'heure.

Malgré cet entousiasme de générosité & de beaux sentimens, je n'aurois pas voulu jurer qu'il eut refusé quelques Dignitez, si on les lui avoit offertes; & je ne sçai si la considération & la faveur du Duc de Mortemar Chevalier de l'Ordre ne lui donnoit point de jalousie: car entre les Demandes particulieres de tous ceux du Parti la siene étoit pour avoir le Cordon bleu, quand on feroit des Chevaliers.

Les Conférences, qui se faisoient à St. Germain sur leurs Prétentions furent interrompuës par l'entrée de l'Archiduc en France. Les Ennemis du Cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'Accommodement que le Prémier Président, & les gens de bien de sa Compagnie avoient voulu faire: & cela ne servit qu'à les presser d'y travailler, & réveiller la fidelité naturellement attachée à leur Corps & dont il a donné dans tous les tems des mar-

1649. marques : de ſorte qu'à l'exception de quelques emportez qui étoient en petit nombre, le murmure fut grand contre le Prince de Conti, Madame de Longueville, & le Coadjuteur, qui ſembloient vouloir continuer & entretenir la Guerre avec le ſecours des Eſpagnols. Ils avoient fait conſeiller à l'Archiduc de faire ſommer Guiſe de ſe rendre ; & il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence; mais, aiant trouvé que Bridieu, qui y commandoit, ne paroiſſoit pas avoir envie de l'y laiſſer entrer, il ſe retira ſans entreprendre de l'attaquer. Auſſi on crut alors, que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire, pour s'en ſervir dans les deſſeins differens qu'ils avoient ſi ce n'eſt qu'en effet il eut lui même quelques vûës qu'on ne ſçavoit pas.

Les Généraux, voiant que l'approche de l'Armée des Eſpagnols, étoit plus capable, en l'état des choſes, de leur faire perdre le peu de crédit qui leur reſtoit, que de l'augmenter, pour tirer du Miniſtre ce qu'ils pourroient, firent donner un Arrêt par lequel on ordonna que la vente de ſes meu-

meubles seroit continuée. Cela lui 1645.
fit beaucoup de peine ; car il aimoit ce qui étoit à lui, & particulierement ce qu'il avoit fait venir des Païs Etrangers avec tant de soin. Sa Maison étoit magnifiquement meublée, il y avoit de belles Tapisseries, des Statues, des Tableaux. Cette perte fut cause que ses Ennemis gaignérent beaucoup avec lui, qu'il leur accorda la Paix avec la plus grande partie de toutes leurs Demandes, & que les Conférences redoublérent matin & soir chez le Chancelier à St. Germain.

Le Parlement, profitant de la résistance des Généraux, insista fortement à demander la Révocation des trois principaux points qui pouvoient en quelque façon rendre l'Accommodement, que le Roi avoit fait avec ses Sujets, tant soit peu honorable. On se portoit néanmoins à les révoquer, dont la Reine étoit au desespoir ; car elle vouloit rétablir l'Autorité Roialle : mais, il falloit encor qu'elle consentît à sa diminution, & qu'elle agreât les Demandes des Généraux, qui ne lui plaisoient pas. Voici quelles

1649. les étoient celles qui parurent au Public : les principales propositions, & celles qui se desiroient le plus, se faisoient par des voies particulieres ; & tous, en faisant semblant de vouloir chasser le Ministre, traitoient avec lui, & lui promettoient Amitié & Attachement, pourvu que leur Ambition se trouvât satisfaite.

DEMANDES PARTICULIERES DE MESSIEURS LES GENERAUX, ET AUTRES INTERESSE'S.

„ MOnsieur le Prince de Conti
„ demande pour lui Place
„ dans le Conseil d'enhaut & une
„ Place forte dans son Gouvernement
„ de Champagne. Plus demande
„ mondit Sieur le Prince, pour Mr.
„ le Prince de Marsillac, que l'on
„ donne le Tabouret à sa Fem-
„ me : qu'on lui paie tous les Ap-
„ pointements du Gouvernement de
„ Poitou, qui consistent en quatre
„ cent

„ cent mil cinq cens livres, & qu'on 1649.
„ lui conserve l'augmentation de dix
„ huit mille livres levées pour les Fu-
„ seliers, dont le payement lui sera
„ continué soit qu'ils subsistent ou
„ non. Plus demande, pour Mr.
„ de Saint Ibal, qu'on lui paye les
„ arrerages de sa Pension de cinq mil
„ livres, & qu'a l'avenir elle lui soit
„ assignée sur une Abbaïe, ou sur un
„ fond assûré. Plus demande, que les
„ Maisons & Edifices tant publics
„ que particuliers, appartenances &
„ dependances de l'Abaye de S De-
„ nis, & situez en la Ville de Saint
„ Denis, soient remis & rétablis en
„ l'état qu'ils étoient avant le sixie-
„ me Janvier dernier.

„ Monsieur le Duc d'Elbeuf,
„ qu'on lui paie les Sommes qui re-
„ gardent l'entretennement de Mad.
„ sa Femme, le Gouvernement de
„ Montreuil pour le Prince de Har-
„ court son Fils, vacant par la
„ mort du Comte de Lannoy son
„ beau Pere, qui avoit acheté ledit
„ Gouvernement. Plus demande
„ pour le Comte de Rieux son Fils
„ le payement de la Somme de cent

1649. ,, mille livres à lui accordé en faveur ,, de Mariage par aquit daté du ,, dernier Juillet mil six cent quarante cinq, vérifié en la Chambre ,, des Comptes le vingtiéme Fevrier ,, mil six cent quarante six ; & outre ,, ce, Emploi dans la Guerre, tant ,, pour ledit Sieur Comte de Rieux, ,, que pour le Sieur Comte de Lillebonne son autre Fils.

,, Monsieur de Beaufort demande ,, qu'on rende à Mons. son Pere le ,, Gouvernement de Bretagne, qui ,, lui fut donné en mariage, & ,, qu'on lui a ôté sans récompense, ,, ou qu'on lui donne la Charge de ,, Grand Maître des Mers, avec le ,, Gouvernement de la Rochelle qui ,, lui ont été promis par la Reine, ,, en échange du susdit Gouvernement, suivant le Traité fait par ,, Mr. le Comte de Brienne fondé de ,, pouvoir spécial du neuf Août mil ,, six cent quarante trois, le dédommagement des Maisons & Chateaux rasez en Bretagne que Sa ,, Majesté a promis, & que la Province de Bretagne lui doit suivant la Déclaration des Etats.

Le

„ Le retabliſſement des Penſions 1649.
„ de mon dit Sieur Pere, & des
„ Biens dont la jouiſſance lui a été
„ ôtée par Arrêt du Conſeil. Le
„ payement de ce qui lui eſt légi-
„ timement & par ſpécial dû par le
„ Roi, le retour de Beaupuy & ſon
„ rétabliſſement dans ſes Charges &
„ Penſions. La grace & le pardon
„ de ceux qui ont facilité la ſortie
„ de mondit Sieur de Beaufort du
„ Bois de Vincennes, & entre autre
„ du Sieur de Vaugriman.

„ Mr de Bouillon demande ſon ré-
„ tabliſſement dans Sedan, ſi mieux
„ n'aime la Reine faire faire préſen-
„ tement l'eſtimation à un prix cer-
„ tain : le Rang promis & dû à ſa
„ Maiſon : Que les Terres qu'on
„ donnera en échange de Sedan, ſe-
„ ront preſentement ſpécifiées, &
„ pris terme pour l'en mettre en
„ poſſeſſion enſemble pour faire fai-
„ re les vérifications au Parlement,
„ & en la Chambre des Comptes;
„ ce que faute d'executer dans ledit
„ terme rentrera le dit Sieur de
„ Bouillon dans Sedan & dans tous
„ les Droits qui en dépendent. Que

1649. „ pour les Sommes d'argent dûes au „ dit Sieur de Bouillon on les lui „ payera argent comptant, ou en „ Fonds certains, ou en Terres en- „ gagées : Qu'on ne soustraira au- „ cuns Fiefs de la Mouvance des „ Terres qui luy seront données en „ échange, & qu'on retirera des „ mains de Mr. de Chaunes le Gou- „ vernement d'Auvergne, moyen- „ nant récompense, lequel sera don- „ né au dit Sieur de Bouillon en dé- „ duction de ce qui lui peut être dû.

„ Monsieur le Marechal de Tu- „ renne demande le Gouvernement „ de la haute & basse Alsace avec „ celui de Philisbourg, ainsi qu'on „ lui a promis Qu'il lui soit don- „ né en propre le *Sauk Forkie* de „ Haguenau, & les autres Domaines „ que le Roi possede dans la ditte „ Alsace. Le payement des assigna- „ tions à lui données pour ses Ap- „ pointemens & Pensions qui lui se- „ ront dûs. Que si on conserve les „ Armées en Allemagne, ce sera „ sous son Commandement, & que „ le Traitté de Brissac sera executé „ envers les Troupes demeurées avec „ lui.

„ Mr.

„ Monsieur le Maréchal de la 1649.
„ Mothe demande la récompense du
„ Gouvernement de Suerre, ou un
„ autre de pareille valeur ; cent mil-
„ le livres de la rançon du Marquis
„ de Pouare. Quatre années du re-
„ venu du Duché de Cardonne
„ montant à près de cinq cens mille
„ livres. Cent mille livres qui lui
„ ont été données par le feu Roi à
„ prendre sur les deniers revenans
„ bons de Catalogne pendant l'année
„ mil six cent quarante trois. Que
„ tous ses Etats, Pensions, & A-
„ pointements lui seront payez. Que
„ son Régiment de Cavallerie, com-
„ me une Charge de Guerre lui soit
„ rendu. Que les Sieurs de Saint
„ Germain, Montauban . . . . .
„ . . . soient conservez dans les Ré-
„ gimens de Cavallerie qu'ils ont en
„ ces Troupes nouvelles, sans nou-
„ velles Commissions : Et que l'on
„ conserve les Pensions au dit Sr. de
„ St. Germain.

„ Monsieur le Duc de Retz de-
„ mande son rétablissement dans sa
„ Charge de General des Galleres,
„ ou qu'on lui paie ce qui lui est

1649. „ dû de reste du Traitté qu'il a fait de
„ sa ditte Charge.

„ Monsieur de la Trimouille de-
„ mande le Comté de Roussillon,
„ ou du moins les Villes, Places,
„ & Chateaux, Terres, & Seigneu-
„ ries de Ville-franche, Ville neuve,
„ Perusse, Flayac, le Muac, Laro-
„ quebolac Marcillac, Cassentieu,
„ Coutrava, Saint Antoine, Ver-
„ sueil Comperie, Comboulas, Vas-
„ feu, Sauveterre, Saint Genest,
„ Deribedon, & autres Terres &
„ Seigneuries du Comté de Rouer-
„ gue lui seront rendus à cause du
„ Contrat de Mariage de Frederic
„ d'Arragon & Anne de Savoie ses
„ trisayeuls en datte du onzieme Fe-
„ vrier mil quatre cents quatre vingt
„ un, vérifié le dixneuviéme Janvier
„ mil quatre cents quatre vingt deux.
„ Qu'on lui rende Amboise, Mont-
„ richard, & Bleré, dépendant de
„ la Succession d'Amboise, dont il
„ est seul héritier. Qu'on lui rende
„ le Comté de Guyenne, ancien
„ Domaine de la Maison de la Tri-
„ mouille. Qu'on lui fasse expedier
„ Lettres pour distraire le Comté
de

„ de Laval du Préſidial de Chateau- 1649.
„ Gouthier , conformément aux
„ Lettres d'Erection d'iceux vérifiées
„en la Cour. Et qu'on lui ren-
„ de la Baronie de l'Iſle-Bouchard ,
„ qu'il a venduë à feu Mr. le Cardinal
„ de Richelieu , en rendant ce qu'il
„ a reçû.

„ Mr. le Marquis de Vitri de-
„ mande , tant pour lui que pour
„ quelques autres Officiers , l'Exé-
„ cution de l'Article concernant le
„ rétabliſſement des Charges de la
„ Guerre ; Et des Lettres patentes
„ de Duc & Pair , telles qu'on a
„ accordées à Mrs. de Liancourt ,
„ Damville , de la Meilleraye , &
„ autres , par les mêmes raiſons que
„ celles qui les leur ont fait accor-
„ der , avec le Tabouret & Pré-
„ rogatives pour Madame ſa Fem-
„ me.

„ Mr. le Marquis de la Boullaye
„ demande la ſurvivance de la Char-
„ ge de Mr. de Bouillon ſon Beau
„ Pere , ou qu'il y ſoit preſentement
„ reçu ſur ſa démiſſion.

„ Monſieur de Luynes demande
„ le payement de quatre années de

1649. ,, sa Charge de grand Fauconnier, ,, échues à la fin de l'année mille six ,, cent quarante huit, montant à ,, vingt deux mille écus. Le dédom- ,, magement de la perte de ses meu- ,, bles, & brulement de sa basse cour ,, de Lesigny, montant à près de vingt ,, mille écus, & le retour de Madem. ,, de Chevreuse.

,, Monsieur le Marquis de Noir- ,, montier demande des Lettres de ,, Duc. Plus de quarante deux mille ,, livres qu'il a payé de rançon lors ,, qu'il fut prisonnier en Allemagne.

,, Mr. le Comte de Matha deman- ,, de le payement de sa Pension ,, de douze cents écus, de laquelle ,, il n'a rien reçû depuis six ans. ,, Qu'on revoque la Lettre envoyée ,, à Mr. de Fontrailles; & un Bre- ,, vet de Maréchal de Camp pour ,, Mr de Crenan.

,, Mr. de Cugnac demande, con- ,, formément à l'Article de rétablis- ,, sément pour les Charges de la Guer- ,, re & Pensions, qu'on le rétablisse en ,, la possession de son Regiment, & ,, jouïsse de sa pension.

,, Monsr. de Fruges demande auf-

si

„ si d'être rétabli dans le Comman- 1649.
„ dement du Régiment de Cavalle-
„ rie de la Reine, dans la joüissance
„ de ses Pensions, & conservé dans
„ les graces que Sa Majesté lui accor-
„ da lors de la mort de Me. sa Mere.

„ Mr. le Marquis d'Alluye de-
„ mande qu'on retire par récompen-
„ se de Mr. de Treville le Gouver-
„ ment du Comté de Foix, qu'il a
„ perdu par la mort du Comte de
„ Cramail son Grand-Pere, qu'il
„ avoit achetté, & qu'on lui donne
„ la survivance de celui du Marquis
„ de Sourdis son Pere.

„ Monsieur le Comte de Maure
„ demande le Cordon bleu, lors
„ qu'il plaira à Sa Majesté de faire
„ des Chevaliers. La Révision du
„ Procès du feu Maréchal de Maril-
„ lac, & s'il est déclaré innocent
„ qu'on lui rende la Charge de
„ Lieutenant de Roi des Terres &
„ Evêché du Gouvernement de Ver-
„ dun, ou qu'on lui rende les cin-
„ quante mil Ecus que ledit feu Ma-
„ réchal avoit paiés pour ladite Char-
„ ge.

Par toutes ces Demandes,

1649. on peut voir si la Guerre se faisoit pour le Bien public, pour le Service du Roi, & pour chasser le Mazarin. Il faut réprendre le fil de l'Histoire, & en laisser le Jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires.

L'Abbé de la Riviere, qui avoit toûjours un insatiable desir du Chapeau, ne pensoit qu'à l'obtenir du Pape. Il avoit le consentement de la Reine, & de Monsieur le Prince; mais, il n'avoit pas celui du Prince de Conti; & ne se tenant point en sûreté du côté de ce Prince, il cherchoit de lui plaire, afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne souhaitoit point pour lui. Ce Prince répondit aux offres qu'il lui fit faire, que s'il vouloit porter son Maître à lui faire accorder les Articles qu'il demandoit, que très volontiers il lui laisseroit la Nomination du Chapeau de Cardinal. Cela fit que le Duc d'Orleans, pressé par l'Abbé de la Riviere, eut tant de passion pour la Paix; ce qui contribua beaucoup à la faire conclure desavantageusement pour le Roi. On peut juger par là que les sentimens ni les inté-

rêts

rêts du Miniſtre n'étoient pas toû- 1649.
jours la cauſe de ſes apparentes foibleſſes ; & que ſes fautes étoient ſouvent cauſées par celles des autres.

Le vingtiéme au matin, comme je ſortois de la Meſſe de la Reine, un de mes Amis me vint dire à l'oreille, que tout étoit rompu : puis le ſoir, au ſortir de la Conférence, la même perſonne me dit que toutes les Conteſtations étoient accommodées. Les Députez du Parlement de Normandie, qui étoient venus à Saint Germain, au nombre de quinze Conſeillers & d'un Préſident, obtinrent auſſi en ce jour la Revocation du Semeſtre, que le feu Roi, ou plûtôt le Cardinal de Richelieu, leur avoit créé malgré eux. Tant de Prétentions à ſatisfaire embarraſſoient infiniment le Miniſtre, & à meſure qu'il accordoit des graces, ſoit aux Compagnies, ſoit à quelque Particulier, il renaiſſoit de nouveaux Prétendans, qui faiſoient de nouvelles Demandes ; & cette miſere s'augmentoit toûjours au lieu de diminuer. La faute qu'on avoit faite de déboucher Paris en étoit la cauſe. La charité de la Rei-

1649 ne l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit estimable, & belle; mais il n'y avoit plus moien de menacer la Ville de la famine: il falloit nécessairement servir le Roi en l'appauvrissant, & mettre la Paix dans son Roiaume par des voies fort contraires au bien de son Etat.

Les Généraux entrérent en de grandes deffiances les uns des autres; & à leurs insatiables desirs se joignit la jalousie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des Députez à basses notes, qui traittoient pour eux, & qui tirannisoient celui qui souhaittoit de les tiranniser à son tour. Le Duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faisoit offrir sous main. Il demandoit beaucoup parce qu'il sentoit encor dans son cœur l'enflure orgueilleuse que lui laissoient les restes de sa faveur passée. Il vouloit que le Ministre lui paiât ses fers & sa prison: il parloit fiérement; il disoit tout haut, qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin, & portant son ressentiment plus loin que les autres il rendit son Accommodement plus difficile. Cette fierté fut cause

qu'en-

qu'enfin la Paix se fit, & qu'il demeura sans aucune consolation, que celle d'avoir traitté son Ennemi avec beaucoup de hauteur; ce qui faisoit voir en lui une certaine grandeur d'ame, qui en effet avoit quelque beauté. Ce Prince voulant se deffendre jusques à l'extremité, pour exciter une nouvelle tempête, fit donner un autre Arrêt contre le Ministre, par lequel il fut enjoint aux Députez d'insister à chasser le Cardinal d'auprès de la Reine, mais il ne lui servit de rien: l'intérêt public l'emporta sur le particulier; & quand les principaux du Parti furent contents, ceux qui restérent qui ne l'étoient pas demeurerent au nombre des Malheureux, & des Ennemis de la Reine. Ils étoient destinez à la faire souffrir ce que le Ciel avoit ordonné d'elle, par des Arrêts plus irrévocables que ceux du Parlement. 1649.

Le Prémier Président, & le Président de Mêmes, pour obéir à leur Compagnie, en présence des Princes dirent qu'ils avoient ordre de suplier la Reine de donner à ses Peuples le contentement de voir éloigner d'elle, & de ses Conseils, un Ministre qui

1649. avoit mérité leur haine. Le Duc d'Orleans leur répondit, *Que la Reine ne vouloit point accorder leur Demande ; que lui & son Cousin le Prince de Condé, qui avoient le plus d'intérêt à l'Etat & à la Couronne, ne lui conseilloient pas de chasser M. le Cardinal Mazarin ; Qu'il étoit capable & habile à bien servir le Roi, & l'Etat ; qu'ils en étoient contents ; & qu'ils étoient résolus de le soutenir.* Il parla fort hautement à tous les Députez. M. le Prince ne s'étendit pas tant ; mais il dit quasi la même chose, & pour marque que les Députez n'étoient pas fâchés qu'on les refusât, ni la Reine offensée de leur Harangue, elle leur fit donner à dîner, & leur témoigna sa bonne volonté, parlant du Prémier Président, comme d'un homme estimable. Ils desiroient tous la Paix ; mais cette derniere instance fut faite seulement pour contenter les Peuples, & les rendre plus susceptibles de se ranger à leur devoir, par l'impossibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient : la Reine agréa donc ce que les Députez avoient fait, qu'elle jugea procéder seulement de l'intrigue des Généraux.

Ce

Ce même jour les Députez bien 1649.
nourris & bien contens, retournérent à Paris achever leur ouvrage; Ils ne virent point la Reine, parce qu'il auroit fallu qu'ils lui eussent fait la même Harangue qu'ils avoient faite aux Princes. Beaucoup de personnes les en blamérent, particuliérement les Députez des Généraux de Paris, qui tachoient toûjours par toutes voies d'arêter la conclusion du Traité, afin d'avoir plus de tems de ménager leurs intérêts. Madame de Montbazon, qui étoit aimée du Duc de Beaufort, fit espérer qu'elle le feroit contenter à moins, si on lui donnoit à elle ce qu'elle desiroit. Elle obtint de l'Argent & des Abbayes: & le Duc de Beaufort, qui l'aimoit, trouva bon que cette Dame profitât de l'inclination qu'il avoit pour elle; mais il n'en fut pas plus docile.

Le Coadjuteur, l'ame qui faisoit remuer une partie de ce grand Corps, aiant fait plus de mal que les autres, en devoit tirer de plus grandes récompenses; mais alors il voulut être assez généreux pour ne demander que pour ses Amis. Il avoit de hautes pensées,

il

1649. il desiroit seulement l'éclat & le bruit; & son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pussent augmenter sa réputation & sa gloire. Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'Etat, ou ceux qui voudroient le détruire, & d'avoir part aux grands biens, ou auxgrands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc pour le Marquis de Noirmoutier, & pour Laigue ses Amis, beaucoup de graces considérables & des biensfaits solides. Le Marquis de Vitri eut un Brevet de Duc, qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le Duc d'Elbeuf le Duc de Bouillon, & tous les autres, aiant chacun arraché quelque beau Lambeau des Libéralitez Roiales, tous se résolurent de souffrir que la Paix se fît; & ce fut au Roi, qui par grace la leur devoit donner, à la recevoir de ses Sujets; après l'avoir achettée cherement.

Les Députez du Parlement arrivérent à Paris, remplis de joie des honorables conditions qu'ils raportoient de Saint Germain; car, comme je l'ai remarqué,ils avoient obtenu de la Reine par leur habileté, & par les differentes

cau-

causes qui faisoient agir les principaux 1649.
Acteurs, d'être déchargés des Articles qu'on leur avoit imposez au premier Traité. On se relâcha de l'obligation qu'ils avoient de venir a S. Germain, où étoit le Roi, tenir son Lit de Justice : On leur permit encore de s'assembler quand bon leur sembleroit, & ils reçurent aussi quelques autres gratifications touchant les Finances toutes en faveur du peuple. Ils firent assembler le Parlement, pour rendre compte de leur heureux voiage. Le Prince de Conti ne s'y trouva point : il parut malade, exprés pour donner ce reste de tems aux Negociateurs, d'achever leur Accommodement à la Cour. Mais enfin, le Mercredi Saint la Reine étant aux Tenebres dans la Chapelle du Chateau de S. Germain, il arriva un Courrier de Paris que le Tellier amena, qui apporta la Paix entiérement reçuë, par le Parlement, les Généraux & le Peuple, tous montrans d'en être fort contens. Cette Paix donna quelque repos à la Reine, de la joie au Ministre, & de la douleur à ses ennemis. Le mois de Mars finit avec cette Guerre, qui avoit cou-

té

1649. té beaucoup de maux à la France, & qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi, ni satisfait entiérement les désirs de la Reine, qui auroit souhaitté moins de souffrance pour le Public, & un peu plus de mortification aux Particuliers, à ceux qu'elle accusoit d'être la cause de toutes ces broüilleries, & de tout ce que l'Etat avoit souffert de ces Révoltes.

Les dévotions de la Semaine Sainte se passérent dans la Chapelle de S. Germain, où la véritable piété de la Reine, & d'un petit nombre de bonnes ames, fut mélée avec la Galanterie & l'Indévotion de toutes les autres personnes qui composent la Cour, & qui font gloire pour l'ordinaire de n'estimer que la Vanité, l'Ambition, l'Intérêt, & la Volupté.

La Fête de Pâques étant passée, les Députez du Parlement de Paris & de Normandie vinrent remercier la Reine de la Paix qu'elle leur avoit donnée. Le Clergé y vint, toutes les autres Compagnies de la Ville, les Corps des Marchands & des Métiers, chacun selon leur ordre, tous avec des visages contens, & tous demandans avec ar-

deur

deur le retour du Roi, dans sa bonne 1649.
Ville de Paris. La Reine n'avoit pas sujet de l'estimer si bonne, qu'elle eût un grand desir d'y retourner. Elle savoit que le Peuple parloit encor avec insolence; qu'il disoit publiquement qu'il ne falloit rien payer au Roi, s'il ne revenoit bientôt; & qu'il y avoit de la canaille assez hardie, pour dire tout haut dans les rues, qu'ils ne vouloient point de Mazarin. Ces esprits farouches étoient si accoutumez à la Rebellion & au Desordre, qu'il étoit difficille, sans quelque chastiment exemplaire, qu'ils pussent reprendre la coutume de respecter la Puissance legitime.

La Reine, pour donner le tems aux Parisiens d'éteindre ce reste de feu, qui alumoit encor quelquefois leurs esprits & laisser évaporer la chaleur & la fumée, qui en restoit se resolut de n'y pas retourner si tôt: elle fit dessein après qu'elle auroit vû tous ses Ennemis reconciliés, d'aller passer quelque temps à Compiegne.

Le Marquis de Roquelaure fit l'intermede de toutes ces Harangues si ennuyeuses. Il fut disgracié, c'est-à-dire

1649 dire éloigné de la Cour, parce qu'on avoit dit au Miniſtre, que pendant le Siege de Paris, il avoit écrit au Prince de Conti, que s'il n'eut point été attaché au Service du Roi, par ſa Charge de Graud Maître de la Garde-Robe, il auroit été combattre ſous ſes Enſeignes; & le Cardinal, qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occaſions, ſentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre. Le ſoir, qui précéda le commandement qu'il eut de ſe retirer de la Cour, étant avec nous dans le Cabinet de la Reine, Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, ſur quelque bagatelle qui ſe diſoit alors, le tira à part, pour lui dire quelque petit ſecret tout bas. Cinq ou ſix perſonnes qui étions enſemble entendimes qu'il lui répondit, *N'eſt ce que cela? Je vous avoüe que j'ai crû que vous me veniés arrêter; car je ſens bien*, ajouta-t-il, parlant tout haut, *que je n'en ſuis pas bien loin:* & comme il étoit hardi, grand parleur, & Gaſcon, s'approchant de nous, il nous conta ſi plaiſamment le ſujet de ſa Diſgrace, & des Plaintes que faiſoit contre lui le Miniſtre, que bien

bien que la cause n'en fut pas plaisan- 1649.
te pour lui, nous ne laissames pas d'en rire. Nous conclumes tous enfin, que parmi tant de criminels à qui on faisoit des graces, il n'etoit pas juste qu'il reçut lui seul le chatiment qu'il meritoit du peu de zéle qu'il avoit témoigné pour le Service du Roi Malgré nòtre avis, il fut alors le seul en France qui fut puni pour avoir manqué au respect qu'on devoit au Roi, & au Ministre. Mais, cette punition fut de peu de durée; bientôt après il revint a la Cour: il fut reçu au nombre de ceux qui paroissoient fidelles, & dont le cœur avoit été légérement gâté par la corruption de l'air qui étoit contagieux quasi pour tous.

Les Finances étoient encore entre les mains du Marêchal de la Meilleraye, quoi que dejà on eût fait ce jugement de lui, qu'il étoit plus propre à faire des Conquêtes avec des Armées, qu'à faire venir de l'Argent avec sa plume. Le Cardinal de Richelieu son Parent, du tems de sa Puissance, lui avoit donné de beaux Emplois, & comme il avoit joint le cou-

rage,

1649. rage, & la bonne conduite à la faveur, il avoit fait de belles Actions; mais, comme je l'ai déja dit ailleurs, il étoit de dificile humeur & colere. Il n'étoit pas habile en matiere de Finances & les Gens d'Affaires ſe plaignoient, & diſoient que les Peuples n'étant pas ſoumis, ils tâchoient à l'ombre de la Révolté de s'exempter des Taxes des Impots, & des Tailles; qu'il leur falloit une perſonne qui entendit mieux la maniere de les faire paier ſi bien qu'il parut néceſſaire pour le Service du Roi de lui ôter les Finances, en donnant cette Charge à un homme plus patient, plus vigilant, plus expérimenté, & plus ſain que lui. Il étoit gouteux; & ſans avoir les années qui donnent la vieilleſſe, ſon corps étoit plus caſſé, que ceux qui en peuvent compter quatre vingts. Il étoit perclus des mains & des pieds, & ſouvent il avoit des emplaſtres ſur toute ſa perſonne, qui étoient ſa plus ordinaire parure. Mais enfin, il étoit honnête-homme, bon Ami, & vivoit tout-à-fait en grand Seigneur. Il avoit une belle & jeune Femme, Madame la Maréchale de la Meilleraie, Fille

Fille du Duc de Brissac. Sa beauté 1649.
consistoit dans la délicatesse des traits de son visage, dans un grand agrément, & une belle taille. Elle étoit sage; mais, elle avoit un trop grand desir qu'on le sçût. Elle répandoit sa vertu pretenduë en mille petites façons extérieures: & ces façons, qui auroient éte un grand déffaut en une autre, étoient en elle moins blamables; parce qu'elles se méloient avec son agrément naturel, qui de toutes manieres la faisoient paroître aimable. Elle avoit si peur qu'on ne crût qu'elle n'aimoit point son Mari, à cause de ses maux, qu'elle alloit disant à tout le monde qu'elle ne croioit pas qu'il y eut un homme exemt de ses incommoditez. Elle assûroit qu'elle le trouvoit beau, & à son gré; & quand elle en étoit séparée, elle tâchoit de persuader par ses discours, qu'elle s'ennuioit de ne le point voir. Ce n'est pas une chose impossible à une honnête Femme, d'aimer un Mari gouteux & malade, qui avoit du mérite & de belles qualitez, & dont elle étoit aimée; mais, cette affectation étoit cause qu'elle ne trouvoit point de

1649. de créance parmi ſes Auditeurs : & comme la vertu ſolide doit être ſincere, & toute naturelle, ſes artificieuſes façons perſuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit etablir. Elle fut un peu fachée de ce qu'il falloit quitter les Finances, parce qu'elle craignoit d'être obligée de s'éloigner de la Cour ; car, quoi que le Maréchal de la Meilleraie les perdit ſans diſgrace, ſa Femme jugea que ſes incommoditez le remenneroient ſouvent en Bretagne, & qu'elle ſeroit forcée de le ſuivre. Mais, comme elle étoit ambitieuſe, elle ſe conſola en ce qu'on propoſoit de les lui ôter, en lui donnant de grands avantages. Le Duc d'Orleans, & le Cardinal, furent le viſiter, & demeurérent d'acord enſemble des graces qu'il ſouhaittoit. Il demanda d'avoir place dans le Conſeil du Roi, la ſurvivance de ſes Gouvernemens pour un Fils unique qu'il avoit de ſa premiere Femme, & la ſurvivance de la Charge de Grand Maître d'Artillerie. Cette Affaire étant ſécrétement en cet état, elle s'éxécuta quelque tems après ; & nous verrons d'Hemery revenir occu-

per

ſa premiére place, avec l'applaudiſſement de ſes Amis, & malgré la haine de ſes Ennemis. Les derniers firent ce qu'ils pûrent pour l'en empécher; mais enfin, ſes rivaux le virent emporter la Victoire ſur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de ſatisfaction de ſa part; car il avoit ſenti ſa Diſgrace comme un homme qui étoit fort attaché à la terre, & qui avoit peu d'amour & de reſpect pour celui qui en eſt le Créateur, & le Souverain Maître. 1649.

Le Prince de Conti fut le prémier qui ſortit de Paris, pour venir ſaluer la Reine. Il fut préſenté par M. le Prince, & reçu en préſence de ceux du Conſeil. Après les complimens ordinaires, M. le Prince lui fit embraſſer le Cardinal Mazarin, & réchauffa leur converſation autant qu'il lui fut poſſible. Le Prince de Conti ne l'alla point voir chez lui pour cette prémiere fois, afin de garder quelque meſure entre la Guerre & l'Accommodement, & M. le Prince le fit trouver bon à la Reine.

Monſieur Oncle du Roi préſenta le Duc d'Elbeuf; & le Prince de Conti,

1649. après avoir satisfait pour lui, fut celui qui présenta les autres à son tour, qui furent le Duc de Bouillon, le Prince de Marsillac, le Comte de Maure, & beaucoup d'autres. La Reine les reçut assez froidement. Le Ministre, tout au contraire, ne manqua pas de joüer son personnage ordinaire de tempérance, & de douceur; leur disant lui même, qu'il croioit avoir eu tort envers eux, & qu'ils étoient excusables d'en avoir eu du ressentiment.

Ce même jour arriva à Paris Madame de Chevreuse, qui fut avertie de la Paix, par ses Amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'Archiduc, qui avoit servi à soutenir les forces des Rebelles contre le Roi: il étoit juste qu'elle fût récompensée de ses peines, puis que celles de tous les autres l'étoient aussi. Cette Princesse, étant donc arrivée de Bruxelles à Paris, envoia aussi-tôt negocier avec le Ministre, qui à son ordinaire, ne la rebuta point: il voulut seulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine, par son

avis, refusa le Duc de Chevreuse, 1649.
qui vint à Saint-Germain, lui demander pour sa Femme la permission de demeurer à Paris. Elle lui dit qu'elle ne la pouvoit pas souffrir dans une Ville encore toute pleine de l'Esprit de Rebellion; qu'elle avoit fait mille Caballes contre son Service; & qu'elle ne pouvoit pas être contente d'elle, ni satisfaite de ses soumissions, si elle ne lui faisoit voir un véritable repentir de sa derniere conduite. Ce Prince, qui sourd, & âgé de quatre vingts ans, avoit encor bonne mine, lui voulut répondre de la fidélité de cette Princesse: mais la Reine s'en moqua, & ne crut pas qu'il pût lui en être un bon garand; lui faisant entendre assez librement, qu'il n'auroit pas un grand pouvoir sur elle. J'etois présente à cette conversation. Il dit à la Reine, qu'il avoit trouvé Madlle. de Chevreuse sa Fille fort embellie, & qu'elle avoit des yeux capables d'embraser toute la terre. La Reine sourit, & lui répondit en criant de toute sa force, qu'il avoit trop d'amour pour la Beauté, & qu'il falloit qu'il commençât à ai-

1649. mer le Ciel & la Vertu. Madlle. de Chevreuse étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux, une belle bouche, & un beau tour de visage; mais, elle étoit maigre, & n'avoit pas assez de blancheur pour une grande Beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la Disgrace de Made. de Chevreuse sa Mere les avoit éloignées toutes deux de la Cour ; car il est rare de voir que les années embellissent les Dames passé dix-huit ans.

Monsieur Oncle du Roi alla faire un Voiage de deux jours à Paris où il reçut de grands honneurs. Le Parlement, aiant consulté ses Registres, trouva qu'ils avoient autrefois député vers un Duc d'Orleans comme lui, Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France ; si bien que deux Présidents & six Conseillers le furent visiter en Corps, pour lui rendre graces de ce qu'il avoit contribué à la Paix.

Ce Prince, pour complaire à la Reine, fit prier Madame de Chevreuse de sortir de Paris, lui faisant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien traitter

traitter, si elle lui montroit de ne 1649.
point vouloir profiter du mauvais état où l'esprit de la Fronde le mettoit; mais elle, qui avoit connu par ses expériences que la Reine ne la considéroit plus, n'en voulut rien faire. Elle continua sa Négociation avec le Ministre; & comme il faisoit profession publique de bonté, & de vouloir pardonner à ses Ennemis, elle en tira ce quelle voulut, & même avec facilité.

M. le Prince fut aussi à Paris, qui n'y reçut pas le même applaudissement, que le Duc d'Orleans. On l'avoit trouvé plus indiferent pour la Paix, & plus âpre au Combat; & par conséquent il n'y fut pas si bien traitté, mais pour ne pas faire une si notable difference entre les deux, on lui députa un Président & deux Conseillers, qui lui firent les mêmes compliments. Dans les Ecclaircissemens qu'il eut avec Made. de Longueville, elle travailla soigneusement à le détacher des intérêts de la Reine. Elle lui fit comprendre qu'il avoit tort de se desunir de sa Famille & qu'elle pouvoit être utile à sa Grandeur. Il vit que le

1649. Prince de Conti tiroit de grands avantages de la Cour ; que Madem. de Longueville, qui l'avoit conduit à cette considération, étoit digne d'être écoutée ; & qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit gout enfin aux flateuses illusions de cette Princesse, & le Sang, joint à la Politique, le liérent à elle par de nouveaux liens. Ce redoublement d'Amitié & de confiance fit qu'insensiblement il se forma dans l'Ame de M. le Prince des sentimens dissemblables à ceux qu'il avoit eû par le passé, & qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin, avec le même mépris, que les Frondeurs. Ce fut la source du changement qui parut depuis dans sa conduite, & qui causa sa haute & dure maniere d'agir avec la Reine & son Ministre. Elle produisit ensuitte ces grandes Révolutions de la Cour, qui causérent de si grands Desordres dans le Roiaume, & dans la Famille Roiale.

Le Coadjuteur se tint dans sa Forteresse, & ne voulut point venir à St. Germain comme les autres ; mais, trouvant

trouvant à propos de paroître de 1649.
loin, il pria le Duc de Liancour de faire ses complimens à la Reine, de l'assurer qu'en son particulier il étoit son très fidele Serviteur, & qu'il la reconnoitroit toûjours pour sa bienfactrice & sa maitresse; mais, la Reine les reçût avec mépris, & ordonna à son Ambassadeur de lui dire, qu'elle ne le considereroit jamais pour tel, que prémierement il ne fut Ami du Cardinal Mazarin; qu'il étoit son Ministre; qu'elle vouloit que ceux qui lui avoient de l'obligation, comme lui, suivissent en cela ses mêmes sentimens. Cependant, le Coadjuteur, comme j'ai déjà dit, traitoit avec le Ministre, dont il avoit reçû beaucoup de graces pour ses Amis, & des promesses à son égard, qui dans leur tems eurent leur effet.

Le Duc de Longueville arriva de Normandie avec une grande suitte. Il vint saluer la Reine, qui le reçût gravement. Je remarquai que ce Prince en parut interdit, & qu'il ne put jamais lui dire une parole de bon sens. C'étoit un homme de grande

1649. consideration : il voioit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le Service du Roi & de la Reine, dont il n'avoit nul sujet de se plaindre ; & qu'il étoit tombé dans ce malheur, plûtôt par légéreté, que par raison. Quand il arriva, chacun se pressa autour de cette Princesse, pour entendre ce qu'il lui diroit ; car il est difficile de bien deffendre une mauvaise cause ; mais, il n'eût jamais la hardiesse de parler : il pâlit, puis il devint rouge ; & ce fut toute sa Harangue. Après cet éloquent repentir, il salua le Cardinal Mazarin, & un moment après ils se retirérent auprès d'une fenêtre : ils se parlérent long-tems & ensuite ils se visitérent réciproquement, & demeurérent amis en apparence.

Le Comte d'Harcourt vint à la Cour comme les autres. Il fut reçû differemment selon les apparences & les caresses, mais différemment aussi pour les récompenses ; car elles ne furent pas si grandes pour lui, que pour ceux qui avoient été contre le Service du Roi. Il avoit manqué de conduitte à se saisir de la Ville de

Roüen

Roüen ; mais, il avoit bien servi, 1649.
aiant toûjours occupé un poste en Normandie, qui servoit de barriere contre les attaques des Ennemis, & mettoit le Roi en sureté contre ce que le Duc de Longueville auroit pû faire, avec peu de Troupes & moins d'argent. Il avoit enfin donné le moien au Roi de demeurer en sûreté à Saint Germain, ce qui n'étoit pas un petit Service. On lui donna ensuite le Gouvernement d'Alsace, & une Abbaye pour un de ses Enfans.

Ce même jour le Duc d'Yorck vint aussi à la Cour. Il n'avoit point encor vû le Roi ni la Reine, à cause qu'il étoit arrivé à Paris pendant le Siege de cette Ville où les visites n'étoient guere de saison. Il étoit demeuré auprès de la Reine sa Mere, pendant cette mauvaise constellation contre les Rois, qui l'avoit privé d'un Pere, & avoit donné beaucoup d'affaires au nôtre. La Reine lui fit de grands honneurs, & lui donna une chaise à bras, de même que le Duc d'Orleans en avoit obtenu une de la Reine d'Angleterre sa sœur. Cette belle foule fut augmentée par la

1649. venue de Madame de Longueville ; & de Madlle. de Longueville sa belle Fille, qui aussi bien que les autres, avoit été une grande Frondeuse. Elle avoit de la vertu, & beaucoup d'esprit, & il lui étoit pardonnable d'avoir suivi les sentimens de son Pere. Quand ces Princesses arrivérent, la Reine étoit au lit pour se reposer de toutes ses fatigues. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, & dans cet instant elle me faisoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eû le Duc de Longueville en la saluant. Comme je sçûs que Made. de Longueville alloit venir, je me levai ; car, j'étois à genoux devant son lit, & me mis auprès de la Reine, résolue de n'en point partir & d'écouter de près si cette Princesse si spirituelle seroit plus éloquente que le Prince son Mari. Comme elle étoit naturellement timide, & sujette à rougir, toute sa capacité ne la sauva pas de l'embaras qu'elle avoit eû en abordant la Reine. Je me panchai assez bas entre ces deux Illustres Personnes, pour sçavoir ce qu'elles diroient; mais, je n'entendis rien

rien que *Madame*, & quelques mots 1649.
qu'elle prononça si bas, que la Reine, qui écoutoit avec application ce qu'elle lui diroit, ne pût jamais y rien comprendre. Mademoiselle de Longueville, après la revérence de Madame sa belle Mere, se contenta de baiser le drap de la Reine, sans ouvrir la bouche : puis, se mettant touttes deux sur les Sieges qu'on leur apporta, elles furent fort heureuses de ce que je commençai la conversation, en demandant à Made. de Longueville, à quelle heure elle étoit partie de Paris, parce qu'il n'étoit pas deux heures après midi ; & pour les soulager de la confusion qu'elles avoient, qui les incommodoit beaucoup, j'éxagerai leur diligence. Cette conversation, dont les matieres frivoles furent le sujet, & cette visite si seichement passée, ne servit qu'à augmenter le ressentiment que la Reine avoit contre cette Princesse, qui, n'aiant jamais pris soin de lui plaire, ne lui plaisoit pas aussi. Elle confirma de même Madame de Longueville, dans les mauvaises intentions qu'elle conservoit dans son cœur

1649. contre le repos de la Reine ; car quand les diſpoſitions ſont mauvaiſes, & que ceux qui ne s'aiment pas ne s'éclairciſſent point ſur les ſujets qu'ils ont de ſe plaindre les uns des autres, ce ſilence augmente l'inimitié, & empêche qu'elle ne finiſſe.

La joie de la Paix fut alors traverſée par les Ennemis, qui aſſiégérent la Ville d'Ipres. Gerſé fut commandé pour aller avec quelques Troupes, faire quitter les armes au Marquis de la Boullaie. Il faiſoit ſon poſſible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles Révolutions ; mais, il n'y réüſſit pas. Le dégat que firent les Troupes du Roi donna un faux prétexte au Parlement de vouloir s'aſſembler exprès pour y donner ordre ; voulant encore ſe mêler de toutes les choſes dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même tems, ſe fit l'Accomodement du Duc de Vendome, qui n'étoit point venu à la Cour, depuis qu'il en avoit été chaſſé par l'établiſſement du Cardinal Mazarin. Il avoit profité de ces Deſordres, en montrant

trant qu'il n'aprouvoit pas le procedé audacieux de ſon Fils le Duc de Beaufort, & qu'il deſiroit infiniment de devenir Ami du Miniſtre. Pour marque de ce deſir, il propoſa le Mariage de ſon Fils le Duc de Mercœur, avec l'ainée Mancini, Niece du Cardinal. Cette propoſition ne fut point refuſée : elle étoit avantageuſe au Miniſtre, & pouvoit donner de grandes commoditez à ce Prince, qui en deſiroit l'exécution, afin de rentrer dans la faveur. 1649.

Cette Guerre civile, où le Cardinal Mazarin avoit été mal-traité, lui avoit déplu, il trouva que des Places & des Alliances le rendroient plus conſidérable, & le mettroient en état de ſe pouvoir deffendre par lui même, ſans mandier continuellement la Protection du Duc d'Orleans, & du Prince de Condé. En changeant de conduite, il devint plus intéreſſé qu'il n'avoit été juſques alors, & les mauvais tours de ſes Ennemis lui firent deſirer de ſe faire redouter de ceux qui lui avoient fait beaucoup de mal, & beaucoup de peur. Par ces raiſons, il traitta le Duc de Vendome

1649. me comme son Ami ; & ce Prince fut de même reçû par la Reine, avec beaucoup de démonstration de bonne volonté.

Monsieur le Prince étoit un peu dégouté de la conduite du Ministre, que ses Ennemis décrioient tout-à-fait. Il étoit, comme je le viens de dire, pressé par sa Famille d'entrer dans leurs desseins, afin de se faire le Maître de la Cour, au lieu qu'il n'étoit (à ce qu'ils disoient) que le Vallet du Cardinal. Made. de Longueville se servit de cette union du Ministre, avec le Duc de Vendôme, pour faire haïr à Mr. le Prince celle qu'il avoit eüë jusques alors avec lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le considerer pour son principal appui, puis qu'il entroit dans d'autres intérêts & prenoit dans la Cour, une autre protection que la sienne ; & qu'il étoit à croire que le Duc de Vendôme, devenant Parent du Ministre, seroit plus consideré que personne auprès du Roi & de la Reine. Ces raisons, représentées par une Sœur qu'il avoit fort aimée, furent des ar-

mes

mes, pour combattre dans le cœur de 1649.
M. le Prince l'inclination qu'il avoit à la Paix, & à ne ſe point brouiller à la Cour. Ce Prince, qui eût été au deſeſpoir ſi on eût cru que quelqu'un l'eût gouverné, ſe laiſſa néanmoins conduire par cette Princeſſe à ce que lui-même de ſon mouvement n'auroit jamais fait.

Cet éloignement de volonté porta M. le Prince à s'éloigner de la Cour pour quelque tems, il fit deſſein d'aller en Bourgogne; & auſſitôt qu'il montra d'avoir cette penſée, la cauſe en fut facilement apperçûë par le Miniſtre, qui ne manqua pas d'avoir des avis ſur les dégouts qui commençoient à ſe former contre lui dans l'ame de ce Prince. Le Cardinal Mazarin, pour adoucir ſon cœur, lui fit parler de la propoſition que le Duc de Vendome lui avoit faite, & lui fit dire tout ce qui pouvoit le raſſûrer, ſur les craintes qu'on lui avoit fait concevoir; mais, il ne reçut pas ce qui venoit de ſa part avec ce même eſprit qu'il auroit eû, ſi Madame de Longueville n'eût point commencé à l'empoiſonner. Le Miniſtre en eût du cha-

1649. chagrin, & tout ce qui lui parut propre à raccommoder ces mauvais commencemens se fit ensuite de sa part sans aucun effet.

Je finirai les Avantures de Saint-Germain par l'Arrivée du Marquis de Vitri, du Marquis de Noirmoutier, & de Laigue. Le prémier avoit du mérite, & de la qualité. Sur quelques dégouts que j'ignore il étoit entré dans ce Parti, étant actuellement attaché au Service de la Reine, en quoi sa faute étoit plus grande, & moins pardonnable. Pour les deux autres, l'un avoit beaucoup de naissance, tous deux étoient honnêtes gens, & tous deux avoient été grands Frondeurs, & avoient comme je l'ai déjà dit traitté publiquement avec le Roi d'Espagne. Ils vinrent donc sous la foi publique saluer la Reine, avec la même hardiesse que s'ils eussent travaillé à sauver l'Etat; & comme les autres, ils en furent quitte pour un peu de froideur & de mauvais visage. Ils étoient de ma connoissance, & dans le moment que je fus apperçeue par eux, ils vinrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer.

Je

Je leur dis tout bas que j'étois fort aise 1649.
de les voir ; mais, qu'en cette occasion, je les priois de ne m'aimer pas tant, vû que l'Amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la Chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux, Monsieur passa, qui leur fit mille caresses. En me retirant, je lui dis, que je croiois avoir mérité la corde, par la bonté que j'avois eûë de les souffrir, & que j'en étois en scrupule. Je les laissai, & lui dis encore que pour lui qui étoit le Maître, & qui n'avoit rien à craindre, il pouvoit leur faire grace & les bien traitter ; mais que pour moi, je croiois en devoir user autrement. Monsieur me répondit que j'étois bien sage, & que pour m'empêcher d'aller à la Greve, il alloit les emmener. Il les prit en effet, & les poussant dans une fenetre, il demeura quelque tems à les entretenir. Cette Conversation fut aussi-tôt remarquée & tellement sentie par le Ministre, qu'un de ses Domestiques m'assûra, qu'il en avoit eû de l'inquiétude : & ensuite l'Abbé de la Riviere me conta que le Cardinal lui en avoit fait des reproches, se plaignant

1649. gnant à lui de son Maître, d'avoir si bien traitté ces deux hommes. Je connus par cette petite Avanture, que les actions des Grands sont toûjours grandes quelques petites qu'elles soient ; & que ce Prince, quoi qu'il eût de bonnes intentions, n'étoit pas Ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offensé l'Etat.

Peu après, je quittai la Reine, & vins faire un petit voiage à Paris. Je trouvai cette grande Ville encore pleine de cet Esprit de Rebellion, qui depuis quelque tems l'avoit entiérement occupée ; & sans être Astrologue, je prévis aisément, que cette Paix ne seroit pas de longue durée.

Le 31. Mars. En ce même tems, la Reine partit pour aller à Compiegne, donner ordre aux Affaires que les anciens Ennemis de l'Etat lui donnoient sur la frontiere. Ils continuoient le Siege d'Ypres, où Beaujeu se deffendit si bien, qu'il le fit durer plus long-tems qu'on n'avoit crû. Palluau, qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement, fut blâmé de tout le monde ; mais, il avoit sçû se mettre si bien auprès du Ministre, qu'il ne fut pas si abbatû de

ce

ce malheur, qu'un autre l'auroit été. 1649.
Quoi qu'il n'eut aucune étude, & qu'il beguaïât en parlant, comme il avoit un grand ſens naturel, & le génie de la Cour, il avoit trouvé moien de ſe mettre en poſſeſſion de ſe ſervir plus ordinairement de l'Intrigue du Cabinet, que d'une grande aſſiduité à l'Armée, pour avoir les plus beaux Emplois que les Gens d'Epée puiſſent obtenir. Quoi qu'il eut du cœur comme un autre, il trouvoit toûjours plus à propos de combattre ſes Ennemis particuliers, que ceux de l'Etat. Il fut affligé de perdre cette place, parce que ce Gouvernement lui valloit beaucoup; mais, avec de l'eſprit, de la hardieſſe, & du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après, cet habile Courtiſan, malgré toutes ſes facheuſes Avantures, parvint à la Dignité de Maréchal de France, à laquelle les Officiers qui croioient la mériter mieux que lui diſoient que ſes Bons-Mots & ſes agréables railleries avoient eû plus de part que ſes grandes Actions.

Le ſéjour de la Reine à Compiegne ſer-

1649. servit un peu à délasser son esprit des Affaires qui en avoient troublé le repos. La Forêt & la Riviere qui font l'ornement de cette petite Ville lui firent passer d'agréables heures, & donnérent beaucoup de divertissement au Roi & à Monsieur, qui étans tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'Etat ne pensoient qu'à chercher du plaisir par tout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir, le Duc & la Duchesse de Vendome, qui vouloient l'Alliance du Ministre, firent ce qu'ils purent pour obliger le Duc de Beaufort à consentir au Mariage de M. de Mercœur avec l'ainée Mancini; mais, il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfaire, on lui offrit le Gouvernement d'Auvergne; mais il le refusa : & dans ce tems là, étant revenue à Paris, & le rencontrant un jour chez Mde. la Duchesse de Nemours sa Sœur, il me dit qu'on se moquoit de lui; car, en même tems qu'on lui offroit ce Gouvernement, on le vouloit donner au Duc d'Elbeuf, pour récompense de celui de Picardie, que le Cardinal vou-

vouloit avoir. Mais, comme cet 1649.
échange ne se fit point, je croi que le Duc de Beaufort se trompoit lui-même, ou qu'il faisoit semblant de le croire, pour ne se point accomoder; voulant, selon toutes les apparences, ou plus qu'on ne lui offroit, ou ne voulant rien pour demeurer toûjours en état de tout vouloir.

Quelques jours aprés, ce Prince tomba malade d'une colique si violente, qu'il crût être empoisonné, & prit publiquement du contrepoison; ce qui fait connoitre le dessein qu'il avoit de réveiller l'Amitié du Peuple de Paris pour lui. Il en avoit plus besoin contre ses anciennes liaisons, que contre aucun breuvage qu'on lui eût fait prendre; car, il faut avoüer, que le Cardinal Mazarin ne nous a point parû vouloir user de mauvaises voies pour se défaire d'aucuns de ses Ennemis; & que jamais Favori, élevé à la plus grande Puissance qu'un homme puisse avoir, n'a eu plus de clémence & de douceur que lui. Aussi l'avons nous vû visiblement protegé de Dieu, pour marque évidente à tous les hommes, que comme il en est

1649. eſt le Createur, il hait celui qui repand leur Sang, & conſerve le pacifique. Le peuple de Paris fut voir ce Prince malade, & la foule devint ſi grande chez lui, qu'à la fin il falut ouvrir toutes les portes qui alloient à ſa Chambre, hauſſer les rideaux de ſon lit, & l'expoſer à la vuë du Public. Ce grand concours, & la flaterie de quelques uns de ſes amis, acheverent de le rendre irreconciliable avec le Miniſtre. Il crut faire une Action heroïque de ne ſe point acommoder, & les adulations de ceux, qui vouloient toûjours avoir un Chef en ſa perſonne furent cauſe qu'il ne fut point auſſi ſatisfait de la Cour qu'il le devoit être.

Le 8. Mai. Ypres ſe rendit aux Ennemis le huitieme jour de mai 1649. après que Beaujeu l'eut deffendue, aſſez de tems pour meriter beaucoup de louanges de ſa réſiſtance. L'Intrigue du Cabinet occupoit tellement le Miniſtre, que cette perte ne put pas trouver en lui aſſez de place pour lui cauſer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des Ennemis de l'Etat, mais plûtôt de ceux

ceux qui voulant paroitre ses Amis, 1649.
ne l'estoient point, & qui pour tirer de lui des graces & des bien-faits, lui faisoient naître de continuelles Affaires, afin de le forcer, à leur donner davantage. Le dessein que le Cardinal conservoit toûjours de faire revenir d'Hemery, étoit pour lors un de ses plus grands embarras : le desordre où étoient les Affaires du Roi lui faisoit desirer de plus en plus de le pouvoir rappeller ; mais ce changement n'etoit pas encore en état de se faire. Il ne vouloit pas qu'il parut venir de lui, de peur de se faire haïr par le Parlement, & les Peuples, qui avoient en horreur le nom de cet homme. Il faisoit semblant, au contraire, de favoriser ceux qui aspiroient à cette Charge, & leur faisoit espérer qu'il leur seroit favorable. Le President de Maisons étoit celui qui avoit parû se declarer d'avantage sur cette prétention, où par bonheur pour lui il avoit trouvé des personnes qui l'avoient servi solidement, & avec une grande application à ses intêrets. On parla dans le Conseil de cette Affaire. Le Cardinal montra de proté-

ger

1649. ger ce Président, & en même tems il avoit suplié Monsieur Oncle du Roi de s'y opposer. Cette opposition ayant été faite, le Ministre temoigna au Président de Maisons qu'il étoit fâché de l'obstacle que le Duc d'Orleans avoit apporté à ses desirs, & crût par cette finesse l'avoir satisfait. Il crût aussi avoir de même caché au Public la résolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Hemery; mais, il étoit aisé de voir où alloient ses intentions. Nous conclûmes aussi-tôt, qu'il falloit faire changer le Duc d'Orleans, afin de montrer au Ministre qu'il étoit difficile de tromper les Gens de la Cour. L'Abbé de la Riviere étoit le seul qui fût capable de cela: je me chargeai de lui en parler, & trouvant par le moien de la Marquise de Sablé un intérêt particulier qui lui pouvoit faire souhaitter pour Sur-Intendant celui que son Maître avoit paru rebutter. Je le persuadai d'y travailler; & il le fit si bien, que le Duc d'Orleans changea tout à fait de sentiment; & peu de tems après ce Prince fit dire au Président de Maisons, qu'il n'avoit été contre lui que par

par complaiſance, & que dans le vrai il deſiroit l'obliger, & lui donner ſa voix. Ce bon office n'étoit pas ſuffiſant pour faire conclure l'Affaire à l'avantage du Préſident de Maiſons, parce que dans le vrai le Miniſtre étoit le Maître abſolu de toutes les Réſolutions de cette nature; mais, cette Protection du Duc d'Orleans lui fut tout-à-fait avantageuſe, dans le tems où ſa deſtinée le porta à cette Charge: elle néceſſita le Cardinal de lui donner la ſienne, ne pouvant pas lui refuſer ce que déjà il lui avoit fait eſpérer, en faiſant ſemblant de lui être favorable. 1649.

En ce même tems, j'allai à Compiegne trouver la Reine. Je fis ce petit voyage; car, il étoit difficile de vivre avec plaiſir dans Paris à cauſe des Diſputes continuelles qu'il falloit avoir avec ſes Ennemis. Ils la blamoient inceſſamment de la Protection qu'elle donnoit à ſon Miniſtre, & ne pouvoient bien entendre qu'il ſeroit injuſte & d'une dangereuſe conſéquence, que les Souverains accoutumaſſent leurs Sujets à faire leurs volontez: la voie de la deſobéiſſance & Le 27. Mai

1649. de la rebellion est toûjours criminelle. Si cette Princesse avoit été un peu plus jalouse de son Autorité & de sa Puissance, & si elle se fût contentée de soutenir son Ministre, se servant de son habileté sans affecter la pluspart du tems de n'avoir part à rien, elle auroit acquis une réputation plus éclatante que celle des Reines les plus estimées; mais son indifference, qui la portoit à négliger la gloire de gouverner par elle même un grand Roiaume, a caché la beauté de sa résistance, & le tems seul a fait connoître, que les meilleures & les plus hardies résolutions ont été nouries la plus grande partie dans sa prudence & sa fermeté.

Madame la Princesse étoit allée à Paris revoir Madame de Longueville, & se rejoindre à sa Famille. On crut qu'elle prit un peu de leurs Sentimens parcequ'elle s'imagina que la Reine avoit méprisé sa douleur à St. Germain quand le Prince de Conti en étoit parti, & qu'elle avoit eu quelque déffiance d'elle. Je crois qu'elle se trompoit; car dans ce tems là, un jour parlant à la Reine, de Madame

la Princesse, je lui dis, comme il étoit 1649.
vrai qu'en arrivant à Paris, je l'avois trouvée remplie d'une grande tristesse, tant sur ce qui regardoit sa Majesté, que sur les intérêts de Madame de Longueville, & que j'avois été étonnée de la trouver si sensible à deux choses, qui étoient si contraires : sur quoi elle me fit l'honneur de me répondre, qu'il étoit vrai qu'elle lui étoit obligée, & qu'elle avoit bien vû, malgré la tendresse qu'elle avoit pour ses Enfans, qu'elle avoit senti leur separation de la Cour, autant parce qu'elle avoit paru contraire au service du Roi, que par les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir à leur domage; & qu'enfin elle ne trouvoit point étrange qu'elle eût commerce avec eux, parce qu'elle ne la soupçonneroit pas aisément de lui manquer de fidélité. Cependant, l'Histoire du Tems veut que cette Princesse, charmée de la haute Réputation où elle voioit alors Madame de Longueville, fut de concert avec elle, (quoi qu'elle ne sçût pas tous ses secrets,) pour travailler unanimement à dégouter M. le Prince de la

1649. liaison qu'il avoit eue jusques là avec la Reine & son Ministre. Le Mariage, que vouloit faire le Cardinal lui déplut, par sa propre inclination, parce que la Maison de Vendôme avoit toûjours été opposée à celle de Condé; & quelques personnes confidentes de Madame de Longueville me dirent, que M. le Prince quittant sa Famille à Paris pour aller en Bourgogne, il leur dit, *Qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en soutenant le Cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire; mais, qu'à l'avenir, si les choses prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire.* Il alla à Compiegne prendre congé de la Reine, pour aller à ce Voiage; & quand il la quitta, elle qui sçavoit ce qui se passoit, lui dit tout haut. *Qu'elle croyoit qu'ils se sépareroient bons amis, & qu'elle tenoit pour assûré que leur Amitié demeureroit entre eux aussi parfaite qu'elle avoit été depuis la Régence;* ajoutant, *qu'il falloit que cela fût, malgré ceux qui desiroient le contraire.* Comme les paroles des Rois & leurs actions sont quasi toûjours desaprouvées, beaucoup de personnes blamé-

mérent la Reine de lui avoir parlé de 1649.
cette ſorte, parce qu'elle rendoit cette petite mesintelligence trop publique, & donnoit lieu de croire qu'il étoit vrai que ce Prince ſe vouloit ſéparer d'elle. Avant que de partir, il préſenta à la Reine, le Maréchal de la Mothe, qui n'avoit point encore paru, parce que demandant beaucoup il avoit fallu plus de tems au Miniſtre pour ſe réſoudre de lui accorder ce qu'il ſouhaittoit. La Reine, parlant de lui, & de quelques excuſes qu'il lui avoit fait faire ſur ſon retardement, avoit dit tout haut qu'elle ne ſe ſoucioit pas de le voir. Il crût par là être obligé de ſe hâter davantage ; & ce fut ſeulement pour être mal reçu. On ſe mocqua d'un Eclairciſſement public qu'il fit avec le Cardinal Mazarin en le ſaluant ; car d'ordinaire ces ſortes de Converſations ont beſoin de ſecret. Sa Harangue, quoi que mal tiſſue, n'empêcha pas qu'il ne reçut de l'argent en quantité. En ce ſeul point ſe renfermérent tous ſes deſirs : il avoit déja toutes les Dignitez où pouvoit aſpirer la plus grande ambition d'un Gentilhomme ; & néanmoins on

1649. m'aſſûra qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu Roialiſte, il avoit répondu, *La Reine m'a fait juſtice, m'aiant ſatisfait; mais elle ne m'a point fait de grace, & je ne ſuis pas plus ſon Serviteur que je l'étois il y a peu de tems:* Paroles, qui me ſemblent honteuſes dans la bouche d'un François, & d'un Officier de la Couronne, qui étoit devenu Maréchal de France & Duc de Cardonne, par les bienfaits du feu Roi.

Le Miniſtre, voulant donner quelques ſoins à la conſervation de nos frontieres, fit réſoudre la Reine de changer ſon ſéjour de Compiegne en celui d'Amiens. Il forma des deſſeins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des Ennemis, & plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du Roiaume, par les bons ſuccès que les armes du Roi lui pouvoient faire eſpérer. Il ſuplia le Duc d'Orlean d'aller paſſer quelque tems à Paris, afin d'aſſoupir par ſa préſence le bruit qui ſe faiſoit encore contre le Mazarin, ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, & lui faiſoit crain-

craindre que le reste de cette malice publique ne s'oposât à son bonheur particulier, & ne l'empêcha d'avoir part à la Paix. Ce Prince qui voulut obliger la Reine, la suivit jusques dans Amiens : il lui aida à prendre les résolutions nécessaires au Service du Roi ; puis revint prendre Madame qui l'attendoit à Compiegne, & qui par grande merveille l'avoit suivie cette année. De là, il s'en retourna préparer l'entrée de celui qui avoit besoin de son assistance & de sa protection ; mais, qui apparemment commençoit à se lasser de cette dépendance. 1649.

Je partis de Compiegne pour revenir à Paris le même jour que la Cour partit pour Amiens, & ne suivis point la Reine. A mon retour, je trouva les esprits aussi mal intentionnez que jamais, & les Libelles des Séditieux plus dangereux à l'Etat, que ceux, qui jusqu'alors avoient seulement attaqué la personne du Cardinal. Un de ceux-là prononçoit hardiment, *Que quand les Revoltes étoient générales, les Peuples avoient un juste droit de faire la Guerre contre leur Roi ; que leurs Griefs devoient être décidez par* Le 7. Juin.

1649. *les Armes , & qu'ils pouvoient dans ce tems là porter la Couronne dans d'autres Familles , ou changer de Loix.* Et dans cet Ecrit il y avoit des Exemples allégués d Etats , qui avoient changé la Monarchie en un Gouvernement de plusieurs , voulans par là faire naître au Parlement le desir de se faire pareil au Sénat de Venise , ou de suivre l'exemple de celui d'Angleterre. * Toutes ces hardiesses , qu'on peut nommer de grands Crimes , & même si énormes qu'ils sont de la peine à penser , procédoient de ceux qui vouloient augmenter les Desordres , & les augmenter autant qu'ils le souhaittoient. Le Parlement sans doute n'y avoit alors nulle part , & il parut que cet Ecrit avoit donné de l'horreur à tous , & même aux plus malins.

* Mon Frere, à son retour d'Allemagne, répondit à cet écrit & sa Réponse fut estimée. Il étoit néanmoins fort jeune.

A l'arrivée de la Cour dans Amiens, le Cardinal Mazarin manda au Marquis d'Hocquincourt , Gouverneur de Peronne , de le venir trouver pour l'entretenir de quelques affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laissé passer Madame de Chevreuse , qui étoit revenuë de Flan-

dres

dres ſans le conſentement du Roi ; il 1649.
lui montroit auſſi de le vouloir récompenſer ſa Place, pout la rejoindre au Gouvernement de Picardie : qu'il ſembloit avoir deſſein de prendre. Le Marquis d'Hocquincourt étoit un homme vaillant & de grand cœur, mais leger & facile à dégouter. Il avoit pris liaiſon avec les Frondeurs ſur quelque petit mécontentement ; & avoit quitté l'Armée pour aller ſe renfermer dans ſa Place, diſant qu'il avoit eu avis qu'on le vouloit arrêter. Sur l'ordre qu'il reçût du Miniſtre, il vint le trouver avec un bonne eſcorte ; étans convenus, avant leur entrevûë, du lieu, & de la quantité de gens qu'ils devoient avoir l'un & l'âutre, & de toutes leurs ſûretez. Ils ſe virent enfin dans une Campagne, au milieu de cinquante hommes de Cheval de chaque côté. Hocquincourt étoit un bon Picard, franc Chevalier, & bon Ami. Il dit au Cardinal, qui lui témoignoit vouloir être de ſes Amis à des conditions avantageuſes, qu'il ne lui pouvoit accorder ſon Amitié, ni recevoir ſes offres, s'il ne lui permet-

1649. toit de travailler à les remettre bien ensemble, lui & le Duc de Beaufort, aiant promis de ne rien faire sans ce Prince. Le Ministre, qui ne démandoit que la Paix, lui donna pouvoir d'aller traitter avec son Ami le Duc de Beaufort, & consentit même à quelques offres, qu'il lui permit de lui faire de sa part. Hocquincourt partit ensuitte de Peronne, & vint à Paris chercher ce Prince, pour tacher de lui persuader cet Accomodement. Il le trouva embarassé dans une grande brouillerie, qu'il avoit eue avec beaucoup de personnes de la Cour, & mal intentionné pour le Cardinal; si bien que ne pouvant réüssir dans sa Négociation, & voiant qu'il étoit obligé au Ministre, il se dégagea du Parti de la Fronde, & s'accomoda avec le Cardinal, sans pourtant se défaire de son Gouvernement. (*)

Le Duc de Beaufort avoit un grande Querelle sur les bras, qui étoit alors le sujet de toutes les conversations des gens du grande monde. Quelques jours avant que la Reine partit de Compiegne pour Amiens le Duc de Candalle, le Commandeur de Sou-

*Il étoit Gouverneur de Peronne.

Souvré, Manicamp, Ruvigni, Gersé, le Commandeur de Jars, & quelques autres voulurent aller à Paris faire une petite course, à dessein d'aller bientôt après rejoindre la Cour dans Amiens. Comme ils prirent congé de la Reine, Gersé, le moins sage de tous les hommes, lui dit en souriant qu'ils alloient bien soutenir leur Parti. La Reine lui répondit, parlant aussi à tous les autres? *Ha! mon Dieu, soiez tous bien sages, & vous ferez bien.* Etans donc à Paris, ils se rencontrérent les deux Partis ensemble un soir dans les Tuilleries. La troupe de gens de la Cour étant dans la grande allée, ils virent le Duc de Beaufort, qui venoit vers eux, accompagné du Duc de Retz, & d'un bon nombre de Conseillers Frondeurs. Soit que le Duc de Beaufort voulut éviter de rencontrer de front tant de ces Mazarins, soit que cela arrivât sans dessein, quoiqu'il en soit, comme il approcha d'eux il prit un jeune Conseiller, & au lieu d'aller droit par cette allée, il se détourna pour en prendre une petite, témoignant de vouloir entretenir en parti- 1649.

1649. culier celui qu'il avoit obligé de se suivre. Gersé, d'humeur incompatible avec le bon sens, voulant s'acquerir quelque mérite auprès du Ministre, fit des railleries du Duc de Beaufort, disant que le Champ de Bataille leur étoit demeuré, que ce brave Prince avoit évité leur rencontre, & que les Frondeurs n'avoient osé paroître devant les Mazarins. Au sortir des Thuilleries, il alla visiter des Dames : il conta dans les ruelles cette Avanture dans les mêmes termes ; & le lendemain il en fit des plaisanteries à ceux qui les voulurent entendre. Aussi-tôt que le Duc de Beaufort en fut averti, au lieu de délibérer sagement à ce qu'il étoit bon & à propos de faire, il se resolut brusquement de s'en vanger, & le fit d'une maniere assez bizarre. Nos Courtisans, qui ne pensoient qu'à joüir de la vie & de ses douceurs, & Gersé qui ne pensoit pas avoir trouvé de si bons Echos, proposérent en même tems d'aller souper sur la terrasse du Jardin du Renard, & paiérent chacun deux pistolles pour leur repas. Ce même jour on dit à Gersé que le Duc

Duc de Beaufort avoit sçû ce qu'il 1649.
avoit dit de lui, & qu'il avoit juré de le maltraitter. Il répondit avec une sagesse à contre-tems, qu'il n'avoit rien dit qui le pût offenser, & qu'il ne craignoit rien d'un Prince aussi généreux que celui-là. Cette prudence forcée n'étant pas naturelle n'eut point de bon effet, & ne le sauva point de la colere du Duc de Beaufort, qui, pour être trop excessive, & passer bien audelà de l'offense, fut avec raison desaprouvée de tout le monde.

L'heure du souper étant venuë, le Duc de Candalle, & toute la Compagnie, au nombre de douze personnes, se rendirent au Jardin, avec intention de se réjoüir, & de faire bonne chere. Le Commandeur de Souvré fut averti par sa Niece Mademoiselle de Toussi, de ne se point trouver à cette Fête. Elle étoit instruite par un Ami du Duc de Beaufort, par le Maréchal de la Mothe qui l'aimoit & qui l'épousa peu de tems après. Toute la Compagnie aprit de cette maniere qu'elle avoit quelque chose à craindre; mais com-

1649. me ils étoient déjà tous prêts de se mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugérent à propos de ne rien changer en leur dessein, & de faire bonne mine. Ils étoient encore au prémier Service, lorsque le Duc de Beaufort arriva dans le Jardin, suivi du Maréchal de la Mothe, du Duc de Brissac, du Comte de Fiesque, de Duras, & de beaucoup d'autres personnes de marque, avec quantité de Gentilshommes à lui : il y avoit aussi des Pages & des Laquais en quantité. Ces derniers avoient des Epées & des Pistolets, & les personnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit & beaucoup d'éclat. J'ai oüi dire à ceux qui les virent arriver, & qui avoient intérêt à cette Promenade que du bout de la Terrasse ils virent quantité d'Epées toutes portées en haut, les unes toutes nues, & les autres non. Ceux qui soupoient, voiant cet appareil, jugérent aussi-tôt qu'ils étoient destinez à un autre divertissement qu'à celui de faire bonne chere; mais, ne pouvant s'empècher de danser, il fal-

lût

lut attendre pour voir sur quelle cadence on les réjoüiroit. Ils firent donc semblant de ne penser à rien, & se laissant approcher du Duc de Beaufort, lui & toute sa compagnie environnérent la table. Il les salua avec un peu de trouble sur son visage, & son salut fut reçû avec civilité de ceux qui étoient assis : il y eût même quelques-uns d'eux, dont furent R -vigni & le Commandeur de Jars, qui se soulevérent en le saluant, pour lui rendre plus de respect. Ce Prince, dont la mine étoit haute & fiere, leur dit, *Messieurs vous soupez de bonne heure.* Ils répondirent peu de paroles, toûjours en posture civile, afin de finir une conversation qu'ils ne jugeoient pas leur devoir être commode. Le Duc de Beaufort, la continuant malgré eux, demanda s'ils avoient des Violons. Eux lui dirent que non, & lui en même tems leur repartit qu'il en étoit bien fâché, parce qu'il avoit intention de les leur ôter : & continua disant qu'il y avoit des gens en leur Compagnie qui se mêloient de parler de lui, & qu'il étoit venu pour les en faire repentir ; 1649.

&

1649. & prenant la nappe, il la tira rudement par le coin, & renverſa des plats dont quelques uns de la Compagnie de ceux qui prétendoient les vuider furent ſalis. Auſſi-tôt après cette action, tous ſe levérent, & tous demandérent leurs Epées. Le Duc de Candalle étoit Couſin germain du Duc de Beaufort: il étoit Fils d'une Fille bâtarde du Roi Henri IV, ainſi que ce Prince l'étoit du Duc de Vendôme, bâtard de ce même Roi. Ce jeune Seigneur, dont la ſeule conſidération devoit empêcher le Duc de Beaufort de ſe vanger de cette maniere; le Duc de Candalle, dis-je, ſe ſentant vivement offenſé de ce procédé, ſaute à un de ſes pages, lui prend ſon Epée, & ſe met auſſi-tôt en devoir de réparer l'affront que toute la Compagnie venoit de recevoir en ſa préſence. Non ſeulement il ſe mit ſur la deffenſive, mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts, & tous les témoins de cette action la loüérent infiniment, & dirent qu'en cette occaſion, il montra beaucoup de courage & de valeur. On lui porta quelques coups, & peut-

être

être qu'il auroit paié pour tous ſans le 1649.
ſoin que le Duc de Beaufort prit auſſi-tôt d'empêcher ce malheur Lui, qui n'en vouloit qu'à Gerſé, voiant ſon parent en péril, ſe jetta entre les Epées, & fit ce qu'il put pour empécher qu'il ne fût bleſſé, & lui proteſta qu'il ne lui en vouloit point, & le pria inſtamment de ne point prendre de part à ce qu il avoit fait. Le Duc de Candalle ne reçut point ſes civilitez : il lui dit tout haut, qu'il n'en pouvoit que trop prendre, puiſqu'il l'avoit ſi peu conſidéré, que de les attaquer tous enſemble. Pendant que ce Dialogue ſe faiſoit, l'Hiſtoire veut que Gerſé fut maltraité par les Pages & les Laquais, & qu'il ſe coula comme il put hors de la preſſe. Le Commandeur de Jars, & Ruvigni, qui furent reſpectez des Aſſaillans, demeurerent parmi eux, blamans cette action, & demandans raiſon de l'Inſulte aux perſonnes de qualité qui accompagnoient le Duc de Beaufort. Ils leur dirent eux mêmes qu'ils ne pouvoient l'approuver, & qu'étans cent contre un, ils n'en prétendroient aucune gloire : auſſi tous ne s'em-
ploié-

1649. ploiérent qu'a empecher le desordre ; & comme ils sçavoient que le Duc de Beaufort n'en vouloit qu'a Gerſé, ils bouchérent les yeux à ſon égard, & eurent ſoin de traiter civilement les autres Le Fretoir, prémier Ecuier de Madame la Ducheſſe d'Orleans, ſe trouva par haſard, de même que le Duc de Candalle, avec une Epée qu'il avoit pris a un de ſes Laquais, & deſirant s'en ſervir, le Duc de Beaufort, qui n'en avoit point, vint à lui, & lui dit qu'il ne lui en vouloit point, & qu'il ſe tint en repos Comme il vit que ce Gentil-homme n'étoit pas ſatisfait de cette déclaration, il lui dit, *Vous devez être content de ce que je vous dis : ce n'eſt pas à vous à qui j'en veux* : & paſſant à côté de lui il lui arracha ſon Epée. Ce Prince, qui en effet ne vouloit offenſer qu'une ſeule perſonne, & qui par cette raiſon emploioit tous ſes ſoins à s'oppoſer au Deſordre, deſcendit de la Terraſſe dans le Partere, où Saint Germain d'Achon, qui étoit Frondeur, & qui venoit d'entendre le Fretoir ſe plaindre hautement de ce qu'on lui avoit oté ſon Epée, lui conſeilla de la lui ren-

voier

voier. Le Duc de Beaufort le fit auſ- 1649.
ſi-tôt, commandant a un des ſiens de la lui reporter. Le Fretoir, en la prenant, dit à celui de qui il la reçut, qu'il n'étoit pas ſatisfait, & qu'il falloit qu'on la lui otât une ſeconde fois de meilleure grace. Le brave, qui en avoit été chargé, lui repondit auſſitot que la choſe étoit aiſée à faire, & qu'a l'heure même, s'il le deſiroit, ils pouvoient faire cette Epreuve; à quoi le Fretoir repartit froidement qu'il ne prenoit pas le change.

Cette Avanture finie, tous ſe retirérent. Le Duc de Beaufort croioit avoir fait une Action héroïque, & ſes Amis étoient contens de lui avoir rendu ce ſervice; mais, ceux qui avoient été offenſez furent ſenſiblement irritez contre ce Prince, & demeurérent avec un grand deſir de ſe venger. Le Duc de Candalle, en ſon particulier, s'en alla le lendemain au Bois de Boulogne, d'où il envoia Saint Megrin, qui étoit du nombre des Mazarins, appeller le Duc de Beaufort. Il répondit qu'il ne ſe vouloit point battre contre ſon Couſin germain, qu'il avoit deſſein de le contenter par tou-

tes

1649. tes les voies qui lui seroient possibles; & que s'il ne pouvoit y réüssir qu'on l'attaquât dans les ruës, & qu'alors il tacheroit de se deffendre. Saint-Megrin lui répondit, que c'étoit proposer l'impossible, puisque de se battre contre lui dans les ruës, vû l'affection que le Peuple lui portoit, c'étoit aller au Suplice, & non pas au Combat, & qu'il ne croioit pas que ce parti se pût accepter.

Ensuite de cet Appel du Duc de Candalle au Duc de Beaufort, ce Prince, pendant plusieurs jours, crut qu'on l'attaqueroit hors des ruës, c'est-à-dire dans le Cours & les Promenades publiques. Il y fut soigneusement avec une grande suite d'Amis : il y fit mener des Chevaux de main, & porter quantité de Pistolets & d'Epées. Cet Appareil de Guerre paroissoit attendre le signal d'un grand combat qui ne se donna point : il fut plus semblable aux Exploits de Dom Quichotte contre les Moulins, qu'à une Querelle de vaillans hommes, tels que l'étoient ce Prince & ses Amis, & ceux qu'il avoit offensez. Presque tous l'auroient, sans doute, emporté par leur

Cou-

Courage ſur les douze Paladins, s'ils avoient pû avoir quelque choſe à démêler enſemble. Les Maréchaux de France s'emploiérent fortement pour accommoder cette Affaire; mais, le Duc de Candalle refuſa de donner ſa parole, & quelques autres ſe cachérent de peur d'être obligés à la donner. Enfin Monſieur de Mets, Oncle du Duc de Candalle, Frere de ſa Mere, & Fils bâtard de Henri le Grand, s'emploia avec tant de ſoin pour empêcher qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit résoudre le Duc de Candalle, par l'impoſſibilité de ſe battre, d'aller à Verneuil avec lui. On força Gerſé d'aller en quelque autre lieu, & de cette ſorte l'Affaire fut miſe en état de ſe pouvoir terminer par les voies ordinaires. 1649.

La Reine reçût cette Nouvelle avec chagrin. Elle écrivit auſſi-tôt au Chancellier, qu'elle vouloit qu'il informât de cette action comme d'un Aſſaſſinat; mais, comme ſes ordres n'étoient pas alors obſervez, & qu'elle trouvoit dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient peu d'obéïſſance dans Paris, ni lui, ni le Prémier Préſi-

dent

1649. dent n'en furent pas d'avis. Le Cardinal Mazarin conseilla la Reine d'envoier querir les maltraittez ; & quand ils furent venus auprés du Roi, Monsieur Oncle du Roi prit le soin de les accommoder.

Le Duc de Mercœur prit le parti du Duc de Beaufort son Frere, contre ceux de la Cour, dont le Ministre fut mal content, disant qu'il ne vouloit point donner sa Niece au Frere d'un Extravagant, qui le haïssoit, & qui malgré son Alliance se joindroit peut-être avec ses Ennemis pour l'offenser. Ce chagrin, & l'embarras que le Duc de Beaufort apporta à cette Affaire, en demandant son partage avant la conclusion des nôces, y mit encore de grands obstacles, & la chose demeura quelque tems comme assoupie. Les plus politiques disoient que le véritable sujet de ce retardement étoit, que le Duc de Vendôme, se voiant de retour à la Cour, ne vouloit pas se hater de lier son Fils, l'ainé de sa Maison, à la Fortune d'un Ministre dont la Grandeur étoit diminuée, dont l'Autorité étoit affoiblie, & de qui l'état ne paroissoit pas devoir être permanent.

La

La Reine étant revenuë à Compiegne, le Prince de Conti & le Prince de Marsillac y furent, pour achever de tirer du Ministre tous les avantages qu'ils en prétendoient. Madame de Longueville n'avoit rien oublié pour faire, que toutes les graces de la Cour tombassent sur la tête du Prince de Marsillac. Il en reçeut aussi, & fut traitté comme un homme que la Reine avoit lieu de craindre, & qu'il falloit ménager. On crût neanmoins que malgré ces belles apparences, lui & le Prince de Conti pourroient être arrêtez. Madame de Longueville & toute cette Cabale en eut peur; mais, la Reine n'étoit pas en état de faire de si grands coups. Ainsi, elle prit le parti de leur cacher sa haine, & de leur montrer de la douceur. Le Prince de Conti n'en fut pas plus traitable: il ne visita point le Ministre, & eut la hardiesse d'approuver l'Action du Duc de Beaufort, & de dire tout haut en présence de la Reine, qu'il s'étoit offert à lui dans cette occasion. Il l'avoit fait, quoi que dans le vrai il ne l'aimât pas; mais, c'étoit alors avoir l'ame belle & généreuse que de montrer 1649.

1649. trer de l'opposition aux sentimens & aux intérêts de la Reine : on appelloit vertu & fermeté ce qui se faisoit pour se conserver en réputation parmi les Mécontens & les Revoltez, dont le nombre etoit en effet si grand, qu'il sembloit que d'être avec eux c'étoit au contraire se mettre du nombre des plus forts. Autant que je hai l'adulation, la flaterie, & l'esclavage ordinaire de ceux qui approchent des Rois & qui les empoisonnent & les perdent par ces mauvaises voies, autant suis-je Ennemie de la fausse raison de ceux qui croient que c'est l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toûjours les actions de nos Souverains, & de haïr incessamment ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéissance à nos Rois, & à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux Chrétiens de respecter les Puissances, & dit que toute Puissance vient d'enhaut. Pourvû que nous évitions de leur obéir en des choses qui seroient contre la Loi de Dieu & contre les Maximes de la Probité, que nous ne les flattions point dans leurs Passions déréglées, & que nous ne trempions

point

point dans leurs Injuſtices s'ils en ont, 1649.
alors nous ſommes dans le véritable chemin de la vertu & de la générosité; & nous avons tort ſi, pour acquérir de la gloire, nous travaillons à les deshonnorer. Leurs Miniſtres, qui ſont ceux que nous cenſurons avec le plus de liberté doivent être regardez comme ce prochain que l'Evangile nous commande d'aimer. Le reſpect, que nous devons à nos légitimes Maîtres, nous oblige d'en avoir auſſi pour eux, & nous ne pouvons nous diſpenſer de ce devoir; mais les hommes, pour l'ordinaire, s'imaginent qu'il y a de l'honneur à n'être pas dans ces Sentimens: & quand ils veulent paroître avoir de meilleures & de plus droites intentions, c'eſt quaſi toûjours par de fauſſes vertus qu'ils affectent de ſuivre; & l'intérêt ou la paſſion produiſent quelque fois leurs plus belles actions, tant il eſt vrai que dans celles des plus ſages il y a toûjours du moins un mélange honteux du mal avec le bien qui nous doit tous humilier.

Alors nôtre Armée à demi paiée par Le 27. Juin.
des créations de quelques nouvelles

1649. Charges, & par les ſoins du Cardinal Mazarin, étoit belle, puiſſante, & compoſée de trente deux mille hommes, avec quatre vingt pieces d'Artillerie. Dans cet état, par l'ordre du Miniſtre, elle aſſiégea Cambrai, & en peu de tems la circonvallation en fut faite, moiennant vingt mille écus que l'on donna aux ſoldats, un écu par chaque toiſe. Ce deſſein, dans un tems ſi mauvais parut grand & digne d'eſtime : il devoit faire voir aux Frondeurs, que le Miniſtre étoit capable des plus hautes entrepriſes, & que celui qui réſiſtoit à tant d'Ennemis par la douceur & la Paix, faiſoit la Guerre auſſi hardiment quand il la falloit faire, & étoit un homme qui malgré la foibleſſe qu'on croioit être en lui, étoit à craindre, & difficile à chaſſer. Le Comte d'Harcourt commandoit l'Armée ; & de ſi bonnes Troupes ; ſous un Général qui avoit été juſques alors fort heureux, faiſoit eſpérer à la Reine la priſe de cette Place : mais, par un malheur effroiable, lors qu'elle étoit pleine de cette croiance, elle reçut un Courrier de la part de ce Général, qui lui aprit que les Allemans com-

man-

mandez par Erlac, avoient laissé passer 1649.
les Ennemis par leur quartier, que la Place étoit secouruë, & qu'il avoit levé le Siege. Cette mauvaise Nouvelle donna une si grande douleur à la Reine, qu'elle causa de la joie à ses Ennemis; & son Ministre, contre sa coutume en parut visiblement affligé. Les Troupes Allemandes avoient bien servi le Roi depuis qu'elles avoient quittées M. de Turenne. Elles avoient néanmoins commis de si grands Sacrileges, & fait de si grands maux, que leur secours ne pouvoit pas être estimé par des Catholiques : & en cette occasion Dieu nous fit bien voir, qu'il nous vouloit punir par eux mêmes de leurs impiétez. On soupçonna le Vicomte de Turrenne d'avoir, par les Amis qu'il avoit dans ces Troupes, fait faire cette trahison, pour se faire regretter ou rappeller par le Ministre. Le Comte d'Harcourt demanda pour sa satisfaction qu'on informât contre ces Etrangers. Il avoit intercepté une Lettre Espagnole écrite au Comte Dom Garcia qui commandoit dans Cambrai, où l'on avertissoit ce Gouverneur qu'un tel jour l'Archiduc fe-

1649. roit ses efforts pour secourir la Place, & qu'on attaqueroit par deux endroits afin de pouvoir entrer par le troisiéme. Ce Général publia cette Lettre par le Camp, exhorta ses gens à bien faire, anima toute l'Armée à se bien deffendre, n'oublia pas les Allemans, & prit son poste en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus perilleux. Ce jour venu, & les ordres donnés pour se bien deffendre, les Ennemis passérent par une barriere qui étoit dans le quartier d'Erlaç, réservée dans cet endroit pour aller au fourage, sans qu'il se tirât un seul coup de mousquet, sans bruit, & sans opposition. Ils entrérent en disant *Erlac*, *Erlac*, en tel nombre qu'il leur plut, & sans que les autres quartiers pussent le sçavoir. Ceux de la place, pendant que les Troupes de l'Archiduc accomplissoient leur dessein, attaquérent vigoureusement le quartier de Villequier par une sortie qu'ils firent sur lui; & dans le tems qu'il se deffendoit, les Allemans contre leur ordre, étoient venus le secourir. Ce fut la seule raison qu'ils donnérent au Comte d'Harcourt,

court, quand il leur fit des plaintes 1649.
du malheur qui étoit arrivé. Ils lui dirent qu'ils avoient crû bien faire d'y aller ; ce qui n'est pas dans la Guerre, à ce que j'ai oüi dire, une bonne raison, mais au contraire fort condamnable, chacun étant obligé de demeurer dans son poste : aussi ne fut elle pas bien reçuë. Le Cardinal Mazarin blâma le Comte d'Harcourt d'avoir levé le Siege, sans ordre du Roi, & disoit que s'il fût demeuré devant cette Place, il auroit pû le continuer avec succès. Ce Ministre vit donc en un moment ce grand projet ruïné & ses espérances perduës. Il fallut alors qu'il se servit de ses finesses, & de sa méthodique benignité, pour se garentir des coups de ses Ennemis, qui par cette mauvaise Avanture devinrent plus forts & plus dangereux.

Dans ce même tems, le Coadjuteur donna des marques du mépris qu'il faisoit du Ministre, par la maniere dont il en usa dans son Voiage de la Cour ; car enfin aiant résolu de rendre ses respects à la Reine, il partit de Paris, protestant tout haut qu'il ne visiteroit point le Cardinal. La

1649. Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit été long-tems sans vouloir recevoir sa Visite; mais son Ministre lui conseilla lui même de le voir: il crut qu'étant sa Bienfaitrice elle le convertiroit. Cette Princesse, qui tournoit agréablement toutes les choses qu'elle vouloit dire, lui fit des reproches obligeans sur sa conduite, & lui dit qu'elle ne pouvoit pas être satisfaite de lui tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit soutenir contre toutes leurs Factions. Elle lui dit de plus, qu'il devoit penser qu'elle ne le croiroit jamais dans ses intérêts, s'il n'entroit dans ses sentimens; & qu'elle demandoit de lui cette preuve de sa Reconnoissance. Le Coadjuteur, sans se relacher de sa prémiere résolution, lui répondit qu'elle avoit un Pouvoir absolu sur ses volontez; mais qu'il la suplioit très humblement de trouver bon qu'il ne vit pas si tôt le Cardinal Mazarin, parceque ce seroit lui faire perdre son crédit dans Paris, que de l'obliger à faire des actions si contraires à sa derniere conduite; que cette apparente légéreté le deshonorant lui ôteroit le moien de la pouvoir servir

uti-

utilement dans les occurrences qui 1645.
pourroient arriver ; mais, que quand il seroit tems, il sçauroit bien faire tout ce qui seroit de son dévoir, pour lui montrer qu'il étoit son Serviteur. De cette sorte, il vit la Reine, il eût la joie de mépriser le Cardinal, & il eût la gloire de cette hauteur, & l'espérance que le Ministre ne le pouvant détruire, & aiant sujet de le craindre, feroit tous ses efforts pour l'acquerir, sans que pour cela il l'en aimât d'avantage. Il ne se trompa pas ; car cette audacieuse finesse jointe à beaucoup d'autres, & à une infinité d'intrigues lui firent ensuite obtenir le Chapeau de Cardinal ; mais, il fallut qu'il le souhaitât encore quelque tems.

Le Duc d'Orléans aiant appris la Nouvelle de Cambrai, après avoir donné dans Paris le meilleur ordre qu'il lui fut possible, en partit pour aller témoigner à la Reine la douleur qu'il avoit de ce malheur. Avant que de quitter cette Ville mutine, dont le Peuple par sa présence commençoit à reprendre de meilleures inclinations, il assûra le Parlement, les Echevins de Ville, le Corps des Marchands, &

1649. les Bourgeois, que le Roi n'avoit plus nulle mauvaise intention contre eux, que tout étoit pardonné, & que la Reine vouloit revenir y faire sa demeure, comme si elle n'avoit eu nul sujet de se plaindre d'eux; mais, il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obstacles qui pourroient empêcher son retour, & l'y convier par leur obéissance, leur soumission, & leur respect. Il les conjura aussi d'aider à chatier ceux qui publioient des Libelles contre l'Autorité du Roi & de la Reine, qui étoient faits pour exciter de la haine contre le Cardinal; car les Auteurs jusqu'alors n'avoient pû encore en recevoir la juste punition qu'ils en méritoient, quoique la Reine l'eut ordonné. Enfin, ce Prince pressa les Mutins de se remettre en leur devoir, & fit sincerement tout son possible pour contribuer à la perfection de la Paix, qu'il avoit desirée de tout son cœur.

Le 8. Juillet. Il arriva à la Cour le huitiéme, & dès aussi-tôt qu'il y fut, il s'apliqua soigneusement aux moiens d'accomoder la querelle du Duc de Beaufort, de Candalle, & des autres offensez.

Les

Les prémieres Propoſitions, qui ſe firent ſur cette Affaire, furent de permettre le Combat ſelon l'ancien uſage entre le Duc de Beaufort, & de quelques autres Braves de ce Parti Frondeur; & le Duc de Candalle, Boutteville, St. Megrin, le Commandeur de Souvré, Ruvigni, le Fretoir, & Gerſé; mais la Reine aiant horreur d'une telle choſe, comme tout-à-fait contraire au Chriſtianiſme, pria Monſieur de prendre le parti de l'Accommodement, & d'épargner comme Chrétien tant de braves gens qui pourroient ſervir le Roi en de bonnes occaſions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les Ennemis de l'Etat, qui étans nez François pourroient un jour ſe repentir de leurs fautes. Monſieur, qui les conſidéroit tous, qui aimoit le Duc de Beaufort, & qui n'avoit fait cette Propoſition, que pour ſatisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leur obtenir cette grace, ſe trouva de même ſentiment que la Reine; & après avoir conſulté les Maréchaux de France, il lui apporta par Ecrit les parolles qu'il 1649.

G 5 fit

1649. fût d'avis que le Duc de Beaufort devoit dire au Duc de Candalle, & aux autres, qui furent trouvez raiſonnables par la Reine; mais, l'Accomodement ne pût ſe faire ſi-tôt, à cauſe que le Duc de Candalle y réſiſtoit, & qu'il fût difficile à ſatisfaire. Monſieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre Avanture auſſi honteuſe à ceux qui la firent naître, que l'Action du Duc de Beaufort étoit hardie & imprudente. Le Duc de Briſſac, Matha, Fontrailles, & quelques autres Frondeurs, après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils ſortirent tous en mauvais état, ſe mirent à courir les ruës, & à faire mille Extravagances. Comme en effet ils n'avoient plus de Raiſon, l'impreſſion des choſes qui demeurent dans l'Eſprit, quoique le bon ſens n'y ſoit plus, fit un ſi grand effet en eux, que rencontrant dans leur chemin deux Valets de pied du Roi, le reſpect qu'ils devoient à ce Nom aiant été banni depuis long-tems de leurs ames, ils les appellérent, & leurs dirent mille Injures, & les battirent ou-

outrageusement. Ces pauvres gar- 1649.
çons qui passoient leur chemin, & qui ne songeoient à rien, connoissant qu'ils étoient maltraités par des personnes de qualité, qui devoient avoir respecté les livrées de leur Maître Commun, leur dirent qu'ils s'étonnoient qu'étant au Roi, ils en usassent de cette sorte. Ces Emportez leurs répondirent qu'ils le faisoient pour cette même raison; & ajoutérent, *Portez cela à vôtre Maître, à la Reine, & au Cardinal Mazarin.* Il y eût un de ces Valets de pied si blessé, qu'il fallût le mettre entre les mains des Chirurgiens, & l'autre alla trouver la Reine, pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avoient reçûs. Elle voulut le voir, & parler à lui, pour sçavoir le détail de cette Affaire. Elle en fut touchée, & envoia ordonner au Chancellier, & au Prémier Président, d'en informer; leur mandant, que pour cette fois elle vouloit que la Justice en fut faite, & trés exactement: mais, cette Petite Fille de tant d'Empereurs, & de tant de Rois, & le Petit-Fils de Saint Louïs, eurent le déplaisir de

1649. n'être pas obéis. Les Bourgeois, qui avoient été les témoins de cette action, en furent néanmoins scandalisés, & quelques uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les Informations, & le Procureur du Roi n'aiant point voulu nommer le Duc de Brissac pour lui rendre plus de respect ce Duc alla lui-même présenter une Requête, où il se nomma exprès, afin de faire prendre à cette Affaire la voie du Parlement, qui est le Juge des Ducs & Pairs. Ils crûrent que cette Compagnie connoissant de leur Crime, ils en seroient favorablement traités; & de plus ils jugérent que cela serviroit à faire assembler les Chambres, & que par ce moien beaucoup de choses se pourroient remettre en question. Le Ministre, adverti de cette finesse, peut-être par les Amis de ces Debauchés, conseilla la Reine d'oublier cet Outrage, & de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus: ce que cette Princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, & auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son

Fils,

Fils, n'étant pas raisonnable que pour 1649.
être Roi il fut le seul offensé avec impunité.

La présence de nos Rois est un grand charme pour les Parisiens : elle leur est utile. Par cette raison, ils la desirent ; & dans toutes nos Guerres, ceux qui ont voulu brouiller l'Etat & faire des Séditions, se sont toûjours servis envers le Peuple, pour l'emouvoir, & le faire révolter, de la crainte de perdre le Roi, & de le voir sortir de leur Ville. Les Frondeurs sachant cette vérité, n'apréhendoient rien tant au monde que son retour : c'est ce qui leur faisoit faire des choses si extrêmes pour l'empêcher d'y venir, & d'y amener le Ministre. Toute leur Domination n'étoit fondée que sur leur déréglement, & par là ils espéroient pouvoir faire peur au Cardinal ; mais ils voioient en même tems que s'il n'en vouloit point avoir, la présence du Roi leur feroit quitter leur forteresse, & les feroit devenir les Esclaves de celui qu'ils avoient fait profession de mépriser.

L'Accommodement de Madame

1649. de Chevreuse étoit alors en bon état. Après avoir obtenu son amnistie, elle étoit sur la parole du Cardinal à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleur grace à la Cour.

Le Coadjuteur faisoit esperer de s'adoucir ; & Madame de Chevreuse qui étoit son Amie, assûroit de ses bonnes intentions, ce qui faisoit croire au Ministre, que malgré les Frondeurs il pourroit ramener le Roi à Paris. Le reste des Revoltez, ainsi que je viens de le dire, ne subsistoit encore que sur le doute de ce retour. Lui même étoit persuadé qu'il étoit necessaire, tant pour rétablir la créance de la Paix dans les Païs Etrangers, que les revenus du Roi & ses Finances. Les provinces ne païoient plus, les Tailles n'etoient plus levées éxactement, les Peuples par tout vouloient respirer le doux air de la Liberté ; & à leur ordinaire, se plaignoient des Impôts & des Subsides. Les pauvres Païsans & les Laboureurs gemissoient ; mais il étoit impossible de comprendre la raison de leurs souffrances, vû les grandes diminutions qui avoient été faites en leur faveur.

veur. Il falloit néceſſairement l'attri- 1649.
buer au Deſordre qu'avoit cauſé la fauſſe Réformation des Révoltez. La Maiſon duRoi étoit plus véritablement encore en pitoiable état : elle étoit mal entretenuë, ſa Table étoit ſouvent renverſée, une partie des Pierreries de la Couronne étoient en gage, les Armées etoient ſans ſolde, & les Soldats, quoique fideles, n'étant point paiés, ne pouvoient combattre. Les grands & les petits Officiers ſans gage, ne vouloient plus ſervir, & les Pages de la Chambre étoient renvoiés chez leurs parens, parceque les prémiers Gentilshommes de la Chambre n'avoient pas de quoi les entretenir. Cette Monarchie enfin, ſi grande, ſi riche, & ſi opulente, dont le Souverain a une Cour qui eſt l'Admiration de toute l'Europe, en peu de tems fut réduitte à une grande miſere. Par conſéquent on peut dire, que tous les biens, qui ſont ſi admirables, & qui nous paroiſſent ſi dignes de nôtre eſtime, ne ſont en effet ni bons ni eſſentiellement eſtimables, puiſqu'ils ſe perdent ſi aiſément.

1649. Le Roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu Roi par elle. Il revenoit de Hollande, pour voir la Reine sa Mere, qu'il n'avoit point vûë depuis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que la Reine lui avoit envoié offrir à Peronne par le Duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France. Il l'accepta volontiers ; car, dans l'état où il étoit, chargé d'un deüil aussi doublement funeste qu'étoit le sien, il devoit desirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le Duc de Vendôme lui mena les Carosses du Roi, il s'arrêta à Compiegne où il vit le Roi qui alla au devant de lui demi lieuë, & fut reçû de lui & de la Reine avec toutes les marques d'affection que Leurs Majestez devoient à un si grand Prince. Le Roi lui donna un Diner véritablement Roial ; mais ce fut plûtôt par les Personnes Roiales qui s'y trouvérent, que par l'appareil & la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monsieur Frere du Roi, le Duc d'Orleans Oncle du Roi, & Mademoi-

ſelle Fille du Duc d'Orleans. La Princeſſe de Carignan, comme Princeſſe du Sang, inſiſta pour être de ce repas; mais le Duc d'Orleans s'y oppoſa, diſant que ſi elle en étoit, il vouloit que Madame de Loraine y fût auſſi, qui étoit la belle Sœur & la Couſine germaine de Madame la Ducheſſe d'Orleans ſa Femme. Madame de Carignan, qui avoit prétendu cette grace par le nom de Bourbon qu'elle avoit l'honneur de porter (*), fut ſi vivement piquée de ce refus, que ne pouvant le ſouffrir elle partit de la Cour, & marcha toute la nuit pour retourner à Paris, diſant qu'elle ne reverroit jamais la Reine; mais, comme cette Princeſſe n'étoit pas toûjours ſtable en ſes plus juſtes réſolutions, ſon dép t, ſelon la raiſon, ſe paſſa bien vite, & quelques petites douceurs de la part de la Reine guérirent ſon cœur de ce chagrin. Cette Cour Angloiſe demeura quelque tems à Saint Germain, où elle fut peu fréquentée de nos François: quaſi perſonne n'alloit v ſiter, ni la Reine d'Angleterre, ni le Roi ſon Fils. Il y avoit de grands Sei-

1649.

(*) Princeſſe de Carignan étoit Sœur du feu Comte de Soiſſons.

gneurs

1649. gneurs Anglois, qui avoient ſuivis la deſtinée de leur Prince, & qui compoſoient leur Cour. Il ne faut pas s'étonner de leur ſolitude, le malheur étoit de la partie, ils n'avoient pas de graces à faire, ils avoient des Couronnes ſans puiſſance, qui ne leur donnoient point les moiens d'élever les hommes, & de leur faire du bien. Leur ſuite avoit été grande, quand les richeſſes, la grandeur, & les dignitez étoient en leurs poſſeſſions; car, ils avoient de la foule autour de leurs perſonnes. Cette Reine malheureuſe avoit eu de la joie, des treſors, & de l'abondance, & j'ai ouï dire à Madame de Chevreuſe, & à beaucoup d'autres qui l'avoient veu dans ſa ſplendeur, que la Cour de France n'avoit pas alors la beauté de la ſienne; mais, ſa joie n'étoit plus que le ſujet de ſon deſeſpoir, & ſes richeſſes paſſées lui faiſoient ſentir d'avantage ſa pauvreté préſente. Dieu veut que les grands auſſi bien que les petits éprouvent les maux de la Vie; & comme dit le ſage Seneque, *la Nature tempere tout cet Empire du Monde par des Change-*

mens

nens continuels, & la durée des choses 1649.
se soutient par leurs contraires. Cette diversité fait la beauté de l'univers, & si la grandeur des Rois n'étoit point sujette aux coups de la Fortune, ils ne seroient plus hommes. Il faut donc admirer le pouvoir de Dieu dans la foiblesse de ses plus illustres Créatures, & dans l'élévation qu'il lui plait pour l'ordinaire de leur donner.

Comme les Rois ne sont pas toûjours malheureux, ou qu'ils ne le sont pas tous, il y eut une Reine qui après avoir souffert la dure liaison d'un facheux Mari, épousa en secondes nôces un Roi dont elle étoit aimée, & qui même par cette action donnoit lieu de croire qu'il pouvoit être honnête homme. La Reine de Pologne, après avoir perdu un Mari, qu'elle n'aimoit gueres, se trouva aimée de son Frere, qui prétendoit à la Couronne, & qu'un jeune Frere son Cadet, sous prétexte qu'il avoit eu quelque engagement à l'Eglise, lui disputa quelque tems. La Reine veuve, ainsi que je l'ai dit, étoit demeurée riche d'Argent & d'Amis; elle

1649. elle avoit acquis du crédit parmi ses Peuples : si bien que le Prince qui l'estimoit la trouva en état de lui aider à surmonter les difficultez qu'il rencontroit dans son Election, & capable de le rendre heureux par la possession de sa Personne, aussi bien que par celle de ses trésors. Quoiqu'il fût Frere du feu Roi, & par conséquent dans un degré de proximité deffendu, il espéra, comme il arriva en effet, que le Pape ne lui refuseroit pas la Dispense nécessaire pour l'accomplissement de son Mariage; mais, cette Princesse alors étoit malade, & n'ôsoit penser qu'à la mort. Elle en approcha d'assez près, pour y penser tout de bon. Elle fit son testament, & laissa sa Sœur la Princesse Palatine, qui étoit en France, héritiere de tous ses biens. Le Prince de Pologne en étoit au desespoir ; & à ce que j'ai oüi dire, lui rendoit par ses soins & ses inquiétudes des marques de son amitié. Enfin, la santé lui étant un peu revenuë, le desir de regner tout de nouveau, & de regner avec un Prince qu'elle pouvoit aimer, l'obligea de travailler

pour

pour elle & pour lui. Comme les 1649.
Peuples étoient déjà accoûtumez à sa domination, & qu'elle leur étoit agréable par sa capacité & sa douceur, ils se laissérent assez aisément persuader par elle, & les Créatures qu'elle avoit faites dans cette Cour lui servirent utilement. Son âge un peu bien avancé ne leur déplaisoit pas : ils voient toûjours avec joie la stérilité de ceux qu'ils ont mis sur le Trone; à cause que les Grands du Roïaume, ne sçauroient presque leur refuser d'élire leurs Enfans, quand ils en ont qui sont capables de succéder à leurs Peres. Cette complaisance leur coute le plaisir d'en choisir un autre ; ce qui leur est toûjours agréable. Quoique l'inclination, que ce Prince avoit pour la Reine de Pologne, l'eut porté à la souhaiter, je sçai d'une personne qui étoit alors auprès de lui en qualité d'Agent pour le Roi, qu'il avoit senti de la peine de ce qu'elle n'étoit plus jeune ; & quand il se vit Roi, il lui dit qu'il étoit vrai que la Reine avoit beaucoup de mérite, qu'il ne pouvoit la trop estimer ; mais, qu'il voioit ce qu'il

1649. qu'il donnoit à cette estime, & à son inclination ; & qu'il sçavoit bien qu'il auroit pû trouver une Princesse plus jeune, plus riche, & qui lui auroit pû donner des Alliances plus avantageuses que celles qu'il auroit par elle, qui dans son Païs ne lui pouvoient servir de rien.

Ce Mariage se célébra au bout de l'année du Deuil de cette Reine veuve, avec toutes les magnificences requises en ces occasions. Nos relations en furent alors remplies : elles nous aprirent qu'elle avoit été portée à l'Eglise en triomphe dans un Char d'argent d'oré, doublé de toile d'argent, que le Festin fut beau, quoique les viandes y fussent apprétées à la mode du Païs, fort éloignée de nôtre délicatesse & de nos ragouts; & sur tout, que le Roi & la Reine de Pologne y parurent contents. C'est un double bonheur à une Reine des Scythes, d'avoir un Mari capable de quelque Société : leur Cour est d'ordinaire fort deserte, & les Divertissemens n'y sont pas fréquens. C'est une famille particuliere : on n'y voit nulles personnes de qualité, que dans

dans les tems des Diettes ; & quoique 1649.
je sois persuadée que la raison habite en tous Païs en général, on peut dire, qu'un bon Mariage, qui est un bonheur en tous lieux, doit être plus estimable dans un Roiaume, où la proximité des Turcs, dont les coutumes sont opposez aux nôtres donne du desavantage aux Dames.

Laissons les Etrangers, pour parler de la France. Le Duc d'Orléans, voulant finir la Querelle du Duc de Beaufort, après avoir fait avec tous les Intéressés beaucoup de Consultations, lui écrivit une Lettre pour le convier de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui donna sa parolle pour sûreté à lui & à toute sa troupe, & lui même alla Le 15.
le trouver le quinzieme du mois au Juillet.
rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le Duc de Brissac, le Maréchal de la Mothe, & les autres nommez dans l'Histoire du Jardin, suivirent le Duc de Beaufort ; & Fontrailles, & Matha, quoique plus criminels que les autres, à cause des Valets de pied qu'ils avoient battus, furent aussi de sa Troupe. Quand le Duc d'Orleans le sçut, il le trouva mauvais, & envoia

1649. le Maréchal d'Eſtrées dire à ce Prince Frondeur, qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers, qui étoient dignes de punition, aiant manqué au reſpect qu'ils devoient au Roi & à ſes livrées. Le Duc de Beaufort, qui s'étoit engagé de les mener ſur la Lettre que le Duc d'Orleans lui avoit écritte, ſe facha contre le Marechal d'Eſtrées ſon Oncle, Frere de ſa Grand Mere la Ducheſſe de Beaufort, & il lui dit que n'aiant point eu de deffenſes de la part de Monſieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en ſa compagnie; que le Duc d'Orleans ne les voulant point voir, & lui ne les pouvant quitter, il falloit qu'on lui permit de s'en retourner à Paris. Il propoſa de s'accomoder pour tous, tant pour ſon affaire où tous ſes Amis n'avoient nul interêt que le ſien, que pour ces Débauchés; & offrit de ſe mettre entre les mains du Duc d'Orléans ſon Protecteur particulier, & de donner en ſa perſonne toute la ſatisfaction qu'on pouvoit eſpérer de tous les coupables enſemble : en quoi il fut loüable, & tout ce qu'il fit alors paroiſſoit partir d'un grand cœur.

Plu-

Plusieurs petites Négociations se 1649.
firent entre les deux Partis, & la conclusion fut enfin que les deux hommes, que Monsieur ne vouloit point voir, demeureroient avec quelques-uns de leurs Amis éloignés de sa présence; que les principaux Acteurs paroitroient seuls devant lui; & que ceux là s'accommoderoient pour eux, & pour les absens. Le Duc de Beaufort avoit remis tous ses intérêts entre les mains du Duc d'Orléans, & l'affection d'un si grand Protecteur l'avoit fait espérer de se pouvoir tirer aisément de cet Embarras; mais, son Affaire étoit si mauvaise que Monsieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui même à de grandes satisfactions. On fit lecture d'un Papier, où elles étoient très amples, où se trouvérent écrits les mots de repentir & de pardon; & il fallut qu'il le demandât au Duc de Candalle, & à toute la troupe offensée. Ils s'embrassérent ensuite, & demeurérent ensemble le reste de la journée, occupez à faire la Cour au Prince qui les avoit accomodez. Il n'étoit gueres moins respecté en France que s'il eut été le Roi,

1649. outre qu'il étoit estimable par ses bonnes qualitez. Les Princes du Sang les plus proches de la Couronne ont de grands avantages pendant les Minoritez ; & il ne faut pas s'étonner si l'Autorité étant ainsi dispensee, les Régentes ont toûjours à souffrir de facheuses tempêtes dans l'Etat.

Pendant que ces petites Avantures se passoient, le Ministre travailloit à diminuer la haine que le Peuple avoit contre lui. Il fit semblant de faire une Paix plus importante à la France que celle des Braves de la Cour & de la Fronde. Pour cet effet, il partit de Compiegne le vingt deuxieme du mois de Juillet, pour aller à Saint-Quentin s'aboucher avec Pigneranda Ministre d'Espagne, & dans le vrai avec le Comte d'Harcourt, sur une Entreprise qui regardoit la Guerre.

Le 22 Juillet

Aussi-tôt après le retour du Cardinal Mazarin, le Prince de Condé revint de Bourgogne ; & comme il n'étoit pas encore résolu de s'abandonner à toutes les passions d'une Sœur, qui ne le gouvernoit pas toûjours autant qu'elle le souhaittoit, il parut avoir la même chaleur pour les inte-

intérêts de la Reine que par le passé. 1649.
Madame de Longueville, qui tâchoit par mille soins de changer son esprit, avoit déjà tellement altéré celui de Madame la Princesse, que depuis la Paix elle n'avoit point vû la Reine, & paroissoit en tous ses discours entiérement refroidie pour elle. Cette Princesse Frondeuse, après avoir fait ce grand changement, en la personne de Madame la Princesse sa Mere, pour racommoder Monsieur le Prince son Frere avec les Peuples, fit courir le bruit qu'il étoit devenu dévot en son voiage, & qu'un Chartreux estimé d'une grande vertu l'avoit converti. Elle faisoit toutes ces choses en lui disant qu'il seroit trop heureux un jour de suivre ses Conseils, & en lui prédisant, qu'il se repentiroit de la protection qu'il avoit jusques-là donnée au Cardinal Mazarin.

Le deuxieme, il partit de Paris pour Le 2.
aller à la Cour, & séjourna quelques Aout.
jours à Chantilli. Il arriva le sixiéme du mois à Compiegne; & sans faire nulle façon, il alla d'abord visiter le Cardinal Mazarin, & lui fit paroitre beaucoup de bonne volonté, &

1649. montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des pensées dont on le soupçonnoit. Il vit ensuite la Reine, & lui dit en riant, que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux; qu'il n'étoit devenu, ni Frondeur, ni Dévot; & l'assûra qu'il renonçoit de bon cœur aux sentimens de sa Famille, qu'il avoüa franchement d'être un peu gâtée. Il lui promit de travailler à la ramener dans les bonnes voies, & répondit de leur fidélité. La Reine en fut satisfaite, & crut avoir sujet d'être en repos sur tous les bruits contraires qui avoient courus. Une personne fort éclairée sur toutes les choses du monde (*), & qui connoissoit ce Prince, m'expliquant ses contrarietez, me dit alors, qu'il n'avoit écouté Madame de Longueville & sa Famille, que pour se faire honneur à leur égard, parceque cette Princesse, & le Prince de Conti, avoient accoutumé de l'appeler foible, & l'accusoient d'avoir trop de Bassesse pour le Favori. Il m'assûra qu'il n'avoit jusqu'alors eu aucun dessein de se brouiller à la Cour; mais, qu'après avoir contenté sa Famille par cette voie de complaisance, il vouloit enco-

(*) Le Duc de Rohan-Chabot

encore que cela lui servit avec le Ministre, en lui donnant une grande crainte de le perdre ; & cette personne prophétisant l'avenir me dit que Monsieur le Prince aimant la Paix & ne voulant point se laisser gouverner, il arriveroit néanmoins que peu à peu ses sentimens se changeroient, & que Madame de Longueville avoit bien la mine de le faire aller plus loin qu'il n'en avoit envie ; parce, me dit-il qu'il n'y a rien de si aisé que de trouver les moyens d'irriter un Prince du Sang qui veut toûjours plus qu'on ne lui veut donner. 1649.

Le Duc de Beaufort, pour satisfaire au respect qu'il devoit à la Reine, lui fit demander si elle auroit agréable qu'il allât lui rendre ses devoirs ; mais le Ministre, qui n'avoit pas réüssi en sa politique de consentir qu'elle vît le Coadjuteur, dont elle avoit été si hardiment refusée, n'approuva pas qu'elle traittât favorablement le Roi des Frondeurs. Ainsi, le Duc de Beaufort fut rejetté, & la Reine me fit l'honneur de me dire ce jour même, que j'étois revenuë auprès d'elle, qu'elle ne l'avoit point voulu voir, & que

Le premier Aoust. Je revins ce jour là de Paris à Compiegne.

1649. celui là, qu'elle avoit autrefois consideré, lui étoit plus en horreur que les autres, par cette raison qu'on hait beaucoup d'avantage les Ennemis qui ont été Amis que ceux qui nous ont toûjours été indifferens. Le Duc de Beaufort en étoit de même, & l'aiant rencontré dans des Visites à Paris je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine que ceux de ce Parti qui n'avoient jamais été dans ses intérêts.

Madame de Chevreuse aiant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris, n'avoit pû joüir encore de la permission qu'elle avoit obtenuë de venir voir la Reine. Elle arriva le huitieme à Compiegne, le visage pâle de sa maladie, & le cœur soumis, à ce qu'il parut, à toutes les volontez de la Reine, & de son Ministre. Elle fut reçue à l'heure du Conseil, où étoient le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le reste des Ministres. Le Tellier, qui avoit fait son Accommodement, me dit ce même soir, qu'il avoit eû de la peine à rassurer son esprit sur les soupçons qu'elle avoit; car malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée, elle craignoit qu'étant

Le 8. Août

revenuë

revenuë en France sans son consente- 1649.
ment, elle ne la fit arrêter. Cette Princesse étoit si lasse de l'Exil & des Banissemens, qu'elle les craignoit infiniment; & pour plus grande sûreté, elle avoit voulu que le Prémier Président lui promît aussi de la part de la Reine qu'elle seroit bien traittée. La Reine, qui ne baisoit que la Duchesse d'Orleans, Mademoiselle, & quelque fois Madame la Princesse, par la qualité de sa Favorite, l'avoit distinguée des autres Princesses & avoit accoutumé de lui faire cet honneur; mais alors elle en fut privée, & la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit senti ce qu'elle avoit fait contre elle. Cette Princesse suplia la Reine de lui pardonner tout le passé, & lui promit pour l'avenir une grande fidélité. Ses promesses furent reçuës avec douceur & sans reproches, mais avec un air bien different des caresses qu'elle lui faisoit quand elle en étoit satisfaite. Après avoir salüé le Roi, & parlé un moment au Ministre, elle se retira, & la Reine dit avec exclamation à une Personne du Conseil, *Qu'en toutes choses elle n'étoit plus*

1649. *Madame de Chevreuse* , & qu'elle la trouvoit aussi changée , qu'elle l'étoit pour elle , voulant particulierement parler de son visage , qui n'avoit plus gueres de traces de sa beauté passée. Il y eut une grande presse dans l'Antichambre de la Reine , pour la voir passer , & je remarquai par cette curiosité publique , combien le bruit des choses extraordinaires donne d'éclat. Mademoiselle de Chevreuse sa Fille , dont la beauté étoit célébrée , quoi qu'elle ne fut pas parfaite , reçut de grandes loüanges de ceux qui la virent; tant ce qui est nouveau plait presque toûjours , & ce qui ne plait pas ne laisse pas d'être admiré. La complaisance ou la mode composent souvent cette admiration , plûtôt que le sentiment de ceux qui loüent.

Le neuvieme , le Prince de Conti , convié par la bien-séance , par Monsieur le Prince son Frere , & par son intérêt particulier , vint à la Cour , à dessein d'y faire parade de sa fierté ; mais alors , il avoit besoin du Ministre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la Coadjutorerie de Liege , pourvû qu'il leur aidât à faire la Guerre à leur

leur Evêque, & il avoit écouté leur 1649.
propoſition avec quelque deſir d'y penſer. La hauteur, & les prétentions, ne s'accordent pas bien enſemble. Il avoit promis aux Frondeurs en partant de Paris, qu'il ne verroit point le Miniſtre; mais, ayant des affaires, il n'y pouvoit travailler ſans choquer ſa promeſſe. Il fallut donc qu'il le vit: on l'y força doucement, & il le ſouffrit doucement auſſi. Le Duc d'Orleans & Mr. le Prince ſuivans le Roi, le conviérent d'aller diner avec eux chez le Cardinal, & il le fit de bonne grace. Il n'auroit pû même le refuſer, puisque le Roi y étoit. Sa propoſition de Liege ne fut pas agréée: les difficultez ſe trouvérent trop grandes pour l'éxécution; & le Miniſtre n'étoit pas obligé à le ſervir.

Ce même jour au Conſeil, ſur quelque intérêt du Cardinal, la Reine regardant le Prince de Conti, lui en demanda ſon avis; & comme il ne répondit rien, elle en fut irritée. Le ſoir, me faiſant l'honneur de m'en parler, elle me dit qu'elle n'avoit jamais vû une telle hardieſſe, & qu'elle en avoit ſenti du dépit, parce que

1649. c'étoit plûtôt manquer de respect envers elle, que de justice envers son Ministre. Dans ce même conseil, il fut résolu que le Roi iroit bien-tôt à Paris. Monsieur & Mr. le Prince, pour obliger les Parisiens, presférent la Reine de s'y résoudre, & assûrérent le Cardinal de leur Protection. Ils avoient tous deux de bonnes & de loüables intentions; mais, il est à croire qu'ils se soucioient fort peu de l'événement, & que l'état des choses ne leur déplaisoit pas.

Rio turbio gannancia de Pescadores. *

* C'est le gain des pécheurs, que l'eau soit trouble.

Le Ministre y consentit aussi, espérant que la présence du Roi étoufferoit peut-être le reste de la Sédition; mais, comme il avoit vû assez souvent que ce remede n'avoit pas été suffisant pour guérir le mal, il fut loüable de s'y résoudre, malgré le péril que raisonablement il pouvoit y craindre. Il fit plus, il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en avoir. Les souffrances abbatent toûjours la furie des Peuples, & quoi que Paris n'eut pas été réduit à une grande

grande famine, il est pourtant vrai 1649.
que la Populace avoit senti la nécessité : une grande quantité de pauvres gens étoient morts ; & ce qui restoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les Frondeurs, pour faire du bruit & pour crier.

Madame de Montbazon, voiant que son Ami le Duc de Beaufort seroit à la fin contraint de fuir la présence du Roi, manda au Ministre, que ce Prince croioit être obligé pour sa gloire de ne le point voir, & le pria qu'il pût souffrir qu'il salua le Roi & la Reine à leur arrivée, & qu'ensuite il lui promettoit qu'il se retireroit de Paris, ou qu'il le verroit. Le Cardinal, qui depuis longtems étoit accoutumé à de telles douceurs, & qui ne vouloit pas montrer qu'il se mît en peine du salut ni du mépris du Duc de Beaufort, consentit à ce qu'il desiroit, & crut faire une action de prudence, de lever cet obstacle de son chemin. Le Duc d'Orleans répondit aussi pour lui, & promit de l'abandonner entiérement, s'il vouloit continuer à faire le méchant personnage de Frondeur.

1649. Le ſejour du Prince de Conti à la Cour ; l'union qui paroiſſoit malgré les deſſeins de Madame de Longueville, entre la Reine, les Princes du Sang, & le Miniſtre ; Madame la Princeſſe, qui enfin étoit revenuë à Compiegne, & qui témoignoit être ſatisfaite d'un Eclairciſſement qu'elle avoit eu avec la Reine ; l'Accommodement de Madame de Chevreuſe, qui faiſoit eſpérer à la Cour celui du Coadjuteur ; le ſoupçon qu'on avoit que le Duc de Beaufort commençoit à s'humilier ; & ſur tout la joie publique que les Bourgeois avoient du Retour du Roi, metoient les Mécontens hors de cette eſpérance de pouvoir ſe ſoutenir contre la Cour. Ils étoient triſtes & commençoient à ſe juſtifier du paſſé, à craindre l'avenir, & à dire que le Cardinal faiſoit un tour d'habile homme de revenir, & de n'avoir point de peur. Ils hauſſoient les épaules, quand on leur parloit de lui, & diſoient pour toute réponſe, qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être. Parmi cette conſternation, il y en avoit encore entre eux d'aſſez fols pour eſpérer, que

que cette journée, dans laquelle il 1649.
entreroit à Paris pourroit lui être fatale; & disoient, que si le Peuple s'avisoit de crier *Vive le Roi, & non point Mazarin*, il étoit perdu. Il y eut des personnes de cette Faction seditieuse, qui donnérent de l'argent, pour essayer ce dernier remede; mais, cette pauvre invention, tant de fois pratiquée, & dont les sots mêmes commençoient à se dégouter, ne leur réüssit point, & le tems étoit venu, qu'il falloit que le Mazarin commençât à se faire craindre de ses Ennemis. La Reine, ne voulant point donner le moien aux Mal-intentionez de faire quelque nouveauté, se hâta de partir de Compiegne. Le Roi & elle arrivérent a Paris le dix-huitiéme du mois d'Août.]

Le 18. Août. Entrée du Roi & de la Reine à Paris, après la Guerre.

Nous admirames une merveille, qui à peine étoit croiable, vû les choses passées. Le Roi & la Reine furent reçûs avec tous les applaudissemens & les cris de joie accoutumez, & pratiqués par les Peuples en de telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin, & toutes ces Acclamations publiques, sembloient présager une

1649. une véritable Paix. Le Prince de Conti, qui avoit été malicieusement destiné par la Reine pour être mis à la portiere du Carosse avec le Ministre, prévint la Cour de quelques jours; ne voulant pas, à ce qu'il disoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'Ennemi. La Reine, qui croioit qu'il étoit permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son Ennemi défait, & la prudence de ce Prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire en riant, quelle étoit au desespoir de n'avoir pu réüssir à cette innocente vangeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'Entrée du Roi en ce jour, & une grande Victoire pour le Ministre, Jamais la foule ne fut si grande à suivre le Carosse du Roi, & il sembloit par cette allegresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin si haï étoit à la portiere avec Mr. Le Prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivoient le Roi. Ils se disoient les uns aux autres, comme

me s'ils ne l'eussent jamais vû, *Voilà* 1649.
le Mazarin. Quelques uns voiant arriver un Carosse du Corps tout fermé, dirent qu'il étoit caché dedans, & volurent y voir; mais, ce fut plûtôt une raillerie qu'une malice. Quand le Roi & la Reine arrivérent, la foule sépara du Carosse du Roi les Gendarmes, les Chevaux-legers, & toute la suite Roiale. Les Peuples, qui les arrêtoient par la presse qui se rencontra dans les Ruës, benissoient le Roi & la Reine, & parloient à l'avantage du Mazarin. Les uns disoient qu'il estoit beau, les autres lui tendoient la main, & l'assûroient qu'ils l'aimoient bien, & les autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé. Après que la Reine fut entrée chez elle, ils se mirent tous à faire des feux de joye, & à benir le Mazarin, qui leur avoit rammené le Roi. Il leur avoit fait sous main distribuer de l'argent: c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit un bon homme, & disoient qu'ils avoient été trompez, quand ils avoient tant crié contre lui. La Reine fut ravie de cette réception: il lui sembloit que ces applaudissemens

étoient

1649. toient des marques de l'Aprobation qui étoit dûë à sa fermeté ; & cette joie publique lui fut d'autant plus agréable, qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour, la même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au Peuple, sans nulle précaution, pour leur montrer plus de confiance, & même il avoit fallu le faire, ainsi, pour faire voir aux Ennemis de l'Etat, que le Roi ni elle ne craignoient rien ; mais, dans le vrai cette journée avoit été appréhendée par le Ministre, qui avoit reçu plusieurs avis, envoiés sans doute par ceux qui craignoient son retour, qu'il eut à se garder, & que le Peuple à sa vûë se souleveroit contre lui.

La Reine en arrivant me dit, qu'elle avoit été surprise de l'excessive Allegresse des Parisiens, & qu'elle ne s'étoit pas attenduë à une telle fête. Les Fondeurs, ainsi qu'il est à croire, furent au desespoir de ce changement : les indifférens le regardoient avec étonnement ; & tous eurent lieu d'être à jamais persuadez de la légéreté des Peuples, & de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble. Le

Palais;

Palais Roial se trouva aussi rempli de 1649.
personnes principales & de qualité, que les Ruës l'étoient de menu Peuple. Le Roi & la Reine furent saluez de cette illustre troupe, & en particulier par le Duc de Beaufort que le Duc d'Orleans ammena du milieu de cette foulle dans le petit Cabinet. Le Ministre n'y étoit pas : il étoit allé se reposer dans son appartement. Ce Prince fit à la Reine, après avoir salué le Roi, un compliment composé d'une protestation de fidélité. Elle lui répondit seulement que les effets la persuaderoient de la Vérité de ses parolles. Le Duc d'Orleans, qui sçavoit que cet entretien ne pouvoit pas durer long-tems, dit tout haut qu'il falloit laisser reposer la Reine de la fatigue qu'elle avoit euë, & sortit aussi-tôt, en protestant qu'il étoit lui-même bien las. Monsieur le Prince le suivit, & le Duc de Beaufort en fit autant. La Reine donna le bon soir de bon cœur à toute la compagnie ; & après qu'elle se fut deshabillée & quelle eut visité son Oratoire, pour rendre graces à Dieu des assistances visibles qu'elle reçevoit de sa main toute-

puissante.

1649. puissante, elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissemens de son Entrée, & nous conta toutes les douceurs que les Lavandieres, les Ravaudeuses, & les Femmes des Halles, avoient dites à son Ministre, qui sans doute furent alors plus agréables au Cardinal Mazarin, que ne l'auroient été celles des plus belles Dames de l'Europe.

Le lendemain, le Coadjuteur, à la tête du Clergé, vint saluer le Roi & la Reine. Il fit à Leurs Majestez une Harangue, qui par sa briéveté montroit assez qu'il étoit au desespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audaçe, sa hardiesse, & la force de son Esprit, ne l'empêchérent pas en cette occasion de sentir ce respect & cette crainte que la coutume & le devoir ont si fort imprimé dans nos ames pour les Personnes Roiales. La terreur, que la sinderesé donne infailliblement à tous les coupables, se fit voir sur son visage. Etant auprès de la Reine, je remarquai qu'il devint pâle, & que ses levres tremblérent toûjours, tant qu'il parla devant le Roi & elle. Le Ministre

niſtre étoit debout auprès de la Chaiſe 1649.
du Roi, qui parut en cette rencontre avec un viſage qui marquoit ſa Victoire; & ſans doute qu'il ſentit de la joie de voir ſon Ennemi dans cette angoiſſe. Je remarquai auſſi que le Coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit ſaiſi, eut la fierté de ne pas regarder le Cardinal : il fit ſa révérence au Roi & à la Reine, ſans jetter les yeux ſur lui, & s'en alla bien fâché ſans doute contre lui même, d'avoir donné des marques publiques du trouble de ſa conſcience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de ſon courage, qui avoit réſiſté ſi conſtamment à tant d'obſtacles; & comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle, quand le Coadjuteur lui parla, auſſi-tôt qu'il fut parti, elle me fit un ſigne de l'œil; & m'étant baiſſée pour l'écouter, elle me demanda ſi je n'avois pas bien vû au viſage du Harangueur *Combien l'innocence eſt une belle choſe?* Enſuite elle ajouta, *Sa honte me fait plaiſir, & ſi j'avois de la vanité, je pourrois dire même qu'elle me donne de la Gloire;*
mais

1649. *mais, il est sans doute*, me dit-elle; *qu'elle doit être bien honorable à Monsieur Le Cardinal.*

Ensuite de cette Harangue, vint le Parlement la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, les Maîtres des Requètes, le Corps des Marchands, la Ville, & tous ceux enfin qui ont accoutumé de salüer le Roi, quand il revient dans Paris. Toutes les Compagnies par leurs paroles témoignérent qu'elles étoient fort soumises. Le Parlement en général parut être bien intentionné; mais, comme il voioit qu'il avoit eu la force de résister au Roi, & qu'il n'avoit pû le châtier selon qu'il avoit montré d'en avoir le dessein, cette Compagnie se croioit en état de tenir bon contre la Puissance Royale quand bon lui sembleroit; & on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les dispositions de fidélité & de respect qu'elle devoit avoir. Il n'est que trop vrai que les suites en furent mauvaises, & que les fautes qu'elle a depuis faites contre le Service du Roi procédoient de ce prémier Engage-

Engagement ou plusieurs de ce Corps 1649.
s'étoient mis, qui paroissoit coloré du Bien public, & dont néanmoins la source étoit la passion & l'interêt de ceux en qui l'Ambition eut toûjours trop de pouvoir.

Le Coadjuteur n'étoit pas en seureté à Paris sous la Puissance Roiale. Il falloit qu'il rendit homage au Ministre, ou qu'il quittât ce grand Poste, d'où il l'avoit si fiérement frondé. La nécessité de lui faire une visite le fit résoudre d'y aller le lendemain de sa Harangue, & par le conseil de ses Amis il s'acquitta de ce devoir. Ils parlérent du passé, l'avenir parut douteux, & de grandes justifications se firent de part & d'autre. Elles devoient être un peu plus fortes du côté du Coadjuteur que du Ministre; car ce dernier n'avoit de crimes, qu'une raillerie soufferte, & une trop grande tolérance pour supporter les menaces du Coadjuteur; mais, comme le Ministre ne se soucioit pas de se vanger; qu'il vouloit seulement aller à ses fins, appaiser la Révolte, & assoupir la haine publique, étouffant celle de ses Ennemis par-

1649. particuliers, il lui fit mille flattéries, & lui laissa conçevoir quelque espérance qu'il le serviroit, dans le desir qu'il avoit de se faire Cardinal Ces deux hommes qui ne pouvoient avoir de sinceres intentions à l'égard l'un de l'autre demeurérent alors avec quelque apparence de Reconciliation, sans que pourtant le Coadjuteur cessât de parler mal du Ministre: il lui avoit dit à lui même, qu'il le falloit ainsi pour conserver son crédit dans les Caballes qui lui étoient contraires, & disoit à ses Amis, que le Cardinal étoit un homme, dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit espérer; qu'il n'avoit nulle estime pour lui; & qu'il feroit toûjours profession publique de mépriser son amitié, & de ne la rechercher, que quand elle lui seroit commode.

Le Prince ce Conti ne laissa pas de traitter cette visite de lacheté, & de foiblesse; & comme ils n'étoient plus dans la même intelligence que par le passé, il se moqua de lui d'avoir été se soumettre à une personne qu'il disoit lui même si méprisable. Ce Ministre a eu cette destinée qui est assez

extraor-

extraordinaire. Il n'y a point eu de 1649.
Tiran qui n'ait eu ſes Amis & les Creatures; mais lui, ſans cruauté pour ſes Ennemis, aiant fait beaucoup de bien tant à ſes Amis, qu'à ceux qu'il a eu ſujet de haïr quaſi tous dans ce tems là ſe ſont moqués de lui, & les uns & les autres ne ſe raccommodoient avec lui, ainſi que je l'ai déja remarqué, qu'à condition qu'il ſouffriroit leur médiſance, & leurs mépris. Il s'y accordoit aiſement pourvû qu'il pût eſpérer de ſe moquer d'eux à ſon tour; ce qui devoit arriver quand l'Autorité legitime ſe retabliroit, puiſque ſon affoibliſſement étoit la cauſe de cette hardieſſe.

La Reine étant à Paris, voulant commencer ſa prémiere viſite par Notre Dame, elle y fut entendre la Meſſe, le prémier Samedi en ſuivant, & y voulut mener le Roi. En paſſant par les Rües, ſon Caroſſe fut continuellement ſuivi du Peuple; & toute cette Canaille, qui lui avoit manqué de Reſpect & de Fidélité, lui donna mille bénédictions. Dans le Marché neuf, les Harangeres, qui avoient tant crié contre elle, la penſérent,

par

1649. par amitié, arracher de son Carosse. Elles se jettérent toutes en foule sur elle : chacune de ces Mégeres vouloit toucher sa Robbe ; & il s'en fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette villaine Troupe Elles crioient toutes, qu'elles étoient bien aises de la revoir, & lui demandoient pardon de leurs fautes passées, avec tant de cris, de larmes, & de transports de joie, que la Reine même, & ceux de sa compagnie en furent étonnez, & regarderent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'Eglise soulever le Roi en haut, & le montrer au Peuple, qui par des cris redoublez de *Vive le Roi*, montra combien est grande l'impression de fidélité & d'amour, qui se trouve naturellement dans le cœur des Sujets envers leur Roi. Elle y est variable, & defectueuse ; mais, elle y revient facilement.

Le Duc de Beaufort, quelques jours après, vint au Cercle, se présenter devant la Reine comme les autres ; mais elle irritée de ce qu'il n'avoit pas vû le Cardinal, aussi-tôt qu'elle le vit paroître, se leva

va, & s'en alla s'enfermer dans sa petite Chambre. 1649.

Les fatigues des prémiers jours s'étant passées, la Reine alla visiter la Reine d'Angleterre à Saint Germain. Elle y trouva le Roi d'Angleterre son Fils, qui attendoit auprès de la Reine sa Mere, quelque favorable occasion pour retourner en son Païs faire la Guerre à ses rebelles sujets. Ces deux Princesses ne s'étoient point vûës depuis la deplorable Mort du Roi d'Angleterre, que toutes les deux devoient pleurer, l'une comme sa Femme bien aimée, l'autre comme son Amie; mais, la Reine évita de parler à la Reine d'Angleterre de son Malheur, pour ne pas renouveller ses larmes, & après les prémieres parolles de douleur, que l'occasion les força de dire l'une à l'autre, la civilité ordinaire & les discours communs firent leur entretien. Cette même journée se termina par l'action que fit Soyon, Fille d'honneur de Madame, qui, malgré la passion que le Duc d'Orleans avoit pour elle, alla s'enfermer dans les Carmelites. Ce Prince en fut au desespoir. Il

1649. fit des choses fort extraordinaires, pour l'en faire sortir : il se declara Ennemi de cette Maison & de ces saintes Filles, si elles ne la mettoient dehors ; & se servit, pour les y obliger, de toute la puissance qu'un Oncle du Roi peut avoir en France. Elle en sortit en effet, & son retour fut cause en partie de beaucoup de changemens dans la Maison de ce Prince, qui étoit une Cour composée de beaucoup de Personnes de qualité & de differentes Cabales. Il sembla que l'Intrigue avoit eu quelque part à la retraite de cette Fille ; mais je l'ignore, & n'en puis parler avec connoissance. Elle étoit aimable ; elle avoit les yeux beaux, de belles dents, & une belle bouche, mais elle étoit fort brune ; & sans avoir toutes les grandes beautez qui selon les regles composent la beauté, elle pouvoit dire *Nigra sum sed formosa.*

Le Roi pour reveiller d'autant plus l'amour de ses Peuples envers sa personne, voulut aller le jour de S. Louis à cheval visiter l'Eglise des Jesuites, dans la ruë Saint Antoine. Il y fut paré de sa bonne mine, de sa

ſa belle taille, & d'un habit admira- 1649.
blement beau. Monſieur le Prince, & le Prince de Conti l'accompagnérent en cette dévotion de parade, & beaucoup de Seigneurs le ſuivirent, pour avoir part à cette Allegreſſe publique.

Le Cardinal, dont les ennemis publioient qu'il n'oſeroit plus ſortir du Palais Roial ſans mourir de peur, ce jour même inſpiré par la politique, par ſon courage, ou par les aſſurances qu'il devoit prendre en la joie du peuple, ſortit dans ſon caroſſe une heure avant le Roi, quaſi ſeul, avec deux ou trois Evêques & Abbez, ſans ſuite ni ſans cortege; & traverſant toute la Ville, s'en alla le prémier aux Jeſuites attendre le Roi. Il y reçut ſa part des benedictions publiques; & avant que d'entrer dans l'Egliſe, il demeura quelque temps au milieu du peuple, pour être vû, & pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraitté. Le Roi étant arrivé dans ce magnifique Temple, eut ſujet de rendre graces à Dieu, qui avoit preſervé la France des malheurs dont elle avoit paru

1649. menacée. Le Miniſtre en eut auſſi de le remercier de l'avoir protégé contre ſes Ennemis particuliers, le faiſant arriver au terme favorable du changemeut de ſa deſtinée. Il ſemble que le malheur le plus grand ne manque gueres d'être ſuivi de quelques favorables Evénemens. Ceux-ci, néanmoins, ne durérent gueres, & nous verrons ce Miniſtre ſentir encore pour quelque tems, & bien amérement, combien la conſervation des Places élevées coute aux hommes qui les poſſedent.

Les Bourdelois continuoient leurs anciennes broüilleries : ils ſe plaignoient de leur Gouverneur le Duc d'Epernon ; & malgré la Paix de Paris, ils ne laiſſérent pas d'envoyer au Parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illuſtre Corps, & vouloient lui perſuader qu'ils ſe devoient lier enſemble pour le ſecours commun de leurs Compagnies. Ces Députations ne déplaiſoient pas au Parlement de Paris, & beaucoup de ceux de cette Compagnie demandérent de faire aſ-

ſembler

ſembler les Chambres pour en déli- 1649.
bérer ; mais , le Prémier Préſident éluda cette Propoſition, diſant qu'il ne falloit point parler de cela ; que c'étoit l'Eſprit de Diſſention qui continuoit encore ; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs Pacquets, & que ces Affaires s'accomoderoient ſans qu'ils donnaſſent du ſecours à leurs Confreres qui en demandoient. On rapporta ces paroles aux Chambres des Enquêtes : ils criérent tous , & dirent qu'ils vouloient s'aſſembler; qu'il étoit juſte de leur donner de l'aide ; & que leur force conſiſtoit ſeulement en l'Union de tous les Parlemens. Ils continuérent pluſieurs jours à demander qu'on ouvrit les Paquets , & le bruit fut ſi grand, qu'enfin le Prémier Préſident , ne pouvant plus y réſiſter , dit qu'il étoit juſte de les voir ; mais , que c'étoient Lettres de vieille datte ; & qu'ainſi il étoit d'Avis d'envoier les Gens du Roi chez le Chancelier, pour ſçavoir de lui avant que de parler de cette Affaire , ni en faire des Remontrances à la Reine , en quel état elle étoit. Cet Avis fut ſuivi de

1649. tous comme très-raisonnable : il fut exécuté ; & le Chancelier répondit qu'ils avoient fait sagement d'en user ainsi; que la chose étoit accommodée, & que les Deputez de Bourdeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit ; ce qui en quelque façon étoit véritable. Le Parlement de Provence, qui avoit eu sa part de cette contagion étoit aussi en mêmes termes, parce que les plus grands soins du Ministre étoient de lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à son repos. On envoia donc une interdiction à Bourdeaux, pour reparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commises contre le respect qui étoit dû au Roi ; mais, ce fut à condition qu'elle seroit revoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remede de leur mauvaise humeur, & nous verrons bien-tôt cette Ville mutine servir d'azile aux Ennemis du Roi.

En ce même temps, on reçût Nouvelles, que l'Armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles, qui faisoit un grand dégât dans le Païs ennemi ; qu'elle avoit pris Condé, & un Con-

Convoi de bleds considerable. 1649.

L'Empereur, depuis la mort de l'Imperatrice Sœur de la Reine, avoit épousé en secondes nôces la Fille de l'Archiduc d'Inspruck, belle, jeune, & digne par sa vertu de l'estime publique. La mort lui vint ravir cette Princesse peu de temps après son mariage ; ce qui lui fut d'autant plus sensible, que ce bien avoit encore pour lui les graces de la nouvauté.

Le Roi d'Angleterre sçut alors que quelques Troupes, qui tenoient encore pour lui en Angleterre, avoient été défaites ; ce qui l'affligea beaucoup : & voiant toutes ses esperances presque détruites, il se resolut d'aller aux Iles de Gersey & de Guernesey, dont Milord Germain, attaché au service de la Reine sa mere, étoit Gouverneur. Il voulut aller en Irlande, voir si la Fortune lui ouvriroit quelque voie pour rentrer dans son Roiaume. Ce Lord lui aiant conseillé de ne se pas hâter d'y aller dans le temps de cette déroute, il lui repondit: *Qu'il falloit donc y aller pour mourir ; puis qu'il étoit honteux à un Prince comme lui de vivre ail-*

1649. *leurs.* Ce Discours paroissoit procéder d'un grand Cœur : les plus grands Hommes de l'Antiquité n'ont pas mieux parlé ; mais, de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement : ils souffrent ensuite avec indifference des maux qui d'abord leur ont paru les plus insuportables de la Vie ; & le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce Prince, qui naturellement aimoit les Dames ; & plusieurs de ses années, soit en France, soit ailleurs, se sont passées dans une grande oisivete. Elle a été glorieusement interrompuë par ce Prince, quand la Fortune lui a donné lieu de mieux faire, & quand il a pû travailler à son rétablissement.

Le Ministre, qui vouloit devenir le Maître absolu de la Cour, faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner le Prince de Conti ; mais ce Prince, inspiré par Madame de Longueville, demeuroit dans le dessein de se conserver le Chef des Mécontents. Un Prince du Sang mal intentionné est toûjours à craindre : son nom est d'une grande considération parmi les Esprits factieux

tieux & il peut être en tous-tems la 1649.
cause de beaucoup de maux. La Reine par cette même considération, se contraignit de lui faire bonne mine : elle traittoit de même tous les autres ; mais, il falloit toute l'application du Cardinal Mazarin, pour la reduire à cette dissimulation.

Ce Ministre, malgré le chagrin que Monsieur le Prince avoit montré de la proposition qui s'étoit faite du Mariage du Duc de Mercœur, & de Mademoiselle de Mancini, resolut d'achever cette Affaire, & de se donner par ses Nieces des Alliances considérables. Son dessein n'étoit pas de fâcher les Princes du Sang. Au contraire, il desiroit ardemment de conserver leur Amitié ; mais, il vouloit subsister par lui même, & n'avoir plus besoin de Protecteur. Il envoia donc le Tellier à Monsieur le Prince, pour lui dire qu'enfin il souhaittoit d'achever ce Mariage, qu'il ne pouvoit pas refuser un Prince de cette qualité qui desiroit être son Parent, ni manquer de reconnoître cette obligation en accep-

1649. tant ses offres. Il lui manda aussi que ceux qui étoient de ses Amis, & qui connoissoient le Duc de Beaufort, l'avoient assûré que c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir, parce que c'étoit témoigner de ne se pas soucier de lui, que de faire ce mariage en dépit de lui, & qu'il le suplioit d'y consentir, & de croire que cela ne le détacheroit nullement de ses interêts. Le Tellier m'a conté que Mr. le Prince répondit en riant, & en se mocquant du Ministre, *Ha, Monsieur, le voilà donc mort ce grand Prince, que Monsieur le Cardinal craint d'une si étrange maniere. En verité, le voilà bien vangé!* Et aprés un grand éclat de rire, il reprit aussi tôt le parti de la civilité, & lui dit que la Reine étoit la Maîtresse; qu'elle pouvoit faire ce qu'il lui plairoit, & Mr. le Cardinal aussi; & qu'aiant déja donné son consentement dès Compiegne, il ne vouloit pas s'en dédire. Ce Prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans sa maniere d'agir avant son voyage de Bourgogne: & ses Créatures allérent publiant par le monde, que Mr.

Mr. le Prince avoit ſujet de ſe plaindre qu'on mépriſoit ſon Amitié & qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra auſſi dans quelques occaſions qu'il avoit du reſſentiment de cette Alliance : car aiant toûjours parû aſſez ſoûmis à la Puiſſance de la Reine, il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choſes ; & l'on remarqua, que dans le Conſeil, il n'avoit plus de complaiſance pour les Avis du Miniſtre. Il s'emporta un jour contre le Maréchal de Villeroi, qui vouloit empêcher quelques propoſitions avantageuſes qui ſe faiſoient en faveur des Bourdelois ; parce qu'il jugea que cet habile Courtiſan ne leur étoit pas contraire ſans un ordre particulier : & comme il commençoit à ſe dégoûter du Parti Roial, il étoit bien aiſe d'obliger ces Peuples mutins. Ce dégoût qu'il eut pour le Miniſtre, le lia d'autant plus a Madame de Longueville, qu'il s'éloignoit moins de ſes ſentimens, & elle fut ravie de le voir mécontent & plaintif. Sans elle, le Miniſtre auroit pû le guérir facilement par les ſoins qu'il prit de ſe juſtifier à lui 1649.

1649. sur son chagrin ; mais, comme elle travailloit à l'augmenter, elle fut cause que ce Prince demeura quelque tems dans un état indécis, ne sçachant, ni ce qu'il haïssoit, ni ce qu'il aimoit. Il sembloit au Ministre qu'il revenoit quelque fois à lui, il recherchoit ensuite son Frere le Prince de Conti, il avoit des Conferences avec les plus dangereux Esprits, il pensoit à tout, il écoutoit tout, & ne vouloit rien. J'ai oüi dire à une Personne qui couchoit aüprès de lui en qualité de prémier Gentil-homme de sa Chambre, qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes, chagrin, & mal satisfait de toutes choses, parce que dans toutes il trouvoit du défaut & du mal. Le Ministre esperoit, vû la conduite qu'il avoit eûë par le passé, qu'il ne quitteroit que difficilement le Parti de la Reine. Madame de Longueville & les autres, par ce petit changement qui étoit en lui, croioient déja le tenir engagé dans leurs desseins : & l'aiant pour Chef, n'espéroient rien moins que de chasser le Ministre, pour se faire les Maîtres de la Cour, & des gra-

ces

ces ; ou bien, diminuant encore le 1649.
pouvoir du Cardinal, le mettre en état qu'il n'auroit été qu'un Ministre en peinture. Pour parvenir à leurs anciens & nouveaux desseins, ils travailloient de tout leur pouvoir à ranimer la malignité du Parlement, afin de faire naître de nouveaux embarras à la Reine, & de nouvelles peines au Cardinal.

Le Parlement, aiant enfin fait quelque bruit sur les Requêtes que leur faisoient les Bourdelois, la Reine le manda en Corps. Le Chancelier leur montra le tort qu'ils avoient de proposer l'Assemblée des Chambres vû que cela étoit formellement contre ce qui avoit été arrêté par la Déclation derniere. Il leur dit, que comme la Reine n'avoit pas intention de manquer de parolle, sur tout ce qu'elle leur avoit promis, qu'aussi elle demandoit de leur part la même fidélité ; que le prétexte qu'ils prenoient n'avoit plus de fondement ; que l'Affaire de Provence étoit accomodée, la Paix qu'on leur avoit envoiée aiant été acceptée publiquement ; & qu'il étoit à croire que celle de Bour-

Le 2. Septembre.

1649. Bourdeaux se feroit de même, vû qu'on leur avoit envoié par leurs Députez des conditions douces & raisonnables. Il leur dit, qu'ils devoient penser aux moiens de la donner à tout le Roiaume; & qu'ils devoient craindre, que quand ils auroient les meilleures intentions du monde, permettant aux Chambres de s'assembler, ce ne fût donner un moien à ceux qui n'étoient pas sages de troubler encore le Repos de l'Etat par les Mutineries & Factions ordinaires.

La Reine, & le Duc d'Orleans, leur dirent succintement la même chose, les exhortant à bien faire pour le bien & l'avantage du Roi, & de ses sujets.

Le Prémier Président, qui dans ces occasions paroissoit toûjours dans les sentimens de sa Compagnie, répondit qu'ils étoient obligez au secours de leurs Confreres; que leurs desseins ne devoient pas déplaire à sa Majesté; qu'ils n'avoient point d'intention de marquer à ce qu'ils devoient au Roi; que déjà s'ils vouloient ils auroient eu sujet de se plaindre, de ce qu'on leur avoit manqué en

en certains points de la Declaration, 1649.
mais qu'ils ne le vouloient pas faire; & l'assûra en général qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi, & qu'ils le témoigneroient toûjours en toutes occasions.

Cette Compagnie aiant honte de désobéir sitôt à la Reine, malgré les Cabales des Particuliers, & leurs Factions couvertes, ils résolurent de n'ouvrir les Lettres de Bourdeaux, que dans la Grand' Chambre, & ils députérent quelques uns pour y faire réponse.

Ce jour, cinquiéme de Septembre, que le Roi accomplissoit onze ans, pour marque de la joie que la Ville de Paris avoit eûë de le revoir, elle voulut lui donner le Bal à l'Hôtel de Ville, & une magnifique Collation. Toute la Cour, par l'ordre de la Reine, s'y trouva, & les Dames y furent parées autant à leur avantage qu'il leur fut possible. On y dansa de jour, exprès pour éviter la crainte que le Roi pouvoit avoir avec des Sujets si nouvellement repentis. La nuit auroit été plus favorable que la clarté, s'il avoit été possible que cette Fête eût été le prétexte de quelque sinistre dessein; mais comme

1649. comme cette pensée n'étoit fondée que sur une prevoyance que la Sagesse avoit inspirée à la Reine, sans aucun fondement essentiel, elle nous dit, pour cacher sa crainte, qu'elle avoit fait cette malice exprés pour incommoder les Dames fardées, dont quelques unes qui avoient été frondeuses ne lui plaisoient pas. Madame de Longueville, que le dépit de voir le Roi & la Reine dans Paris malgré elle, retenoit à Chantilli sous prétexte d'y boire des Eaux, voulut se servir de cette occasion pour y revenir de bonne grace. Elle avoit regné dans l'Hôtel de Ville pendant le Siege de cette grande Ville, elle y avoit commandé, & sans doute que ce fut pour elle une chose desagréable d'y voir sa Puissance effacée, par une plus grande que la sienne. Elle desira, pour guérir ce dégout, que la Reine l'envoiât convier au Bal. Elle l'en fit prier par Madame la Princesse, & lui en fit parler par ses Amies ; mais la Reine, qui n'avoit nul envie de la traitter si bien, répondit froidement à Madame la Princesse, qu'elle craignoit de l'incom-

l'incommoder. Il fallut enfin que 1649.
Monsieur le Prince s'en mêlât, ce qu'il fit de conçert avec Madame la Princesse sa Mere, afin qu'il parût au public que cette Princesse, malgré les Divisions passées, étoit recherchée de la Reine.

La Reine, cédant à cette derniere attaque me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin, & me dit qu'elle s'étonnoit que cette glorieuse Madame de Longueville, eut fait tant d'efforts pour obtenir si peu de chose. Je conclus avec elle, que cette même gloire avoit sans doute convié Madame de Longueville à cette humilité, & qu'elle avoit voulu que ses caresses fissent voir qu'en tous Partis elle étoit considérée.

Ce Régal Roial fut donné & reçû avec une pleine satisfaction, tant du côté du Roi, de la Reine, & de toute la Cour, que du côté des Bourgeois. Le jour fut beau & frais, & les Dames n'eurent point trop chaud parce que les Fenêtres demeurérent toûjours ouvertes pour les rafraichir. Le Roi, selon sa coutume, mena danser Mademoiselle, le Prince de Condé

1649. Condé, Mademoiselle de Chevreuse ; Madame de Longueville fut menée par le Duc de Rohan, & le Duc de Mercœur se déclarant de vouloir épouser Mademoiselle de Mancini fut celui qui dansa avec elle. Cette journée finit par une magnifique Collation ; & sur le soir il y eût un Feu d'Artifice qui fut beau. La Reine ensuite rammena le Roi au Palais Roial, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la Cour paroit en bon état, le Parlement fronde toûjours un peu, & n'en laisse pas passer une seule occasion. Le Mariage, qui deplait à Monsieur le Prince, s'avance, les Articles se dressent : on promet l'Amirauté au Duc de Vendome, & la survivance à son Fils, pour dot de deux cens mil Ecus, & le prémier Gouvernement qui vacquera. Mr. le Prince ne dit plus mot là dessus ; mais, il ressemble au Parlement : il gronde sur d'autres Sujets. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne, poursuivent leur remboursement de Sedan : on leur avoit fait espérer l'Auvergne, Chateau-Thieri, & plusieurs autres Villes ; ce qu'ils n'avoient

n'avoient point encore. Monsieur le 1649.
Prince les protege hautement ; & parlant de leur Affaire au Chancelier, il s'emporta & jura contre lui, disant d'un ton de grande colere, que Mr. le Cardinal lui avoit promis de les satisfaire, & qu'il falloit qu'il le fît. Le Duc de Longueville, qui vouloit profiter des Intrigues de Madame sa Femme, se déclara vouloir qu'on lui donnât le Pont de l'Arche, situé sur la Riviere de Seine à quatre lieues de Roüen. Le Prince de Condé en fait son Affaire, il en parle au Ministre, & dit au Duc de Longueville, que c'est une Affaire faite, & que le Cardinal ne lui avoit demandé que huit jours pour y faire resoudre la Reine.

D'autre côté, on presse le Cardinal de raccomoder l'Affaire des Capitaines des Gardes, qui depuis leur Desordre & leur Exil étoit demeurée sans remede. Il répond à leurs Amis, qu'il en parle souvent à la Reine, mais qu'il n'a pû gagner sur son esprit de leur pardonner. La Reine, souvent d'accord avec son Ministre pour se faire plus terrible qu'elle

1649. qu'elle ne l'étoit, mais à qui par son propre mouvement l'Action des Capitaines des Gardes avoit déplu, proteste publiquement qu'ils ne serviront jamais tant qu'elle aura du pouvoir en France. Le Cardinal Mazarin, qui ne craignoit pas en ce rencontre de diminuer l'éclat de sa faveur, envoie le Tellier à la Reine pour lui en parler de sa part, afin qu'il puisse servir de témoin que c'est elle, & non pas lui, qui ne veut pas leur retour.

La Reine ne manque pas de répondre à le Tellier, qu'elle est resoluë de ne se point relâcher; qu'en d'autres occasions, elle prendroit le Conseil de Mr. le Cardinal, comme plus capable qu'elle sur toutes les Affaires de grande importance; mais, qu'en cela, elle croit en pouvoir juger elle seule, puis qu'il s'agit de la Maison du Roi, dont elle sçait mieux que personne l'ordre & la côutume; que ce sont des Officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi; qu'ils avoient témoigné trop peu de Respect pour elle, pour leur pouvoir pardonner si facilement. Le Tellier

Tellier, soit qu'il eût aperçû que la Reine avoit part à ce refus, soit qu'il fût lui même trompé par le Cardinal, ou qu'il aidât a jouer la Comédie, protestoit a tous les Amis de ces malheureux, que le Ministre n'étoit point cause de ce delai, & qu'il n'avoit pû jusques alors obtenir leur grace de la Reine. 1649.

Un jour le Tellier, sur l'Affaire des Capitaines des Gardes, me parut veritablement persuadé, que l'obstacle de leur retablissement venoit de la Reine; & parlant de la soumission d'esprit qu'il sembloit que la Reine avoit pour les Conseils du Cardinal Mazarin, qui étoit condamné de beaucoup de gens, il me dit, qu'elle n'étoit pas toûjours si grande qu'on se l'imaginoit; qu'elle avoit beaucoup de lumieres, & qu'elle connoissoit clairement que la conduite de son Ministre étoit mauvaise en de certaines choses; qu'elle voioit bien qu'il faisoit trop languir après les graces; que cela étoit cause qu'il lui restoit peu d'Amis de ceux mêmes qui les recevoient, & lui rendoit Ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre

1649. tendre par ses demi promesses, & ses longueurs ; que cette méthode lui faisoit perdre beaucoup de créatures ; qu'il ne sçavoit se déterminer sur rien ; qu'il ne se précautionoit pas assez contre la haine de ses Ennemis, & de même n'aimoit pas assez ses Amis. Il m'assura de plus, que souvent elle lui avoit commandé d'avertir le Cardinal de toutes ces fautes, afin qu'il s'en corrigeât, & que par son changement il pût appaiser le murmure de ceux, qui avec quelque raison se plaignoient de lui. Mais, quoi qu'elle n'approuvât pas toute la conduite de son Ministre, elle ne faisoit jamais de plaintes contre lui, que celles qui pouvoient lui acquerir l'Amitié publique, celles qui étoient fondées sur sa trop grande Douceur, & sur ce qu'il pardonnoit trop aisément. Elle se croioit obligée à le soutenir : Elle craignoit de s'affoiblir elle même en l'affoiblissant. Il me semble encore à propos de rapporter sur ce même sujet une conversation que le Commandeur de Jars & moi eûmes avec elle vers ces mêmes tems, qui s'accorde avec ce que le Tel-

Tellier m'avoit dit. Cette Princesse nous parlant un soir des Affaires publiques, elle vint sur les particulieres, & en détail sur les personnes, & nous dit, *Voiez vous, on se trompe fort, quand on croit que la Considération que nous avons pour ceux en qui nous nous confions, aye le pouvoir de nous cacher leurs defauts. Je les connois fort clairement en eux : mais, comme personne n'en est éxemt, je les excuse. J'en suis fâchée, & ne les aime pas moins quand je trouve en eux les principales choses, dont la fidélité & la seureté sont les prémieres. Je me satisfais de celle là, & souffre le reste. J'ai même ce sentiment en leurs faveurs, que je n'aime pas à publier leurs deffauts, ni à me plaindre des fautes qu'ils font avec une bonne intention, & par leur humeur naturelle, dont ils ne sont pas les Maîtres.* Je ne suis pas persuadée que cette Princesse, si équitable dans ses sentimens, ait connû alors tout ce qui étoit blamable dans l'ame du Cardinal Mazarin. Je croiois qu'elle avoit souvent à son égard des momens d'un grand discernement, & qu'elle n'approuvoit pas toûjours 1649.

sa

1649. sa conduitte ni toutes ses actions. Elle avoit de même la bonté de les excuser, comprenant bien que nul homme n'est parfait; mais, ses Réfléxions, & ses lumieres étoient un peu obscurcies, parce qu'il travailloit avec soin à conserver son estime, & que l'iniquité visible qui le persecutoit lui faisoit voir ce Ministre comme la Victime des malheurs qui suivent d'ordinaire les Minoritez des Rois. Elle croioit dans ce tems-là qu'il portoit injustement sur lui la haine que les envieux de sa faveur avoient conçûë contre sa place, plûtôt que contre ses défauts; & la pitié, de même que la raison & la justice, avoient beaucoup de part à sa constance. On peut dire de plus, & avec vérité, pour faire connoître les sentimens de la Reine sur cet article, qu'elle n'étoit pas tout-à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui, & les remarques que j'en ai faites ailleurs le peuvent prouver. Ceux, qui voioient le Ministre, m'ont dit que la fermeté de la Reine, dont il reçevoit toute sa puissance, & toute sa Gloire, lui déplaisoit quelquefois, autant

autant qu'elle lui étoit nécessaire & 1649.
avantageuse ; qu'il s'en plaignoit à eux, leur disant qu'elle l'embarrassoit dans les choses qu'elle regardoit comme étant utiles au service de Dieu, à l'Autorité Roiale, & au Bien public ou particulier ; qu'il craignoit l'opposition qu'elle lui faisoit en ces rencontres, & que la Reine s'amusoit à ce que les Dévots lui disoient ; qu'elle étoit opiniâtre ; & qu'il avoit de l'inquiétude, toutes les fois qu'il falloit choquer son opinion sur les Affaires qui touchoient son Cœur, par raport à sa Conscience : & aux Intérêts du Roi. Ses plaintes avoient commencées avec sa faveur, & elles s'étoient augmentées à mesure que la Reine devenoit moins paresseuse, & plus sensible au bien de l'Etat, & à ce que sa vertu l'obligeoit de faire.

Le Prince de Condé commençoit alors à donner la gêne au Cardinal Mazarin, pour avoir le Pont-de l'Arche, & déja le Ministre avoit mis cette Affaire au rang des choses que la Reine ne vouloit pas. Il est aisé de juger par les sentimens de cette Princesse, qu'elle n'étoit par capable de

1649. gouter cette propoſition ; mais il lui eut été avantageux, à elle & à ſon Miniſtre, que Mr. le Prince eut pû croire cette difficulté auſſi veritable qu'elle l'étoit en effet, & qu'il eut pû s'imaginer être refuſé plûtôt par elle, que par lui ; car, comme toute la Cour, & le Prince de Condé en particulier, étoit trop perſuadé de ſon crédit, les excuſes de cette nature ne lui ſervoient de rien. Pendant le Siege de Paris, le Duc de Longueville demanda cette Place : le Miniſtre qui promettoit aiſément, pourvu qu'il put avoir quelque tems à délibérer ſur l'éxécution, avoit répondu à Mr. le Prince qui lui en parla ſur quelques Propoſitions d'Accomodement qui ſe firent alors, que cette grace ſe pourroit facilement accorder. Depuis cette eſpece de conſentement Mr. le Prince, mal content de lui, & raccommodé avec ſa Famille, l'avoit preſſé, & en avoit tiré des paroles plus poſitives. Il en vouloit la concluſion, & le Cardinal ne le ſatisfaiſoit point, par lui dire que la Reine y réſiſtoit.

Le 10 Septembre. Voilà donc Mr. le Prince animé par lui même, & par toute ſa Famille.

Il

Il parle en Maître, & montre au Cardinal Mazarin de l'audace, & du dépit. Le Ministre, sur les Plaintes de ce Prince, lui répond pour sa deffense, que cette Place étoit d'une telle conséquence, qu'elle rendoit le Duc de Longueville le Maître absolu de la Normandie ; & que lui, qui avoit l'honneur d'être prémier Ministre, & en qui le Roi & la Reine avoient remis le soin de soutenir les intérêts de l'Etat, il étoit obligé de le deffendre. Comme sur les instances de Mr. le Prince le Ministre eut souvent répondu de pareilles raisons, Mr. le Prince, ne pouvant plus souffrir qu'il ôsât lui parler de la force qu'il devoit avoir à deffendre l'Etat, lui, qui l'avoit vû si foible, & qui croioit l'avoir soutenu par sa Protection, en fit des railleries : & se mocquant de sa vaillance en cette occasion, ou dans quelque autre semblable, il lui dit un jour en le quittant *Adieu Mars* ; & le traittant de ridicule, il alla se vanter dans sa Famille de cette parole, comme si elle eut été digne de l'immortaliser. Le Ministre sentit cet outrage : toute la Cour se troubla sur 1649.

1649. cette querelle, & chacun forma des desseins sur le mécontentement du Prince de Condé. Les Frondeurs se réveillent, qui n'étoient pas fort endormis; le Parlement fait du bruit; & toute la Cour par cette brouillerie se trouva partialisée. L'inquiétude fut grande parmi les faux Amis du Ministre: les bien faits qu'ils tenoient de lui les obligeoient par honneur à demeurer dans ses intérêts: ils étoient au desespoir de ne les pouvoir quitter, & commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginérent, qu'aiant déja la haine de tout le Roiaume il ne pourroit subsister s'il perdoit l'Amitié de Mr. le Prince, & que c'étoit mauvais signe pour lui de ce que le Sang Roial l'abbandonnoit. La Reine, suivant son inclination naturelle, qui alloit à la fermeté, aussi vigilante, aussi forte, & aussi confiante sur elle même qu'à son ordinaire, dit tout haut, *Qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville; que cela étoit tout-à fait contre les Maximes de l'Etat; & qu'elle ne se soucie pas de tout ce qui en peut arriver, pourvû qu'elle fasse son devoir.* Cette

Cette Résolution étoit loüable, & 1649.
le Ministre faisoit son devoir, de refuser cette Place au Prince de Condé, en se servant des raisons de la Reine pour éviter de lui faire ce présent; mais, il ne voioit pas qu'il étoit dans une trop grande foiblesse pour ôser soutenir la colere d'un Prince du Sang dans une Régence, qui naturellement diminue la Puissance Roiale, & augmente celle des Princes. Nous le verrons donc en ceci, comme en beaucoup d'autres occasions, contraint de céder à leur Autorité, & conseiller à la Reine malgré elle, & malgré lui, de se laisser vaincre. Nous verrons aussi bien tôt après, qu'il est dangereux aux Princes du Sang, d'offenser leurs Rois qui sont quelquefois obligés de faire de grands coups, pour maintenir leur Autorité; & à leurs Ministres, de promettre légérement des graces de grande importance, à des Personnes d'une qualité à se faire tenir ce qu'on leur promet. Pendant deux ou trois jours, la Reine, Mr. le Prince, & le Ministre, se regardoient avec assez d'embarras. Un jour néanmoins, lui & le Ministre parlérent au Conseil as-

1649 sez long-tems ensemble ; mais, ce ne furent que des discours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienseance de lui répondre, elle le faisoit civilement & sans entrer en matiere ; mais, elle évitoit le plus qu'il lui étoit possible de se laisser entamer sur cette Affaire.

Le 14. Septembre. Enfin le Tellier alla trouver Mr. le Prince de la part du Cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de sa prétention, & que Sa Majesté, connoissant de quelle importance étoit cette Place, ne pouvoit consentir qu'elle demeurât au pouvoir du Duc de Longueville, parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi son Fils ne lui en fit reproche; qu'ainsi il étoit contraint de lui dire, qu'il n'avoit pû gagner cela sur son Esprit ; qu'il le suplioit de vouloit considérer ses raisons, & ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le servir en cette occasion.

Mr. le Prince répondit à cet Ambassadeur, qu'il le prioit d'aller trouver Mr. le Cardinal, pour lui dire; qu'il ne veut plus être son Ami ; qu'il se tient offensé de ce qu'il manque de parole, & qu'il n'est pas résolu de le

souffrir

ſouffrir ; qu'il ne le verra jamais que dans le Conſeil ; & qu'au lieu de la Protection qu'il lui avoit donnée juſques alors, il ſe déclaroit ſon Ennemi capital. Sur cette Réponſe, le Cardinal manda à Mr. le Prince, que cela étoit bien étrange, qu'il ſe laiſsât gouverner par Madame ſa Sœur, & par le Prince de Conti ſon Frere, après ce que lui même lui avoit dit de l'un & de l'autre ; & que pour lui, il ſeroit toûjours ſon Serviteur. Cette harangue déplut à Mr. le Prince : il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il ſe laiſsât gouverner ; mais elle fut agréable à Madame de Longueville : ce fut une marque certaine & publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir ſur Mr. le Prince. 1649.

Voilà toute la Cour à ce bruit qui court chez Mr. le Prince. Les Frondeurs furent ravis de le voir leur Chef, & d'éſpérer qu'ils pourroient un jour combattre ſous ſes Enſeignes : ils ne doutoient pas qu'ils ne pûſſent avec lui renverſer la France à leur gré ; & cette illuſion leur étoit agréable. Quelques uns même de ceux qui avoient les prémieres Charges de la

1649. Maiſon du Roi, Officiers de la Couronne, le furent voir; & le petit nombre de fidelles en apparence qui n'y alla pas ne l'en aimoit pas moins. Les perſonnes attachées au Duc d'Orléans ſuivirent l'exemple des autres, & diſoient pour leur excuſe que Mr. le Prince étoit Parent de leur Maître. Ceux, qui étoient attachés au Roi & à la Reine, alléguoient pour leur juſtification, que le Roi & elle étoient neutres; que cette querelle étoit particuliere entre le Prince de Condé, & le Miniſtre; qu'ils étoient bons-Serviteurs de Leurs Majeſtez; que ſi Mr. le Prince faiſoit un Parti ils l'abbandonneroient auſſi-tôt; mais que les choſes demeurant dans les termes où elles étoient, ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs ſervices à un Prémier Prince du Sang. Leur procédé néanmoins étoit blamable: cette querelle étoit celle du Roi & de la Reine; le Droit, & la Raiſon, étoient du côté de la Régente & de ſon Miniſtre. Il y eut donc peu de Sages, qui demeurérent attachés à leur Devoir; & ceux que l'honneur & la probité tenoient dans cet état violent parloient

parloient peu, balançoient entre les 1649.
deux, & demeuroient ambigus ſans ſe déclarer ni pour ni contre.

Du nombre de ceux qui ſe dirent du Parti & des Amis du Miniſtre, deux eurent à ſe juſtifier à lui d'avoir viſité Mr. le Prince. Leur excuſe fut qu'ils l'avoient vû ſans lui parler, ni faire offre de leur Service. Ces deux furent le Duc de Candalle, & Gerſé. Le dernier étant chez Mr. le Prince, pour réparer les Viſites qu'il lui faiſoit, en parlant du Miniſtre, dit qu'il étoit bien fier, & qu'il témoignoit par ſon indifference, qu'il ne craignoit rien. Le Cardinal, en effet, faiſoit la meilleure mine du monde; & quand quelqu'un lui faiſoit des complimens ſur cette Affaire, il répondoit froidement qu'il n'avoit point d'Ennemi; qu'il ſouhaitoit ſervir Mr. le Prince; qu'il étoit fâché de ſon mécontentement; que la Reine étoit celle qui ne vouloit pas lui accorder ce qu'il demandoit; & qu'on lui faiſoit plaiſir de ne lui point faire d'offres ſur ce ſujet. Il diſoit de plus, qu'il ne vouloit point ſe déclarer contre Mr. le Prince, à qui il avoit de l'obligation, &

1649. qu'aiant pour protecteurs le Roi & la Reine il ne craignoit rien.

Beaucoup de sages ambigus travailloient à la Paix, & particuliérement le Duc de Rohan, qui étoit obligé au Prince de Condé, & au Ministre tout ensemble, & qui voulant se conserver avec tous les deux souhaitoit de les voir accomodez; mais, il falloit pour y parvenir une plus grande voie, c'est à dire que l'Intérêt, le Maître de la Cour, s'en mêlât. Le Duc d'Orleans pour plaire à la Reine, qui ne pouvoit plus dissimuler, & qui avoit de la peine à ne pas éclater contre Mr. le Prince, y contribua beaucoup. En voici les motifs. L'Abbé de la Riviere, pour obliger le Cardinal, à soutenir sa Nomination à Rome, & pour le Bien commun de l'Etat, pressa son Maître d'y travailler. Monsieur, par son propre sentiment, voiant le Ministre en mauvais état, auroit été assez content alors de l'abandonner, & en ce cas auroit desiré d'en mettre un en sa place qui auroit été de ses Créatures. Il craignoit, soutenant davantage le Cardinal, qu'il ne lui arrivât d'avoir part à la haine publique

publique, & à celle de tous les honnetes gens du Roiaume, qui ſans un véritable fondement de juſtice & de raiſon faiſoient profeſſion de le mépriſer. Mais, ſon Favori n'aimoit pas les Frondeurs; ſi bien qu'il craignoit l'empire que facilement ils pourroient acquerir ſur l'eſprit de ſon Maître s'il entroit dans leurs ſentimens; il lui dit donc, à ce qu'il me conta lui-même, qu'il étoit dangereux de laiſſer former à Mr. le Prince de ſi hautes Entrepriſes; que dans la Conjoncture du tems il auroit toute la France pour lui; & qu'il valoit mieux le laiſſer vivre à la Cour, & conſerver ſa ſupériorité ſur lui; que le laiſſer faire un ſi grand Parti, dont les maux pourroient aller à de fâcheuſes extrémitez: il lui fit enfin connoître, que ſelon l'état préſent des choſes, il falloit qu'il maintint le Miniſtre. La Reine fit auſſi-tôt de grands reproches à ce Prince, de ce qu'il ne s'étoit pas aſſez déclaré pour elle; & preſſé de tant de côtez, il fallut qu'il montrât publiquement qu'il vouloit ſe mêler de cette grande Affaire. Mr. le Prince, qui par ſon inclination n'avoit pas de pente à la 1649.

K 6 Guerre

1649. Guerre Civile, sachant l'intention du Duc d'Orleans, alla le voir, & demeura long-tems enfermé avec lui. Ce Prince le pria de ne point souffrir qu'un Parti se formât par cette presse de Mutins, & d'Esprits factieux, qui l'environnoient déjà, & le conjura de préférer le Repos public aux sentimens particuliers. Mr. le Prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile ostentation : il lui remit ses intérêts entre les mains, & donnérent tous deux la commission à l'Abbé de la Riviere de travailler à cette Paix. Madame de Longueville, & le Prince de Conti ne le vouloient pas : ils avoient de vastes desseins, qui leur faisoient peut-être souhaiter de devenir comme avoit été autrefois sous Charles VIII. Madame de Beaujeu & son Mari, qui avoit chassé le Duc d'Orleans, & qui gouvernérent l'Etat à leur fantaisie une assez longue suite d'années. Quand ils virent que l'Entremetteur étoit nommé, ils lui firent offrir sous main, à ce qu'il m'a dit depuis, qu'ils consentiroient à l'établir prémier Ministre à la place du Cardinal, s'il vouloit s'accommoder avec eux, & porter

son

ſon Maître à conſentir à la ruine de 1649.
celui qu'ils deſiroient chaſſer. L'Abbé de la Riviere ne voulut point écouter cette propoſition : il faiſoit profeſſion d'aimer l'Etat ; mais, il crut peut-être auſſi que n'étant point encore Cardinál, il ne pourroit pas ſe ſoutenir dans cette grande Place. Il eut peur, voiant de l'incompatibilité à pouvoir accomoder les interêts de ſon Maître avec l'ambition de Madame de Longueville, que le Prince de Conti, pour le perdre enſuite de leur Traité, ne lui otât tout de nouveau la Nomination de toute la France ; & au milieu de tant de périls, il fut aſſez ſage pour les vouloir tous éviter. Cette Propoſition, qui le faiſoit prémier Miniſtre, qui de ſoi étoit chimérique, devoit paroître telle à celui à qui elle fut faite ; & il eſt à préſumer que l'impoſſibilité en fut connuë de Me. de Longueville, du Prince de Conti, & du Prince de Marſillac. Ils la firent ſans doute à l'Abbé de la Riviere, ſur ce fondement, qu'il faut tout hazarder avec ceux qui ont un grand intérêt, à cauſe qu'il eſt aiſé de les éblouir, en leur faiſant voir les

1649. les moiens d'arriver à ce qu'ils desirent : il n'importe qu'ils soient bons ; leurs passions pour l'ordinaire les empêche de les examiner, & le moindre espoir leur ôte la raison. Je ne sçai si la sienne ne fut point altérée par une si belle tentation ; mais alors, comme on ne vit en lui que de droites intentions, il est juste de loüer sa retenuë.

Les desseins de Me. de Longueville étant échoüés, ou n'ayant été comme je l'ai cru, que foiblement proposez, & de même légérement reçûs, on en demeura dans les termes de l'Accommodement:il fallut de tous côtez y penser tout de bon. Me. la Princesse, nonobstant cette querelle, ne laissoit pas de venir chez la Reine, & demeuroit quelquefois long-tems avec elle, parlant de choses indifferentes; mais quand il y a des Sujets de dégoût entre les personnes qui se voient, ces sortes de visites sont ennuieuses de part & d'autre,& il est nécessaire pour le bien de la Société de les écouter autant que la bienséance le peut permettre. La Reine, en ce tems là étoit assez souvent seule. Les Duchesses de Chevreuse, & de Mont-

ba-

bazon, anciennes Ennemies de Me. de Longueville, vinrent s'offrir à elle. En même tems aussi le Duc de Beaufort, attaché de tous tems à Mr. le Duc d'Orleans, & malgré l'opposition qu'il avoit toûjours eûë à la Famille de Condé, alla s'offrir à Mr. le Prince, parce que dans la Cour, l'intérêt l'emporte toûjours sur la Haine & sur l'Amitié, & que le plus grand qu'il eût alors étoit de se faire craindre du Cardinal Mazarin. 1649.

Mr. le Prince vint chez la Reine, suivi d'une grande troupe de Courtisans. Il fut assez long-tems avec elle, & le Ministre étoit en tiers. Leurs discours furent de choses communes; mais, le Prince de Condé adressa sa parole au Cardinal par deux ou trois fois, qui fut une marque de quelque radoucissement. Me. de Longueville, allarmée de cette visite, & qui avoit peur que Mr. le Prince ne se relachât de sa prétention du Pont-de-l'Arche, disoit à ses Confidens, qu'il avoit de la peine à se séparer de la Cour; qu'il n'auroit pas été si terrible, s'il eut senti plus de vigeur & de force dans le Cabinet; & murmuroit contre lui, Le 15. Sept.

de

1649. de ce qu'il ne soutenoit pas ce qu'il entreprenoit avec assez de hauteur. Le Duc de Rohan me dit alors, qu'en trois jours de brouillerie, ce Prince s'étoit repenti plus de trois cens fois, tant il lui étoit difficile d'aller contre son inclination.

Le 16. Sept. Le lendemain, seizieme du mois, il vint au Conseil, où il entretint le Duc d'Orleans de sa prétention, & affecta de parler tout haut, afin que la Reine le pût entendre. Il dit à Monsieur, qu'il le suplioit de se souvenir, que le Pont-de-l'Arche lui avoit été promis par le Ministre, de son consentement; & que cela étant, il étoit obligé de soutenir ses intérêts. Quand il fut parti, de grandes conversations se firent entre la Reine, le Duc d'Orleans, le Ministre, l'Abbé de la Riviere, & le Tellier. Ce fut en ce Conseil, que l'on prit des mesures pour appaiser ce Different, qui furent enfin au desavantage du Roi & de la Reine; & cette Princesse, malgré ses sentimens magnanimes, eut la honte de se dédire de toutes les protestations qu'elle avoit faites de ne donner jamais cette Place au Duc de Lon-

Longueville. Elle n'en doit point 1649.
être blamée : elle soutint l'intérêt du Roi tant qu'il lui fut possible ; mais, elle fut abandonnée de tous ceux, de qui elle pouvoit avoir du secours : le Cardinal Mazarin n'osant parler contre Mr. le Prince ; & le Duc d'Orleans, par le conseil de l'Abbé de la Riviere, fut d'avis de le contenter Avec ce secours, le prétendant devint si fort, qu'il étoit impossible de lui rien refuser. Après ce Conseil, le Prince de Marsillac parla long-tems à l'Abbé de la Riviere, & le pressa instamment d'entrer dans leurs desseins, & d'accepter les offres qu'on lui avoit faites; ce qu'il refusa tout de nouveau par les raisons que j'ai déjà dites ; mais, selon mes lumieres, cette seconde attaque fut plus forte que la prémiere. La Reine s'en apperçût, & comme le Prince de Marsillac lui étoit suspect, par l'étroite liaison qu'il avoit avec Me. de Longueville, elle demanda à l'Abbé de la Riviere de quoi ils avoient parlé ensemble. Il dissimula, & lui répondit froidement qu'ils avoient parlé en termes généraux de l'Affaire présente. Il m'a dit depuis,

en

1649. en me contant cette Avanture, qu'il ne fut jamais ſi embaraſſé, parceque cette penſée l'occupoit de ſorte, quand la Reine lui fit cette queſtion, qu'il ne put s'empêcher de rougir, & de ſentir quelque trouble dans ſon ame, par l'imagination de la grandeur de la choſe dont il étoit queſtion. Si elle eut pû ſçavoir la cauſe de leur Entretien, elle lui auroit ſçû bon gré de ce qu'il venoit de refuſer, parce que cette liaiſon du Duc d'Orleans, de Mr le Prince, du Prince de Conti, & de Me. de Longueville, ſi, par un prodige qui ne ſe peut quaſi comprendre, eut pû ſe faire, auroit ſans doute cauſé beaucoup de maux à l'Etat : mais, la Reine auroit pû lui dire qu'il ne refuſoit rien, & qu'il étoit impoſſible d'affoiblir ſa Puiſſance au point d'être forcée de prendre un Miniſtre par le choix & la volonté de Me. de Longueville; ny même que cette Princeſſe, le lui pouvant donner, eût voulû deſtiner le Favori du Duc d'Orleans à cette Place. La Reine pouvoit lui dire encore, qu'il auroit mieux fait, s'il n'avoit point favoriſé auprès du Duc d'Orleans la prétention du Pont de

de l'Arche ; car, si par l'intérêt de 1649.
son Chapeau, il n'avoit pas cru devoir obliger le Prince de Conti, & Me. de Longueville, la Reine & le Duc d'Orleans, étant de même sentiment, Mr. le Prince, qui n'avoit pas d'inclination à la Guerre, ne l'auroit pas fait pour agrandir d'une Place le Gouvernement du Duc de Longueville. La conduite de l'Abbé de la Riviere pouvoit donc alors être d'une dangereuse consequence au Service du Roi & de la Reine. Il étoit néanmoins bien intentionné, pour conserver la Paix de la Famille Roïale : il en inspiroit le desir dans l'ame de son Ministre ; mais, il vouloit peut-être laisser voir à la Reine, qu'elle pouvoit perdre l'Amitié de ce Prince, afin que cette crainte forçât le Ministre à le considérer davantage. Les oreilles du Duc d'Orleans étoient toûjours favorables aux Frondeurs : il étoit leur Confident sur les Bravades qu'ils faisoient en pestant contre le Ministre ; & le jour qu'il les avoit écoutez, il reprenoit des forces pour le lendemain. Cette condescendence augmentoit leur hardiesse, & leur Rebellion : elle aug-
mentoit

1649. mentoit aussi la timidité de l'Abbé de la Riviere : il se connoissoit petit par lui même, & il craignoit toutes les Puissances, tant légitimes, que celles qui ne l'étoient pas. Outre le respect qu'il devoit à Mr. le Prince, il le redoutoit beaucoup, & lui vouloit montrer qu'il desiroit de le servir. Il vouloit par les raisons déja dites, plaire au Prince de Conti, & à Me. de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître contraire aux Frondeurs, de peur d'en être haï, & opprimé par la liberté qu'ils avoient de parler au Duc d'Orleans contre lui, de même que contre le Ministre. Si bien, que sans manquer de fidélité à ce Prince, ni de bonnes intentions pour le Service du Roi, on peut dire avec vérité qu'il ne faisoit pas assez pleinement son devoir, & que cette ambiguité causoit de grands embaras au Ministre, qui se voioit en butte à tous les differens Partis des Peuples, quand on vouloit qu'il le fut ; balotté par l'intrigue des Cabales ; menacé par le prémier Prince du Sang, & sa Place offerte à d'autres, comme si en effet il eut été le rebut de la Fortune. Cependant,

pendant, elle le tenoit toujours par la 1649.
main, & le destinoit par les maux qu'elle lui faisoit sentir à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits jusques alors; & la fermeté de la Reine lui pouvoit faire espérer de nouvelles élévations, lors qu'il sembloit le plus abaissé. Mais, comme le monde se laisse toûjours emporter aux apparences des choses présentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriser; & les grands, & les petits; en faisoient profession publique. Le Chevalier de Guise, qui jusques là avoit été de ses Amis, lui demanda une Abbaie. Il la lui refusa, pour l'avoir déjà promise à un autre. Ce Prince Lorrain, étant picqué de ce refus, & ne craignant plus sa faveur, lui dit qu'il se tenoit desobligé de ce procédé. Le Cardinal lui répondit froidement, qu'il falloit se résoudre a le tenir pour offensé; mais lui, sans l'écouter, se plaignant hautement, lui repliqua; qu'il lui avoit promis cette Abbaïe, qu'il ne tenoit point sa parole; & que pour lui, il ne vouloit plus être de ses Amis. De ce pas-là, il alla faire offre de son Service, & de son Amitié,

à

1649. à Mr. le Prince, qui le reçût avec joie.

Le 17. Sept. Le dix septieme Septembre, l'Abbé de la Riviere, après avoir pris ses mesures de part & d'autre, va trouver Mr. le Prince, & lui accorde le Pont de l'Arche de la part de la Reine, avec mille douceurs de celle du Ministre, qui lui manda qu'il avoit toûjours eu intention de le servir; mais, que jusques là il ne l'avoit pû persuader à la Reine. L'Abbé, de son côté, n'aiant que trop bien fait, pour faire réüssir cette Négotiation à son contentement, lui fit sentir qu'il avoit travaillé avec soin à sa satisfaction; & ses peines avoient pour fondement l'espoir de la rétribution.

Le Duc de Saint Simon, fidele au Roi, & qui avoit l'honneur, par la Duchesse sa Femme, d'être parent de Mr. le Prince, l'aiant vû dans cet engagement, s'en étonna. Il avoit été le trouver, pour lui dire, qu'il étoit au desespoir de le voir si attaché à cette prétention du Pont de-l'Arche, & lui avoit représenté les périls où il s'exposoit, en irritant la Reine, & en poussant les choses à cette extrémité.

Le

Le Prince lui répondit qu'il avoit rai- 1649.
ſon ; qu'il lui étoit obligé de ſes conſeils ; qu'il les eſtimoit ; mais, qu'il s'étoit engagé à Me. de Longueville, & qu'il lui étoit impoſſible de ſe tirer de cet embarras ; qu'il lui feroit plaiſir d'aller trouver le Duc de Longueville, & qu'il ſeroit ravi qu'il pût la perſuader de ſuivre ſes avis. Le Duc de Saint-Simon, comme je l'ai ſçû par lui même, y fut ; &, après lui avoir repréſenté qu'il feroit une action loüable & juſte, de s'oppoſer aux deſirs de Me. de Longueville, ce Prince, après l'avoir écouté, lui fit un grand éclat de rire, & voulant tourner en ridicule ſa fidélité & ſes ſages Avis, il lui dit, *Je ſçai qu'on dit à la Cour, que je me veux faire Duc de Normandie : je n'en ai pas le deſſein, & vos ſentimens ſont beaux & généreux ; mais, avoüez-le vrai, ce ſeroit un beau coup à faire, & à vous, de vous faire Duc de Guienne.* Ces paroles du Duc de Longueville ſont mépriſables, & la Raillerie ne les excuſe point ; mais, le deſir, que le Prince de Condé avoit témoigné de vouloir ſe délivrer de cet engagement, marque que ſes inten-

1649. intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur qui ternissoit la gloire des belles & grandes actions de sa vie, qui toutes avoient été jusques la avantageuses à l'Etat, & utiles au Service du Roi. Malgré ses lumieres & sa raison, il persista à vouloir participer à l'aveuglement où sa Famille étoit tombée : il voulut cette Place ; & il fallut le satisfaire.

Le Cardinal s'étoit donc résolu à contenter le Prince de Condé, quand il avoit vû les embarras qui lui tomberoient sur les bras, s'il y résistoit d'avantage : il ne souhaittoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls présens pour arriver à la Majorité du Roi, & par elle il attendoit le remede de tous ses maux. Aussi, le Tellier, qui le connoissoit parfaitement, disoit de lui, qu'il songeoit seulement à passer la journée en laquelle il vivoit.

Quand Mr. le Prince eût accepté le don qu'on lui faisoit, il alla aussitôt trouver le Duc d'Orleans pour l'én remercier. Il le suivit ensuite chez la Reine, à qui il rendit les graces

ces qu'il lui devoit de ce présent. Elle commanda aussi-tôt qu'on allât querir son Ministre, afin qu'il vint prendre part à cet Accommodement, & à la Conversation, qui fut publique, assez civile de la part de Mr. le Prince, & entiérement soumise de celle du Cardinal. Le Maréchal de Villeroi, un peu après, tira Mr. le Prince à part, & lui demanda s'il étoit content, s'il n'étoit rien resté dans son Cœur, qui pût troubler la Cour à l'avenir; & que si le mariage du Duc de Mercœur lui déplaisoit encore, qu'on le prioit de le dire, parce qu'il étoit inutile de lui accorder les autres graces qu'il avoit demandées, si elles ne pouvoient pas produire l'entiere union que le Ministre desiroit d'avoir avec lui? Mr. le Prince lui répondit, à ce que me conta ce Maréchal le jour même, qu'il étoit content, & que pour le Mariage, soit qu'il lui déplût ou non, qu'aiant donné son consentement pour cela, il ne s'en vouloit plus plaindre; & que pour lui il seroit toûjours porté à rendre à la Reine tous les respects qu'il croioit lui devoir. Quoi que ses paroles parussent cacher un certain

1649.

1649. mécontentement ſecret, elles n'auroient point eu ſans doute de mauvais effets, ſi ce Prince n'avoit point eu de Sœur ; mais, il étoit ſi puiſſamment preſſé du côté de cette Princeſſe, que ce bienfait de la Reine, qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre ſon gré, ne ſervit qu'à lui faire prendre goût à la tirannie. Le Mariage du Duc de Mercœur & de Mademoiſelle de Mancini, qui ſans cela ne l'eut point faché, fut le prétexte, dont Madame de Longueville ſe ſervit encore pour l'animer contre le Miniſtre. Toute cette Cabale diſoit, que le Cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offensât Mr. le Prince en le faiſant, puiſque la choſe aiant été en état de ſe rompre, Mr. le Prince lui avoit dit, qu'il lui faiſoit un fort grand plaiſir de lui apprendre cette nouvelle, & qu'il en verroit toûjours la rupture avec joie. La Reine me fit l'honneur de me dire auſſi ce même jour, comme je lui parlois des diſcours que les Serviteurs de Mr. le Prince faiſoient ſur ce ſujet, qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'averſion contre cette Affaire, & qu'enfin elle n'é-

n'étoit pas obligée de ſuivre aveuglement toutes ſes fantaiſies ; qu'elle vouloit l'achever ; & qu'elle connoiſſoit par l'averſion que tout le monde avoit à ce Mariage combien cette Alliance étoit avantageuſe au Cardinal. 1649.
La Reine voioit clairement que ſon Miniſtre étoit étrangement haï, puiſqu'elle jugeoit elle-même, que ce qu'on croioit lui être un bien étoit eſtimé un grand mal par tous ceux qui compoſoient la Cour. Elle connoiſſoit elle même, que cette haine étoit injuſte, & que le Prince de Condé, qui ne pouvoit raiſonnablement demander à ſon Miniſtre de ne pas donner ſa Niece au Duc de Mercœur, lui devoit être du moins obligé de ſa reſpectueuſe ſoumiſſion. Elle étoit grande en effet, puiſqu'il lui avoit fait dire, qu'il deſiroit préférer ſon Amitié aux avantages de ſa Famille, & à ſes propres intérêts.

Le ſoir de cet Accommodement, Mr. le Prince voulut donner à ſouper au Duc d'Orleans, & au Cardinal Mazarin, qui fut mené par Monſieur, qui voulut perfectionner ſon œuvre par cette familiarité. Après les ſaluts

1649. ordinaires, les deux Ennemis reconciliés entrérent seuls dans un Cabinet, où ils furent assez long tems ensemble. Ils parurent en sortant de ce lieu assez satisfaits; & néanmoins on remarqua que le reste du soir fut grave & froid:& on jugea par ce silence que les Affaires n'étoient pas en bon état, quand ils se quittérent. Le Duc d'Orleans s'en retourna chez lui à Luxembourg, & laissa le Cardinal Mazarin seul chez Mr. le Prince, reprendre son chemin vers le Palais Roial; ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de sa suite, qui eurent peur d'un coup à la mode de leur Païs. Un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette Reconciliation fut si petit, que le lendemain Mr le Prince, à qui on avoit proposé d'aller souper chez le Cardinal n'y fut point: au contraire, on sçut qu'il avoit pris Médecine sans nul besoin; & chacun disoit ce secret à l'oreille de son Ami. Le jour d'après, le Prince de Condé mena souper chez Prud-homme, Baigneur renommé, une troupe de Frondeurs, tous Ennemis déclarez du Ministre. Les Conviés étoient le Duc de

de Beaufort, le Duc de Retz, le Duc 1649.
de Rohan, le Maréchal de la Mothe, le Marquis de Noirmoutier, Laigue, & le Coadjuteur. Le Vicomte de Turenne y fut aussi, qui pour lors étoit assez brouillé avec le Ministre; mais, qui néanmoins gardoit encore quelques mesures à son égard. Toutes ces personnes ne desiroient rien tant que d'engager Mr. le Prince dans leur Querelle, & dans leurs intérêts; si bien qu'il fut dit en ce repas beaucoup de paroles trop fortes & trop hardies pour être souffertes par un Prince, qui dans le vrai n'avoit nul sujet de se plaindre, & à qui la Reine venoit de faire un sacrifice, qui par la douleur qu'elle en avoit euë ne devoit pas être conté à rien. Le bruit en eut été encore plus grand, sans la sagesse du Duc de Rohan, qui rabatit par son sérieux, tant qu'il lui fut possible, les effets de la gaieté frondeuse. La Discrétion de ce Duc, attira celle de Mr. le Prince, qui, trouvant à propos de modérer cet excès, & de ne pas porter les choses à l'extrémité, dit tout haut, parlant du Cardinal, qu'ils étoient raccommodez

1649. ensemble, & qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce soir fut d'un grand scandale à la Cour. On tira delà des conséquences infaillibles de l'état où étoit l'Esprit & le Cœur de Mr. le Prince. La Reine en fut picquée : elle me fit l'honneur de m'en parler, rougissant de dépit, de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, & que ce bienfait si contraire aux intérêts du Roi ne finissoit point sa mauvaise humeur. Quand on demanda raison à Mr. le Prince de ce procédé, il répondit que puisque le Cardinal prenoit liaison avec ses Ennemis, il en vouloit faire de même avec les Frondeurs, afin de lui rendre la pareille. Le Cardinal, peu de jours après, eut la goute. Mr. le Prince le fut voir, mené par le Duc d'Orleans; mais, il n'y tarda gueres, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le Cardinal, & le mêla dans sa Conversation, pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, & affecta de changer de discours aux endroits où la bienseance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas si-tôt, & ne laissoit

ſoit pas de venir au Conſeil chez la 1649.
Reine, montrant avec audace de ne ſe ſoucier de rien. Il agiſſoit d'ailleurs avec le Duc d'Orleans d'une maniere extrémement ſoumiſe : il le recherchoit beaucoup ; & ſans ſe plaindre davantage du Mariage du Duc de Mercœur, il lui diſoit qu'à ſa ſeule conſidération il ſigneroit au Contract avec joie, puiſqu'il témoignoit l'intéreſſer en cette Affaire: mais, qu'il le ſuplioit très humblement de lui laiſſer ſes ſentimens libres, à l'égard du Duc de Mercœur, de ſa Famille, & du Cardinal.

Le Duc de Vendome, Pere du Duc de Mercœur, qui ne vouloit pas ſans Faveur & ſans Puiſſance, s'alier au Miniſtre, voiant ſes deſſeins traverſés, & que tant d'obſtacles embaraſſoient le Cardinal, lui dit, qu'il s'étonoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce Mariage; qu'il devoit conſidérer que c'étoit ſon avantage autant que le ſien ; qu'il croioit que ſon Fils étoit un aſſez bon parti pour ſa Niece, pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de Mr. le Prince ; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire, il

1649. l'avertiſſoit qu'il étoit obligé de lui faire juſtice ſur ſes prétentions;& que s'il abandonnoit ſes intérêts, il trouvoit où prendre parti ailleurs de même que pluſieurs autres l'avoient déjà fait. Le Cardinal Mazarin, picqué de ce diſcours, & ne ſçachant plus quel parti il devoit prendre, lui reprocha qu'il ne conſidéroit que l'Amirauté, & le Gouvernement de Bretagne, ſon ancienne prétention, & fort peu ſon Alliance; que par conſéquent, il aviſeroit à ce qui lui ſeroit le meilleur.

Le 23 Sept. Le Cardinal guéri de la goute vint au Conſeil. Mr. le Prince & lui ſe virent & ſe parlérent, mais ſeulement en préſence de la Reine, Au ſortir de ce Conſeil, le Duc d'Orleans dit tout haut au Duc de Vendôme que les choſes ſe tournoient à un Accomodement plus véritable que par le paſſé; & Mr. le Prince en dit autant à ſes Amis. Ce ſecret aiant paſſé auſſi-tôt dans la bouche de pluſieurs, les Frondeurs, toûjours Ennemis de tout ce qui s'appelloit la Paix, & Amis du Deſordre, dirent à Mr.le Prince, qu'il étoit obligé de pouſſer le Cardinal, & que puis qu'il étoit déjà déclaré, ſon Enne-

Ennemi, il ne falloit pas marchander 1649.
& l'être seulement à demi; que ce n'étoit pas à lui à négocier; qu'il n'avoit qu'à vouloir, & que tout le monde obéïroit à ses ordres & à ses volontez, qui devoient être la Regle de l'Etat.

Les partisans de Chavigni l'animoient aussi à sa perte, croiant par ce chemin faire une voie sûre à leur Ami pour arriver à la Faveur. Ceux, qui portoient Chateau-neuf, ne pouvant souffrir celui là, conseilloient au Duc d'Orleans, au cas que le Cardinal fût chassé par les Factions qui se formoient contre lui, de ne pas consentir que Mr. le Prince devint le Maître absolu de la Cour, en y mettant un Ministre attaché à lui; & lui faisoient voir l'intérêt qu'il avoit à y placer Chateau-neuf. L'Abbé de la Riviere étoit Ennemi de Chavigni, & n'aimoit pas assez son Rival, pour le laisser joüir d'une Place qu'il auroit peut-être souhaitée pour lui même, s'il eut pû y parvenir sans crainte ni sans danger; mais, ne trouvant pas la chose facile, il s'opposoit à l'un & à l'autre, & travailloit à faire quelque Ac-

1649. commodement entre M. le Prince & le Ministre. Il vouloit sauver le Cardinal, ou du moins le faire durer, attendant que la Fortune en le faisant Cardinal lui-même, l'élevât aux grandes choses, qui lui pouvoient arriver dans le poste où il étoit déjà. Ainsi, il desiroit que le Ministre demeurât embarassé, qu'il eut beaucoup d'Affaires sur les bras, mais en état de subsister encore quelque tems; ou, s'il avoit à demeurer, il souhaitoit que ce fût sans puissance, ni crédit. Pour réüssir dans ses desseins, il lui fallut avoir de fréquentes & de longues conversations avec M. le Prince, & avec toute cette Caballe. Ses Intrigues le rendirent enfin suspect au Ministre, & au Duc de Vendome, qui commençoit à se plaindre de lui; & chacun murmuroit en son particulier de ce que le Duc d'Orleans ne les soutenoit pas assez vigoureusement.

Quelques jours se passerent en Négociations. Le Cardinal, dont l'Esprit étoit plein de lumieres, & qui sçavoit se tourner de plusieurs côtez, fit parler à Me de Longueville, par quelques unes de ses Confidentes. Il l'assûra qu'il vouloit être de ses Amis

Amis,& que pour acquérir ses bonnes 1649.
graces, il vouloit faire tout ce qui seroit possible pour la satisfaire. La Proposition fut reçuë agréablement. Elle ne travailloit que pour avoir du crédit, & croioit en pouvoir espérer par cette voie. Le Duc d'Orleans, & le Prince de Condé, souhaitoient chacun pour soi une grande Puissance. Me. de Longueville & le Prince de Conti vouloient aussi en leur particulier avoir part à la Faveur. Tous, par l'état où étoit le Ministre prétendoient mieux faire leurs afaires avec lui qu'avec un autre. Ainsi, il ne leur étoit pas difficile de le laisser comme il étoit, pourvû qu'ils pussent contenter leurs desirs; & des Difficultez qu'ils trouvoient à le chasser, ils passoient aisément au dessein de le souffrir en cette place, à condition de tirer de lui ce qu'ils en vouloient avoir. Le Cardinal, plus fin que tous les autres, pour gagner du tems, travailloit lui même à les persuader par ces mêmes raisons, qui paroissoient lui être si contraires, & leur faisoit dire par des gens qui paroissoient être de leurs Amis, qu'il

1649. leur étoit à tous plus commode de le laiſſer joüir des avantages que ſa faveur lui donnoit, puis qu'un autre que lui en uſeroit avec plus de hauteur.

Pendant que le Cardinal Mazarin penſoit à ſa conſervation, la Reine ſe trouva mal, ſans doute, du chagrin qu'elle reçût, voiant que ces brouilleries ne pouvoient finir, malgré tout ce qu'elle faiſoit pour les appaiſer. Elle eut de grands vomiſſemens de bile, & même un peu de fievre; & elle fut quelque jours ſans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chaſſer. Elle reçut alors le Duc de Longueville, qui avoit été mandé pour venir faire ſon Remerciment, de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il ſçavoit que ce préſent lui avoit été fait malgré la Reine, ſes complimens furent ſuccints, & la Reine de ſon côté le traitta froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit, pour porter Mr. le Prince à la douceur; mais, il eſt à croire, qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le perſuader; car, ſi ce Prince du Sang eut été pacifique, il n'auroit pas eu ce

ce qu'il venoit d'obtenir par sa hauteur. 1649.

Les desseins déréglez de Me. de Longueville étoient la véritable source de tant de maux : elle n'êtoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la satisfaire amplement, outre cette Place qui venoit de lui être donnée, il faloit aggrandir le Prince de Marsillac ; & ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le Tabouret pour sa Femme, & permission d'entrer dans le Louvre en Carosse. Ces avantages les mettoient au dessus des Ducs, & à l'égal des Princes, quoi qu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Il n'étoit pas de Maison Souveraine : il n'étoit que Gentil-homme, & son Pere le Duc de la Rochefoucault n'étoit pas mort ; mais, il étoit assez grand Seigneur, & avoit assez de considération dans le monde, pour pouvoir soutenir une folle chimere.

Me. de Longeville avoit mis au rang d'une de ses meilleures Amies Me. de Ponts, Fille de du Vigean, & Veuve de Mr. de Ponts, qui prétendoit être de l'Illustre Maison d'Albret

1649. bret. Cette Dame étoit assez aimable, civile, & honnête en son procédé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle; mais, elle avoit la taille fort jolie, & la gorge belle. Elle plaisoit enfin par ses loüanges réitérées, qui lui donnoient des amis, ou de faux approbateurs; & l'Amitié, que Me. de Longueville avoit pour elle, lui donnoit alors du crédit. L'Abbé de la Riviere, depuis quelque tems, s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination & de la politique; car, regardant Me. de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la Cour, il crut que Me. de Ponts lui pourroit être necessaire pour sa prétention du Chapeau de Cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une Amie auprés de cette Princesse, qui pût y soutenir ses intérêts, & lui servir de liaison, pour traitter par elle les Affaires qui pourroient arriver. Madame de Ponts étoit fine & ambitieuse, autant qu'elle étoit adulatrice. Elle n'étoit non plus que le Prince de Marsillac, ni Duchesse

ſe, ni Princeſſe ; mais, feu ſon Mari 1649.
étoit ainé de ceux qui ſe diſent de la véritable Maiſon d'Albret, & il lui avoit laiſſé aſſez de qualité ou du moins aſſez de chimere, pour aſpirer à cette prérogative. Elle demanda au Miniſtre que la Reine lui donnât le Tabouret, & l'Amitié de Me. de Longueville qui la protégeoit, jointe à celle de l'Abbé de la Riviere, qui fut le Négociateur de cette Affaire, furent des raiſons aſſez fortes pour lui faire obtenir ce qu'elle ſouhaitoit. Voila ce qui cauſa cette fauſſe apparence de Paix, & ce qui fut une tréve à cette véritable Querelle : voilà ce qui a fait dire au Duc d'Orleans peu de jours auparavant, que toutes choſes alloient s'accomoder ; & pour concluſion, voilà une des ſources de tous les Deſordres qui ſont depuis arrivez à la Cour.

Auſſi-tôt que ces grands Articles, qui regardoient le Prince de Marſillac & Me. de Ponts furent accordez, Mr. le Prince devint doux & traitable, il parut vouloir rendre à la Reine le reſpect qu'il lui devoit. Il ſe ſoûmit ſans reſerve à toutes ſes vo-

lonrez

1649. lontez ; & l'Abbé de la Riviere, parlant à la Reine devant moi de cette Affaire, lui dit, qu'il avoit éxigé de Mr. le Prince qu'il s'accomoderoit avec Mr. le Cardinal sans nulle stipulation ; qu'il seroit à l'avenir de ses amis ; & que c'étoit tout de bon qu'il le promettoit. Mr. le Prince dit ces mêmes choses à la Reine : il l'assûra de sa fidélité : il embrassa le Ministre, lui promit son Amitié, protesta qu'il vouloit être dans ses intérêts. Il parût alors une entiere satisfaction dans tous les esprits. Il y eut seulement cette réserve, que Mr. le Prince, promettant de son côté toute sûreté, ne voulut point répondre positivement du Prince de Conti ; mais, cela ne donna nulle inquiétude au Ministre, parce qu'il croioit avoir contenté Me. de Longueville, & s'imaginoit que le dégout que Mr. le Prince avoit eu de la conduite du jeune Prince, quand il le quitta pour aller soutenir le Siege de Paris, étoit cause de sa retenuë. La Reine fut à demi contente, de penser qu'après tant de troubles elle pouvoit espérer quelque repos. Le Ministre étoit satisfait de voir un

un si grand nombre d'Ennemis de 1649.
moins. L'Abbé de la Riviere regardoit cet Accomodement comme un Ouvrage de ses mains. Les desirs de Me. de Longueville, & du Prince de Marsillac, étoient remplis; & se voiant les Maîtres de la Cour, ils n'avoient quasi plus rien à souhaitter, que la durée de leur bonheur; mais, les Frondeurs ou les Malcontens, furent au desespoir de voir cette grande division se terminer par une bagatelle, & leurs desseins s'évanoüir comme une fumée.

Les Etoilles, qui dominoient alors, étoient trop contraires à la Paix pour laisser la Cour en repos. Ce calme ne dura gueres: il fut aussi-tôt troublé par le ressentiment que toutes les Personnes de qualité eurent contre ces deux Tabourets. Ceux, qui portent le nom d'Albret, s'ils le portent à juste titre, comme ils le prétendent, peuvent compter des Rois parmi leurs Ayeux; mais, outre que le doute d'une Naissance légitime est un Nuage qui obscurçit toutes les grandeurs de cette nature, beaucoup d'autres Maisons en France prétendent

1649. dent avoir de grandes prérogatives. Celle de la Rochefoucaut est illustre & ancienne, mais les Fils des Ducs n'avoient jamais eu ces avantages & toute la Noblesse se trouva offensée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ses Titres, des marques de Principauté & d'anciennes Alliances, qui eussent le pouvoir de les élever. Dans cette multitude de grands Seigneurs qui remplissoient la Cour, il n'y en eut pas un qui ne voulût être Prince, aussi bien que ces deux-là, & qui même n'alléguât des causes essentielles de ses prétentions.

Les Ducs & Maréchaux de France, qui vouloient détruire la Principauté du Prince de Marsillac & de Madame de Ponts, disoient qu'ils étoient les Grands du Roiaume, & qu'ils ne s'opposoient point aux Tabourets sans Duchez qui venoient d'être donnez; mais, qu'ils vouloient être traittés également & que leurs Enfans, avant qu'ils héritassent de la Duché, eussent le même rang que celui qu'on venoit de donner au Prince de Marsillac.

La

La Reine, qui haïssoit le Prince de Marsillac, & qui ne se soucioit gueres de Madame de Ponts, écoutoit paisiblement les plaintes des Gentils-hommes; mais, comme elle avoit espéré par cette voie de rétablir la Paix dans sa Cour, cette raison l'obligeoit de soutenir ce qu'elle avoit fait. Un soir quelqu'un (*) de la Compagnie lui parloit de la rumeur qui se faisoit contre les Tabourets, Elle répondit, *qu'on crioit toûjours contre toutes choses : que les Brevets des nouveaux Ducs, qu'elle avoit faits il y avoit quelques années, avoient fait ce même bruit : & que celui-là seroit de même, & s'appaiseroit aussi aisément que le prémier.* Elle se trompa; car, les graces des Rois, qui élevent aux prémieres Dignitéz du Roiaume certains Particuliers, peuvent bien donner de l'envie à leurs Egaux : mais, c'est injustement; car il est raisonnable que nos Maîtres puissent choisir ceux qui leur plaisent le plus pour les en gratifier : au lieu que ce qui donnoit le rang de Prince étoit estimé d'une nature toute differente, & offensoit toutes

1649.

* Le Commandeur de Jars.

1649. toutes les grandes Maiſons qui pouvoient ſe former de pareilles prétentions. La Reine connut en cette occaſion que les Rois ne peuvent pas toûjours faire tout ce qu'il leur plait, & qu'il faut qu'ils obſervent certaines regles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une Aſſemblée de la Nobleſſe, qui fut aſſez forte pour détruire les nouveaux Tabourets, & pour anéantir toute cette importante Négociation qui venoit d'être faite. Le Marquis de Cœuvres, Fils du Maréchal d'Etrées, le Marquis de Leuville, & quelques autres, propoſérent de ſe plaindre à la Reine, & réſolurent de s'aſſembler. Ils ſe donnérent un rendez-vous chez le Marquis de Montglas, Grand Maître de la Garderobe, où ſe trouvérent dix ou douze Perſonnes de qualité. Là fut propoſé d'élire un Chef, qui pût propoſer leurs raiſons. Le Maréchal de l'Hopital fut celui qu'ils choiſirent pour cet Emploi. Il agréa volontiers leur Priere ; car, il étoit mal content de ce que quelques autres Ma-

Maréchaux de France avoient eu des 1649.
Brevêts de Ducs, & que lui qui avoit autrefois bien servi l'Etat, & qui étoit des plus anciens, n'en avoit point eu. Beaucoup de personnes de qualité se joignirent à cette Assemblée : Saint Luc, St. Mégrin, Brancas, & beaucoup d'autres, sans délibérer plus long-tems, y allérent. Le même jour, ils furent trouver la Reine, qui étoit dans son Cercle, sans rien sçavoir de leur dessein. Elle fut d'abord étonnée de voir la Noblesse en Corps, & un Chef à leur tête. Tout ce qui remplissoit ses Cabinets, & ceux mêmes qui étoient de ses plus Familiers, s'y trouverent comme les autres : le Commandeur de Jars, de Souvré, & les prémiers Officiers de la Maison du Roi, tous furent presque de la partie. Ils étoient assûrez qu'elle ne se soucioit pas beaucoup de maintenir des Graces qu'elle avoit accordées par politique, plûtôt que par inclination, & crurent même avec fondement lui faire quelque espece de plaisir. Comme elle vit dans cette troupe beaucoup de ceux qu'elle affectionnoit le plus,

1649. plus ; elle la reçut avec douceur, & leur répondit seulement, qu'elle aviseroit à ce qu'elle avoit à faire. Leurs supplications eurent le succès qu'ils avoient esperé ; c'est à dire que leurs plaintes venant d'une cause, où elle ni son Ministre n'avoient nulle part, ne lui déplurent nullement : & ceux qui les faisoient purent espérer que ces Tabourets, qui n'avoient été donnez que par force, pourroient être agréablement revoquez par elle, sans que Mr. le Prince eut droit de s'en plaindre. Cette Nouvelle répanduë dans Paris donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre, & le desordre. Les Sages trouvérent qu'il étoit juste de s'opposer à l'Ambition déréglée des Particuliers ; & les autres se réjoüissoient en général de la Révolte de la Noblesse. Mr. le Prince fut blâmé d'avoir donné sa protection à des prétentions chimériques, qui offensoient toutes les Personnes de grande qualité : Me. de Longueville étoit attaquée de la médisance; & l'Abbé de la Rivierre fut déchiré par beaucoup d'invectives, menacé, & traité comme un Favori, que l'envie

vie faisoit haïr ; qui étoit de basse naissance, & qui parmi quelques bonnes qualitez en avoit aussi de mauvaises. 1649.

Le lendemain, cette noble troupe s'assembla tout de nouveau, pour penser aux moiens de se soutenir. Ils ne vouloient pas que la honte leur démeurât de succomber en leur projet, & desiroient que leur partie fut si bien faite, qu'elle ne put manquer d'avoir son effet. Ils ne trouvérent pas-à-propos, sans cet avantage, d'offenser Mr. le Prince, & d'acquérir sa haine inutilement. Ils députérent donc huit d'entre eux, pour aller saluer le Duc d'Orleans, & le suplier très humblement de considérer la justice de leurs plaintes. Les Deputez furent St. Luc, St. Mégrin, Manicamp, le Marquis de Cœuvres, Villarceau, Fosseuse, le Ville, & le Commandeur de Souvre. Monsieur leur répondit, que la Reine, & Mr. le Prince, avoient voulu ce qui avoit été fait, & que pour lui il n'y avoit nulle part.

De là, ils allérent saluër Mr. le Prince, qui les reçût assez froidement.

1649. ment. Il leur dit que la Reine, & Monſieur, étoient ceux, qui favoriſoient cette Affaire; que pour lui, il n'avoit que ſa voix comme les autres, mais qu'étant engagé par beaucoup de raiſons à la ſoutenir, il s'étonnoit, que ſes Amis lui vouluſſent faire ce déplaiſir de s'oppoſer à ſes deſſeins, par des tumultes & aſſemblées publiques, qui lui attiroient la haine de toute la Nobleſſe; qu'il le ſouffroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'Amitié; mais que pour ceux qu'il avoit crû de ſes Amis, il ne leur pardonneroit jamais. Il avoit déjà prié le Marquis de Montauſier de s'en retirer, & Boutteville auſſi, qui avoit l'honneur d'être ſon Parent, & ils l'avoient fait. Le Commandeur de Souvré, aprés ce Diſcours, n'eut pas la force de réſiſter à ſes menaces, accompagnées de douceurs. Ils s'étoient tous obligés par Serment, tant pour les préſens, que pour ceux qui à l'avenir voudroient ſe joindre à eux, de ne quiter jamais ce parti qui étoit fait pour ſoutenir les intérêts communs de toute la Nobleſſe.

Le Duc de Beaufort, qui aimoit 1649.
tout ce qui pouvoit brouiller la Cour, voulant plaire à cette Assemblée, envoia de sa part un Gentil-homme leur offrir son Service, ou comme leur Chef, s'ils l'en jugeoient digne, ou comme leur Compagnon pour entrer dans tous leurs intérêts. Ils le remerciérent civilement, & députérent quelques uns de leur corps pour lui en rendre graces, sans vouloir accepter ses offres, parce qu'ils ne vouloient point de Princes, & moins encore le Chef des Frondeurs, pour ne pas faire croire à la Reine, qu'ils eussent des pensées differentes de leurs innocentes actions.

Dans les prémiers sentiments d'emportement & de colere que ceux qui composoient cette Assemblée avoient eus contre les Tabourets, quelques-uns de la Compagnie proposerent d'envoier des Députez à l'Abbé de la Riviere; pour lui dire le tort qu'il leur avoit fait à tous, en faisant agréer cette affaire à son Maître, contre les intérêts de tant de personnes de qualité; & leur dessein étoit de mêler à cet honneur quelques par-les

1649. offençeantes : mais, ses Amis détournérent cet orage. Il leur dit, pour le publier parmi les autres, qu'il ne s'étoit porté a cela, que par l'engagement qu'il avoit eu avec Miossens beau Frere de Madame de Ponts, à qui Monsieur, à ce qu'il disoit, avoit fait espérer un Tabouret pour sa Belle-Sœur. La Grandeur de cette Dame étoit considérable à Miossens, à cause qu elle avoit un Fils qui étoit l'ainé de sa Maison. Il leur dit encore que Mr. le Prince de Conti, & Me. de Longueville aiant fait demander à la Reine un Brevet pour le Prince de Marsillac, il avoit crû devoir servir son Ami en cette occasion ; mais, que si Mr. le Prince, en considération de leurs plaintes, se relâchoit pour Marsillac, que volontiers il supliroit son Maître d'en faire autant à l'égard de Madame de Ponts, & qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le public.

Mr. le Prince, sçachant sa Réponse, lui en fit des reproches, lui disant qu'il lui mettoit toute cette Assemblée sur les bras, & l'assûra, demi en riant, qu'il lui seroit toûjours

fort

fort glorieux de partager quelque 1649.
chose avec lui, quand même ce seroit la haine de la Noblesse. Cependant, ce Prince, qui n'étoit pas aisé à étonner, le fut un peu, quand il vit, qu'après les Déclarations qu'il avoit faites contre ceux de ses Amis qui s'étoient joints à cette Assemblée, peu de ceux-là quittérent le parti. Il se plaignit hautement de Gersé, qui, sçachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, le fut trouver. Il s'enferma avec lui, à ce qu'il me dit lui même, & lui répresenta que chacun s'étonnoit comment pour un Ami de sa Sœur & de son Frere, qui n'étoit nullement des siens, il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens, & de personnes de qualité. Il me dit que Mr. le Prince lui avoit répondu de bon ton, *Tu as raison, mon pauvre Gerse; mais, je suis résolu de ne me desunir jamais de ma Famille. Je connois ma force, quand je les ai de mon côté; & tu n'as qu'à choisir de ma Colere, ou de mon Amitié*: Gersé, qui ne vouloit pas perdre les bonnes graces de ce Prince, lui répondit que puisqu'il faloit prendre parti, il quit-

M 2 teroit

1649. teroit la Noblesse, & renonçeroit plutôt à la qualité de Gentilhomme, qu'à celle de son Serviteur ; & comme il n'étoit pas aimé, parce qu'il étoit d'un naturel brusque, qu'il étoit vain, railleur, & leger, ceux qu'il abbandonna ne l'épargnérent pas : & tous prirent cette occasion de l'insulter à leur maniere ordinaire, qui alloit au delà de la justice que les honestes gens se doivent les uns aux autres. Je ne veux blamer ni aprouver les railleries qui se firent contre Gersé ; mais, on le pouvoit défendre en cette occasion, où il préferoit l'Amitié d'un grand Prince à un intérêt public, qui auroit été une grande chose à un Romain, & de petite considération pour un François ; mais, il faut avoüer aussi que Gersé, quasi en toutes les actions de sa vie, a pû étre blamé sans injustice, parceque, manquant de jugement, sa conduite a été defectueuse en toutes choses. Dans l'attachement qu'il a eu pour Mr. le Prince, il n'a que trop fait voir cette vérité, puisqu'il fut cause en quelque maniere de beaucoup de maux, qui sans lui ne seroient

ſeroient peut-être pas arrivez à ce 1649.
grand Prince.

Les Princes s'aſſemblérent auſſi à l'Hôtel de Chevreuſe, parce qu'ils étoient choqués de ce que le Duc de Boüillon, & le Maréchal de Turenne ſon Frere, vouloient prendre cette qualité. Les véritables Princes voulurent s'unir à la Nobleſſe, pour s'oppoſer à l'élévation de cette Famille, & à ceux qui par des intrigues vouloient ſe mettre de leur rang. Le Duc de Vendôme fut député pour aller informer le Reine de leurs deſſeins, & la ſuplier très humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillaſſent à conſerver les avantages que leur Naiſſance leur donnoit. Cette Aſſemblée ne déplut nullement au Miniſtre: il voioit avec joie que Mr. le Prince de Conti, & Me. de Longueville, Protecteurs du Prince de Marſillac, Monſieur le Prince protecteur de Mrs. de Boüillon, & l'Abbé de la Riviere, de Me. de Ponts, alloient être haïs des Princes, & de la Nobleſſe; & ſouhaitroit qu'on pût mettre de l'oppoſition à des chimeres, qui ne pouvoient apporter

1649. que du trouble dans la Cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les Tabourets, suivant son inclination, & les Sentimens de son Ministre, montra aussitôt de ne point desagréer ce qui se faisoit, & les soirs a son coucher, elle souffroit que ceux qui étoient les plus animez contre les faux Princes lui parlassent librement contre eux.

Les Politiques disoient que la Reine devoit prendre cette occasion pour attirer à elle toute la Noblesse, en la favorisant ouvertement contre Mr. le Prince ; mais, le Cardinal, qui ne vouloit pas l'offenser, gardoit le silence ; & croiant que sa retenuë ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il se tenoit en repos, & faisoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que Mr. le Prince revint à la Reine, & par la même raison le Prince de Conti, & Me. de Longueville, furent aussi contraints de rechercher à lui plaire, & de demander du secours à son Ministre afin de se pouvoir garentir de cette haine publique par la Protection Roiale. Après plusieurs Négociations de leur

part.

part, le Prince de Conti qui n'a- 1649.
voit point encore parû entierement réüni a la Reine, réſolut enfin de s'accomoder avec le Cardinal, ou du moins d'en faire le ſemblant. Le Duc d'Orleans le préſenta à la Reine, lui répondit de ſon affection au Service du Roi, l'aſſûra qu'à l'avenir, il ſeroit tout-à-fait des Amis du Cardinal. L'Abbé de la Riviere, aiant ménagé toute cette liaiſon, par celle qu'il avoit voulu prendre avec Me. de Longueville, fut cauſe que ſon Maître voulut être le Médiateur de cette Paix; & la Réconciliation parut, ſelon les paroles qui ſe dirent de part & d'autre, devoir être très ſincere & durable: mais, ces ſortes de perſonnes n'ont pas accoutumé d'eſtimer la fidélité, ni d'en faire une vertu; & pour l'ordinaire, la diſſimulation eſt une de leurs plus belles qualitez. Me. de Longueville fut de la partie en ce racommodement, qui n'étoit à ſon égard qu'une confirmation du prémier. Le Cardinal lui fit faire de grandes Proteſtations de ſervice, & cette Princeſſe de ſon côté lui promit ſon Amitié & lui fit

1649. dire, qu'elle vouloit être de ses Amies; qu'elle ne se mêleroit plus d'aucune chose qui pût être contraire à ses intérêts; & qu'elle ne vouloit plus deplaire à la Reine par aucunes de ses actions. Elle fut en effet quelque tems, qu'elle disoit elle-même publiquement qu'aiant fait ce qu'elle avoit pû pour chasser le Ministre, les difficultez l'en avoient dégoutée; qu'elle étoit lasse de l'intrigue; & qu'elle ne vouloit plus penser qu'à se divertir. Cettu union de la Famille Roiale devoit présager quelque repos; mais le seul effet qu'elle produisit fut de faire différer le Mariage du Duc de Mercœur.

Le Duc d'Orleans, pour éviter la haine de la Noblesse, se résolut d'abandonner les Tabourets. Son Favori y consentit, parce qu'il aimoit mieux se conserver des Amis dans le Roiaume, que de servir Miossens tout seul & Me. de Ponts. Il aimoit la Dame, comme une Personne qui lui plaisoit, ou qu'il croioit utile à ses intérêts, & Miossens comme un honnête homme, & comme son Ami; mais, il se considéroit trop lui-même, pour hazarder sa fortune

tune afin de leur plaire. Le Duc 1649.
d'Orleans témoigna donc à l'Assemblée des Nobles, qu'il ne vouloit pas les desobliger, ni en Corps, ni pas un en particulier; & fit en cela ce que la Reine eût pû faire elle seule, afin de les gaigner tous. Elle fut arrêtée en cette occasion par les fines circonspections du Cardinal, qui étoit persuadé que la souffrance étoit alors nécessaire à sa conservation, qu'il considéroit autant que celle de l'Etat.

Le Parlement, malgré les vacations, ne laissoit pas de donner toûjours quelques petites marques de sa mauvaise volonté. Il continuoit de protéger les Bourdelois, dont la Révolte prenoit de nouvelles forces, plûtôt, que de diminüer. Beaucoup de gens raisonnables disoient, que le Duc d'Epernon, naturellement violent, s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement, & qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui résister, en demendant un autre Gouverneur. Selon les Loix de l'équité & de la justice, nos Rois ne doivent pas donner des Tirans à leurs

M 5 Peu-

1549. Peuples pour les gouverner : ils sont leurs Peres, aussi-bien que leurs Maîtres, & doivent les garentir de l'oppression & de la malice de ceux qui les commandent, sous leur Autorité. Mais, il est vrai que cette Ville a toûjours été séditieuse & mutine, & que ses habitans éloignés de la Cour, & qui ont long-tems obéïs aux Loix Angloises, sont facilement excitez à la Révolte. La Reine, & son Conseil, depuis quelque tems, avoient jugé à propos d'y envoier le Maréchal du Plessis, pour apporter quelque remede à leur desobéïssance ; mais, comme il reconnut l'état des Esprits, il écrivit à la Cour, qu'il avoit trouvé les Affaires en si mauvais état, qu'il ne les croioit point remediables, que par une puissante Armée, qui pût donner au Duc d'Epernon le moien de se vanger pleinement. Il manda de plus à la Reine, qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer, parceque les Bourgeois n'avoient pas voulu faire cessation d'armes pour le reçevoir. Les Bourdelois en effet avoient menacé de l'Ile, Lieutenant des Gardes du Corps, qui

qui peu auparavant avoit été porter 1649.
au Parlement quelques ordres de la part du Roi, de le lapider; ce qui faisoit voir clairement le Desordre & la Révolte de cette Province, & le peu d'inclination qu'elle avoit à la Paix.

L'Assemblée de la Noblesse continuoit, & devenoit formidable à ceux même à qui elle ne déplaisoit pas. Ceux, qui en étoient les principaux, proposérent d'envoier par les maisons, faire signer tous les Gentilshommes, qui pour lors se trouveroient à Paris; mais, ce dessein ne se put éxécuter, pour beaucoup de difficultez qu'ils y trouvérent. Le Prince de Marsillac s'en étonna. Il crut qu'il ne pouvoit plus soutenir sa prétention, sans embarasser ses Protecteurs, & se résolut de montrer en apparence qu'il la vouloit abandonner jusques à une autre conjoncture. Il communiqua sa pensée à Miossens, qui parloit pour Me. de Ponts, & tous deux sans montrer de sentir les déclarations que le Duc d'Orleans avoit faites contre eux, allérent le trouver, & lui dirent qu'ils étoient

1649. résolus de ne le plus importuner de leurs intérêts. Ils le remerciérent très-humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, & le supliérent de n'y plus penser. Le Prince de Marsillac, par le Conseil du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, alla trouver Mr. le Prince, à qui il en dit autant, avec des sentimens accompagnez d'une reconnoissance plus particuliere. Mr. le Prince n'aprouva point ce dessein, & ne pût consentir à ce desistement, ce qui ne déplût pas à Madame de Longueville; car, elle avoit eû intention que ce compliment attirât cette résistance. La Famille tint conseil là-dessus, & cette Princesse y fit conclure même par la Princesse sa Mere, que Mr. le Prince devoit soutenir cette Affaire. Il le fit donc, & Mr. le Prince crût qu'aiant montré de la desirer, c'étoit assez pour l'obliger à ne se plus relacher, puisque l'intérêt de sa gloire étoit mêlé dans ceux du Prince de Marsillac. Selon ce Sentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le Duc d'Orleans, lui dire qu'il avoit sçû qu'on avoit

avoit imputé à foiblesse la résolution 1649.
qu'il avoit faite de quiter cette Entreprise ; & que se trouvant engagé d'honneur à la soutenir, il le supplioit très humblement, de lui redonner sa parole & sa protection. Le même jour, il fit sçavoir à Miossens ce qu'il avoit fait par ordre de Mr. le Prince, & le pria de continuer ses Sollicitations envers le Duc d'Orleans, & particuliérement avec son Favori, Protecteur de sa chimere, comme Mr. le Prince l'étoit de la sienne. Ils firent enfin tous leurs efforts pour empêcher que leurs Tabourets ne fussent détruits ; mais, cette opiniatreté fut bien-tôt vaincuë par la continuation de l'Assemblée, & par les forces qu'elle prenoit à toutes les heures du jour.

Le quatriême du mois d'Octobre, le Maréchal de l'Hopital, qui comme j'ai dit en étoit le Chef, présenta à la Reine un Mémoire de la part de ce Corps, où toutes leurs Raisons étoient éxactement écrites. Par les demandes qu'ils faisoient, il étoit aisé à juger que cette Affaire alloit devenir une chose de grande conséquence. Le 4. Octobre.

quence.

1649. quence. Plusieurs Esprits brouillons s'y étoient mêlez trop avant avec des desseins dangereux à l'Etat, & au Ministre en son particulier. Les grands Seigneurs, & les bonnes têtes, commençoient à parler de réformation sur tous les abus qui s'étoient glissez dans le Roiaume. Certaines gens, qui sont des Brutes, & des Cassies, Amis de la Liberté, & par conséquent opposez au Pouvoir des Favoris, & plus encore à la Monarchie, demandoient la Convocation des Etats, & que les Desordres qui se commettoient contre les Loix de l'Etat fussent remediez par cette voie. Ces Propositions, qui servent toûjours de prétexte à l'Infidélité, épouvantérent le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le Ministre; car, ils ne vouloient ni les uns ni les autres passer par la Réformation. On résolut au Conseil de leur laisser espérer la Révocation des Brevêts dont l'Assemblée se plaignoit, & le Duc d'Orleans, en sortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là, qu'on remettroit l'Affaire à la Majorité.

Malgré cette Résolution, le Duc de

de Vendôme fut Députe de la part 1649.
des Princes, vers l'Assemblée des Nobles. Il y parla avec éloquence & vigueur, & représenta l'intérêt commun tant des Princes, que des Gentilshommes, de s'opposer aux Desordres qui s'étoient glissés depuis quelques années dans la Cour. Il se plaignit de la prétention du Duc de Bouillon, & du consentement qu'il sembloit avoir obtenu en sa faveur, & les pria tous de s'unir avec eux pour leur deffense commune; promettant aussi de la part des Princes, d'en faire autant pour eux, & pour tous les intérêts de cette nature. Ils le reçurent, & lui donnérent la prémiere place: puis, après avoir déliberé sur sa Requête, ils résolurent d'accepter l'Union, aux conditions qu'elle leur étoit demandée, c'est-à-dire de s'opposer à la qualité de Prince que le Duc de Bouillon demandoit comme Souverain de Sedan, & à celle de Me. de Ponts, & du Prince de Marsillac.

Les Gentils-hommes députérent quelques-uns d'entre eux pour aller remercier les Princes de l'honneur qu'ils

1649. qu'ils avoient reçus, & les Princes leurs donnérent la main droite, & les furent conduire jusques à leurs Carosses. Ils firent tous ensemble un Concordat qu'ils signérent, par où ils se promettoient réciproquement assistance, & protection, & promirent de ne se point desassembler, que la Reine ne leur eut accordé leurs Demandes. Ils entendoient par là la Réformation de tous les Abus de cette nature, faits depuis la Régence. Elle regardoit, non seulement le Duc de Boüillon, le Prince de Marsillac, & Me. de Ponts; mais aussi Me. la Comtesse de Flex, qui déjà étoit en possession de cet honneur par les raisons que j'ai déjà dites. Les plaintes de la Noblesse la mirent au rang des griefs dont l'Assemblée se plaignoit, & la grace qu'on avoit accordée à la Fille en considération de Me. de Sénécé sa Mere, dont le sang de Foix avoit été le juste prétexte, fut révoqué par l'importante raison du Bien public. Ils firent aussi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le Tabouret à Mademoiselle de Montbason: la Grandeur de la Maison de Ro-

Rohan ne les en empêcha pas C'é- 1649.
toit la vouloir priver d'une chose dont elle étoit en possession depuis long-tems, & cet article pensa troubler toute la Cour. Ils parlérent aussi contre Me. de la Trimouille, qui avoit le Tabouret, non seulement pour elle, qui le devoit avoir comme Duchesse; mais pour ses Filles, qui ne le pouvoient posséder à ce qu'elle disoit qu'en qualité de Princesses, puisque les Filles de Duc ne l'ont pas.

Le Duc de la Trimouille portoit le Nom de La Val, qui est illustre, mais qui ne le faisoit point Prince. Cette prétention de Principauté étoit fondée sur ce qu'un de leurs Ancêtres de leur Branche de Laval avoit épousé l'Héritiere du Roiaume de Naples & d'Aragon. Ils disoient avoir droit à cette Couronne, qui pourtant avoit été donnée par Fréderic d'Aragon Pere de cette Fille par Acte authentique au Roi de France; & nonobstant cette Donation, ils soutenoient être devenus Princes, étant sortis d'un Souveraine; particuliérement, depuis que dans l'Assem-
blée

1649. blée de Munster, leur Droit y avoit été représenté au Nonce, & à l'Ambassadeur de Venise. Le Comte de Servien ayant cét ordre du Roi de favoriser cette Famile autant qu'il le pourroit faire, sans choquer les Droits de la Couronne, ordonna à mon Frere, qui étoit auprès de lui, & que le desir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux Médiateurs les raisons qu'elle avoit de se déclarer sur cette haute prétention. Il le fit, & protesta aussi contre tout ce qui pourroit se faire, qui leur auroit pû être contraire. En même tems, Monsieur Servien protesta aussi, que ce qui en ce sujet, se faisoit pour gratifier le Duc de la Trimouille, ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable Droit du Roi. Toutes ces choses ayant été proposées par cette Assemblée, la Cour étoit prête d'en reçevoir de grands troubles, si elle eût continué davantage. Montrésor & le Comte de Bethune, étoient des gens entêtez de leurs opinions, & capables d'avoir des desseins facheux. Ils voulurent faire reçevoir dans cette Assemblée le Chevalier de Gui-

Guise, en qualité de Gentilhomme, 1649.
à dessein d'introduire un Prince parmi eux, qui auroit peut-être pû servir à faire naître de nouvelles Brouilleries. Ainsi, tout étoit à craindre de cette Emotion; & cela fut cause que le Ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir. L'Assemblée refusa le Chevalier de Guise, & résolut en même tems d'envoyer des Députez vers le Clergé, pour le convier de prendre part à leur Cause commune, vû qu'il se trouvoit dans leur Corps beaucoup de Personnes de Condition, qui avoient autant de sujet qu'eux, de ne pas souffrir que ces Prérogatives fussent accordées si légérement à leurs semblables. Le Chevalier de la Vieville, & Laigue, qui avoient été choisis pour cette Députation, sçachant que cinq ou six Evêques dinoient ce jour là chez l'Archevêque d'Ambrun, les furent trouver, pour s'acquitter envers eux de leur Commission. La plûpart de ces Prélats ne pensoient qu'à faire bonne chere; mais, le Coadjuteur, qui étoit du nombre, & qui avoit fait inspirer ce dessein à l'As-
sem-

1649. ſemblée, témoigna ſouhaiter, que les autres entraſſent dans les intérêts de la Nobleſſe. Le deſir d'une fauſſe gloire qu'il s'imaginoit recevoir par le bruit de ſes intrigues, lui faiſoit embraſſer avec joye toutes les occaſions où il pourroit faire parler de lui. Ainſi tous réſolurent de s'aſſembler aux Auguſtins, pour aviſer à ce qu'ils avoient à répondre aux Députez. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leurs Confreres à ce même deſſein. La Reine ſçachant leur réſolution envoya querir les Evêques, & leur dit qu'elle vouloit contenter la Nobleſſe ſur toutes leurs Demandes, & qu'elle avoit voulu leur faire part de ſes deſſeins, afin qu'ils ne penſaſſent point à s'aſſembler, puiſque l'Affaire n'étoit plus en état que la Nobleſſe pût en avoir aucun beſoin. Les Evêques firent ſçavoir à l'Aſſemblée les promeſſes que la Reine leur avoit faites de la ſatisfaire, & le reſpect qu'ils étoient réſolus de lui rendre, obéiſſants au commandement qu'elle leur avoit fait. La Nobleſſe n'en fut pas contente, & toute cette Aſſemblée murmura contre eux, avec autant de hau-

hauteur, que s'ils eussent tous été 1649.
chacun en particulier les Maîtres de l'Etat. Si le Clergé se fût joint avec eux, le Parlement y auroit peut-être pris part, & quasi sans y songer les Etats se seroient trouvez formez. Cette audace s'augmentoit en eux à mesure que leur Corps grossissoit; & plus elle continuoit, & plus elle se rendoit puissante.

Les Ducs résolurent de s'assembler comme les autres, & députérent le Marechal de Schomberg Duc d'Alluin vers la Noblesse, pour leur demander l'Union réciproque, tendante à la conservation de leurs Dignitez, & à la Suppression des graces qui se faisoient sans fondement à leurs semblables: puis, il en vint rendre compte à la Reine, dont l'inquiétude commençoit à devenir trop forte, pour laisser plus long-tems cette Affaire sans remede. On tint un conseil pour aviser aux moyens de la finir entiérement. La résolution y fut prise d'envoyer à l'Assemblée quatre Marêchaux de France, lui signifier autentiquement les volontez de la Reine, ce qui se fit le lendemain avec toute la gra-

1649. gravité requise en telle occasion.

Comme les Nobles proposoient de députer tout de nouveau vers le Clergé, pour le forcer de s'intéresser en leur Cause, on leur vint dire que les Maréchaux de France venoient les visiter de la part de la Reine ; & quoi qu'ils sçeussent déja qu'ils apportoient tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laissérent pas d'achever tumultuairement leur Délibération : & les malintentionnez furent quasi fâchés de ce qu'on les traittoit si bien.

Le Maréchal d'Etrées, le Maréchal de Schomberg, de l'Hopital, & de Villeroi, étant entrez dans l'Assemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme Chefs, & Présidens de la Noblesse. Ils signérent d'abord le Concordat fait entre les prémiers Gentilshommes qui avoient commençé l'Assemblée : puis, le plus ancien, & tous quatre ensemble, parlérent à la Compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majesté, ayant eu égard à leurs très humbles supplications pour leur témoigner la bonne volonté & l'estime qu'elle faisoit d'un Corps si célébre, elle avoit

avoit bien voulu les envoyer aſſûrer 1649.
par eux qu'elle révoquoit les Tabourets du Prince de Marſillac, & de Me. de Ponts, & l'Entrée du Louvre au Prince de Marſillac ; qu'elle leur promettoit qu'il n'en ſeroit jamais parlé, & qu'elle leur permettoit de s'aſſembler tout de nouveau, ſi elle ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur donnoit ; qu'à l'égard de la Comteſſe de Flex, elle leur déclaroit, que c'étoit ſeulement à ſa perſonne, & en conſidération des Services qu'elle avoit reçus de Madame de Senecey ſa Mere, qu'elle lui avoit accordé cette grace, & point du tout à ſa qualité, ny au ſang de Foix ; que néanmoins, pour ne les point inquieter, elle lui ôteroit auſſi le Tabouret ; que pour ce qui regardoit le Duc de Bouillon, Sa Majeſté leur promettoit encore de ne rien innover en ſa faveur, & qu'elle ne lui donneroit point les prérogatives qu'il demandoit, quoique ſon intention auroit été de les lui accorder, ſans leur conſidération. Les Maréchaux de France leur offrirent de leur répondre des promeſſes de la Reine, en leur ſignant eux mêmes qu'elles s'éxécuteroient

1649. roient. On peut voir par la Réponse de la Reine, qu'elle étoit déterminée à donner au Duc de Boüillon les honneurs qu'il demandoit, étant persuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuser, après que le Pape les lui avoit accordez, & que cette résolution fut retardée avec dessein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

En suite de cette favorable Harangue, il fut conclu, qu'on envoieroit vers les Princes, pour sçavoir s'ils étoient contens, & résolurent de ne point accepter les graces que la Reine leur faisoit, avant leur Réponse. Le Duc de Beaufort en même tems se présenta à l'Assemblée, qui venoit de la part des Princes, pour prier la Noblesse d'avoir égard à leurs Intérêts. Il y eut de l'embarras sur le rang qu'on lui donneroit, les Maréchaux de France étant à la Place qu'ils devoient nécessairement occuper. Il fût résolu qu'il parleroit debout, & qu'il seroit écouté en la même maniere. Ils députérent aussi vers les Ducs pour les remercier & sçavoir leurs volontez. Les Ducs donnérent place à leurs Députez après le prémier Duc.

M.

M. Le Prince, en mauvaise hu- 1649.
meur de n'avoir pas réussi en cette Affaire, proposa dans le Conseil du Roi d'ôter à tous les Princes Etrangers le Privilege qu'ils ont de se couvrir devant le Roi, quand il vient des Ambassadeurs. Le Duc d'Orleans s'y opposa, à cause de l'intérêt qu'il prenoit à la Maison de Loraine, grande en effet, & une des plus anciennes Souverainetez de l'Europe.

Les Brouillons de l'Assemblée voulurent en présence du Maréchal d'Etrées attaquer les Brévets que la Reine avoit donnez dans les prémieres années de sa Régence, à lui & à d'autres, & voulurent lui persuader qu'ils étoient compris dans les promesses que la Reine venoit de faire par sa bouche. Cette malicieuse Proposition causa une grande rumeur, & le Maréchal d'Etrées, transporté de colere, quitta l'Assemblée, disant qu'il étoit injuste aux François de crier contre les Dignitez que les Rois selon leur coûtume, & les Loix de l'Etat, peuvent faire aux Gentilshommes, & que tous avoient intérêt à les soutenir, puisque tous devoient espérer

1649. par leurs Services, & la faveur, d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultez ſe terminérent à trouver de la ſûreté dans les paroles de la Reine, & après beaucoup de Députations faites de part & d'autre, trop longues à remarquer en détail, tous conclurent à demander un Brévet à la Reine, ſigné d'Elle, & des quatre Sécrétaires d'Etat, où notoirement le Duc de Bouillon fût exclus de ſes démandes, afin de ſatisfaire les Princes, & que les autres Graces revoquées en faveur de la Nobleſſe demeuraſſent annéanties. Il y eut des gens mal intentionnez, qui demandérent outre le Brévet une Déclaration du Parlement; mais, les ſages voiant que cette chicannerie procédoit d'une mauvaiſe cauſe, réfutérent cet avis, le trouvant honteux au Roi & à eux. La Reine, voiant que cette Aſſemblée dégéneroit en quelque choſe de facheux, réſolut d'y envoyer les Officiers de la Couronne, & toutes les Perſonnes de Qualité attachées au Roi, à Elle, & au Duc d'Orléans, & à Mr. le Prince, dont quelques-uns s'étoient retirez, voiant qu'on parloit

parloit de réformer les Abus de l'Etat 1649.
Beaucoup d'autres aussi, à cause de Mr. le Prince, qui jusqu'alors avoit protégé l'affaire des Tabourets comme sienne, l'avoient déjà quitée; mais, enfin, il fallut qu'ils y retournassent pout y servir de baricades contre les Mutins. Ce gros amas de tant de Personnes de qualité, qui avoient de la puissance par leurs Dignitez, & par leur Naissance, l'emporta sur la Troupe séditieuse, & fut cause que la Résolution fut prise dans l'Assemblée d'en demeurer au Brévet conçû dans les termes qu'ils le demandoient. On conclut enfin, qu'ils remerçieroient très humblement la Reine des bontez qu'elle avoit eues pour eux, & qu'ils se sépareroient tous sans parler d'avantage de jonction. Ils envoierent aussi remercier le Clergé, qu'ils avoient forcé de s'assembler depuis leur refus; mais leur Assemblée, pour ne point déplaire à la Reine, s'étoit faite chez le Ministre Le Maréchal de l'Hôpital, pour avoit été leur Chef, eut une promesse secrete d'un Brévet de Duc; mais, n'ayant sçû faire, dans le Poste où il étoit

1649. Gouverneur de Paris, assez de bien & avoir eu quelque pente au mal, cette promesse fut sans effet.

La seule chose, qui restoit indécise, fut l'Affaire de Mademoiselle de Montbason. Comme ce Tabouret avoit été attaqué pendant les rumeurs de l'Assemblée, Mr. le Prince, & Me. de Longueville, qui la haïssoient, firent remettre cette question en dispute. Elle étoit assez difficile à juger; car les Filles de la prémiere Branche de la Maison de Rohan avoient cet avantage du tems d'Henri IV, comme aiant l'honneur d'être de ses proches Parentes. La Princesse de Guemné, lorsqu'elle épousa le Prince de Guemené Fils ainé du Duc de Montbason, qui étoit aussi bien qu'elle de la Maison de Rohan, sans être ni Princesse ni Duchesse, eut le Tabouret en se mariant. Elle obtint cette Prérogative, dans un tems que la Reine Marie de Médicis, qui n'étoit pas humble, ne la donnoit pas légérement; mais, on disoit à celà qu'elle l'avoit eu par faveur, & que le Connétable de Luynes le lui avoit fait donner, à cause qu'il avoit épousé Mademoiselle

de

de Montbaſon, depuis Madame de 1649.
Chevreuſe, Fille de la prémiere Femme du Duc de Montbaſon. Madame de Guemené néanmoins prétendoit avoir eu le Tabouret à juſte titre, & vouloit être Princeſſe, comme celles qui en tenoient le rang par une ancienne & légitime poſſeſſion. Elle diſoit que les Filles des ſimples Ducs n'aiant jamais eu le Droit, Elle, & toutes celles de ſon Nom, mêlées au Sang de Bourbon, n'en avoient pû joüir, qu'en cette qualité de véritable Princeſſe. Quoi qu'elle n'aimât pas Madame de Montbaſon belle Mere de ſon mari, elle s'intereſſoit autant qu'elle le devoit au Tabouret de ſa petite belle-Sœur; & comme elle étoit mieux à la Cour que cette Dame, elle en parla ſouvent au Miniſtre, & avec chaleur. Madame de Montbaſon avoit des Amis. Les Dames de cette qualité avec une grande beauté, n'en manquent pas. Monſieur, Oncle du Roi, s'intereſſoit en ſa cauſe, & le parti des Frondeurs étoit à elle. Elle faiſoit grand bruit, & ſe plaignoit hautement de ce qu'on mettoit en doute une choſe établie depuis longtems, aiant

N 3 déjà

1649. déja eu d'autres de ſes Filles qui s'étoient aſſiſes devant la Reine ; & quoi qu'en effet on pût trouver des raiſons pour la combattre, ſa poſſeſſion, & la grandeur du Nom de Rohan, lui faiſoit dire avec ſujet qu'elle vouloit aller au Cercle, & que ſi on ne donnoit un Tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle, elle lui donneroit la moitié du ſien. La Reine fut contrainte de lui envoier commander de n'y pas venir, pendant que Mr. le Prince lui ſeroit contraire ; & pour appaiſer ce vacarme, qui pouvoit cauſer de nouveaux troubles, la Reine lui fit dire en ſecret, qu'elle lui promettoit de conſerver le Tabouret à ſa Fille, pourvû qu'elle eût aſſez de ſageſſe pour laiſſer auſſoupir le bruit par le tems, & qu'avec ce remede ſi ſalutaire à tous maux, elle la garentiroit de celui dont elle ſe plaignoit. Ainſi finit l'Aſſemblée & toutes les choſes qui la ſuivirent, pour faire place à d'autres Evénemens beaucoup plus grands, & plus conſidérables.

A cette Affaire ſuccédérent les brouilleries du Parlement, qui s'aſſembla en faveur des Bourdelois. Il fut arrêté que

que l'on feroit des Remontrances à la 1649.
Reine ſur leurs intérêts ; & cela vouloit dire en déffenſe de leur Révolte. Le Préſident de Novion fut chargé de les faire ; & comme il avoit l'inclination un peu frondeuſe avec beaucoup d'eſprit, il s'en acquitta avec force & vigueur. Il en fut eſtimé par ceux qui dans ce tems là tenoient à gloire d'être toûjours contre la Cour. Cette Harangue fut accompagné de la Nouvelle qui arriva en même tems que ceux de Bourdeaux avoient pris le Chateau Trompette, & le démoliſſoient, afin de n'avoir plus rien qui les put empécher d'être les Maîtres de leur Ville & de leur Province.

Ces Deſordres, ſoit dans la Cour, ſoit dans le Parlement & dans les Provinces, ne rempliſſoient pas les Coffres du Roi. Les Princes du Sang aidoient à les vuider, & le peu de ſoumiſſion du Parlement empêchoit les Peuples de paier. Le Maréchal de la Meilleraie ne ſe mêloit plus des Finances, & le Miniſtre n'ôſant encore ſe déclarer tout-à-fait ſur le deſſein qu'il avoit d'y remettre d'Hemeri, les avoit laiſſé adminiſtrer par deux Di-

1649. recteurs, d'Alegre & Morangis; gens de probité, mais qui auroient été plus propres sous le Regne d'un Roi habile, qui n'auroit eu besoin que de fidélité, que sous un Regne troublé par milles Révoltes, & sous un Ministre avare accablé des besoins du Roi, & des siens propres. Cette charge s'annéantissoit entierement sous la conduitte des Directeurs, qui l'exerçoient; & celui qui gouvernoit crut qu'il étoit nécessaire de leur donner un Chef, sous qui la Puissance du Roi reprît plus de forces. Par toutes ces raisons, il se résolut enfin de faire revenir d'Hemeri; car, il avoit connu par expérience, qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse jamais satisfaire le Plublic sur ses fantaisies.

Quand les Sujets se révoltent, ils y sont poussez par des causes qu'ils ignorent, & pour l'ordinaire ce qu'ils demandent n'est pas ce qu'il faut faire pour les appaiser. Les Partisans qui avoient été chassez avec d'Hemeri promettoient de grandes sommes pourvû qu'on le fît revenir, & disoient qu'il étoit le seul capable de trouver des remedes à la pauvreté qui accabloit

bloit la Cour. Ils avoient fait de grands prêts au Roi ſur l'autorité de ce Sur-Intendant diſgracié : ils é oient intéreſsez à ſon rétabliſsement ; & pour retirer leur argent, ils étoient prêts de faire de nouvelles avances. 1649.

Les particuliers, tant de la Cout que du Parlement, qui étoient engagez dans les prêts, deſiroient auſſi ſon retour : ils s'imaginoient que ſa preſence pourroit rétablir la confiance publique ; & comme il avoit reçû leur argent, ils eſpéroient qu'il feroit des efforts pour les payer, qu'un autre ne feroit pas.

D'autres perſonnes, prétendant à la Sur-Intendance, ſe ſervoient, pour s'oppoſer à d'Hemeri de ces mots vénérables, du Repos public, & du Bien de l'Etat ; & diſoient qu'il remettroit les impots, & que ſon retour feroit du déſordre, & de la ſédition. J'ai dit ailleurs que le Préſident de Maiſons, après avoir été exclus par Monſieur, avoit reçû des aſsûrances de ce Prince, qu'il ne lui ſeroit plus contraire, & qu'il étoit changé en ſa faveur. Le Miniſtre voulant donc propoſer enfin le rapel d'Hemeri, fut

bien étonné quand il trouva le Duc
1642. d'Orleans pour obstacle à son dessein, & qu'au lieu d'Hemeri, il nomma le Président de Maisons à cette Charge, comme le plus capable pour la bien faire; qu'il seroit au gré de tout le monde, & même du Parlement. Il dit aussi, que cette Compagnie se sentiroit obligée à la Reine de ce qu'elle auroit choisi un de leur Corps pour lui donner l'Administration de ses Finances; & s'adressant au Cardinal Mazarin, lui conseilla de le faire, afin de leur montrer de la confiance, & leur donner par là des marques assûrées qu'il ne craignoit pas d'être accusé par eux de vouloir fouiller dans les Coffres du Roi. Cette proposition fâcha tout-à-fait le Ministre, & obligea d'Hemeri de chercher de la protection du côté de Mr. le Prince, par le Prince de Marsillac. Il y reüssit, & par cette même voie il eut aussi celle du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, qui portérent ses intérêts en tout ce qui leur fut possible. Beaucoup de Placards, s'affichérent alors dans les ruës, & dans les Places publiques de Paris, qui prédi-

prédisoient la ruine de la France, par 1649.
lè retour d'Hemeri. Le Ministre y fut menacé avec insolence, & traité de même maniere, qu'il l'avoit été pendant la Guerre. La crainte de quelque rumeur l'obligea de suspendre encore pour quelque tems l'accomplissement de ses volontez. Il crut avec assez de fondement que ces Libelles venoient de Longueuil Frere du Président de Maisons, & Conseiller au Parlement, qui aimoit la Nouveauté & l'Intrigue. Il avoit de la lumiere, & beaucoup de hardiesse. Il entreprenoit toûjours tout ce que son caprice lui faisoit juger pouvoir être utile à ses desseins, sans que personne eut le pouvoir de lui faire changer de conduite.

La Vieuville, qui avoit été Sur-Intendant du tems du feu Roi Louïs XIII, qui avoit été banni & relégué en Hollande, par le Cardinal de Richelieu, où il avoit passé beaucoup d'années étant revênu en France, par la permission de la Reine, avoit toûjours, depuis son retour, desiré de rentrer dans sa prémiere Place. La joüissance de ce bien l'avoit si peu dé-

1649. gouté, qu'il n'oublioit rien, pour parvenir au bonheur de le posséder tout de nouveau. Il faisoit de grandes offres au Ministre, & lui promettoit une somme immense, s'il vouloit lui donner le pouvoir de faire sortir les deniers, qu'il prétendoit pouvoir lever sur le Peuple sans l'incommoder; si bien que le Ministre, dans l'incertitude de pouvoir faire revenir d'Hemeri, fit semblant de tourner ses pensées de son côté, & le fit proposer à Monsieur, disant que puisqu'il n'aprouvoit pas d'Hemeri, & que la Reine ne vouloit point le Président de Maisons, elle souhaiteroit qu'il voulût donner sa voix au Marquis de la Vieuville. Le Duc d'Orleans, qui vouloit obliger ce Président sans déplaire à la Reine, ne put s'empêcher de consentir à cette proposition, puisqu'elle étoit juste & dans l'ordre; & comme il se fut relâché sur cet article, les Amis de d'Hemeri travaillerent auprès de lui, & auprès du Ministre, avec tant de force & de succès, qu'enfin ils obtinrent secretement du Ministre seul, que d'Hemeri pût revenir à Paris. Il y demeura caché quelques

jours

jours, occupé à travailler à ses Affaires, dont la plus grande étoit de changer entiérement en sa faveur les Sentimens de Monsieur. Ce Prince, aiant tenu bon encore quelque tems, se rendit enfin à tant de combats à ce que le Cardinal Mazarin desiroit. L'Abbé de la Riviere, qui avoit été des Amis d'Hemeri, qui n'avoit nul sujet de se plaindre de lui, & qui ne lui avoit été contraire que pour faire plaisir au président de Maisons, & pour mettre un homme dans les Finances qui lui fût entiérement obligé, ne put y résister d'avantage; & il fallut qu'il laissât aller cette Affaire selon le torrent qui l'emportoit. Ainsi, d'Hemeri fut tout de nouveau nommé à la Sur-Intendance, au contentement du Public, & de ses Amis particuliers. Il promit à son retour de paier les Rentiers sur la Ville, & destina pour cet effet certain fonds qui se distribuoit toutes les Semaines. Comme il y avoit beaucoup de personnes dans Paris qui avoient intérêt à cette sorte de bien, chacun se tut sur son retour. Il se fit des Amis dans le Parlement; & celui qui, un 1649.

an

1649. an auparavant,avoit été chassé avec des marques de la haine publique, fut reçu de tous avec joie & bénédiction : tant il est vrai que les Peuples ne se gouvernent que par caprice, ou par quelque petit intérêt. Si cet homme fût revenu avec autant de santé que de paix, il auroit eu lieu selon ses propres maximes, de s'estimer heureux. Il aimoit la vie voluptueuse, & par conséquent la faveur, & les richesses.

Chavigni, depuis qu'il étoit sorti de prison, avoit été toûjours éxilé ; mais, aiant un Procès contre le Président le Cogneux ; qui lui demandoit certains remboursemens sur sa Charge de Chancellier de Monsieur, qu'il avoit autre fois possédée,il se servit de ce prétexte pour demander permission à la Reine de revenir à Paris. Le Cardinal Mazarin naturellement doux, & pressé par le souvenir du passé, y consentit,à condition qu'il ne verroit point la Reine. Quand il fut arrivé, toute la Cour l'alla visiter. Mr. le Prince y fut aussi, qui lui promit tout de nouveau son Amitié ; & ce Ministre mal content & disgracié lui renouvella

vella les vœux de son attachement, 1649.
qui étoit déjà bien grand, & que le mauvais traitement, qu'il prétendoit avoir reçu du Ministre, avoit rendu plus fort & plus étroit. Il fit demander au Duc d'Orleans, s'il auroit agréable, qu'il allât à Luxembourg lui faire la révérence. Ce Prince l'agréa, & il en fut assez bien reçû. Son Favori, & Chavigni, qui étoient Ennemis, se visitérent, avec cette civilité apparente qui se pratique dans le monde, au milieu de la haine & de l'envie.

L'Ambition, qui est sans doute la passion dominante de la Cour, nous va faire voir une des plus bizares Avantures qui soient arrivées dans celle de la Reine. Gersé, malgré l'attachement qu'il avoit pour Mr. le Prince, qu'il cachoit avec soin, s'étoit conservé dans les bonnes graces du Ministre, par le moien desquelles il avoit obtenu de pouvoir venir chez la Reine dans les heures du soir. Faute de sagesse & de raison, il s'étoit mis en tête, à la faveur des fausses éxagérations qui se pratiquent avec les Grands, de lui faire paroître de grands atten-

1649. attendrissemens par les loüanges cōtinuelles qu'il lui donnoit, de lui montrer, que par son zéle & ses sentimens, il alloit pour elle fort au delà de la fidelité que les Sujets doivent à leurs Souverains. Comme cette vaine imagination étoit ridicule en soi, la Reine ne la vit point : elle lui répondoit toujours en nôtre présence comme à des railleries extravagantes, dont elle ne faisoit pas grand cas. En mon particulier, je fus la derniere à m'apercevoir de ses façons, & à les remarquer : je ne les croiois pas dignes d'être comptées pour quelque chose. Un soir, qu'enfin j'avois ouvert les yeux, comme nous allions nous retirer, le Commandeur de Jars, Mademoiselle de Beaumont, & moi, je voulus leur faire part de ma pensée. Après mille précautions que je pris, pour les obliger à ne se point mocquer de moi, je leur dis ce que j'avois aperçû de Gersé, & leur en demandai la raison, aiant quasi honte d'avoir pû imaginer une chose si éloignée du bon sens. Elle l'étoit en effet, tant à cause de la solide vertu de la Reine, que pour les qualitez du personnage.

Eux, qui plus malicieux & plus fins 1649.
que moi, avoient depuis un assez long temps été éclairez sur les tracasseries de Gersé, commencérent à faire de grands éclats de rire. Ils me demanderent si je venois du Japon, ou de la Cour du Grand Mogol; & se mocquerent, non pas de ce que j'avois eû des yeux, mais de ce que je n'en avois point encore eû. Après cette raillerie, nous nous mîmes à parler de cette Affaire plus sérieusement. Le Commandeur de Jars nous conta, que déja elle faisoit du bruit par le monde, que Mr. le Prince & Gersé étoient en confidence ensemble sur cette importante folie, & disoient qu'une Femme Espagnole, quoique devote & sage, se pouvoit toûjours attaquer avec quelque esperance. Alors nous penétrâmes dans les motifs de cette chimerique Entreprise, & nous trouvâmes qu'elle étoit fondée, sur ce que Madame de Bauvais premiere Femme de Chambre de la Reine étoit Amie de Gersé, qui n'étant ni belle, ni jeune, & voulant avoir des Amis, avoit flatté Gersé de cette pensée, qu'elle le rendroit agréa-

ble

1649. ble à la Reine, & lui feroit de bons offices. Cette promesse, dans l'intention de cette Femme, ne regardoit que la fortune de Gersé: mais, comme il avoit beaucoup de vanité, & d'imprudence, & qu'il ne bornoit par ses desirs dans les justes limites de la raison, il la prit de travers, & au lieu de prétendre plaire à la Reine, comme tous les Courtisans veulent plaire à leur Maître, il fit dessein de lui montrer que son cœur étoit allumé d'une flame involontaire qui naissoit en lui par l'inclination, que le respect étouffoit, & qu'il n'osoit montrer que par les yeux. Il crut peut-être qu'avec les soins de son Amie, il pourroit parvenir à plaire comme un fol, qui auroit perdu la Raison par une belle cause. Sur cette pensée extravagante, ils avoient fait Mr. le Prince & lui (a ce qu'on a crû) des projets qui avoient quelques fondements serieux, & qui avoient pour but la ruine du Ministre. Gersé, sans considérer la vertu de la Reine, son âge, sa vie, ses mœurs, & le respect qu'il lui devoit, s'enivra de la beauté de ce dessein, & crut

que

que ſa chute (au cas qu'elle arrivât 1649.
par cette haute Entrepriſe) lui ſeroit plus honorable, que la grandeur & l'élevation ne le pourroit être aux autres. Ces choſes furent bien vite aux oreilles du Cardinal; & deja ſes Eſpions, pour faire leur cour, lui avoient fait de cette Affaire une Intrigue de grande importance. Il aimoit la Reine en Miniſtre, & ſe croiant néceſſaire à ſon ſervice, il ſe tenoit aſſûré de ſa bonne volonté. Il ne craignoit pas non plus que ſa grandeur lui put donner de l'ombrage, parce qu'il la connoiſſoit exempte de la domination, & un peu pareſſeuſe; mais, ſans avoir peur d'une légéreté indigne d'une ame Roiale, il ne laiſſa pas de ſe troubler à cette Nouvelle. Il ne la ſentit pas comme un Ami jaloux, qui auroit apréhendé de perdre ce qu'il aimoit, puiſque l'attachement qu'il avoit pour la Reine n'étoit pas de cette nature, mais bien comme un avare à qui on veut ôter ſon tréſor. La Reine étoit ſi incapable de ſouffrir l'extravagance de Gerſé, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer qu'il pût avoir ceite penſée. Je ſçai

même

1649. même qu'elle eut une peine incroïable à répondre sérieusement à ce que le Cardinal Mazarin lui en voulut dire. Elle avoit jugé des sentimens de cet homme selon son temperament naturel, qui le portoit à parler toûjours fabuleusement, & elle prenoit de cette maniere toutes ses loüanges. Le Ministre le sçavoit bien, & ne pouvoit pas douter par mille raisons, que cela ne fût tourné de cette sorte; mais comme les gens qui sçavent plaisanter sur toutes matieres sont à craindre, quand ils sont capables d'y méler des desseins malicieux, le Cardinal ne put se resoudre à le laisser à la Cour sous aucune figure, particulierement le voiant attaché aux intérêts de Mr. le Prince, son ennemi, après que par de considerables bienfaits, il pouvoit prétendre de lui une fidelité toute entiere. Cette folie de Gersé fit donc resoudre le Ministre à le perdre. Il y reüssit aisément, & il étoit raisonnable qu'il le pût faire. Il conçut aussi une grande haine contre Me. de Bauvais, & fit dessein de la faire chasser. Il en parla à la Reine, & sçut si bien tourner cette Affaire

faire du côté de la bonne volonté que 1649.
Mr. le Prince avoit pour Gerſé, & des dangereuſes conſéquences de cette Intrigue, que la Reine qui conſidéroit le Cardinal Mazarin, & qui eſtimoit ſes conſeils ſur de plus importantes Affaires que celle de Gerſé, le lui abandonna auſſi-tôt, & lui promit de le traiter de telle ſorte, qu'il ſentiroit toute ſa vie, quel malheur c'étoit que de manquer de Sageſſe & de Raiſon. La Reine fit quelques efforts pour ſauver ſa prémiere Femme de Chambre, & ſoutint longtems au Cardinal Mazarin, qu'il étoit impoſſible qu'elle eut eu aucune part à cette extravagance. Le Miniſtre ſçavoit que cette Femme étoit libre, capable de tout dire & de tout penſer, & qu'elle avoit montré à la Reine par maniere de jeu des Lettres que Gerſé lui écrivit. Il voulut lui faire voir par là, qu'il avoit ſujet de lui demander l'éloignement d'une perſonne, qui dans ſon intention paroiſſoit avoir eu deſſein de le perdre. Il trouva mauvais qu'elle eut voulû ſoutenir un homme qui étoit aſſez artificieux & aſſez hardi, pour cacher ſous l'enjoûment & la gaieté
les

1649. les mauvais offices qu'aparemment il avoit desiré de lui rendre. La Reine, qui considéroit Me. de Beauvais, non pas par ses vertus, ni par la beauté de son ame, ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doits, & de son extreme propreté, assûra le Cardinal (comme il étoit vrai) que dans les Lettres qu'elle lui avoit montrées, il n'y avoit rien dont Gersé ni elle pusent être blamez. Elle lui dit qu'elles avoient fait si peu d'impression dans son esprit, qu'elle ne se souvenoit pas même de ce qu'il y avoit; & que Catau (c'est ainsi qu'elle l'appeloit) lui avoit toûjours parlé de Gersé comme d'un honnête Bouffon, qui avoit l'esprit agréable, & de qui on pouvoit souffrir les Contes pour divertir le public, & qu'enfin toutes ses Femmes lui parloient de tant de bagattelles, qu'elle ne prenoit pas la peine de les remarquer, ni de les écouter. L'Esprit du Cardinal ne fut point guéri par toutes ces choses: au contraire, elles augmentérent son inquiétude. Il fallut que la Reine se résolut d'abandonner Me. de Beauvais, & qu'elle lui promît que cette Femme

auroit

auroit ſon congé. Sa Diſgrace étant réſolue, la Reine ſortit le lendemain de bonne heure, pour aller à quelque Couvent. Avant que de partir, elle commanda à un des ſiens, ſon Argentier, d'aller de ſa part lui ordonner de ſortir du Palais Roial, elle, ſon Mari, & ſes Enfans; avec commandement de rendre les clefs de ſes coffres. Me. de Beauvais fut étonnée de cette Diſgrace. Elle venoit de quitter la Reine, qu'elle avoit eu l'honneur d'habiller, & qui lui avoit fait auſſi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle réſiſta quelque tems, & dit qu'elle vouloit voir ſa Maîtreſſe. Elle fut contrainte d'obéïr, parceque le Commandement avoit été trop précis; & ſes Amis lui conſeillérent de ne pas réſiſter. J'étois haïe de cette Dame, & je puis dire avec vérité qu'elle avoit été injuſte pour moi. Il eſt encore vrai que je ne ſentis nulle joie de ſon eloignement. Le ſoir de ce jour, me trouvant chez la Reine, au milieu de beaucoup de perſonnes qui parloient d'elle avec mépris, comme c'eſt l'ordinaire de parler ainſi des malheureux, je me ſentis l'ame auſſi 1649.

tranquil-

1649. tranquile sur son sujet, que si je ne l'eusse jamais connuë. La Reine s'en apperçut, & me voiant avec cette modération elle m'appela, & me dit qu'il sembloit que j'avois envie de pleurer l'absence de Catau. Je lui répondis froidement, que je n'avois pas besoin de mouchoir, pour assuier mes larmes; mais aussi, que je la pouvois assûrer, que je n'avois point de joie, & qu'on ne m'entendroit point parler de ses deffauts, comme je l'aurois pû faire en un autre tems. La Reine, prenant alors un visage sérieux, me fit l'honneur de me dire, qu'elle m'en estimoit davantage. Je n'avois pas toûjours été si sage; mais, sans doute que son malheur me tenoit lieu de vengeance, & par conséquent ma douceur étoit plûtôt une marque de ma satisfaction que de ma bonté.

Quelques jours après la Reine, en se couchant, dit à Mlle. de Beaumont, & à Cominges, qui se trouvérent seuls auprès d'elle, qu'elle avoit un Amant, & qu'elle avoit apris par des Amis fidelles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Gersé. Elle ajouta d'un ton mocqueur, où la colere se pouvoit remarquer

remarquer, qu'il étoit bien impertinent, & qu'elle étoit bien fâchée, qu'il eut porté sa folie, jusques à la forçer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire, & sans doute qu'elle étoit convenuë avec le Cardinal de parler de lui en ces termes, devant des personnes qui pûssent l'en avertir. Cominges, qui apperçut le dessein de la Reine, le voiant venir le lendemain au Palais Roial, eut la volonté de lui parler, pour l'empêcher d'entrer où elle étoit; mais, n'aiant sçu l'aborder dans cet instant à cause de quelqu'un qui l'aborda, il le laissa passer dans le Cabinet où la Reine s'habilloit. Comme Gersé sçavoit à peu près, par la Disgrace de son Amie Me. de Beauvais, l'état où il étoit à la Cour, il crut faire un tour d'habile politique, de montrer de ne penser à rien, & de ne rien craindre; mais, l'heure étoit venuë, qu'il devoit être puni de son imprudence. La Reine aiant dans l'esprit de le maltraitter, aussi-tôt qu'elle l'aperçût, ne manqua pas de l'attaquer, & de lui dire avec un ton méprisant, ces mêmes paroles : *Vrai-* 1649.

1649. *ment, Monsieur de Gersé, vous êtes bien ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voiez un peu le joli Galant. Vous me faites pitié. Il faudroit vous envoier aux Petites-Maisons, mais il est vrai qu'il ne faut pas s'étonner de vôtre Folie; car, vous la tenez de Race.* Voulant citer en cela le Maréchal de Lavardin, qui autrefois avoit été passionément amoureux de la feue Reine Marie de Medicis & dont le Roi son Mari Henri le Grand se mocquoit lui même avec elle. Le pauvre Gersé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'ôsa rien dire à sa justification. Il sortit du Cabinet, en begaïant, plein de trouble, pâle, & défait; mais, malgré sa douleur, peut-être qu'il se flatoit déjà de cette douce pensée, que l'Avanture étoit belle, que ce Crime étoit honorable, & qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la Cour fut aussi-tôt remplie de cet Evénement, & les Ruelles des Dames retentissoient du bruit de ces Roiales paroles. On fut long-tems, que le nom de Gersé s'éntendoit nommer par tour, dans Paris; & les Provinces en eurent bien vite leur part.

Beaucoup

Beaucoup de gens blamérent la Reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, & disoient qu'elle avoit fait trop d'Honneur à Gersé, d'avoir daigné se rabaisser jusques à cette colere, & que la Dignité de la Couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour reparer cette petite faute qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du Ministre, qui voiant Gersé fidele à Mr. le Prince, & ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire, que sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune. 1649.

La suite de cette Histoire fut dangereuse à l'Etat par ses Evénemens. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets. Mr. le Prince, pour consoler Gersé de son affliction, le mena deux jours après à Saint Maur avec lui; & faisant peu de cas de l'éclat que la Reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son Ami, & qu'il l'aimoit. Il dit à tous ceux qui le voulurent entendre, que pen-

1649. dant sa brouillerie avec le Ministre, quoi que Gersé eut fait semblant d'être attaché à la Cour, il étoit vrai néanmoins qu'il étoit demeuré dans ses intérêts, & qu'il n'avoit gardé des mesures avec le Cardinal, que parce-qu'il avoit voulu qu'il conservât sa Charge de Capitaine des Gardes, & celle de Mr. le Duc d'Anjou le véritable Monsieur, dont il étoit assûré. Mr. le Prince fit plus; & comme si la Reine n'eut pas été la Maîtresse de ses paroles, & de ses sentimens, il se plaignoit hautement de ce qu'elle avoit gourmandé Gersé sans l'en avertir, & de ce que le Cardinal l'avoit souffert, sans son consentement: disant que puisque la Reine avoit parlé au Duc d'Orleans & à lui du dessein qu'elle avoit eu de chasser sa prémiere Femme de Chambre, ne leur aiant point fait de secret de la folie de Gersé, elle devoit de même lui faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le maltraitter, puisqu'elle sçavoit qu'il étoit de ses Amis. La Reine repondit à cela qu'elle avoit pris toutes ses précautions, pour faire qu'il se retirât de lui-même, sans

être

être obligée d'en venir aux extremitez. Elle disoit qu'elle avoit parlé de lui avec mépris devant Cominges, & Me. de Beaumont le Soir précédent, espérant qu'ils ne manqueroient pas de l'en avertir ; & que l'aiant revu devant ses yeux, la mauvaise humeur où elle étoit contre lui l'avoit emporté sur la civilité. La Reine se justifioit en cette occasion avec beaucoup de peine : elle ne trouvoit pas bon que Mr. le Prince voulût exiger d'elle une si grande dépendance ; & le même jour que Mr. le Prince mena Gersé à Saint Maur, elle me fit l'honneur de me dire avec beaucoup de chagrin, qu'elle commençoit à se lasser de la superbe maniere d'agir de Mr. le Prince, & que la protection qu'il donnoit à Gersé lui déplaisoit infiniment. Ce Prince, qui par sa hauteur, travailloit à son abbaissement, prit cette affaire avec tant de chaleur, qu'il fit suplier la Reine de revoir Gersé, & de lui pardonner. Un de ses Serviteurs * me dit à moi même, parlant de cette Avanture, que si la Reine ne lui pardonnoit, & qu'elle tint bon là dessus,

1649.

* Le petit Arnaud

1649. il y auroit bien du bruit au quartier, & que Mr. le Prince crioit bien haut. Voilà les mêmes mots. La Phraſe en étoit commune : mais le ſens des paroles étoit extraordinaire; car, il n'y a point de Demoiſelle, à qui ſur une Affaire de cette nature on ne dût laiſſer la liberté d'agir à ſa fantaiſie. Ce fut alors que le Miniſtre connut viſiblement, que la douceur que Mr. le Prince de Condé, Madame de Longueville, & le Prince de Conti, avoient eue pour lui, n'avoit été qu'une feinte, à deſſein ſeulement de tirer de la Reine le Brevet du Prince de Marſillac; & leur artificieuſe maniere d'agir lui fit juger, qu'il ne falloit point qu'il eſpérât de ſincere reconciliation de leur côté.

Ce trouble réveilla le Parlement & la Fronde. Comme ils ne pouvoient ſouffrir le racommodement de Mr. le Prince avec la Cour, quoi que très-imparfait, ils commencérent à reprendre des forces. Tous vouloient la diviſion du Cabinet, & voioient avec joie que le Cardinal Mazarin ne pouvoit être content de Mr. le Prince

ce. Les Frondeurs espererent que les choses venant dans les dernieres extremitez, il arriveroit qu'ils reprendroient liaison, soit avec le Ministre, soit avec le Prince de Condé. 1649.

La Famille de Longueil, & celle de la Vieuville, qui vouloient encore pousser d'Hemeri, faisoient ce qu'ils pouvoient pour parvenir à la Sur-Intendance par quelque nouveauté. Le quatriéme de Décembre il y eût un grand bruit au Parlement, à cause des Rentes. Les Sindics demandérent à être reçûs afin de travailler à la sûreté des Rentes de l'Hôtel de Ville. Ceux, qui faisoient naître ces embarras excitoient le Peuple à vouloir des Sindics, afin que par leur intérêt ils eussent sujet d'émouvoir quelque sédition contre le Ministre, & particuliérement contre d'Hemeri. Ils vouloient malicieusement mettre les choses en tel état, que s'il venoit à manquer au païement qu'il avoit promis, on pût l'attaquer là-dessus. Ce jour, quelques Députez étant assemblez chez le Prémier Président, pour travailler à cette Affaire, ces Sindics, élus tumultuairement par le

1649. Peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nommé Joli parla insolemment au Prémier Président & tous dirent à son Fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la Charge de son Pere. Le Président le Coigneux, dont la Fille avoit épousé le Fils d'Hemeri, fut maltraité par eux. Ils lui reprochérent, qu'il avoit reçû plus d'argent que les autres, en la distribution du païement des Rentes.

A ces desordres se joignirent ceux de Bourdeaux. Ces Peuples étoient protégés par Mr. Prince, qui n'aimoit pas le Duc d'Epernon, & qui n'étoit peut être pas fâché d'avoir en France un lieu de sûreté contre la Cour. Le Duc d'Orleans de son côté, aiant toûjours eû cette inclination d'accommoder les affaires, plûtôt que de les aigrir, voulut aussi que cette Affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec Mr. le Prince, que malgré leur Rebellion le Ministre fut obligé d'envoier un ordre secret au Maréchal du Plessis de faire la Paix avec ces Mutins, pourvû qu'ils la voulussent souhaiter.

ter. On lui envoia de quoi soutenir la Guerre languissamment ; mais, non pas assez de quoi la finir par la force : si bien que ces Peuples se sentant soutenus par des Princes si puissants, & mal attaqués par le Roi, allérent de pis en pis, & nous ne verrons de longtems la fin de cette petite Guerre. 1649.

Dans la derniere brouillerie de Mr. le Prince, & du Ministre, Mr. le Prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde, touchant la ruine apparemment tant desirée du Cardinal Mazarin ; & Madame de Longueville avoit travaillé à l'union de Mr. le Prince, & du Duc de Beaufort, avec ses Amis ; mais, cette Princesse, n'avoit pû les acquérir entiérement, pour les faire entrer dans tous les intérêts de Mr. le Prince. Ils demeurérent fermes dans la résolution de s'unir avec lui seulement pour la perte du Cardinal. Leur resistance avoit obligé Mr. le Prince, outre les avantages du Prince de Marsillac, de se raccomoder avec la Cour plûtôt que de s'engager dans une Cabale, dont les progrès apparemment n'auroient servis qu'à l'établissement du Duc de

1649. Beaufort, du Coadjuteur, & de Châteauneuf; mais, le Prince de Condé, qui méprisoit le Cardinal, quoi qu'il fût quelque fois dans le dessein de le préférer aux autres, traittoit avec lui, plûtôt comme son Ennemi, que comme son Ami. Il s'opposoit aux avantages de sa Famille, & faisoit gloire de le maltraitter; si bien que cette Paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le Ministre fut forcé de lui procurer, & faire que les Frondeurs qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux & incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé le quatriéme Decembre, chez le Prémier Président, le douziéme du même mois il parut que par une brigue apparemment faite par le Coadjuteur, & les principaux Frondeurs, ce Joli, qui avoit parlé insolemment à Champlatreux, reçût un favorable coup de Pistolet, comme il étoit dans son Carosse, allant chez le Président Charton; & il arriva, ou par choix, ou par avanture, que ce fut dans sa ruë, & proche de la porte de ce Président, que

que ce coup de Pistolet fut tiré. Il 1649. cria, & fit ce qu'il pût pour émouvoir le Peuple à sédition. Le Président Charton vint à son secours, qui fit beaucoup de bruit; mais le Peuple n'y prit point de part, & parut aussi peu offensé de ce coup, que Joli en parut peu blessé. Ils laissérent faire à lui & à son Ami toute leur rumeur, sans y entrer en aucune façon, parceque le Peuple commençoit à gouter le repos; & hormis ceux qui furent paiez pour crier, nul ne se trouva en volonté de malfaire. Joli & deux autres Sindics, avec le Président Charton, ne laissérent pas d'achever leur Entreprise. Ils allérent droit au Palais demander justice sur cet assassinat. D'abord il se fit un grand vacarme; & les Frondeurs, qui selon toutes les démonstrations qu'ils en firent, vouloient que cela produisit quelque événement qui changeât la face du Théatre, se mirent tumultuairement à faire de grands cris, pour animer la Compagnie, & le Peuple. Broussel proposa de faire fermer les Portes de Paris, afin de renfermer dans la Ville celui qui avoit fait le

1649. coup ; mais, les plus ſages, après avoir opiné là deſſus, deméurérent les maîtres, & firent arrêter, qu'on informeroit ſelon l'ordre ordinaire.

En ce même tems, le Marquis de la Boullaye, grand Frondeur, & Ami des Chefs de la Cabale Frondeuſe, afin d'émouvoir le Bourgeois, ſe mit à courir par la Ville le Piſtolet à la main, criant au Peuple, *Aux Armes, Trahiſon du Mazarin.* En cet état, il va au Palais, il crie en ce lieu encore plus haut, & amaſſe quelque Coquins pour crier avec lui ; mais, nul honnête-homme ne s'émut à ſa voix, ni ne ſe laiſſa duper par cette fourbe manifeſte : ſi bien que ce gentil-homme, indigne de ce nom, quoique vaillant & qualifié, fut contraint de s'aller cacher chez le Coadjuteur ſon bon Ami, avec la honte qui ſuit d'ordinaire un mauvais ſuccès fondé ſur un honteux deſſein.

On vint avertir la Reine de ce Deſordre, & le Palais Roial fut auſſitôt rempli des plus conſidérables de la Cour, dont le Duc d'Orleans, & le Prince de Condé furent des prémiers. Il étoit Samedi, & ſelon ſa

coutume

coutume elle voulut aller à Nôtre Dame ; mais, on douta, si elle devoit faire son Voiage. La fermeté inébranlable de son ame la fit conclure elle même qu'elle y devoit aller : elle souffrit seulement que Mr. le Prince l'accompagnât ; ce qu'il fit, & de bonne grace. Pour le Duc d'Orleans, il avoit fait dessein d'aller à Limours, & voiant les choses appaisées, il acheva son Voiage. 1649.

Au diner de la Reine, le Duc de Bouillon, la Marck, beau-Pere de la Boullaie, vint trouver la Reine, pour lui dire, que son Gendre aiant apris qu'on vouloit lui rendre de mauvais office auprès de Sa Majesté, l'avoit prié de la venir assûrer, qu'on l'accusoit à tort d'avoir voulu émouvoir le Peuple à Sédition ; qu'il n'avoit point eû cette pensée, & n'en étoit pas capable. Il lui dit qu'il étoit bien vrai, qu'aiant trouvé des gens, qui l'avoient voulu assassiner, il avoit appelé à son secours, seulement pour sa deffense, & point du tout avec intention de manquer au respect qu'il lui devoit. La Reine lui répondit froidement ces mêmes mots ; que je pris soin

1649. soin de retenir : *J'ai bien oüi dire qu'on a tiré un coup de Pistolet sur un Conseiller du Chatelet ; mais non pas qu'on ait attaqué vôtre Gendre. Au contraire, on m'a assûrée qu'il avoit couru les rües avec un Pistolet à la main, pour émouvoir le Peuple, & crié dans le Palais,* Aux Armes. *Je souhaite que ce que vous me dites en sa deffense se trouve vrai. Cependant, je ferai informer, pour sçavoir ce qui en est.* La Boulaie aiant mal réüssi dans son Dessein, le Coadjuteur & lui avoient trouvé qu'il falloit faire cette mauvaise excuse, afin de montrer du moins, qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avoüer. Après cette pauvre Comédie, dont ils apréhendérent les suites, ils cherchérent d'autres remedes, qui leur réüssirent mieux. Le tems étoit favorable aux Criminels : celui-là demeura impuni, de même que la cause de son crime a été cachée par son silence, & celui de ses Complices. Peut-être que les Frondeurs avoient espéré par là remettre le Desordre dans Paris, & se trouver au pouvoir d'attaquer la vie du Ministre, ou de quelque autre. Pour moi, je n'ai

n'ai point ſçû qu'il y eût d'autres motifs de ces deux prétendus aſſaſſinats, quoi que je l'aie ſouvent démandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toute cette intrigue à toûjours été couverte d'un voile fort épais, & perſonne n'a paru en rien ſçavoir de particulier. Quelques uns de cette Cabale, ſi la honte d'y avoir eû part ne les en empêche, laiſſeront ce ſecret à la poſtérité. *1649.*

Les cris de la Boulaie, n'aiant pas eû plus d'effet que ceux de Joli, les Frondeurs jugérent peut-être à propos d'éffaçer le ſouvenir de l'Avanture du matin, par quelque Evénement plus conſidérable. Ce même jour, des perſonnes (*) attachées à Mr. le Prince, me dirent comme par Prophétie, que les Frondeurs en vouloient à Mr. le Prince. En effet, le ſoir après le Conſeil, ce Prince étant allé chez Prudhomme, Baigneur, un de ſes Ecuiers, l'y vint trouver, pour l'avertir de la part du Préſident Pérault, ſon Intendant, qu'un Marchand venoit de lui dire qu'on avoit deſſein de l'aſſaſſiner; & l'Ecuier lui conta, pour apuier ſon avis, qu'en paſſant par la Place Dauphine

(*) Arnaud, & le Duc de Rohan.

1649. phine, étant dans un de ſes Caroſſes, des Coquins qui étoient amaſſez en cet endroit, lui avoient tiré cinq ou ſix coups de Carabine, ſans que par bonheur il eût été bleſſé. Ce raport aiant été fait à Mr. le Prince, le Chevalier de Gramont, attaché à Mr. le Prince, envoia ſon Caroſſe avec ſes livrées paſſer ſur le pont neuf, pour voir ce qui en arriveroit. Le ſuccès fut tel qu'on s'étoit imaginé: on tira dans ce Caroſſe; & comme il n'y avoit perſonne dedans, les aſſaſſins, ou qui faiſoient ſemblant de l'être, n'attrapérent rien. Le Caroſſe de Duras, qui venoit après, où il n'y avoit que des Laquais, fut traitté de la même ſorte, & un de ſes Laquais fut tué. Des gens de Mr. le Prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval, & ce même nombre avoit paru le matin auprès de la Maiſon de la Boulaie, où logeoit le Duc de Beaufort.

Le lendemain, toute la Cour fut troublée de cette Avanture. La Reine manda les Gens du Roi, & leur ordonna de faire informer de cette Affaire; témoignant beaucoup de cha-

leur

leur pour les intérêts de Mr. le Prince. Le Procureur du Roi du Chatelet fit informer de celle de Joli, & deux Conſeillers de la Cour furent députez pour cet effet. Ils raportérent que Joli n'étoit point bleſſé; mais, que ſelon les trous qui étoient à ſon habit il le devoit être. La Reine manda auſſi le Prévôt des Marchands, Meſſieurs de Ville, & tous les Colonels des Quartiers, qu'elle loüa de ce qu'ils n'avoient point écoutez les voix malicieuſes de ceux qui avoient eû deſſein de les embarquer tout de nouveau à quelque ſédition; & les exhorta à continüer à bien faire. Pour les récompenſer, elle leur promit que le Roi à l'avenir auroit une entiere confiance en leur fidélité. 1649.

Les choſes étoient alors ſi brouillées, qu'il étoit difficile de diſcerner, qui étoit Ami, ou Ennemi. Le Palais Roial étoit rempli d'une furieuſe preſſe, & tous deſiroient de voir comment ſe pourroient déméler ces embàrras. La Reine, au milieu de ce trouble, me parut ſatisfaite plus qu'à ſon ordinaire. Elle diſoit à ſes familiers, qu'elle s'en conſoloit, vû qu'elle

1649. le n'étoit point mélée à toutes ces querelles. Un jour me disant la même chose, elle y ajouta, *que peut-être elle en profiteroit ; & qu'elle étoit en état, qu'il falloit nécessairement, que les uns ou les autres, eussent besoin d'elle.*

Le lendemain, le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le Prince de Conti, allérent au Parlement ; & sur la Requête des Gens du Roi, il fut ordonné, qu'il seroit informé sur le prétendu Assassinat de Joli, & contre ceux qui avoient voulu soulever le Peuple. Mr. le Prince ne voulut pas alors parler de lui. parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisantes, pour pouvoir attaquer ses Ennemis par les formes.

Ils retournérent le jour d'après. On décréta prise de corps contre la Boulaie Mr. le Prince se déclara de son Assassinat, & en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le Coadjuteur alla voir Mr. le Prince, dans le dessein, à ce que j'ai oüi dire de former de nouvelles liaisons avec lui, & de voir si de tant de maux, il n'en pourroit point tirer quelque avantage à son égard & contraire au

Repos

Repos public ; mais, ce Prince irrité le rebuta, & ne le voulut point voir. Il alla même chez Perault, pour lui parler, où il fut traité froidement ; & ne se tenant pas pour réfusé, il demanda à voir la Moussaie, ou Toulonjon. Mr. le Prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'ont dit eux mêmes. 1649.

Le Cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les Frondeurs le recherchoient. Le Duc de Vendôme lui offrit alors l'Amitié du Duc de Beaufort son Fils, à telle condition qu'il lui plairoit de la reçevoir; mais, la Comédie n'étant pas encore au dernier Acte, le Ministre lui répondit que le Duc de Beaufort, étant soupçonné d'avoir part à la Conjuration qui avoit paru avoir été faite contre Mr. le Prince, il ne pouvoit pas reçevoir ses offres, que prémiérement il ne fût purgé de cette Accusation. Quelques jours après, soit que ce Prince eut honte d'avoir été refusé, ou qu'il fût vrai que le Duc de Vendôme son Pere, l'eût offert sans son consentement, il desavoüa

1649. voüa publiquement d'avoir eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le Duc de Vendôme son Pere.

Le Coadjuteur, le Duc de Brissac, & toute la Cabale Frondeuse, sans paroître abbatus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au Parlement, le jour que les Princes avoient fait dessein d'y aller porter les Informations faites contre la Boulaie & contre eux. Ils y allérent; & comme on voulut parler de cette Affaire, Coulon s'opposa ouvertement au Duc d'Orleans, & dit qu'il n'étoit pas tems de parler de cela, & que les Députez de Bourdeaux étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le Duc d'Orleans dit, que l'Affaire de Bourdeaux étoit accommodée, & il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les Frondeurs furent si bien servis, qu'on éluda sur le principal; & sur ce que Mr. le Prince demanda, que le Président Charton ne demeurât pas dans la Chambre, pour être Juge d'une Affaire, où il étoit nommé, on fit durer cette Dispute si long-tems, qu'enfin l'heure sonna.

Tou-

Toute la concluſion fut d'ordonner 1649.
qu'il ſortiroit, & toutes choſes remiſes au vingt-deuxiéme, qui étoit le Mercredi en ſuivant. Pendant cet intervalle, on réſolut au Conſeil du Roi, d'envoier une Déclaration favorable au Parlement de Bourdeaux, afin d'ôter tout prétexte à ceux du Parlement, qui favoriſoient les Frondeurs, de parler d'aucune autre Affaire, que des Intérêts du Prince de Condé.

Monſieur, & Mr. le Prince, allérent au Parlement, le vingt-deuxieme. Ils y eurent tant d'occupation, qu'ils y demeurérent juſques à cinq heures du ſoir. On y lût les Informations faites contre toute la Fronde. Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, voulurent ſortir; mais, le Prémier Préſident les retint. Les Gens du Roi, après la lecture des Informations, ſignifiérent ajournement perſonnel au Coadjuteur, au Duc de Beaufort, & au Conſeiller Brouſſel, parce qu'il étoit nommé dans le Procès, comme celui chez qui toutes les Aſſemblées s'étoient faites. Ils ſe préſentérent enſuite pour ré-

1649. répondre, & demandérent que Mr. le Prince eut auſſi à ſortir. On délibéra ſur ces matieres. Il fut ordonné, que Brouſſel ſortiroit. Pluſieurs de ſes Amis, ou intéreſſés en ſa juſtification, dirent en faiſant grand bruit qu'on attaquoit un hômme de bien, qui étoit de leur Corps.

Le lendemain, le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort, allérent au Parlement, demander d'être jugés; & d'étre reçus à récuſer le Prémier Préſident, diſant qu'il étoit Ami partial de Mr. le Prince. Un de la Compagnie, fortifiant cette Requéte, dit publiquement, qu'elle devoit être laſſe d'avoir pour Chef un Traitre, & un Partiſan de la Cour, & cet Homme vénérable fut contraint d'aller au Barreau comme un Particulier, pour ſe deffendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-deſſus, & l'heure ſonna.

Deux jours après, Mr. & Mr. le Prince furent encore au Parlement. Pour éviter les embarras qu'on faiſoit naitre tous les jours dans cette Affaire, ils déclarérent qu'ils ne vouloient

loient plus demeurer en ce lieu paſſé 1649. onze heures. Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur ſe préſentérent, qui dirent qu'ils avoient une telle impatience d'être juſtifiés, que ſi on vouloit les juger à l'heure même, ils ne recuſeroient perſonne, pas même le Prêmier Préſident, & ſouffriroient que Mr. le Prince y demeurât. On délibera ſur la recuſation faite en la perſonne du Prémier Préſident, & cette délibération fut ſi longue, qu'elle ne put être achevée, quand les Princes ſortirent. On cria *Vive le Roi & le Duc de Beaufort.* Monſieur le trouva mauvais, & fit taire cette canaille, qu'on voioit viſiblement être paiée pour cela.

Monſieur le Prince étoit embaraſſé de cette Affaire. La Cour paroiſſoit entrer dans ſes intérêts, & la Reine montroit tant de chaleur contre ſes Ennemis, que les Courtiſans croioient lui plaire en faiſant des vœux pour lui. Le Duc d'Orleans paroiſſoit dans ce commencement aſſez diſpoſé à le vouloir défendre. Ce Prince ſe croioit aſſûré de ſa protection; mais, ce n'étoit que des ap-

1649. parences, & les Spectateurs étoient trompez. Il sentoit son mal sans le connoître : car, malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la Reine, & du Duc d'Orleans, il étoit inquieté, & paroissoit chagrin de cette Affaire. Celui, qui sçavoit vaincre ses Ennemis dans les Batailles, ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le Parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du Duc d'Orleans : mais, il voioit néanmoins qu'en de certaines occasions, il penchoit à favoriser le Duc de Beaufort, qu'il avoit toûjours aimé ; & il étoit faché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous, ne voulant attirer la haine d'aucun Parti.

La Fête de Noël n'appaisa point ces Desordres. Le Roi fit en ce Saint jour sa prémiere Communion à Saint Eustache sa Paroisse, avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la Piété ; & le lendemain il arriva une Nouvelle, qui surprit la Reine, qui facha le Ministre, & qui acheva de gâter entiérement les Affaires de Mr. le Prince, qui

qui, par toutes voies, couroit à 1649.
son malheur. Ce fut celle du Mariage du Duc de Richelieu avec Madame de Ponts.

Madame de Ponts, comme je l'ai déja dit, étoit Fille de Madame du Vigean, & sa Mere avoit eté jusques alors chérement aimée de la Duchesse d'Aiguillon. Cette union, du tems du Cardinal de Richelieu, avoit apporté beaucoup de biens à leur Famille, par l'éclat que lui donnoit l'Amitié d'une personne, qui, étant Niece d'un si puissant Ministre, ne pouvoit manquer de leur être utile. Madame de Ponts étoit veuve d'un homme de naissance, & de peu de bien. La Duchesse d'Aiguillon, par la tendresse qu'elle avoit pour Madame du Vigean sa Mere, lui avoit souvent dit, qu'elle ne se mit point en peine de ce qu'elle n'étoit pas riche, & qu'elle lui promettoit de partager ses trésors avec elle. Madame de Ponts, moins occupée de la Reconnoissance qu'elle devoit à la Duchesse d'Aiguillon, que de ses intérêts, & qui vouloit des richesses plus assûrées, prit soin de plaire au

1649. Duc de Richelieu, Neveu de la Duchesse d'Aiguillon. Elle y reüssit facilement ; car, il étoit jeune, & elle étoit assez aimable & bien faite, pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête-homme ; & comme il auroit quasi pû être son Fils, il reçut ses enseignemens avec soumission. Madame de Ponts, sans beauté, avoit de bonnes qualitez & du mérite : elle étoit bonne, douce, aimant à obliger ; sa Réputation étoit sans tâche. Elle étoit des plus habiles, en matiere d'une Galanterie plus affectée que véritable, pour sçavoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf, qui, manquant de hardiesse, n'osoit entreprendre des Conquêtes plus difficiles. Cette Dame, naturellement libérale de douceurs, animée de ses propres desirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être ; & pour lui, comme il manqua de discernement, pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire, & de faire, le plaisir de pouvoir s'imaginer d'être véritablement aimé

eut

eut de grands charmes pour lui. La 1649.
Duchesse d'Aiguillon avoit été choisie par le feu Cardinal de Richelieu son Oncle, pour être tutrice de ses petits Neveux ; & ce grand homme n'avoit pas crû pouvoir trouver un moien plus assûré pour conserver son nom, que de laisser ceux qui le portoient du côté des Femmes, sous la conduite de leur Tante. Il jugea que sa vertu son esprit, & son courage, les pourroit proteger contre les effets de l'envie, & de la haine, qui sont d'ordinaire les suites facheuses des grandes fortunes des Favoris. Cette illustre Tante, malheureuse dans tous ses projets, voiant un jour son Neveu rendre de petits services à Madame de Ponts, lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle ; & Madame de Ponts, qui avoit son dessein formé, lui répondit en riant, qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'Amour, & qu'il voulût devénir son Mari, elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la Duchesse d'Aiguillon comme une raillerie, dont elle ne fit que se divertir;

1649. mais, Madame de Ponts, qui pensoit serieusement à cette Affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la Duchesse d'Aiguillon; & se croïant obligée de se préférer à elle, & à tout autre, elle emploia, pour faire réüssir son mariage, un homme qui étoit auprès de ce Duc, qu'elle gagna, & qu'elle engagea dans ses Intérêts. Elle se servit, pour son grand ressort, de l'Amitié que Madame de Longueville avoit pour elle; &, par cette Princesse, elle obligça Mr. le Prince à protéger son Mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Ponts vouloit un Mari, & Madame de Longueville vouloit que son Amie eut le Gouvernement du Havre-de-Grace, Place, qui pouvoit rendre le Duc de Longueville Maître absolu de la Normandie. Son dessein, & celui de Mr. le Prince, fut, qu'en protégeant Madame de Ponts, elle seroit obligée de se lier entierément à eux, & à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le Duc de Richelieu en faveur de Madame de Ponts, lui faisoit de belles chimeres sur cette

té Union ; mais, la Duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrettes, par le dessein qu'elle avoit de faire épouser Mademoiselle de Chevreuse au Duc de Richelieu son Neveu, qui, malgré son Amitié pour Madame de Ponts, paroissoit un peu amoureux de cette Princesse. Elle étoit véritablement belle, d'une naissance illustre, & devoit avoir de grands biens; mais, cet Ami infidelle sçut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnête, mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le Duc de Richelieu, qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Heléne (*) destinée à faite du bruit, que cette belle personne que sa Tante lui destinoit. Il l'assûra, qu'étant du Parti de Mr. le Prince, il n'avoit nul sujet d'apréhender que la Duchesse d'Aiguillon desaprouvât son choix, ni le pût jamais inquiéter. Toutes ces choses ensemble firent ce Mariage, qui fut fatal à Mr. le Prince, peu heureux à ceux qui s'épousérent, douloureux à Madame d'Aiguillon, & nullement utile à Madame de Longueville, qui, dans la suite des tems, elle

1649.

(*) Madame de Ponts étoit ainsi appelée par les Courtisans.

1649. elle qui l'avoit fait ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré; & il s'en fallut peu enfin, qu'il ne causât autant de maux aux François, que celui de Paris & de la belle Princesse de Grece en fit aux Troyens. Il se célebra à la Campagne, en présence de Mr. le Prince, qui voulut y être, & qui fit ce que les Peres & Meres ont accoutumé de faire en ces occasions. La Reine fut donc surprise, quand elle aprit que ces nôces s'étoient célébrées de cette maniere. Elle connut aussi-tôt avec quel dessein Mr. le Prince en faisoit son Affaire; & cet Evénement servit beaucoup à le ruiner entiérement, dans son esprit, par le conseil du Cardinal. Sa perte fut alors résoluë, comme d'un Prince, en qui on voioit de continuelles marques d'un esprit gâté; mais, la Reine ne laissa pas de lui faire bonne mine, & le Ministre aussi.

La Duchesse d'Aiguillon, aprenant cette Nouvelle, fut au desespoir. Ceux qui ont des Enfans, ou des Neveux qui leurs tiennent lieu d'Enfans, qui ont de l'Ambition & de grands biens, le peuvent aisément juger.

Cette

Cette Dame, qui avoit du mérite & du courage, ſoutenant ſon malheur par la force de ſon ame, dépécha auſſitôt un Courrier au Havre, où elle commandoit par ordre du feu Cardinal de Richelieu, juſques à la Majorité de ſon Neveu, pour empêcher qu'il n'y fût réçû d'abord. Mr. le Prince, le lendemain des nôces, l'avoit fait partir pour y aller, & lui avoit dit, qu'en toutes façons il falloit qu'il s'en rendît le Maître. La Reine, de ſon côté, envoia de Bar, pour ſe ſaiſir de cette Place, & pour empêcher s'il le pouvoit, que Mr. le Prince par cette voie ne donnât au Duc de Longueville ſon Beau-Frere la poſſeſſion entiere de la Normandie. Quand Mr. le Prince fut de retour de cette expédition, il vint chez la Reine, avec le même viſage qu'à l'ordinaire; & quoi qu'il ſçût qu'elle avoit deſaprouvé cette action, & qu'il ſçût auſſi que Bar étoit parti pour aller s'oppoſer à ſes deſſeins, il ne laiſſa pas de l'entretenir des avantures de la noce, & en fit devant elle des contes avec beaucoup de gaieté & de hauteur. La Reine lui dit que Madame 1649.

1649. d'Aiguillon prétendoit faire rompre le Mariage, à cause que son Neveu n'étoit pas en âge. Il lui répondit fiérement, qu'une chose de cette nature faite devant des témoins comme lui, ne se rompoit jamais. Enfin ce Prince, qui avoit trouvé mauvais que la Reine eût gourmandé Gersé, sans lui en parler, ne put trouver juste, qu'elle sentît comme une Rebellion, qu'il eût marié un Duc & Pair de France, sans la permission du Roi, & avec des desseins visiblement mauvais. Il est du devoir des Personnes de cette qualité, de ne le point faire sans l'agrément du Roi, vû le rang qu'ils tiennent dans son Roiaume; mais alors, il fallut feindre; & la Reine le fit si bien, que Mr. le Prince y fut trompé à son tour.

Deux jours après, les nouvelles arrivérent que le Duc de Richelieu avoit été reçû au Havre, que Bar l'avoit vû, & lui avoit persuadé, qu'il falloit pour son propre intérêt qu'il gardât cette place au Roi, & qu'il se dêtachât de Mr. le Prince. Ce jeune Duc envoia à la Reine un Gentilhomme, & lui écrivit, pour lui faire des

excuses,

excuses de son action. La Reine lui 1649.
repondit, qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit blamée, & dit à ce Gentilhomme, que son Maître portoit un nom, qui devoit toute sa grandeur au feu Roi, son Seigneur, & que par conséquent il avoit eû grand tort, de manquer au respect qu'il lui devoit; mais, que si à l'avenir, il réparoit sa faute par une grande fidélité, il n'étoit pas impossible d'en obtenir le pardon.

1650. Janvier.

Pendant que des acteurs particuliers préparoient une Sçene dont les grans Evénemens devoient étonner, & surprendre toute l'Europe, le Parlement s'occupoit à juger du Différent qui étoit entre Mr. le Prince, le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort. Après la Délibération faite, sur la récusation du Prémier Président, il y eût plus de voix pour lui, & le nombre étant plus grand de son côté, il fut arrêté qu'il resteroit le Juge de cette Affaire. Les Créatures du Prince de Condé avoient sollicité tout le Parlement avec une chaleur extraordinaire, n'épargnant ni les promesses ni les menaces pour lui acquerir quelques voix, ce qui ne leur étoit pas impossible: car, malgré

Le 3. Janvier.

1650. le pouvoir des Frondeurs, le Prémier Président étant de ses Amis, il pouvoit avoir beaucoup de voix dans cette Compagnie. Le lendemain, il fût question de délibérer sur la Requête présentée par le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, qui demandoient à être reçûs à récuser Mr. le Prince leur partie, comme ne pouvant être Juge en sa propre Cause; mais, comme cette Caballe tramoit de plus grands desseins, tout d'un coup ils demandérent à retirer leur Requête, & consentirent au Jugement: disant, qu'ils se connoissoient innocens, & que par conséquent ils ne craignoient rien. Ils demandérent seulement d'être jugés & justifiés à l'heure même. Cette Action parut belle, hardie, & pleine de confiance en leur justice, & leurs Amis la célébrérent infiniment. Les Courtisans ne la loüérent pas devant la Reine: ils auroient crû lui déplaire; car, quoi qu'on jugeât qu'elle n'avoit pas sujet d'aimer Mr. le Prince, on croïoit néantmoins qu'elle haïssoit beaucoup plus les Frondeurs que lui. Elle affectoit de porter ses intérêts avec chaleur

chaleur, & paroissoit reçevoir avec 1650.
joie ce qui lui étoit avantageux. On disoit qu'il y avoit un homme pris en Normandie, appelé Martineau, nommé dans les Informations, que l'on ammenoit prisonnier, & que l'intention des Frondeurs étoit de hâter leur Jugement, afin d'éviter le témoignage de cet homme. Les Amis de Mr. le Prince le disoient aussi, avec d'autant plus de zéle, qu'ils avoient plus d'intérêt à soutenir le droit de sa Cause; mais, aucun d'eux n'alloit au but de la vérité, & toutes ces choses n'étoient plus que des illusions, dont on amusoit le Prince de Condé, les Courtisans, & le Peuple.

Les Frondeurs, sachant assez combien le Cardinal avoit sujet de haïr le Prince de Condé, & se voiant eux-mêmes embarassés dans une Affaire, qui leur mettoit sur les bras un Ennemi tel que lui, voulurent chercher de voies plus sûres que celles du Parlement pour se deffendre contre lui. Ils crûrent avec sujet, que toute la mauvaise volonte que le Cardinal leur portoit le céderoit dans son cœur à ses intérêts, & qu'en l'état où

1650. il étoit, le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du Prince de Condé, sans le trouble de l'Etat. Ces raisons firent que cette Cabale, ou plûtôt ceux qui en étoient l'Ame & l'Esprit, pour se sauver eux-mêmes, & pour perdre Mr. le Prince, proposérent au Cardinal de l'arrêter, & lui dirent, qu'eux se mettant de son Parti, ils feroient en sorte par leurs liaisons & leurs Amis qu'ils avoient dans le Parlement, que le Prince prisonnier ne trouveroit point de secours, & que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée, comme le salut des deux Partis, & peu de personnes la sçurent. Il n'y eût que Madame de Chevreuse, & Laigue, qui traittérent cette grande Affaire avec le Ministre. La Reine ensuite en fit part au Duc d'Orleans, & elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'Abbé de la Riviere, à cause de l'Attachement qu'il paroissoit avoir pour Mr. le Prince, & de la liaison qu'il avoit prise pour Madame de Ponts, qui pour lors étoit devenuë Duchesse

de

de Richelieu. Pendant que ce projet se préméditoit, le Parlement continüoit dans les procedures, & le douziéme du mois il fut ordonné que l'Affaire du Coadjuteur, du Duc de Beaufort, & de Broussel, seroit séparée de celle de la Boullaie, de Joli, & de ses Complices. Le Duc d'Orleans fut le prémier, qui de son propre mouvement, proposa, ou de les juger présentement, ou de séparer leur Affaire; ce qui fut une marque visible de l'Affection que ce Prince avoit pour les Chefs de la Fronde, & du desir interieur qu'il avoit, que Mr. le Prince n'emportât pas la Victoire sur eux. La jalousie avoit été toûjours grande entre ces Princes, & pour lors elle étoit beaucoup augmentée dans l'ame du Duc d'Orleans, par l'extrême Autorité que Mr. le Prince prenoit dans l'Etat; & comme les Frondeurs avoient du crédit auprès de lui, ils n'oublioient pas d'empoisonner son cœur, en lui parlant contre lui sur toutes les occasions qu'ils en pouvoient trouver. La Duchesse de Chevreuse, & celle de Montbason, 1650.

les

1650. les principales perſonnes de ce Parti, qui avoient du Pouvoir ſur ſon Eſprit, ne manquérent pas de ſujets, pour lui donner de l'averſion contre ſes Entrepriſes continuelles. Elles y réüſſirent ſi bien, que Mr. le Prince commença de s'aperçevoir alors que le Duc d'Orleans l'abandonnoit, & n'alloit plus au Palais qu'à regret. Il ne ſe trompoit pas; car déja le Duc d'Orleans, aiant pris gout aux conſeils des Frondeurs, avoit impatience de profiter à ſon avantage de la Diſgrace du Prince de Condé. Il lui ſembla que la Cour lui donnoit une belle occaſion d'ètre le Maître de la France, c'eſt à dire de jouir lui ſeul de toute la faveur, & de toutes les graces de la Régente.

D'autre côté, la Reine & ſon Miniſtre, laſſés de la Domination de Mr. le Prince, le régardoient comme l'Uſurpateur de l'Autorité Roialle, & comme un Prince qui étoit à craindre par ſa hauteur, & par ſon ambition. L'Affaire de Gerſé, le Pont-de-l'Arche, le Mariage du Duc de Richelieu, & ſon averſion pour le Mariage de la Niece du Cardinal,

avoient

avoient tellement comblé la mesure, 1650.
que la Reine, ni son Ministre, ne pouvoient plus souffrir cette grandeur si formidable, qui, selon les apparences, pouvoit devenir dangereuse à l'Etat. Elle étoit de mauvais augure au moins pour le Ministre en son particulier, & par cette raison le Cardinal Mazarin entra volontiers dans toutes les Propositions de ses Ennemis. Il crut que ce qu'il devoit au Roi, & ce qu'il se devoit à lui même, l'obligeoient de mettre des bornes à la Puissance de ce Prince, qui n'en vouloit plus avoir sur aucun sujet. Les Frondeurs, pour réüssir dans leurs desseins, rendirent l'Abbé de la Riviere suspect à la Reine, au Ministre, & à son Maître, selon que lui même en avoit donné d'amples matieres; & n'oubliant rien de tout ce qui pouvoit le détruire, n'alléguérent point en sa faveur les marques qu'il avoit données d'aimer son devoir, & de ne s'en être jamais écarté sur aucun sujet, qui pût être entiérement contraire au Bien de l'Etat. Ce Favori, trop assûré de la chose du monde qui

1650. par sa nature doit être la plus incertaine, agissoit comme s'il lui eût presque été impossible de perdre les bonnes graces de son Maître, & hazardoit de lui déplaire en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Ses intérêts l'aveuglérent, & cette conduite fut cause que le Duc d'Orleans lui cacha toûjours les hardis desseins de ceux qui le haïssoient, & qui sçurent donner à toutes ses actions une mauvaise explication. Ce demi Ministre s'aperçût alors, qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du Duc d'Orleans pour Mr. le Prince; & ne voiant point la grandeur de ce mal, ses causes, ni ses effets, bien loin de suivre les sentimens de son Maître, il voulut s'y opposer. Il le fit, tant pour obliger Mr. le Prince, que pour détruire le pouvoir de la Cabale Frondeuse, dont il étoit haï. Il disoit alors à ses Amis, pour se justifier de ce qu'il paroissoit avoir des sentimens contraires & différens de ceux de Monsieur, qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir; mais, qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la di-

vision entre ces deux Princes, parce- 1650.
que la Cour n'étoit pas en état de faire un grand coup, qui pût abatre la Puissance de Mr. le Prince; qu'il craignoit que celle du Duc d'Orleans ne se trouvât annéantie, sous l'éclat de l'autre; & qu'elle ne fût mal soutenue de l'Autorité Roiale, qui paroissoit sans force & sans vigeur; mais, la vérité est, qu'il espéroit toutes les semaines sa promotion au Cardinalat. Ses desseins n'alloient qu'à temporiser, pour gagner le tems où son ambition devoit être satisfaite; & comme les hommes se font toûjours à eux mêmes des excuses pour leur fautes presentes, qu'ils réparent par des desirs vertueux pour l'avenir, il s'imaginoit sans cesse, qu'après son élévation, qui le mettroit dans un état de stabilité, il travailleroit fortement à la grandeur du Duc d'Orleans, au Bonheur de l'Etat, & à l'Abbaissement de Mr. le Prince. Il suivoit sa passion, & agissoit, selon que tous les hommes ont presque accoûtumé de le faire, qui, en croiant se sauver, travaillent souvent à leur perte. Les cho-

ses,

1650. ſes, qui ſe paſſoient, & qu'on lui cachoit ſoigneuſement, alloient anéantir en lui toute ſon ambition, par la fin de ſon crédit, & de ſa faveur; & il auroit été heureux, ſi par un ſage détrompement de toutes ces choſes, il eût apris à connoître ce qu'elles ſont en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir, il faut ſe ſouvenir du Siege de Paris, & de la Guerre fomentée par le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort; qu'alors Mr. Prince avoit été l'apui du Miniſtre, celui ſeul qui a ſon égard ne balança jamais, & qui dans cette occaſion avoit marché le plus droit à maintenir ſa fortune penchante, & au ſoutien de l'Autorité Roiale. Il faut ſe ſouvenir, qu'après avoir gagné quatre Batailles contre les Etrangers, il avoit acquis la haine publique, & toute ſa Famille en particulier, pour cette querelle Roiale, dont il s'étoit fait le deffenſeur. Il ne faut pas oublier, que Madame de Chevreuſe, étant en Flandres, avoit été d'intelligence avec les Frondeurs, que Laigue avoit été traiter avec l'Eſpagnol,

par

par le moien de cette Princeſſe ; que 1650.
le Duc de Beaufort avoit été mis à la Baſtille, en partie à la ſuſcitation de feu Mr. le Prince, & que Madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'Ennemie de Madame la Princeſſe, qui, Mere d'un Fils auſſi puiſſant que l'étoit alors le Duc d'Anguien, avoit fiérement bravé ſes Ennemis, & n'avoit rien oublié pour ſatisfaire ſa vengeance.

La Ducheſſe d'Aiguillon qui eut part à ce conſeil, étoit auſſi dans un poſte qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la Régence elle avoit à peine ſauvé le Havre ; & ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échapé les effets de la haine, que vrai ſemblablement, la Reine devoit avoir contre elle. Le feu Prince de Condé, & Mr. le Prince ſon Fils, l'avoient fort tourmenté en lui ſuſcitant des Procès ſur la ſucceſſion du jeune Duc de Brezé, Frere de Madame la Princeſſe la Fille ; mais enfin, les choſes venant à changer, comme Ennemie de Mr. le Prince, elle eut part à ſa priſon, & comme habile, elle trouva le moien d'en-

1650. d'entrer dans cette Intrigue, par la voie du Duc d'Orleans. Voici comme elle y réüssit.

Le Duc d'Orleans, comme je l'ai déjà dit, avoit tendrement aimé Soyon, Fille d'honneur de Madame. Cette Fille, touchée de dévotion, ou de quelque chagrin, s'étoit jettée dans le grand Couvent des Carmelites, à dessein de se faire Religieuse. Monsieur, ne pouvant souffrir son absence, se servit de l'Autorité Roiale, de celle du Parlement & de la sienne propre, & des Conseils de toutes les Amies de Soyon, pour l'en faire sortir. Celle, dont il reçut le plus de secours, fut Madame d'Aiguillon toute puissante sur le Pere Leon Confesseur de Soyon, Carme, qui avoit pour le moins autant d'Ambition que de Piété. Elle s'y appliqua avec tant de force, qu'enfin elle trouva le moien de rassûrer la conscience de cette Fille, & de la faire revenir à la Cour, avec esperance de devenir bien tôt Dame d'Atour de Madame, afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord, qu'elle y a vécu

avec

avec tant de piété & de vertu, & 1650.
qu'elle a montré ſi nettement le vouloir mépriſer, que l'on doit plûtôt eſtimer ſon retour, qu'y trouver à redire. Madame d'Aiguillon, pour tirer quelque avantage de ſa Négociation, perſuada au Duc d'Orleans, que l'Abbé de la Riviere, jaloux de la Faveur de Mademoiſelle de Soyon, l'avoit par ſes intrigues preſsée de ſe faire Religieuſe. Elle n'en avoit, à ce que j'ai oüi dire, nulle marque véritable; mais, comme elle vouloit la perte du Prince de Condé, qu'elle croioit l'Abbé affectionné à ſes intérêts, & Ami de la nouvelle Ducheſſe de Richelieu, qu'elle avoit ſujet de haïr, elle crut qu'il étoit neceſſaire, de lui faire perdre les bonnes graces de ſon Maître. Il eſt a préſumer, qu'elle a pû ſçavoir des choſes ſur ce ſujet, que j'ai ignorées, & qu'elle pouvoit ſans ſcrupule l'accuſer de cette paſſion, qui vrai ſemblablement devoit être dans ſon ame. Comme cette Dame, par ſa ſcience, ou par ſes ſoupçons, fut facilement portée à croire que ce Favori avoit été ſuſceptible d'une grande jalouſie,
le

1650. le Duc d'Orleans en fut de même aisément persuadé; & sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai, il le crut, à cause des autres doutes qu'il commençoit d'avoir contre lui. Il s'imagina du moins que l'Abbé de la Riviere avoit souhaité que Mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmelites; & cette pensée étant reçuë par une ame déja mal disposée fut capable de le détruire auprés de lui. Ce fut par là que les Frondeurs, qui haïssoient l'Abbé de la Riviere se liérent à Madame d'Aiguillon; & ce fut la voie qu'elle prit, pour entrer dans le secret de cette grande Négociation. Elle lui fut confiée par les Frondeurs & le Ministre, qui tous étoient résolus de perdre la Riviere. Elle avoit les Clefs de la Citadelle du Havre, qui, par la fidélité de de Bar, lui étoient demeurées, malgré son Neveu le Duc de Richelieu, & malgré les diligences de Mr. le Prince; si bien que le Ministre la trouvant propre à bien des choses, tant par la sureté qu'on devoit prendre dans sa haine, que par l'opinion qu'il avoit de sa ca-

capacité, il ne fit point de difficulté 1650.
de lui parler de ce grand projet. Ce fut donc le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, Madame d'Aiguillon, le Marquis de Noirmoutier, & Laigue, qui traitérent cette Affaire avec la Reine, le Duc d'Orleans, & le Ministre. Le Duc de Beaufort n'en sçût rien, parceque la Cabale Frondeuse crut qu'il le diroit à Madame de Montbazon; & cette Dame n'étoit pas assez estimée de toute la Troupe, pour la rendre maîtresse de leur sort.

Ce dessein de faire arrêter Mr. le Prince plut au Ministre, non seulement pour se voir délivré d'un Prince du Sang qui le méprisoit, mais encore parce qu'il crut qu'il alloit être le Maître de la France. Il voioit une des Cabales détruite par la perte de leur Chef: l'autre, qui sembloit se donner à lui, ne lui faisoit plus de peur; & par la disgrace de l'Abbé de la Riviere, il espéroit qu'à l'avenir, il auroit le même crédit auprès du Duc d'Orleans, que jusques alors il avoit eu auprès de la Reine, & qu'ainsi sa Domination seroit entiere & assûrée.

Les

1650. Les Frondeurs avoient d'autres pensées. Ils entroient en apparence dans les interêts du Ministre ; mais, n'aiant plus ce redoutable Prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le Cardinal, foible & haï, n'oseroit leur rien refuser, & qu'il leur seroit tout-à fait soumis ; que le Duc d'Orleans n'aiant plus la Riviere, le Coadjuteur leur Ami le gouverneroit, pour lequel il montroit avoir de l'inclination & de l'estime ; que ce Prince, étant conduit par eux, se rendroit le Maître de la Cour, & que par lui leur Puissance s'établiroit sur tous, d'une maniere stable & permanente. Madame de Chevreuse se vit en état alors de faire revivre les anciens desirs, qu'elle avoit conçus au commencement de la Regence, de gouverner la Reine ; & son esperance fut d'autant mieux fondée, qu'elle & sa Cabale prétendoient à l'avenir la posseder par force, & par consequent avec plus de sûreté.

La Cour interieurement en cet état prend la résolution d'éxécuter promptement son dessein, & d'arrêter Mr. le Prince, le Prince de Con-

ti, & le Duc de Longueville, afin 1650.
que les deux derniers ne puissent par une Guerre Civile secourir le prémier. J'ai oüi dire depuis à la Reine, parlant de la Prison de ce Prince, qu'étant un jour au Conseil avec le Duc d'Orleans & son Ministre, elle, & eux, s'étoient écriés, que ce seroit un beau coup à faire, que d'arrêter Mr. le Prince; qu'après y avoir bien pensé, la chose leur parût necessaire & faisable; qu'ensuite par les événemens & le tems, elle leur avoit paru facile; & qu'ils l'avoient enfin executé sans nulle peine. Quand la Reine, pour la seconde fois, parla de cette Affaire au Duc d'Orleans, elle le conjura tout de nouveau, de ne point confier ce secret à la Riviere. Cette priere étoit particuliérement fondée, sur ce que dans le dernier Accommodement du Prince de Condé avec le Cardinal, dont l'Abbé fut le Négociateur, Mr. le Prince desira qu'il lui donnât sa parole, que le Duc d'Orleans ne consentiroit jamais à sa Prison, au cas qu'on vint à y penser, sans qu'il l'en avertit; & souhaita que le Duc d'Orleans,

1650. en ſa preſence, l'aſſûrât de la même choſe. Il crut que la Reine n'auroit jamais ce deſſein ſans que le Duc d'Orleans y eut part, & qu'étant en ſûreté du côté de ce Prince, & de ſon Favori, il n'avoit rien à craindre. L'Abbé de la Riviere, qui ne voulut pas lui donner ſa parole, ſur une choſe de cette conſequence, ſans la participation de la Cour, prit celle de la Reine, & de ſon Miniſtre, avant que de s'engager au Prince de Condé; & enſuite lui donna cette ſûreté, en préſence même de ſon Maître. La Reine & le Cardinal la donnérent de bon cœur pour avoir la Paix; car, alors, ils ne penſoient pas encore à ſe ſervir contre lui des remedes extrêmes; mais le tems les aiant perſuadez que l'uſage en étoit utile à l'Etat, l'Abbé de la Riviere, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empreſſement à ſervir Mr. le Prince, fut la victime offerte pour tous les Acteurs, en faveur de ce grand deſſein. La deffiance, que la Reine eut de lui, fut cauſe de ſa perte; ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du Duc d'Orleans,

qui

qui lui fit voir des crimes en la personne de celui qu'il avoit aimé, qu'il crut être obligé de punir. Il est à croire néanmoins, que ce Favori se seroit accommodé de cette avanture, qui l'auroit délivré de la crainte éternelle du Prince de Conti, qui, selon son caprice, pouvoit toûjours lui ôter la Nomination de son Chapeau; mais, son innocence lui fut inutile, à cause de ses fautes apparentes. 1650.

Celui, dont la liberté étoit menacée, paroissoit embarassé. Le Public étoit attentif à voir comment il décideroit sa querelle, & de quelle maniere elle passeroit au Parlement. Ce Prince sentoit que ses intérêts n'étoient pas soutenus : il fulminoit contre les Frondeurs, & publioit hautement, que s'il n'en tiroit raison par la Justice, il se la feroit lui-même, & le plus fortement qu'il lui seroit possible. Il se plaignoit du Duc d'Orleans, qui l'abandonnoit, disant à ses Amis qu'il faisoit le malade quand il le prioit d'aller au Parlement; & l'Abbé de la Riviere, inutilement occupé du desir de la Paix, travailloit à la maintenir entre

1650. ces deux Princes, comme à la plus importante Affaire de l'Etat.

Le seizieme Janvier, Marrineau, ce Prisonnier qu'on avoit arrêté en basse Normandie, arrive à Paris. Le Prince de Condé redouble ses sollicitations, & on députa deux Conseillers pour examiner ce Prisonnier. La Fronde devenuë plus puissante, on ordonna que sans délai, le Prisonnier examiné, on jugeroit l'Affaire du Duc de Beaufort & du Coadjuteur, separément de celle de la Boullaie, ainsi qu'il a été déjà dit, & sans aucun retardement. Comme le Prince de Condé apperçût le crédit de ses Ennemis, il en témoigna de grands ressentimens ; & un de ses Domestiques, personne de qualité, me conta que son chagrin alors l'empêcha de dormir plusieurs nuits, qu'il se promenoit souvent dans sa chambre, & qu'il passoit beaucoup d'heures à écrire & à consulter ses Affaires: mais, pendant qu'il menace ses Ennemis, qu'il prie ses Amis, & qu'il se plaint d'un petit mal, de plus grands malheurs étoient prêts de tomber sur sa tête, pour lui montrer

que

que tous les hommes, de quelque 1650.
condition qu'ils ſoient, ne peuvent jamais être entiérement heureux. Quoi que ſa mauvaiſe fortune ait toujours été environnée de Gloire, & que ſa Priſon même, ait été ſuivie d'un bonheur éclatant, on peut dire néanmoins qu'il perdit avec la liberté, une grandeur, & une puiſſance, qui juſques à ce jour, avoient été accompagnées de toute la félicité, qui ſe pouvoit ſouhaiter dans la vie d'un grand Prince. Dieu ſe plaît d'ordinaire, dans le tems de la proſpérité, de nous faire voir la fragilité des biens paſſagers : Enfin, les meſures furent priſes pour éxécuter ce qui devoit changer tant de choſes. Le Duc de Longueville étoit malade à Chaillot : il avoit montré aſſez d'averſion pour venir chez le Roi, à cauſe de certains Avis qu'il avoit reçus; mais, aiant promis de ſe trouver au Conſeil pour une Affaire du Marquis de Beuvron dont on devoit parler, la Reine délibéra de prendre cette occaſion pour éxécuter ſon deſſein. Elle fit ſemblant de ſe trouver mal, & cette feinte indiſpoſition lui

1650. donna le prétexte de faire fermer ses portes, de peur du bruit. Le Conseil amenoit une grande foule de monde au Palais Roial, & cette action demandoit la sûreté & par conséquent la solitude. Cette raison obligea la Reine d'ordonner au Capitaine de ses Gardes, de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le Conseil, le Duc d'Orleans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce Prince, qui vivoit en sureté sur sa parole.

La Reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal à la tête; & je lui ai oüi dire depuis, qu'elle eut besoin de s'y mettre pour cacher le trouble de son ame, qui fut grand, quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la Princesse, qui avoit le privilege de la voir, quand même elle ne voioit personne, vint la visiter à cette même heure; ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la Reine: car, elle avoit de la bonne volonté pour elle, & sçavoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de Mr. le Prince.

ce.

ce. Dans cette occasion, elle se souvint avec beaucoup de regret & de compassion, à ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, que Madame la Princesse avoit toûjours reçu ses caresses avec une reconnoissance, qui approchoit de l'idolatrie, & qu'elle ne méritoit pas qu'elle la privât de joie le reste de sa vie. Cette Mere infortunée, bien ignorante de son malheur, s'assit au chevet du lit de la Reine, & lui fit mille questions sur sa maladie, qui toutes procedoient d'une veritable inquiétude; car la Reine étoit toûjours si saine, qu'il étoit difficile de ne se pas étonner quand elle se plaignoit: mais, toutes ses paroles furent de nouvelles matieres de douleur à celle qui avoit plus de santé que de repos, & autant de volonté de lui faire du bien, que de necessité de lui faire du mal. 1650.

Le matin de ce jour, le Prince de Condé alla voir le Cardinal, qu'il trouva occupé à parler à Priolo Domestique du Duc de Longueville, à qui le Cardinal dit mille douceurs pour son Maître, le priant de se trouver après midi au Conseil. Mr. le

1650. Prince, entrant dans la Chambre du Ministre, lui dit de continuer son discours : puis, s'approchant du feu, il trouva de Lionne, Sécrétaire du Cardinal, qui écrivoit, sur une petite table, certains ordres nécessaires pour l'éxécution de l'Affaire du jour. De Lionne les cacha soigneusement sous le tapis, faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette Visite finie, le Prince de Condé alla diner chez Madame sa Mere. Elle avoit eû quelque avis, ou quelque pressentiment de sa Disgrace ; si bien qu'après le diner, aiant tiré à part Mrs. ses Enfans, elle dit au Prince de Condé de prendre garde à lui, & qu'assûrément la Cour ne lui étoit point favorable. Mr. le Prince lui répondit que la Reine l'avoit encore assûré depuis peu de son Amitié, que le Cardinal vivoit fort bien avec lui, mais que sans doute le mal venoit de la Riviere qui le trahissoit, & qui faisoit pancher son Maître du côté des Frondeurs. Puis, il dit au Prince de Conti son Frere, qu'il vouloit ce jour même en sa présence le gourmander comme il le méritoit. Le Prince de Mar-

Marſillac, par un eſprit de pénétration & d'habileté, avoit ſouvent jugé que les Affaires alloient mal pour leur Parti ; & dans cette penſée, il leur recommandoit toûjours de ne ſe trouver jamais tous trois au Conſeil ; mais, l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne profiteroient point de ſes Avis. Le Prince de Condé fut le prémier qui alla chez la Reine, & les deux autres le ſuivirent bien-tôt après. Il y trouva Madame ſa Mere, & demeura quelque tems dans la ruelle du lit de la Reine, en ſimple converſation. Comme il avoit beaucoup d'Affaires & beaucoup de chagrin dans l'eſprit, après quelques diſcours communs il quitta la Reine, & laiſſa Madame la Princeſſe auprès d'elle. Ce fut la derniere fois qu'il la vit, & le dernier moment qui les ſépara pour jamais. Le Prince de Condé paſſa dans le petit Cabinet, d'où l'on entre par un autre en forme de paſſage dans une Gallerie, où d'ordinaire ſe tenoit le Conſeil. De ce petit paſſage, on alloit auſſi dans l'Appartement du Cardinal. Mr. le Prince y voulut aller ; mais, il le rencontra dans ce mê- 1650.

1650. me lieu, qui venoit chez la Reine. Ils s'arrêtérent en cet endroit, & ce Prince parla long-tems des Affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le Parlement donnoit à ses Ennemis, & le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du Duc d'Orleans. Il vint ensuite à se plaindre de l'Abbé de la Riviere, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son Maître le Parti de la Fronde. Il dit au Cardinal, qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence; & sçachant qu'il étoit chez le Maréchal de Villeroi, Gouverneur du Roi, qui étoit malade, ils l'envoiérent quérir. L'Abbé de la Riviere, aprenant que de telles personnes le demandoient, se hâta de venir; mais, il trouva pour entrer chez la Reine de si grandes difficultez, à la porte de la Salle de ses Gardes, qu'il eut peur que cette severité ne le regardât; car, sans rien sçavoir de particulier, il voioit les choses broüillées, & ne se sentoit pas si bien avec son Maître qu'à l'ordinaire. Cominges, alors Lieutenant des Gardes

des de la Reine, qui avoit reçû l'ordre conjointement avec Guitaut son Oncle, pour cet Emprisonnement, voiant que ses Gardes ne vouloient point laisser passer, selon l'ordre donné, les Gentilshommes qui suivoient là Riviere, eut peur que leur éxacte obéïssance ne lui donnât quelque soupçon. Il lui en fit des excuses, & commanda de le laisser entrer, lui & ses gens. Cette douceur le rassûra; & comme il fut arrivé Mr. le Prince & le Ministre ferméreut la porte sur eux. Alors, le Prince de Condé commença fortement à se plaindre de lui, lui disant qu'il le trahissoit auprès de son Maître; qu'il voioit trop qu'il étoit abandonné, & qu'il l'en accusoit entiérement. Il lui dit qu'il se devoit souvenir de toutes les promesses que le Duc d'Orleans, & lui en son particulier, lui avoient faites; que cependant ses Ennemis avoient plus de protection que lui; mais, qu'il se feroit justice à lui même, & sçauroit se vanger de ceux qui lui manquoient en cette occasion En parlant de toutes ces choses, il se mit à crier si haut, que la Reine, qui étoit atten- 1650.

1649. tive à tout ce qui se passoit, eût quelque legere crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être Mr. le Prince se plaignoit d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le Comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande Affaire de la Cour ; car, il étoit consideré du Cardinal : mais, comme il voulut entrer, ils le repoussérent en le renvoiant comme un importun, & continuérent leurs discours, jusques à ce que le Duc de Longueville arriva. Alors, Mr. le Prince pria le Cardinal, & l'Abbé de la Riviere, de cesser de parler de cette Affaire devant lui. Ce Prince n'avoit pas approuvé que le Prince de Condé eût entrepris cette Accusation contre le Coadjuteur, qui étoit en quelque façon de ses Amis : il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner, qu'il n'eût vû clairement son Crime ; & ce partage ambigu avoit déplû à Mr. le Prince. Leur conversation aiant été interrompuë pour quelques moments, ils s'occupérent à parler de choses communes, & peu après le Prince de Conti arriva.

Le

Le Miniſtre, voiant alors ces trois 1650.
perſonnes en état de ſubir la Loi du Souverain, manda à la Reine en leur préſence que tout étoit prêt, & qu'elle pouvoit venir au Conſeil, ce qui vouloit dire qu'elle pouvoit donner le dernier Commandement. La Reine auſſi-tôt donna congé à Madame la Princeſſe, diſant qu'elle alloit au Conſeil; & ce fut auſſi la derniere fois qu'elle la vit. Madame la Princeſſe, malgré ſes ſoupçons, ſortit ſans aucune penſée du mal qui dans ce moment lui devoit arriver, & la Reine manda aux Princes qui l'attendoient qu'ils pouvoient toûjours paſſer dans la Gallerie, & qu'elle alloit les trouver.

Le Prince de Condé paſſa le premier, le Prince de Conti ſon Frere après, enſuite le Duc de Longueville, & le reſte des Miniſtres. Mr. le Prince, en attendant la Reine, s'amuſa à parler au Comte d'Avaux, d'Affaires de Finances, & diſputa contre lui ſur quelque article qui regardoit les intérêts d'un de ſes Amis. Le Cardinal, qui étoit reſté dans ce petit paſſage, voiant les Princes en-

1650. trez dans la Gallerie, au lieu de les suivre, prit l'Abbé de la Riviere par la main, & lui dit tout bas, *Repassons dans ma Chambre, j'ai quelque chose de consequence à vous dire.* Ils s'en allérent ensemble : le prémier entiérement occupé de son dessein; & le second, comme lui même me l'a conté, fort en peine de ne sçavoir que penser de cette retraite si extraordinaire qui paroissoit lui annonçer quelque grand Evénement.

La Reine, d'autre côté, aiant quitté son lit, où elle s'étoit tenue toute habillée, donna l'ordre necessaire à Guitaut Capitaine de ses Gardes Elle prit le Roi, à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolution, & s'enferma avec lui dans son Oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance, elle fit mettre ce jeune Monarque à genoux, lui apprit ce qui se devoit executer en cet instant, & lui ordonna de prier Dieu avec elle, afin de lui recommander le succès de cette Entrepise, dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion, & de battement de cœur. Au lieu de

la Reine qu'on attendoit au Conſeil, 1650.
Guitaut entra dans la Gallerie. Mr. le Prince, qui s'amuſoit à cauſer, comme je l'ai déjà dit, car toutes ces choſes ſe firent en un même tems, voiant Guitaut qu'il aimoit venir à lui, crut qu'il avoit quelque grace à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette Penſée, & lui demanda ce qu'il deſiroit. Guitaut lui répondit tout bas, *Monſieur, ce que je vous veux, c'eſt que j'ai ordre de vous arrêter, vous, Monſieur le Prince de Conti vôtre Frere, & Monſieur de Longueville.* Mr. le Prince lui répondit bruſquement, *Moi! Monſieur de Guitaut, vous m'arrétez.* Puis, aiant un peu révé, *Au Nom de Dieu*, dit-il, *retournez à la Reine, & dites lui que je la ſupplie que je lui puiſſe parler.* Guitaut lui dit, que cela *ſans doute ne ſerviroit de rien*; *mais, que pour le ſatisfaire il s'y en alloit.* Comme le Prince s'étoit écarté des autres pour parler a Guitaut, & que Guitaut lui avoit parlé bas, perſonne de la Compagnie n'avoit entendu prononcer cet Arrêt contre la liberté de ce trois perſonnes; ſi bien que Guitaut le quittant pour aller parler

1650. ler à la Reine selon son desir, M. le Prince revint à eux, avec le visage un peu émû, & leur dit à tous, *Messieurs, la Reine me fait arrêter*, & se tournant vers le Prince de Conti & le Duc de Longueville, il leur dit, *& vous aussi mon Frere, & vous aussi Mr. de Longueville.* Continuant son discours, il s'adressa à toute la Compagnie, & leur dit à tous, *J'avoüe que cela m'étonne, moi qui ai toûjours si bien servi le Roi, & qui croiois être si assuré de l'Amitié de Mr. le Cardinal.* Puis, se tournant vers le Chancellier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la Reine, pour la prier de sa part qu'il pût lui parler, & pria aussi le Comte de Servien d'aller chez le Cardinal lui dire la même chose.

Le Chancelier partit pour aller trouver la Reine; mais, il ne revint point: & Servien, qui s'en alla chez le Cardinal, en fit autant. Cependant, Guitaut revint, qui lui dit de la part de la Reine, qu'elle ne le pouvoit voir, & qu'il avoit ordre d'éxécuter ses volontez. Alors, le Prince de Condé lui répondit d'un ton de voix tou-

tout-à fait paisible, *Et bien, je le* 1650.
veux, obeïssons; mais où nous allez vous mener? Je vous prie que ce soit dans un lieu chaud. Guitaut lui répondit qu'il avoit ordre de les mener au Bois de Vincennes. Mr. le Prince lui dit, *Et bien, allons.* En ce même tems, il voulut s'avançer vers le bout de la Gallerie, où est une porte qui alloit à l'Appartement du Cardinal, croïant sans doute pouvoir sortir par là; mais, comme il voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit, *Monsieur, vous ne pouvez sortir par cette porte; car Cominges y est avec douze Gardes.* Alors, il se tourna vers la Compagnie sans nulle marque de chagrin, aiant le visage serain, & tranquille, & en les saluant tous leur dit adieu, les priant de se souvenir de lui, de vouloir témoigner dans les occasions, comme gens de bien qu'ils étoient, combien il avoit été bon Serviteur du Roi, aiant toûjours vêcu comme tel, & qu'il étoit leur Serviteur à tous. Puis, s'adressant au Comte de Brienne, Sécrétaire d'Etat, il l'embrassa, & lui dit, *Pour vous, vous êtes mon parent.* Dans ce même

tems,

1650. tems, Guitaut fit entrer Cominges son Neveu, & les douze Gardes, par la porte du bout de la Gallerie où ils étoient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petite porte qui donne au Jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé, par où il falloit les mener. Mr. le Prince, voiant qu'il falloit suivre cette Escorte, avant que d'entrer dans l'Escalier, s'addressa à Cominges, & lui dit, *Cominges, vous êtes homme d'honneur & Gentilhomme. N'ai je rien à craindre*? Puis, il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, & l'Amitié qu'il avoit pour le petit Guitaut son cousin *, & tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnoissance. Ce fut Cominges, qui me conta peu de jours après toutes ces particularitez, s'étonnant de la présence d'esprit de ce Prince, & avec qu'elle promptitude il l'avoit fait souvenir de la maniere dont il l'avoit traité en toutes occasions. Cominges aiant donc vû par les choses qu'il lui dit, qu'il craignoit quelque dessein contre sa

* Ce petit Guitaut étoit au service de Mr. le Prince.

sa vie, lui répondit qu'il étoit homme de bien, & Gentilhomme, & que sur sa parole il devoit s'assûrer qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, & qu'il n'avoit nul commandement que celui de le mener au Bois de Vincennes. Sur cette assûrance, il le suivit, sans plus témoigner aucune inquietude, & sans dire même aucune parolle contre ses Ennemis. Le Prince de Conti ne parla point du tout : il demeura toûjours assis sur le petit lit de repos, qui étoit dans la Gallerie, sans montrer ni peur, ni chagrin, & se laissa conduire sans nulle résistance là où on voulut le mener. Le Duc de Longueville, qui avoit mal à une jambe, & qui ne trouvoit pas agréable de s'en servir en cette occasion, alloit lentement, & mal volontiers. Guitaut fut obligé de commander à deux Gardes de lui aider à marcher ; & comme dans l'âge avancé les esprits aiant moins de chaleur, les maux que l'on souffre abbatent sans doute d'avantage, Guitaut me dit ce même jour, qu'il avoit trouvé ce dernier accablé de tristesse, & qu'on voyoit dans 1650.

son

1650. ſon viſage qu'il avoit regardé cette Diſgrace comme un malheur qui le meneroit au tombeau.

Monſieur le Prince, marchant le prémier, arriva plûtôt que les autres à la porte du Jardin qui donne dans la ruë, par où il devoit ſortir. Il fallut attendre les deux Princes qui le ſuivoient, pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un Caroſſe qui les attendoit, & qui les devoit mener au Bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le Prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raiſon de cette avanture, & lui dit qu'il s'étonnoit infiniment, qu'il eût voulu prendre cette commiſſion, vû qu'il ſavoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit, qu'il le ſuplioit de conſidérer ce que les hommes attachez à leurs Maîtres, & au Service du Roi, étoient obligez de faire, quand il s'agiſſoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par ſon devoir de faire ce qu'il faiſoit. Ce Prince parût ſatisfait de ces ſentimens. Les deux autres Priſonniers arrivérent, comme ils parloient

loient ensemble ; & Guitaut alors ou- 1650.
vrant la porte, le Caroſſe ſe trouva tout prêt pour le recevoir, avec Comminges, & quelques Gardes. On les fit ſortir par la Porte de Richelieu, pour ne point traverſer Paris, avec cette proye ; ce qui les obligea de prendre un grand tour, & par de fort mauvais chemins.

Mioſſens, avec la Compagnie des Gendarmes du Roi, étoit poſté au Marché aux Chevaux, près de cette Porte de Richelieu. Il avoit eu ordre du Miniſtre de s'y trouver, pour deffendre contre le Duc de Beaufort, certains Priſonniers qu'on vouloit prendre ; & le Cardinal, pour lui ôter la connoiſſance de la vérité, lui fit quaſi comprendre qu'il auroit à ſe battre contre ce Prince Frondeur. Mioſſens accepta cette Entrepriſe comme brave & de grand cœur, mais avec quelque chagrin, ne voyant pas clairement, ni ce qu'il avoit à faire, ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle, ſon Lieutenant, lui donna quelque lumiére de ce deſſein ; & dans la colere qu'il eût, de voir que le Miniſtre n'avoit point eu de confiance en lui, il

1650. il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses Amis, afin d'en avertir par lui le Prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit point confié; mais, n'ayant point trouvé son Ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment que le Prince de Condé fut arrêté : & alors, étant allé au Palais Royal, pour être instruit pleinement, on lui apprit quelle étoit l'Affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le Prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, & que ces Prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les Complices de ses Ennemis; mais, sa croyance se trouva differente en ses fins, & ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces Prisonniers que Miossens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les Princes étoit détournée & difficile, le Carosse versa dans un mauvais pas. Aussi tôt qu'il fut à terre, M. le Prince, dont la belle taille, l'agilité, & l'adresse étoient incomparables, se trouva hors du Carosse, & au milieu de la Campagne, plus vite qu'un Oiseau

Oiseau qui seroit échappé de sa Cage; 1650.
& déjà prenant un faux-fuiant, il s'éloignoit de ses Gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre, & se mit à courre après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fosse, où il vouloit se jetter. Le Prince de Condé lui dit, (à ce que le même Miossens m'a conté) *Ne craignez point, Miossens, je ne prétens pas me sauver; mais veritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire.* Sur quoi il lui répondit qu'il le suplioit très humblement de ne lui point demander une chose, qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, & l'assûra qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité, mais qu'il falloit obéïr au Roi & à la Reine. On peut remarquer par cette Réponse, quelle est la difference du procedé d'un honnête-homme, quand on se confie en lui, ou qu'on le traite de suspect, puisque cé Miossens avoit eu le dessein de sauver ce Prince lors qu'il n'avoit point encore eu les ordres du Roi avec évidence. Je ne sçai s'il disoit vrai, quand il dit toutes ces choses; car, il eut été presque en tout estimable, par les belles qualitez qui étoient

1650. toient en lui, s'il eut eu autant de Vertus Chrétiennes, que de morales, & si en respectant la vérité dans l'Evangile, il eut haï le mensonge, & la vanité dans ses discours. M. le Prince étant donc arrêté par Miossens, il fallut attendre que le Carosse fut relevé. Alors Cominges & les Gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne, & de celles des deux autres Princes. Quand ils furent remontez, Cominges commanda au Cocher d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le Prince, l'entendant parler, lui dit en s'éclatant de rire, *Ne craignez rien, Cominges, personne ne doit venir à mon secours; car je vous assure que je n'ai prit nulles précautions contre ce voyage.* Peu après, il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa Prison, y ajoûtant que pour lui il ne le devinoit pas. Cominges, qui avoit de l'Esprit & qui avoit beaucoup lû, lui repartit qu'*il n'en sçavoit rien, mais qu'il devoit croire que son plus grand crime étoit pareil à celui de Germanicus, qui devint suspect à l'Empereur Tibere, pour valoir trop, pour être trop aimé, & pour être trop grand.*

Cette

Cette Réponse le fit rever quelques 1650.
momens ; puis il s'écria, *A l'heure qu'il est, Monsieur est bien eontent, de m'avoir joüé ce tour ; & son traitre de Favori*, (voulant parler de l'Abbé de la Riviere) *a sans doute tramé toute cette Affaire.* En entrant au Bois de Vincennes, il parut un peu touché, & dit à Miossens, qui au bas du Donjon prit congé de lui, qu'il le prioit d'assûrer la Reine qu'il étoit son trés-humble Serviteur. Quand ils furent arrivez dans la Chambre qu'ils devoient occuper, ils n'y trouvérent point de Lit pour les coucher. Ils furent contraints tous trois, pour se divertir, de joüer aux cartes. Ils passerent toute la nuit dans cette occupation ; & Cominges m'a dit, que ce fut avec gayeté & beaucoup de repos d'esprit. Le Prince de Condé, raillant le Prince de Conti & le Duc de Longueville, leur dit mille choses agréables ; ce qui témoignoit assez la fermeté de son courage, & que s'il avoit parû émû, & s'il avoit tant de fois inutilement demandé à voir la Reine & le Ministre, la vivacité de son Esprit & la force de ses passions,

1650. y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le Prince ajoûta à l'occupation, outre le jeu, une grande Dispute qu'il eut avec Cominges touchant l'Astrologie : & j'ai oüi dire à ce même Cominges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures, que celles qu'il eut dans sa conversation ; & que s'il eut pû n'être pas touché de compassion de son malheur, & qu'il eut été capable de cette severité, qu'il faut avoir pour garder des personnes de cette conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le tems de sa Prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se separant de lui, & que M. le Prince en l'embrassant avoit aussi eu les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le Prince ni le Gentilhomme n'étoient pas tous deux accusez d'être susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la Reine dans son Oratoire, qui ne voulut point écouter les prieres du Prince de Condé. Comme elle sçut qu'ils étoient tous descendus, & montez en Carosse, elle demeura en-

encore quelque tems dans cette tran- 1650.
quilité, afin de laisser achever de conduire les Prisonniers. J'ai aussi laissé le Cardinal Mazarin passant dans sa Chambre, & avec lui l'Abbé de la Riviere. Il lui dit, quand il y fut, qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu d'entrer au Conseil, parce que la Reine faisoit arrêter M. le Prince, le Prince de Conti, & le Duc de Longueville. L'Abbé de la Riviere fut d'abord si étonné de cette Nouvelle, que ne la pouvant croire, il la traita de fabuleuse, & y répondit assez longtems comme à une raillerie; jurant qu'il étoit impossible que cela fût, jusques là que l'un & l'autre en vinrent au point d'en rire de toutes leurs forces. Le prémier rioit de ce que la chose étoit véritable, & l'autre de ce qu'il la croioit fausse. Enfin, l'Abbé de la Riviere, voiant entrer le Comte de Servien, qui vint dire en sa présence au Cardinal, que M. le Prince demandoit à lui parler, & Miossens venir recevoir le dernier ordre de la bouche du Ministre, alors l'Abbé de la Riviere ne douta plus de la vérité de l'Histoire; & s'adressant au Car-

1650. dinal, bien changé de sa prémiere gaïeté, lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eut caché cette Affaire; qu'il se voioit perdu; & qu'il n'avoit pas mérité de la Reine, ni de lui, ce mauvais traitement. Le Cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison, qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein, étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le Prince, lui ayant donné parole de la part de son Maître le Duc d'Orleans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison. L'Abbé de la Riviere n'étant point satisfait de cette raison, & voulant effacer dans l'esprit du Ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le Prince de Condé de ce péril, s'emploia de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé des biais pour manquer à la parole qu'il avoit donné à M. le Prince, tant à cause que la volonté absoluë de son Maître devoit être la regle de la sienne, que pour les nouveaux manquemens du Prince envers la Reine, qui lui en auroient donné assez de pretextes. Il l'assûra de plus, que lui ôter le Prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien

bien du monde. Il lui dit, qu'il ne 1650.
pouvoit douter de cette vérité, & qu'ainſi il voioit clairement, qu'il l'avoit voulu perdre. Le Cardinal, ne ſçachant que lui répondre, le prit par la main, & le mena chez la Reine, qu'ils trouvérent encore enfermée dans ſon Oratoire. Cette Princeſſe étoit préparée à ce qu'elle devoit lui dire. Elle les fit entrer dans le lieu où elle étoit, & fermant la porte ſur eux, elle lui fit des excuſes de ce qu'elle venoit de faire contre lui, & l'aſsûra qu'elle lui conſerveroit le Chapeau de Cardinal, & le racommoderoit avec ſon Maître. Ce n'étoit pas le deſſein de la Reine, & moins encore celui du Miniſtre, qui ne vouloit point ſouffrir, dans le poſte où alloit être le Duc d'Orleans, un Favori auprès de ſa perſonne, qui, voulant être Cardinal, auroit été ſon égal en Dignité, & peut-être plus puiſſant que lui. L'Autorité Roiale étant affoiblie, il auroit eu lieu de craindre que venant à perdre cet eſprit pacifique qu'il avoit eu juſqu'alors, il ne lui donnât des Affaires. Mais, comme les plus habiles ſe trompent ſouvent en leurs

1650. raiſonnemens, peu après le Cardinal connut qu'il avoit mal pris ſes meſures; car, il rencontra véritablement dans les Frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la perſonne de celui là. Après cette douce converſation, l'Abbé s'en alla trouver ſon Maître à Luxembourg, plein de trouble, d'eſpérance, & de crainte. Il trouva que le Duc d'Orleans étoit ravi du bon ſuccès de cette Avanture, & fort embaraſſé avec lui. Il s'approcha de ce Prince, lui reprocha la défiance qu'il avoit euë de lui, & tacha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le ſoupçonner d'infidélité; mais, ſur toutes ces paroles, ce Prince fut ſans cœur & ſans oreilles. Les fineſſes du Miniſtre, l'Affaire de Mademoiſelle de Soyon, l'Intrigue de la Ducheſſe d'Aiguillon, & toute la Fronde qu'il avoit mépriſée pour M. le Prince, & pour Madame de Longueville, avoient donné de ſi rudes aſſauts à la bonne volonté que le Duc d'Orleans avoit euë pour lui, qu'enfin ſa perte étoit réſoluë. Il n'en falloit pas moins pour ruiner la Fortune de ce Favori: elle avoit paru fortement établie; &

peu

peu d'hommes en ce tems-là, ſoumis 1650. à la faveur des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ont eus plus de Bonheur & de Puiſſance. Le Duc d'Orleans étant donc changé pour lui il l'abandonna à ſes Ennemis, & leur promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de lui. La colere, que M. le Prince avoit eûë contre lui un moment avant ſa priſon, ne lui ſervit de rien. Le Duc d'Orleans demeura toûjours perſuadé que ſon Chapeau lui avoit renverſé la raiſon, & que cet intérêt l'avoit fait manquer à ſon ſervice, & à ce qu'il lui devoit; ce que, ſelon les apparences, il avoit eû quelque ſujet de croire. Quand la Reine ſçût que les Princes étoient en chemin & presque en ſureté, elle envoia auſſi-tôt après M.de la Vrilliere Sécrétaire d'Etat, mander à Madame de Longueville, de la part du Roi & de la ſienne, de la venir trouver au Palais Royal, où le deſſein étoit de l'arrêter. On ne la trouva pas chez elle, & ſes gens lui allérent apprendre ſon malheur chez la Princeſſe Palatine où elle étoit. Cette Nouvelle la fit évanoüir, à ce que m'a dit depuis la même Princeſſe Pa-

 latine,

1650. latine, & jamais perſonne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors. Elle alla auſſi-tôt après à l'Hôtel de Condé, pour y voir Madame la Princeſſe ſa Mere, à qui elle cria en entrant dans ſa Chambre, *Ha, Madame! mes Freres*, ... Madame la Princeſſe ignoroit encore la deſtinée de ſes Enfans. Le Comte de Brienne étoit venu la trouver par le commandement de la Reine, pour lui apprendre leur malheur; mais, il n'avoit encore ôſé lui donner ce coup mortel. Cette Princeſſe alors entendant ainſi crier Madame ſa Fille, ſurpriſe d'étonnement lui répondit, *Helas! qu'y a-t-il? Mes Fils, mes Enfans, ſont ils morts? & qu'en a-t-on fait?* Le Comte de Brienne s'étant approché d'elle lui dit que non, mais que la Reine les avoit fait arrêter, & qu'il étoit venu de ſa part pour l'en avertir. Il lui ordonna en même tems de la part du Roi d'aller en l'une de ſes Terres, & d'emmener avec elle, ſa belle Fille, & le Duc d'Anguien ſon Petit Fils.

La Vrillierre, qui étoit allé chercher Madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trouver

ver la Reine au Palais Roial, ne l'a- 1650.
yant point rencontrée chez elle, la vint chercher à l'Hôtel de Condé. Elle répondit à cette Ambaſſade, qu'elle alloit demander avis à Madame ſa Mere, de ce qu'elle feroit, & ces deux Princeſſes dans cet Entretien ſouffrirent enſemble tout ce que la douleur ad coûtume de faire ſentir en de ſemblables occaſions. Madame de Longueville, prenant conſeil de Madame ſa Mere, jugea que la Reine ne la vouloit voir, que pour l'arrêter. Elle fit ſemblant de vouloir obéïr; & voiant qu'il n'étoit pas tems de s'amuſer à pleurer, au lieu d'aller trouver la Reine, elle pria la Princeſſe Palatine ſa meilleure Amie, de la mener hors de l'Hôtel de Condé, pour aviſer avec elle, ce qu'elle avoit à faire. La Princeſſe Palatine la prit auſſi tôt dans ſon Caroſſe, & la mena dans une petite Maiſon du Faubourg St. Germain, d'où elle envoya querir Mademoiſelle de Longueville ſa Belle-Fille, afin de la mener avec elle. Ses Amis la vinrent trouver en ce lieu. Le Prince de Marſillac, & ſon beau-Frere le Marquis de Silleri, lui of-

1650. frirent de la ſuivre , & de la ſervir dans cette occaſion, ce qu'elle accepta volontiers, comme le ſeul ſecours qui lui reſtoit. Elle ſe mit dans le Caroſſe de ſon Amie, qui l'aſſûra de la ſervir fidélement pendant ſa diſgrace ; ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté, & de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même, marchant toute la nuit, à deſſein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain, auſſi laſſe qu'elle étoit affligée ; & pour comble de déſolation, elle n'y fut pas favorablement reçûë. Ses Enfans demeurérent auprès de Madame la Princeſſe ſa Mere, qui n'aiant pas eû de part à ſes Intrigues, en eût une toute entiere aux malheurs que lui cauſa ſon ambition, & à ceux qu'elle avoit procurez à toute ſa Famille.

Une demie heure après que le Prince de Condé fut arrêté, Chavigni, qui étoit dans ſes intérêts, ignorant encore cette Nouvelle, alla viſiter Madame du Pleſſis Guenegaud, qui venoit de la ſçavoir par un Laquais que ſon Mari lui avoit envoyé ; car,

car, étant Sécrétaire d'Etat, il avoit 1650.
été au Conseil un des témoins de cet Emprisonnement. Cette Dame étoit Fille du feu Maréchal de Praslin. Sa naissance lui donnoit pour Parents beaucoup de personnes de grande qualité, & son mérite lui donnoit aussi beaucoup d'Amis. La Reine, qui ne la connoissoit pas particulierement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses bonnes qualitez pouvoient mériter : & son cœur rempli de ce noble orgueuil, qui paroit légitime à la raison humaine, lui faisoit desirer de se faire à elle même, & chez elle, une espece de domination, qui la pût consoler de ces privations ; car, elle ne les pouvoit souffrir sans peine quand elle étoit à la Cour. Par toutes ces raisons, elle recevoit beaucoup de visites, & il y avoit peu de secrets dans le Cabinet, qui lui fussent cachés. Elle étoit naturellement susceptible de beaucoup de haine, & de beaucoup d'amitié : sa tendresse pour ses Amis l'obligeoit de prendre part à leurs intérêts; & elle se trouvoit sans y penser, & sans consulter la raison, presque toûjours op-

1650. poſée, à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux, qui haïſſoient le Miniſtre, rencontroient en elle de la fidélité, de la lumiere, & beaucoup d'animoſité contre lui, quoique peut-être ce fût injuſtement, & plus par fantaiſie que par aucun ſujet apparent qu'elle eut de ſe plaindre de lui. Comme ils la croioient capable de ſecret, & auſſi propre à les conſeiller dans leurs Affaires, qu'à les conſoler de leurs chagrins, ils alloient en foule décharger dans ſon ame les inquiétudes que le commerce du monde fait ſentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ſes propres ſentimens, elle prenoit part à l'emporrement des autres, & ce mêlange la rendoit trop ſenſible à tout ce qui, à cet égard, pouvoit lui plaire, ou lui déplaire. Outre ces qualitez bonnes & mauvaiſes, elle avoit une vertu ſans tache, elle étoit aſſez aimable de ſa perſonne, & parmi un ſerieux capable des plus grandes choſes, elle avoit une gaieté extrême, qui par le plaiſir de la Société faiſoit rencontrer dans ſa converſation beaucoup de biens enſemble. Cette Dame, telle que je la re-

représente, étoit chérement aimée de Chavigni : il n'avoit rien de caché pour elle, & l'étroite liaison qu'il avoit prise avec Mr. le Prince contre le Ministre lui étoit connuë. Quand elle le vit, ne doutant pas de la peine que lui causeroit sa Prison, elle lui en parla en le plaignant. Chavigni, qui ne la sçavoit point encore, apprenant cette Nouvelle, fut saisi d'une vive douleur : elle le surprit, & l'étonna ; & après avoir révé quelques momens, il leva les yeux au Ciel, & frappant des mains l'une contre l'autre il dit, *Voilà un grand malheur pour Monsieur le Prince, & pour ses amis ; mais, il faut avoüer le vrai, le Cardinal a bien fait : sans cela, il étoit perdu.* Ces Paroles cachoient sans doute beaucoup de misteres ; & vû l'état des choses, on peut dire que le Ministre en cette occasion n'avoit pas été mal-habile, & qu'il méritoit un favorable succès de sa hardiesse. 1650.

La Reine, aiant appris que les Princes étoient arrivez & qu'ils étoient environnez des grosses murailles du Donjon du Bois de Vincennes, fit

1650. fit ouvrir les portes du Palais Roial, afin d'y laisser entrer tout le monde. Cette Nouvelle aiant été divulguée, la foule fut grande chez la Reine. Les Frondeurs avoient si bien frondé, qu'ils avoient mis leur Ennemi hors de combat, & ils se hatérent de venir jouïr de leur victoire dans un lieu où peu auparavant ils étoient haïs & traités d'Ennemis. Les curieux ne manquérent pas d'y venir aussi, pour savoir les causes & les particularitez de ce grand Evénément. Ceux même, qui plaignoient les Princes y accoururent de même, les uns pour faire bonne mine, & pour ne se point rendre suspects, les autres pour aprendre quelles en seroient les suites, & pour former déjà des projets pour l'avenir.

J'étois au coin de mon feu, quand j'appris cette Nouvelle, & le Marquis de Villequier, Capitaine des Gardes du Corps, qui depuis a été Duc & Maréchal de France, étoit avec moi. Il fut surpris du malheur du Prince de Condé. Il étoit assez de ses Amis, & se disoit son Serviteur; mais, comme les moindres inté-

térêts des hommes les touchent beau- 1650.
coup plus ſenſiblement que les grandes infortunes qui arrivent à ceux qu'ils aiment, au lieu de ſentir la diſgrace de ce grand Prince, par l'Amitié qu'il avoit pour lui, il s'écria & me dit, *Cette éxécution m'appartenoit : je devois l'arréter. Je ſuis perdu; car on n'a pas eu de confiance en moi.* Je lui répondis, qu'il ne devoit s'affliger de cette deffiance, à laquelle n'aiant pas donné lieu, il devoit ſe conſoler de n'avoir pas mis un Ami en Priſon. Il en demeura d'accord avec moi, par la honte qu'il eut de ſon Emportement, & s'en alla chez la Reine plein de douleur, & de furie. Il en fit de grandes plaintes au Miniſtre, & peut-être qu'il les redoubla ſoigneuſement, afin d'effacer par ſa ſenſibilité une tache qu'il craignoit d'avoir ſur le front, d'être partiſan du Prince de Condé, qui n'auroit pas été fort agréable, en la perſonne d'un Capitaine des Gardes du Corps: mais, elle n'y étoit pas en effet; car, il étoit incapable de manquer à ſon devoir. Auſſi-tôt que Villequier m'eut quittée, je m'en allai chez la Reine

1650. Reine en qualité de curieuſe, ne prenant part à cette Avanture, qu'autant qu'elle étoit utile à ſon Service. En entrant dans ſa Chambre, je fus ſurpriſe de voir tant de viſages nouveaux; tous les Frondeurs, les Ennemis de nôtre Miniſtre, la rempliſſoient entiérement. Ils tenoient chacuns leurs Epées à la main, mais dans leur foureau, jurant qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi, & qu'ils alloient être les Deffenſeurs de la Reine, & la force de l'Etat. Je trouvai leur orgueil ridicule, & leurs fanfaronnades un peu trop fortes; & comme il y avoit d'honnêtes gens dans cette Cabale, qui étoient de mes Amis, je leur dis ma penſée, & je les fis demeurer d'accord que j'avois raiſon de me mocquer d'eux. Enſuite de cela, je me mis à parler avec quelques gens ſages & modérez. Ils trouvérent que la Priſon de Mr. le Prince étoit ſans doute une action vigoureuſe & hardie, qui vrai ſemblablement devoit faire du bien à la France, & devoit même calmer les paſſions trop violentes de cet illuſtre Priſonnier; mais, comme les corps in-

1650.

infirmes, & dont les mauvaises humeurs se sont trop ébranlées, ne peuvent souffrir les médecines, sans une trop grande émotion, ils jugérent ce même jour, que la Cour étant agitée de toutes les Factions, qui depuis longtems altérent son repos, il étoit à craindre qu'elle ne pût profiter de ce remede. Par cette action, le Cardinal Mazarin montra clairement qu'il n'étoit pas si foible qu'il ne fît des actions de grande force, quand il lui plaisoit, & un de ceux, qui avoient traitez cette Affaire avec lui *, me dit alors, que quand il lui avoit proposé d'arrêter Mr. le Prince, il n'avoit pas hésité un moment à s'y résoudre. Il est certain néanmoins, qu'il avoit montré tant de crainte de lui déplaire, & avoit vécû avec lui, avec tant de soumission, qu'il l'avoit lui même par cette voie convié d'en abuser. Mr. le Prince de son naturel n'étoit pas si redoutable dans le Cabinet qu'à la Guerre; & pour peu qu'il eût rencontré de fermeté dans l'Ame du Ministre, ceux qui le connoissoient à fonds disoient, qu'il auroit été doux &

* Laigue fut le prémier qui proposa au Ministre d'arêter Mr. le Prince; & ce fut lui qui m'en parla.

1650. & traitable, & que ſes derniers Emportements ne procédoient que du mépris où il s'imaginoit que le Cardinal étoit tombé, & des flatteries de ſes Courtiſans, qui en lui parlant du Miniſtre l'appeloient toûjours ſon Eſclave.

Il y eût ce même jour des perſonnes qui avoient été dans les intérêts de Mr. le Prince, qui me dirent, parlant des cauſes de ſa Priſon, que de l'aveu du Miniſtre il avoit promis pendant la Guerre le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville, afin de l'attirer par cet eſpoir au Parti du Roi; & qu'à la Paix, cette promeſſe avoit été confirmée entre eux. Ils y adjoutoient qu'il y avoit eû avant la Guerre une Négociation ſecrete entre le Cardinal Mazarin & le Duc de Longueville par où le Miniſtre avoit fait eſpérer à ce Prince le Havre de Grace, moiennant qu'il fit en ſorte avec le Prince de Condé ſon Beau-Frere, que Mademoiſelle d'Alais, Fille du Duc d'Angouleſme, ſa Couſine Germaine, épouſât ſon Neveu Mancini; que le Cardinal, pour lui pouvoir donner des qualitez qui

qui le puſſent rendre digne Mari 1650.
d'une Princeſſe qui portoit le nom de Vallois, comme Petite-Fille d'un Batard de Charles IX. & Niece de Madame la Princeſſe, avoit propoſé de lui donner la Souveraineté de Charleville, & l'Amirauté; mais, que le Prince de Condé, ne voulant point manquer de parole au Duc de Joieuſe Frere du Duc de Guiſe, à qui il avoit promis Mademoiſelle d'Alais, rompit ce Traité, & ne voulut point en entendre parler, d'autant plus volontiers, qu'il ſouhaitoit cette Souveraineté pour lui même.

Mr. le Prince, dans la ſuite des tems, ſe ſervit de ces mêmes choſes, pour dire qu'il n'étoit pas criminel, d'avoir voulu que le Havre fût entre les mains du Duc de Richelieu, ſon Ami, puiſque le Miniſtre l'avoit fait eſperer au Duc de Longueville ſon Beau-Frere, par la ſeule conſidération de la Grandeur de ſa Maiſon: & quand Mr. le Prince ſe lâcha du Mariage du Duc de Mercœur, le Cardinal diſoit de même qu'il avoit prémiérement recherché de s'allier

avec

1650. avec lui, par le Mariage de ſon Neveu, avec ſa Parente, & qu'il l'avoit refuſé.

Les Serviteurs & les Amis des Princes les voiant arrêtez, ſe ſauvérent dans les Places où ils commandoient, avec le plus de diligence qu'il leur fut poſſible. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne, furent les prémiers à prendre la fuite. On les manqua ſeulement de quelques momens, eux & le Prince de Marſillac. Selon la réſolution de la Reine, ils devoient avoir la même deſtinée; mais, ils furent avertis de bonne heure. Le Vicomte de Turrenne ſe retira à Stenai, qui appartenoit au Prince de Condé, & le Préſident Perault, Intendant de ſa Maiſon, & de ſes Affaires, fut mené enſuite au Bois de Vincennes.

Le ſoir de ce jour ſi célébre, la Reine ſe montrant à toute la Cour, parla du Prince de Condé avec une grande modération. Elle dit à tous, qu'elle étoit fâchée d'avoir été forcée pour le repos de l'Etat de le faire arrêter, vû ſon Mérite, ſa Naiſſance, & ſes Services; mais, que les intérêts

rêts du Roi l'avoient emporté par deſ- 1650.
ſus ces conſidérations. Elle reçut froidement Madame de Montbazon , qui vint lui faire ſes complimens avec l'emportement qu'on a d'ordinaire pour ce qui plait. La Reine lui dit qu'elle n'étoit pas capable de ſentir de la joie d'une choſe de cette nature ; qu'elle l'avoit cruë neceſſaire ; mais , qu'elle ne la trouvoit nullement delectable , & qu'elle ſe ſeroit eſtimée heureuſe , ſi M. le Prince eut bien voulu ne l'y pas obliger. Cette Réponſe me parut procéder d'une Ame vraiement Roiale: l'équité m'obligea d'en avoir de la joie. Je m'approchai de cette Princeſſe ; & après l'avoir loüée tout bas de cette humanité , je pris la liberté de lui baiſer la main , comme pour l'en remercier En mon particulier, je n'avois nul attachement à cet illuſtre Priſonnier. J'avouë néanmoins que la deſtinée d'un ſi grand homme me fit pitié , & j'eus dépit de voir ſes Ennemis triompher de ſon malheur. A l'égard de la Reine , ils étoient mille fois plus coupables que lui ; & n'avoient eu de leur côté que du bonheur , & de favorables conjonctures, qui

1650. qui les avoient ſauvez. Enfin cette journée finit par un entretien d'une heure, que Laigue eut avec la Reine. Elle étoit dans ſon lit quand il lui parla, & ce fut lui qui à minuit lui ferma ſon rideau. Ce grand Amateur de choſes nouvelles, étoit hardi à les propoſer, ferme à les ſoutenir, & fort habile à les perſuader; mais, tout ce que la Reine fut obligée de faire en faveur de ces nouveaux & mauvais Serviteurs ne l'empêcha pas de parler de M. le Prince avec l'eſtime qu'elle lui devoit; & ſa Sageſse fut cauſe que cette Cabale fut obligée de mettre les prémiers jours des bornes à leur joie. Leur modération ne dura gueres. Quelque tems après, ſans que la Reine y contribuât en ſon particulier, la Priſon des Princes devint le ſujet de la joie, & de la gaieté des Courtiſans; & chacun, croiant ſe rendre agréable par cette voie, tâchoit d'en témoigner de la ſatisfaction.

La nuit ſuivante, le Duc de Beaufort, par l'avis du Duc d'Orleans, fut à cheval dans les ruës pour ſe montrer au Peuple, & pour raſsûrer quelques petites gens, qui diſoient qu'on les trom-

trompoit, & que ſans doute c'étoit 1650.
leur bon Prince qu'on avoit mis en priſon. Les feux de joie furent grands dans Paris, pour la Priſon du Prince de Condé ; car, le Peuple le haïſsoit, à cauſe de l'oppoſition qu'il avoit toûjours euë contre leur Protecteur le Duc de Beaufort. Ce Favori du Peuple, ſe voiant alors en état de pouvoir profiter des faveurs de la Cour, ſe voulut raccommoder avec le Miniſtre. Il lui envoya faire un compliment, & voulut même, pour lui montrer plus de ſoumiſſion, envoyer prendre ordre de lui, pour la marche dangereuſe qu'il fit cette nuit dans les ruës.

Le lendemain, avant que la Reine fût éveillée, ſon grand Cabinet, & ſon Appartement tout entier, étoient ſi pleins de monde, qu'à peine y pouvoit-on paſſer. Auſſi-tôt qu'elle le fut, le Duc d'Orleans la vint voir. Ils furent quelque tems à parler enſemble, elle étant encore dans ſon lit ; & il fut aiſé aux Spectateurs, de deviner le ſujet de leur converſation. J'avois oüi dire le ſoir auparavant, que l'Abbé de la Riviere étoit mal dans

ſes

1650. ses Affaires, & qu'il n'avoit point sçu le secret de cette Avanture. Je m'approchai de lui, pour savoir ce qui en étoit. Il me répondit qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit eu nulle connoissance de cet Emprisonnement. *Comment* ! lui dis-je. *Vous êtes donc perdû* ? *N'en doutez pas*, me dit-il : *mon Maître ne me parle plus, & le pied me glisse : & je ne laisse pas d'être tranquille.* Il me quitta, pour suivre le Duc d'Orleans chez le Cardinal Mazarin, qui conservoit avec lui toutes les apparences d'une grande Amitié. Aussi-tôt que la Reine fut levée, elle reçut les complimens de toutes les personnes de qualité, qui l'asûrérent de leur fidélité, & quelques Parens des Prisonniers furent du nombre.

La Reine envoia ordre en Catalogne, à Dom Joseph Marguerite, & à de Marca, Intendant de Justice en ce Païs, pour arrêter Marcin, qui commandoit l'Armée. Il étoit créature du Prince de Condé, & avoit eu cet Emploi par lui ; ce qui fut ponctuellement executé. Le Parlement, & les autres Cours Souveraines, furent mandées. La Reine leur fit part des raisons qui l'avoient obli-

gée

gée de s'assûrer de la personne de M. 1650
le Prince, du Prince de Conti, & du Duc de Longueville, & leur en aiant dit les causes toutes ces Compagnies en parurent satisfaites.

Madame la Princesse envoia supplier la Reine de lui permettre de demeurer encore un jour chez elle, & un dans les grandes Carmelites; ce qu'elle lui accorda volontiers. Pendant ces deux jours, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité à Paris, la furent visiter, pour lui témoigner la part qu'ils prenoient à sa douleur, Cette Princesse étoit en son particulier dans une grande considération. Elle lui venoit en partie par elle même. Ses Enfans ne lui faisoient gueres de part de leurs desseins, ni de leur Autorité; mais, celle qu'ils avoient augmentoit la sienne.

Le Commandeur de Jars fut la voir avec les autres. Il étoit de la Cabale de Chateauneuf, contraire à la Maison de Condé; mais, Madame la Princesse le croiant homme d'honneur, l'embrassa, & pleura amérement avec lui. Elle lui dit ensuite,

1650. *Commandeur, vous avez toûjours été de mes Amis : vous voiez l'état où je suis: vous puis je faire une priere.* Oüi, *Madame*, lui dit-il ; *& pourvû que cela soit en mon pouvoir, il n'y a rien qu'un hôme de bien puisse faire, que je ne fasse avec joie pour vôtre service. Mon pauvre Fils, le Prince de Conti*, lui dit cette Princesse affligée, *est infirme, delicat, & incommodé, il souffrira beaucoup de n'avoir point son Valet de Chambre qui est propre à le servir. Je vous prie faites en sorte avec la Reine qu'elle commande qu'on le lui envoye, & avec cela je serai en quelque façon soulagée.* Le Commandeur de Jars, aiant un vrai cœur de Gentilhomme, partit d'auprès d'elle à dessein de lui rendre ce petit service, & dans le même moment il alla faire cette supplication à la Reine. Il lui conta les mêmes choses que lui avoit dit Madame la Princesse, ce qui fut reçû de la Reine avec bonté ; si bien que le même jour le Valet de Chambre fut envoyé au Bois de Vincennes, pour le soulagement du Prince de Conti, que Madame sa Mere aimoit alors avec de grandes tendresses.

Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur n'avoient point encore vû le Roi & la Reine, à cause qu'ils étoient accusez d'un Crime, & qu'il falloit suivre l'ordre de leur justification. Ils allérent ce jour vingt & uniéme du mois au Palais, pour y être lavez de toutes leurs taches. Il est aisé de juger qu'ils en revinrent revêtus de la robbe d'Innocence, & qu'ils y allérent sans nulle inquiétude d'être condamnez, quoique pût dire alors le nouveau Prisonnier Martineau. 1650.

Le lendemain les Frondeurs remplis de gloire apparente où véritable, & satisfaits de leur destinée, allerent au Palais Roial, saluer Leurs Majestez, & le Duc d'Orleans les présenta. Ils furent reçus selon le tems, c'est-à-dire comme des personnes à qui toutes choses arrivoient plûtôt selon leurs souhaits que selon leurs services. L'Abbé de la Riviere ne leur ressembloit pas : sa faveur étoit mourante, & son courage le soûtenoit encore pour quelques jours seulement. Il ne se trouva point à cette présentation ; mais il arriva chez la Reine peu de tems après. Je

1650. lui demandai en quel état étoient ses Affaires. Il me dit en riant, *qu'il étoit foible, & qu'il vivoit de régime.* Il disoit vrai ; mais, malgré son regime, sa maladie ne laissoit pas d'empirer : le Ministre commençoit de montrer le peu de volonté qu'il avoit de lui tenir sa parole ; & par conséquent, sa faveur étoit menaçée d'une prompte fin. La Reine, en ma présence, ne laissa pas de lui demander aussi, *Comment il étoit avec Monsieur* ? Et lui, comme si c'eût été un jeu, lui répondit en raillant, que son Maître ne le regardoit plus, & que n'aiant plus de nourriture, il falloit périr par inanition.

Cet Abbé, voiant qu'il étoit perdu, jugea qu'il falloit finir de bonne grace. Il voulut encore parler au Duc d'Orleans, pour tâcher de se justifier à lui ; mais, ce Prince évita son entretien, & ne voulut jamais l'écouter. Quand il connut clairement que son malheur n'avoit point de remede, & que son Maître n'avoit plus d'oreilles pour lui, il lui fit demander, par son Ami le Marquis de Termes, la permission d'aller passer

passer quinze jours à sa maison de 1650.
Petit-Bourg. Cette grace lui fut accordée avec facilité, & même avec apparence de quelque prolongation. Il donna ce même soir à souper à beaucoup de ses Amis, & montra tant de gaieté, que plusieurs crurent qu'il étoit raccomodé. Le lendemain, il partit à six heures du matin, sans montrer ni trouble ni chagrin. Il perdit en même tems la Faveur, le Chapeau, & l'espérance qu'il avoit eüë qu'au déffaut du Chapeau, il pourroit être, Archevêque de Reims; mais, en résignant à un autre l'espérance d'être Cardinal, il sembla aussi perdre son ambition, & en vouloir laisser les inquiétudes à son Successeur. Il fut trahi dans la Maison du Duc d'Orleans, de ceux qu'il avoit obligés, & qui lui devoient leur-fortune, & suivi seulement de quelques uns qui ne lui devoient rien; ce qui arrive quasi toûjours à ceux, qui se sont vûs en état d'obliger. Il rendit à ces derniers ce qu'il avoit reçû des autres: ils en furent mal païés. Les grands biens qui lui restérent auroient pû néanmoins lui don-

1650. beaucoup de facilité pour en uſer mieux ; mais, il étoit homme, & reſſembloit fort aux hommes ordinaires.

Quelque tems après, le Duc d'Orleans lui envoia commander d'aller en une de ſes Abbaies, puis enſuite à Aurillac dans le fond de l'Auvergne, avec commandement de rendre les Sceaux de l'Ordre, qu'il avoit achetez du Garde des Sceaux de Châteauneuf trois cens mille livres. Il ne fit pas toûjours bonne mine à ſon malheur : il ſouffrit avec peu de patience & beaucoup de chagrin tous ces maux ; mais, aiant de l'eſprit, il parut d'abord avoir du courage, & de la fermeté de ſoutenir ſa diſgrace, dont il reçût les plus grands coups d'une maniere eſtimable. Il joua fort bien le premier acte de la Comédie ; le reſte ne mérite aucune loüange : nulle vertu ne ſubſiſte, ſi elle n'eſt fondée ſur la piété.

Le 23. Janvier. Boutteville, avec quelques autres, ſous prétexte de l'Affaire qui étoit arrivée autre fois au jardin de Renard, firent appeler le Duc de Beaufort pour ſe battre, qui n'en voulut rien

faire

faire ; non par manque de cœur, car 1650.
certainement il étoit brave, il avoit quelque chose de grand dans l'ame: mais, il ne voulut pas s'embarasser dans ces querelles particulieres, qui lui avoient donné des Affaires. Il crut qu'il valloit mieux vivre, pour joüir des fruits des penibles Intrigues où il s'étoit trouvé. Les Princes ont souvent affecté d'éviter les combats avec les particuliers, & celui-là suivit volontiers cette Maxime. Sur la fin du mois, on eut nouvelle que le Vicomte de Turenne avoit déjà pris la qualité de Lieutenant Général de l'Armée du Roi pour la Liberté des Princes. La Reine, aiant depuis congédié les Troupes que ces Princes commandoient, beaucoup de celles-là furent trouver le Vicomte de Turenne à Stenai, & se ralliérent, à ce qui fut dit à la Reine, environ jusque au nombre de trois mil hommes. On résolût aussi-tôt d'envoier le Duc de Vendôme avec une Armée en Champagne, pour s'opposer à cet Ennemi, avec les provisions du Gouvernement de Bourgogne, qui étoit au Prince de Condé.

1650. La Reine, de son côté, se résolut d'aller en Normandie, pour s'assûrer de cette Province, de toutes les Places qui y sont, qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de Madame de Longueville. Le Parlement de Roüen & beaucoup de personnes de qualité eussent eu assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette Princesse frondeuse; mais, le Marquis de Beuvron, ancien Ami du Duc de Longueville, quoique peut être malgré lui, se résolut de faire son devoir, & lui aiant montré clairement qu'il ne la pouvoit servir, lui fit connoître qu'elle n'en devoit pas attendre grand secours. Madame de Longueville, se voiant mal reçûë, résolut de s'en aller à Dieppe, à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement. Beaucoup de Gentilshommes du Païs la furent visiter : ils lui menérent quelques Soldats, & d'autres lui offrirent & lui prétérent de l'argent. Le Prince de Marsillac l'avoit déjà quitée, pour aller en Touraine, à son Gouvernement, travailler à former un Parti en ce Païs où il étoit puissant,

ſant, par ſes Amis, & par ſon cré- 1650.
dit. Il ne reſta auprès d'elle de perſonnes importantes, & de qualité, que Saint-Ibal, Tracy, & Barriere, avec un certain Saint-André, fort habile pour les Fortifications. Il y eût auſſi quelques Provinciaux de conſéquence, qui ne l'abandonnérent pas. Elle fit deſſein de ſe tenir dans cette Place, tant qu'il lui ſeroit poſſible; & ſi le Roi l'en chaſſoit, de ſe mettre dans un Vaiſſeau, & d'aller chercher dans les Païs Etrangers, à l'éxemple de Madame de Chevreuſe, le refuge que les malheureux y trouvent toûjours.

Montigni, Gouverneur de Dieppe, & homme de bien, en reçevant Madame de Longueville, ne laiſſa pas d'envoïer aſſurer la Reine de ſa fidélité. Le Marquis de Beuvron en avoit fait autant. En cela il étoit loüable. Tous deux avoient de grandes obligations au Duc de Longueville, & dans une pareille conduite, ils eurent peut-être des ſentimens différens. Madame de Longueville avoit tenté d'aller au Havre; mais, le Duc de Richelieu ne put la reçe-

1650. voir, à cause qu'il n'en étoit pas tout à fait le Maître : les principaux Officiers étoient tous à Madame d'Aiguillon, qui devoit haïr un Neveu rebelle & ingrat ; si bien, que Madame de Longueville, qui avoit fait avoir ce Gouvernement à son Amie, dans le dessein d'en profiter pour elle-même, eut le déplaisir de voir que ce Mariage, en partie, étoit cause de ses maux, & qu'elle n'en put pas même recevoir le moindre soulagement dans sa Disgrace.

La Reine, suivant sa Résolution partit de Paris, le prémier Février, & arriva à Roüen le troisieme du mois. Avant que de partir, elle envoia arrêter la Duchesse de Bouillon, qui fut si habile, qu'à la vûë même de celui qui l'arrêta, elle fit sauver ses Enfans mâles, & les envoia en lieu de sûreté. Cette Dame a été illustre par l'amour qu'elle a euë pour son Mari, par celui que son Mari a euë pour elle, par sa beauté, & par la part que la fortune lui a donnée aux Evénemens de la Cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée ; mais, sans nulle incommodité

Le 1 Fevrier.

modité à l'égard de sa personne. Elle reçût par l'ordre de la Reine tous les secours, qui en cet état lui étoient nécessaires. Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telle que les Rois sont obligez d'en avoir, la Reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adoucissemens que la Raison d'Etat lui pouvoit permettre. 1650.

La Cardinal demeura quelques jours à Paris ; pour donner ordre à toutes ses Affaires.

Madame de Soyon, devenuë Dame d'Atour de Madame, par l'éloignement de l'Abbé de la Riviere, se lia entiérement au Ministre. Ceux de cette Caballe, qui régnoit alors auprès du Duc d'Orleans, dont étoit Razé & Belloy, Enseigne de ses Gardes, firent revenir Goulas Sécrétaire des Commandemens du Duc d'Orleans, que l'Abbé de la Riviere tenoit injustement éloigné de son Maître. Il étoit son Ennemi, & par cette raison il croioit devoir lui nuire; mais, cette conduite n'étoit ni loüable ni légitime, quoi qu'elle soit souvent usitée, & profitable. Tous

1650. ensemble promirent au Ministre une entiere fidélité, & en tirérent alors de petites commoditez, & de grandes promesses pour l'avenir. L'intention du Cardinal étoit de se servir de ces petits Favoris, qu'il pouvoit paier de peu de choses, & empêcher par eux que le Duc d'Orleans ne se livrât aux Frondeurs. Toutes ses précautions ne lui servirent de rien: il connut bien vîte qu'ils alloient à l'usurpation de la faveur, & déjà il commençoit de méditer les moiens de les humilier & de les perdre à leur tour. Ils vouloient être de tous les Conseils : ils ne le quittoient plus, & prétendoient ordonner de la Conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir, ni de ses honorables Emplois: il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. Il faisoit lui même toutes les Dépêches des Affaires étrangeres: lui seul éxerçoit presque toutes les grandes Charges de la Cour. Il est à croire que des Compagons, si nouvellement de ses Amis, lui étoient suspects; mais, il falloit faire bonne mine: il n'étoit pas tems de montrer

en-

encore ce qu'il avoit dans le cœur. 1650.
Il fut donc forcé de laiſſer Madame de Chevreuſe auprès du Duc d'Orleans, avec peu de ſureté ſur la conduite de ce Prince, & d'abandonner à toute la Fronde, le Parlement, la Cabale des Princes, & Paris tout entier. Pour gage de leur fidélité Frondeuſe, il fit ſuivre au Voiage le Marquis de Noirmoutier, grand Frondeur, afin d'avoir par lui commerce avec les autres, & s'en alla enſuite rejoindre la Reine, pour travailler à chaſſer de Dieppe la Ducheſſe de Longueville.

Le Comte d'Harcourt, qui avoit eû les proviſions du Gouvernement de Normandie, commandoit l'Armée du Roi qui étoit foible. Sa Perſonne Roiale ne fut pas ſuivie à ſon ordinaire : il n'avoit que quarante Gardes, trente Chevaux-legers, & trente Gens-d'armes. Il avoit peu d'argent, & peu de Troupes ; mais, l'Autorité de la Puiſſance légitime égale ſouvent la force des plus gros Bataillons. Le Roi & la Reine furent reçûs à Roüen avec de grandes marques de joie, telles que le meri-

toit

1650. toit un jeune Roi dont la beauté & l'innocence devoit plaire à ces Peuples. Ils ne l'avoient jamais vû, non plus que la Reine, qui, aiant voiagé par toute la France, n'avoit point encore été dans cette grande & importante Ville. Le septieme du mois, Chamboy, qui commandoit dans le Pont-de-l'Arche, & qui avoit ordre de Madame de Longueville de rendre la Place à la premiere sommation du Roi, la remit aussitôt, moiennant deux mille pistolles qu'il demanda pour les frais de la Garnison.

La Reine, en arrivant à Roüen, ôta le Marquis de Beuvron du vieux Palais; car, encore qu'il eût presque chassé de Roüen Madame de Longueville on ne voulut pas néanmoins se fier à un homme, dont la conduite étoit incertaine; & qui n'agissoit par aucun motif que par celui de la crainte, & par l'inclination qu'il avoit d'être toûjours pour celui dont les Affaires alloient le mieux. Elle y mit en sa place un Capitaine du Regiment des Gardes nommé Fourille, pour y commander

der ſeulement par commiſſion. 1650.

La Reine manda au Duc de Richelieu de la venir trouver. L'Abbé de Richelieu vint à la Cour, aſſûrer Leurs Majeſtez des bonnes intentions de ſon Frere, & de Mamade de Richelieu, ſa belle Sœur. Cette Dame vouloit faire confirmer ſon Mariage par le Roi & la Reine. Elle y travailla par ſes Négociations avec le Miniſtre, qui à la fin ſe laiſſa perſuader par elle. Il lui fit dire, que ſi elle & ſon Mari demeuroient fidellement attachez à leur devoir, la Reine lui donneroit le Tabouret, & qu'elle ſeroit traitée comme Ducheſſe de Richelieu; ce qui s'éxécuta quelques jours après.

La Croiſette, qui commandoit dans Caen, avec cinquante mille livres de Rente, que le Duc de Longueville ſon Maître lui avoit données, envoia auſſi-tôt aſſûrer leurs Majeſtez de ſa fidélité, & reçût dans la ville & le Château un Exempt pour y commander en ſa place.

Mademoiſelle de Longueville quitta Madame ſa Belle-Mere, & avec la permiſſion de la Reine elle s'en alla à Co-

1650. Colommiers, pour y passer les premiers mois de la Prison du Duc de Longueville son Pere. Elle avoit beaucoup d'esprit & du mérite. Sa vertu, & la tranquilité de sa vie, la mirent à couvert des orages de la Cour ; & quoi que cette Princesse ait porté le nom de Frondeuse, la Reine, qui sçavoit le peu de liaison qui étoit entre elle & Madame sa Belle-Mere, trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos, joüir de ses plus grands plaisirs, qui étoient renfermez dans les Livres, & dans l'aise d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous, & lui fut à elle fort commode. Le desir de sçavoir, & la solitude, conviennent à la tristesse, quand l'on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir. La Reine envoia commander à Madame de Longueville de quitter Dieppe, & d'aller aussi à Colommiers ; mais, cette Princesse avoit le cœur trop ulcéré contre ses Ennemis, pour obéir à des ordres qu'elle disoit venir de leur part, sous le nom de la Reine. Elle se sentoit capable des plus grandes

En-

Entreprises, & elle jugea qu'il valloit mieux se réserver à quelque chose de plus utile à son Parti, qu'au repos de cette maison, où elle crut ne pouvoir rencontrer une sureté entiere. En reçevant l'ordre de la Reine, elle fit semblant d'être malade, & promit d'y obéir aussi-tôt qu'elle seroit en santé. Le Plessis-Bellievre fut commandé pour aller à Dieppe, avec quelques Troupes; & comme elle vit qu'elles s'approchoient, elle fit son possible pour gagner le Gouverneur de cette Place, lui voulant persuader de tenir bon contre les Forces Roiales. Mr. de Montigny, qui, à ce que l'on a crû, vouloit être fidele au Roi, lui représenta la difficulté de l'Entreprise, & lui fit voir qu'il ne pouvoit pas lui seul, sans argent, & sans troupes, faire ce qu'elle souhaitoit: La conclusion fut de lui conseiller de fuir par Mer, & de s'en aller en Flandres attendre quelque meilleure saison. Madame de Longueville, qui sçavoit que le plus grand service qu'elle eut pû rendre aux Princes, étoit de leur conserver la Normandie, ne se rendit 1650.

point

1650. point à ce dernier coup. Elle voulut essaier, si elle pourroit engager dans son Parti les Bourgeois, les Officiers, & le menu Peuple de la Ville. Elle leur parla vigoureusement, elle usa de prieres douces & humbles, & n'oublia rien à leur dire, de tout ce qui pouvoit les animer à prendre sa deffense. Elle se servit de la haine publique du Mazarin, & leur représenta, qu'il leur seroit glorieux, s'ils vouloient mander au Roi qu'ils lui ouvriroient les portes, pourvû qu'il ne voulut point l'ammener avec lui. Eux, qui aimoient leur repos, & qui n'avoient nulle inquiétude du Gouvernement du Mazarin, à qui ils aimoient autant obéir qu'à un autre, répondirent fort naturellement qu'ils étoient Serviteurs du Roi, & qu'il n'étoit pas juste de lui ôter la liberté de se servir de qui bon lui sembleroit. Ils déclarérent à cette Princesse, que leur résolution étoit d'envoier vers Leurs Majestez, les assûrer de leur fidélité, & mandérent au Roi qu'il seroit toûjours le Maître de leur Ville, quand il lui plairoit d'y venir.

Ma-

Madame de Longueville, se trouvant sans ressource, vit toutes ses espérances évanouies ; mais, son grand cœur ne l'aïant pas abandonnée, elle pensa tout de bon à se sauver. Elle fit alors une confession générale, qui parut avoir toutes les marques d'une véritable contrition ; & quoi qu'elle conservât le dessein de faire la Guerre, elle n'en eût point assez de scrupule, parce qu'elle crut alors, en flattant sa passion, que la deffense étoit permise. 1650.

Quand cette Princesse se vit pressée par le Plessis-Bellievre, qui la menaçoit d'assiéger le Château où elle étoit, elle sortit par une petite porte de derriere, qui n'étoit pas gardée. Elle fut suivie de ses Femmes, de celles qui eurent le courage de ne la pas quitter, & de quelques Gentilshommes. Elle alla deux lieues à pied, pour gagner un petit Port, où elle ne trouva que deux Barques de Pêcheurs. Elle voulût s'embarquer en ce lieu, contre l'avis des Mariniers, & son dessein étoit de gagner un grand Vaisseau, qu'elle faisoit tenir à la Rade, exprès pour se sauver

1650. ver quand elle seroit forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, & la marée si forte, que le Marinier, qui l'avoit prise entre ses bras, pour la porter dans la Chaloupe, ne pouvant résister à l'un, & à l'autre, la laissa tomber dans la Mer, Elle pensa se noïer; mais, enfin, elle fut reprise, & tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs, qu'elle n'étoit abbatuë de cet accident. Aiant repris ses forces, & ranimé son courage, elle voulut tenter tout de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui s'augmentoit à tous momens, l'en empêcha, & la fit résoudre de prendre des chevaux, & de se mettre en croupe; ce que firent aussi les Femmes & les Filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit, & arriva chez un Gentilhomme du Païs de Caux, qui la reçût & la cacha avec beaucoup d'affection & de bonté. De là, elle envoia un des siens pour faire venir le Navire qui l'attendoit, cotoïer le lieu où elle étoit; mais, on découvrit que le Patron avoit été gagné par les deniers du Ministre, & qu'elle

le eut été arrétée si elle s'en fut servie, quand elle l'avoit voulu faire. 1650.
En suite de cette Avanture, elle demeura environ quinze jours se cachant de lieu en autre, selon les avis qu'elle avoit ; & enfin, elle envoia au Havre, où elle gagna le Capitaine d'un Vaisseau Anglois. Elle y fut reçûë sous le nom d'un Gentilhomme qui s'étoit battu en duel ; & cet homme aiant été bien paié, ne s'en informa pas davantage, & la vint trouver à quelque petit Port particulier. Ce Vaisseau la passa en Hollande, où elle fut visitée du Prince d'Orange, de la Princesse Roiale sa Femme, & de la Princesse sa Belle-Mere. Puis, elle s'en alla à Stenai. Quand elle y fut, elle écrivit au Roi une Lettre, en forme de Manifeste, qui fut estimée. Elle étoit pleine d'artificieuses plaintes, & sans doute qu'elle l'avoit composée elle-même, aiant toûjours écrit aussi-bien que personne du monde.

Pendant que le Roi est heureux en Normandie, il ne l'est pas moins en Champagne. Le Chevalier de la Rochefoucault étoit dans Danvilliers, &

1650. & y commandoit pour le Prince de Conti. Les Officiers, qui étoient ſous lui, le lierent, & le mirent en cet état au pouvoir du Roi, avec cette place, que le Prince de Conti avoit obtenuë par le Traité de la Paix de Paris. Clermont de même fut repris ſur ceux du Parti des Princes. Le Maréchal de la Ferté y contribua beaucoup par les intelligences qu'il avoit dans la Place.

La Reine, croiant au raport de Du-Pleſſis-Belliere, qui étoit entré dans Dieppe, que Madame de Longueville étoit embarquée, puiſqu'il ne l'avoit pû trouver, ſe reſolut de venir à Paris. Elle partit de Roüen le vingt-deuxiéme de Février, après avoir vû Madame de Richelieu, & lui avoir donné le Tabouret. Elle paſſa par Gaillon, pour voir cette belle demeure de nos Archevêques, où elle reçût un Courrier du Comte d'Harcourt, qui alors l'aſsûra de l'embarquement de Madame de Longueville.

La Reine, à ſon retour, reçut toute la Cabale Frondeuſe avec des témoignages de bonne volonté, qui leur

leur furent agreables ; mais, comme 1650.
ils en voulurent des marques effecti-ves, ils lui demandérent le retour de Chateauneuf, avec les Sceaux pour lui. Ils alloient tous bien droit à se soûtenir les uns & les autres, particuliérement cet homme, qu'ils regardoient comme leur chef, & à qui ils vouloient donner la Place du Ministre.

Le Cardinal, qui connoissoit où tendoient leurs desirs, écouta leurs Propositions avec peine : il y résista quelque temps : mais n'aiant nul sujet de douter de la fermeté de la Reine, il crut qu'il étoit de sa prudence de contenter cette Cabale, & de donner quelque autorité à Chateauneuf, afin de leur faire voir à tous qu'il étoit en état de ne rien craindre. Ce Ministre voulut leur montrer que leurs souhaits demeureroient sans effet, & ne serviroient qu'à les détromper de la creance qu'ils avoient que leur Ami approchant de la Reine, elle le considereroit à son préjudice. Ces intrigues, qu'il avoit faites contre le Service du Roi, avoient déplû à cette Princesse,

com-

1650. comme Mere, & comme Régente: & comme équitable elle ne pouvoit plus l'estimer. Le Cardinal étant donc pressé par ces faux Amis, & par sa Raison, se résolut de les obliger de bonne grace. Il espéra que le Garde des Sçeaux de Chateauneuf, comme habile Courtisan, venant à connoître qu'il ne pouvoit avoir la prémiere Place, se contenteroit de la seconde, & que peut-être il se serviroit de lui pour modérer l'ardeur impétueuse de la Fronde. Le Coadjuteur avoit lui seul une si grande Cabale, une ame si hardie, un cœur si rempli de passions, & un génie si puissant pour se faire aimer de ceux qui le connoissoient, qu'il étoit assez difficile au Ministre de l'empêcher d'entrer dans le Cœur du Duc d'Orleans, & par conséquent impossible de leur refuser à tous ce qu'ils vouloient déterminément. Aïant deja mis ce Prince de leur côté, ils avoient sujet de croire, que leurs volontez devoient être des Loix immuables; mais, les habiles dissimulations de celui dont ils croïoient devenir les Maîtres, surmontérent

térent à la fin la force des plus forts. 1650.

Le retour de ce second Ministre étant résolu des deux côtez, le prémier jour de Mars, sur les sept heures du soir, la Vrilliere, alla de la part du Roi & de la Reine demander les Sçeaux au Chancelier Seguier. Il les rendit, & lui dit qu'*il croioit avoir bien servi le Roi; & s'être dignement acquité de cette Charge, depuis dix-sept ans qu'il en étoit possesseur; qu'il sçavoit bien que la Raison d'Etat, plutôt que son démérite, obligeoit la Reine à cela; c'est pourquoi il la suplioit de croire qu'il les rendoit sans regret, esperant qu'elle lui feroit toujours la grace de le traiter comme très-fidele Serviteur du Roi & d'elle.* Le Chancelier, qui sçavoit l'état des choses, & qui sentoit que son ambition étoit bornée dans la cassette des Sçeaux, ne douta nullement de la peine que le Ministre reçevoit de ce changement. C'est pourquoi, il les rendit sans témoigner beaucoup de regret, & fit ce que les hommes s'efforçent de faire en de pareilles occasions, qui est de reçevoir avec fer-

 meté

1650. meté les rudes coups du malheur, & de l'infortune.

Je vis rapporter les Sçeaux dans l'Oratoire de la Reine, comme elle prioit Dieu. Ils y demeurérent jusqu'au lendemain, qu'on les porta à Mont-rouge, au Garde des Sçeaux de Chateauneuf. On les lui avoit ôtez autrefois, pour les donner au Chancelier Seguier, qui les perdoit alors de la même maniere que l'autre les avoit perdus à son tour. Ces Evénemens sont des jeux de la Fortune, conduite de la volonté du Souverain Roi des Rois, qui dispose de la destinée de ses Créatures comme il lui plait; & la Cour est remplie de ces divers changemens.

Ce nouveau & ancien Garde des Sçeaux reçût cette Nouvelle grace à soixante & dix ans passez, plein de santé, de courage, & d'Ambition. Il formoit encore de grands desseins pour l'avenir, sans penser que cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de Projets & de grandes Chimeres.

Le lendemain, Mercredi des Cendres, il vint saluer le Roi, & remercier la Reine. Il est à croire qu'il avoit

avoit commencé ses complimens par le Ministre ; & l'on m'assûra qu'il l'avoit fait fortement, & qu'il lui avoit dit qu'il vouloit être son véritable Ami. Le Palais Roial fut en ce jour rempli de beaucoup de monde. Cet homme, qui étoit tant visité à Montrouge, lorsqu'il étoit sans pouvoir, devint aisément l'Idole de tous les Courtisans. On crut qu'il alloit chasser le Ministre, ou tout au moins avoir part au Ministere. Quand il arriva, il fut suivi d'un chacun, tous le vouloient voir. Il sembla que le Cardinal Mazarin étoit déjà déchu de sa Grandeur, qu'il n'étoit plus le Ministre de la Reine qu'elle étoit changée, & que toute l'Autorité étoit remise entre les mains de ce nouveau venu. 1650.

Le lendemain, il entra au Conseil, & reprit son ancienne Place, avec la même presse. On croioit peut-être devoir rendre ses hommages à un homme qui avoit sçû par son habileté triompher du Ministre, en le forçant de le mettre dans une Place, d'où vrai semblablement il paroissoit devoir bien tôt monter à la prémiere.

1650. La Reine trouva mauvais qu'on donnât à ce retour tant de marques de joie publique, & me fit l'honneur de me dire alors, qu'elle ne sçavoit pas pourquoi on faisoit tant de bruit de cet homme, & qu'on se trompoit d'espérer qu'il fût jamais plus que ce qu'il étoit. Comme en effet elle considéroit son Ministre, & qu'elle trouvoit qu'il étoit de son devoir & de sa gloire de le soutenir. Cet applaudissement fut cause qu'elle se fortifia contre les amateurs de la nouveauté. Elle fit dessein d'empêcher, que le Garde des Sçeaux de Chateauneuf son ancien Serviteur, qui avoit été disgracié par cette seule Raison, ne parvint au dessein qu'il avoit de lui dérober sa confiance, lors qu'elle ne vouloit pas la lui donner.

Le Cardinal, qui avoit de grands desirs de se soutenir dans la Place qu'il avoit, fit bonne mine à son Rival, & ne montra point le craindre. Il lui offrit sa maison, il voulut qu'il y logeât quelque tems, & le traita si amiablement, qu'il l'obligea à se loüer de lui, & à publier hautement qu'il lui étoit redevable, & qu'il étoit son

Ser-

Serviteur & son Ami. La Reine, 1650.
pour gratifier la Fronde de toutes manieres, confirma au Fils de Broussel le Gouvernement de la Bastille, qu'il avoit usurpé pendant la Guerre. Elle fit venir en plein cercle cet homme qui lui avoit donné de si mauvaises heures, & le traita bien. Toutes ces choses se firent par le conseil du Cardinal, & selon sa politique ordinaire, qui étoit de gagner le tems; & de dissimuler.

En suite de l'Etablissement du Garde des Sçeaux de Chateauneuf, la Reine se résolut d'aller en Bourgogne, pour affermir entiérement l'Autorité du Roi par la prise de Bellegarde, qui tenoit pour le Prince de Condé. Elle partit le cinquieme de Mars, suivie seulement de ses Dames, de la Princesse de Carignan, & de la Princesse Loüise sa Fille.

Le Cardinal demeura un jour après la Reine, pour se recommander aux charitables soins de Madame de Chevreuse, de Laigue, du Coadjuteur, & des principaux Chefs de cette Troupe. Les choses étoient si troublées, l'orage paroissoit si près d'éclater,

1650. ter, & les Propheties étoient si funestes, que ce jour beaucoup de gens de Parti & d'autre crurent que le Cardinal seroit assassiné, & plusieurs avis lui en furent donnez. Il partit enfin, & laissa dans Paris le Duc d'Orleans, le Garde des Sçeaux, & toute la Secte Frondeuse. Le Tellier & Servien, emploiés par la Reine dans le secret des Affaires, y demeurérent aussi, pour servir le Roi, & pour être les Champions fideles du Ministre, contre ses mauvais Amis. Les Politiques remarquérent, qu'en partant de Paris, ce Ministre plein de finesse avoit témoigné beaucoup de bonne volonté aux Serviteurs des Princes, & que voulant peut-être donner de la crainte à la Cabale d'Orleans, il avoit affecté de bien traiter ceux du Parti contraire, pour leur montrer, que s'ils en usoient mal avec lui, il pourroit se deffendre de leur oppression par Mr. le Prince. Dans ce même tems, parlant du Prince de Condé, il dit publiquement de lui, une chose fort remarquable, qu'*il auroit été le plus grand homme du monde, & le plus heureux; s'il avoit pu croire*

croire que la Reine étoit capable de faire 1650.
ce qu'elle avoit fait.

La Reine, en partant, donna à Cominges le Gouvernement de Saumur, vacant par la mort du Duc de Brezé, Pere de Madame la Princesse, Femme du Prince de Condé. Il alla peu de tems après pour en prendre possession; mais, on lui en refusa l'entrée. Le Prince de Marsillac, devenu depuis peu de jours Duc de la Rochefoucault, & qui avoit des intelligences dans cette Ville, fut cause de ce refus. Sous prétexte des funérailles du Duc son Pere, il assembla deux mille Gentilshommes, pour aller secourir cette Ville quasi Rebelle; mais Cominges, plus heureux que lui, aiant offert de l'argent, de la part du Roi, à celui qui y commandoit, fit son traité & en prit possession avant que ce Seigneur y pût arriver.

Aussi-tôt après le départ de la Reine, la Duchesse de Bouillon, arrêtée dans sa Maison à Paris par l'ordre du Roi, trouva le moien de tromper ses Gardes, & de se sauver finement de sa Chambre. Mademoiselle de Bouil-

1650. lon sa Fille, qu'elle avoit avec elle, la vint voir; & faisant semblant de l'avoir trouvée endormie, elle parut vouloir retourner à sa Chambre, & pria la Sentinelle, qui étoit dans l'Antichambre de la Duchesse de Bouillon sa Mere, de lui éclairer. La Sentinelle prit la lumiere, & marchant devant la petite Demoiselle de Bouillon, donna lieu à Madame de Bouillon, suivant sa Fille, & marchant après elle toute courbée, de gagner l'escalier, de descendre dans la cave, où la petite Mademoiselle de Bouillon, & ses Femmes, l'aiant été trouver, elles se sauvérent par le soupirail de la Cave, à l'aide de quelques uns des siens, qui les tirérent avec des cordes. Elle se cacha ensuite dans quelque maison particuliere; & comme elle étoit prête de se sauver de Paris, Mademoiselle de Bouillon eût la petite vérole. Cette généreuse Mere, ne la voulant point quitter, elle fut enfin trouvée chez Bartet, Agent du Roi de Pologne, & menée à la Bastille avec Mademoiselle de Bouillon, Sœur, & trèsbonne Sœur du Duc de Bouillon son Mari. Ces deux personnes a-

voient

voient de l'Ambition: & même on di- 1650.
soit qu'elles en avoient trop, & que cette passion dans l'ame de Mademoiselle de Bouillon & de sa belle Sœur, étoit cause des malheurs de son Mari, & des siens; si bien que c'étoit avec raison que la Reine les craignoit. Elles y demeurérent jusques à la Paix de Bourdeaux, & en sortirent ensuite avec l'estime universelle de tout le monde qui connoissoit leur mérite.

Les Partisans du Prince de Condé ne dormoient pas. Ils travailloient à émouvoir le Parlement en leur faveur; & suivant les exemples passez, ils tâchoient d'émouvoir le public par son intérêt. On s'assembla le vingt-neuviéme au Parlement, pour établir une Chambre de Justice à la Maison de Ville, & pour faire païer les Rentiers. Quelques particuliers, pour obtenir de la Cour ce qu'ils souhaitoient, fomentoient ces remuemens. Longueil, pour faire son Frere Sur-Intendant, s'occupoit toûjours à broüiller toutes choses, & les Serviteurs des Princes se servoient de lui, pour parvenir à leurs fins; mais, les Frondeurs, faisant mine d'être pour la

Le 29. Mars.

 Reine,

Reine, fuioient en effet le changement
1650. à l'égard des Princes, & par leur propre intérêt ils appaisérent ce petit bruit avec facilité.

Le Fils du Président le Coigneux, en l'une des Chambres des Enquêtes, eût la hardiesse de proposer le prémier de faire le Procès aux Princes, afin qu'ils fussent traités selon la Déclaration donnée à Saint Germain à la Paix de Paris, où le Roi promettoit au bout d'un certain tems fort bref, qu'il ne retiendroit point de Prisonniers, sans leur faire leur Procès, ou les absoudre s'ils étoient innocens. Il demanda qu'ils fussent traités selon cette promesse; mais, le Parti des Princes étant encore foible, le Coigneux fut sifflé de toute la Compagnie, & sa Proposition fut sans effet.

La Princesse Palatine travailloit de son côté en faveur des Prisonniers. Elle avoit déja trouvé moien de leur faire tenir de ses Lettres, & chez elle s'assembloient souvent ceux qui travailloient à leur liberté. Cette Princesse semblable à beaucoup d'autres Dames, ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux, qui étoient en effet fort

beaux ; mais, outre cet avantage trop 1650.
dangereux à nôtre ſexe, elle avoit ce qui valoit mieux ; je veux dire de l'eſprit, de l'adreſſe, de la capacité pour conduire une intrigue, & une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenoit. Auſſi-tôt qu'elle ſe fut réſolue à ſervir les Princes, elle s'appliqua avec ſoin aux moiens de réüſſir dans ſon deſſein, comme il lui parut néceſſaire d'attirer les Frondeurs à leur Parti, elle ſe ſervit de Madame de Rodes, qui étoit ſon Amie, pour propoſer à Madame de Chevreuſe le Mariage du Prince de Conti avec ſa Fille Mademoiſelle de Chevreuſe ; & chercha, pour gagner les autres Chefs, quelque autre intérêt conſidérable, capable de les toucher chacun en particulier : & cela n'étoit pas difficile à trouver ; car tous en avoient de grands & de petits. Le Duc de Nemours, qui étoit Ami du Prince de Condé, & mal ſatisfait du Miniſtre, étoit un de ceux qui agiſſoit le plus puiſſamment par ſes Amis, à la Liberté des Priſonniers. Le Préſident Violle étoit un violent ſolliciteur, & Longueil

1650. y faisoit des merveilles, en ce qu'il ne se lassoit jamais de l'intrigue. Tous approuvérent les pensées de la Princesse Palatine, particuliérement celle qu'elle avoit eûë sur le Mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse. Madame de Longueville, qui en fut avertie par elle, lui manda aussi de Stenay qu'elle l'estimoit bonne, & qu'on y travaillât. Enfin, cette Princesse n'oubliant rien pour parvenir à la conclusion de son œuvre, ne perdoit pas un moment sans y avançer quelque pas. Mais, ces grandes choses, ne se font pas aisément: le tems seul les conduit doucement à leur fin, qui le plus souvent n'est pas celle que les hommes y veulent chercher. Dieu, qui les change, & les perfectionne, leur donne celle qu'il leur plait qu'elles aient.

Pendant que toutes ces Intrigues se préméditoient à Paris, la Reine étoit en Bourgogne, où elle avoit été reçûë avec beaucoup de marques d'affection. L'Armée du Roi, ne pût si-tôt qu'elle le souhaitoit entreprendre le Siege de Bellegarde, à cause des

grosses

grosses eaux : il fallut attendre quelque tems. Le quatriéme d'Avril on commença la circonvallation de cette Place ; & le Ministre, qui la fut visiter en personne, en approcha de si près qu'il y pensa être tué, un de ses Gentilshommes aiant été blessé proche de lui. 1650. Le 4. Avril.

Le douziéme du même mois, la Reine avertie qu'on travailloit à soulever le Parlement en faveur des Princes, envoia commander à Madame la Princesse la Mere d'aller à Mouron, attendu qu'elle avoit des intelligences avec les Ennemis de l'Etat. En même tems, on commanda à un Lieutenant des Gardes du Corps d'arrêter Madame la Princesse sa Belle-Fille, & de la garder à Chantilli. Cette Princesse, en aiant eû avis, & conseillée par ceux qui croïoient sa personne nécessaire à leurs desseins, mit une de ses Filles dans son lit, & se sauva, malgré les Gardes, elle & le Duc d'Anguien son Fils, & s'en alla à Mouron avant que les Gens du Roi y fussent arrivez. On crût que la Reine avoit commandé à Madame la Princesse la Mere d'aller en ce lieu ; Le 12. Avril.

afin

1650. afin que l'escorte du Roi qui la conduiroit se pût saisir de cette maison, qui est forte, & capable de quelque résistance; mais elle, au lieu d'y aller, se sauva de nuit de Chantilli, & demeura cachée quelque tems sans que la Reine pût sçavoir où elle étoit. Pendant qu'elle se cache, Madame la Princesse sa Belle-Fille fut menée à Mouron par ceux de son Parti qui se saisirent de cette Place, à dessein de s'en servir pour leur sûreté. Déjà le Duc de la Rochefoucault, & les principaux Amis des Princes, qui voioient bien que Mouron n'étoit pas capable de tenir contre des forces considérables, travailloient à gagner les Bourdelois, fomentant leurs mécontentemens contre la Cour, & leur haine contre le Duc d'Epernon. On leur faisoit voir aussi les obligations qu'ils avoient d'entrer dans les Intérêts de Mr. le Prince, puisqu'une des principales causes de sa Prison étoit (à ce qu'ils disoient) le secours & la protection qu'il leur avoit toûjours donnée dans le Conseil du Roi; mais, ils eurent d'abord de la peine à leur faire naître le desir de se mettre dans son Parti, & il falut que les Créatu-

res des Princes y emploiassent avec soin 1650.
toute leur habilité & leur affection.

En Bourgogne, le Siége de Bellegarde continuoit, & beaucoup de voeux se faisoient, tant par les Frondeurs, que par les Créatures des Princes, afin qu'il ne se pût pas finir sitôt; tous espérant que le mauvais état des Affaires leur seroit avantageux quoique ce fût par des fins bien différentes. Le Roi, quoique jeune, alla dans le Camp se montrer à son Armée. Les Soldats furent ravis de le voir, & souffrirent sans murmurer, qu'on les païât de cette monnoye seule. Le desordre de ses Affaires en mettoit un fort grand dans ses Finances, & les Troupes par cette raison étoient mal païées.

Celui, qui commandoit dans la Place fit tirer à la vûë du Roi; mais, aiant reconnu sa faute, il en envoia faire des excuses. La présence de ce jeune Monarque animant ceux qui combattoient pour lui leur redonna des forces, & les Révoltez qui commandoient dans Bellegarde en furent affoiblis. Au bout de quelques jours, ils demandérent à capituler, & promirent de se rendre aussi-tôt qu'ils

au-

1650. auroient envoié à Stenai. Pendant la Trêve qui leur fût accordée, ceux du Camp & de la Ville se visitérent, & comme ils étoient tous François, Parens, & Amis les uns des autres, ils se firent de grandes caresses, avec un sensible regret d'avoir à se tuër; comme s'ils eussent été Ennemis. Voilà le malheur de la Guerre Civile.

Le vingt septiéme d'Avril, jour de la Mercuriale, auquel les Chambres s'assemblent, Madame la Princesse la Mere, qui depuis qu'elle étoit disparuë de Chantilli, avoit été cachée dans Paris, parut au Parlement à cinq heures du matin, accompagnée du Marquis de St. Simon & de la Duchesse de Chatillon, pour y demander justice, sur la détention des Princes ses Enfans, & de son Gendre le Duc de Longueville. Elle présenta sa Requête à tous les Conseillers de la Grand' Chambre. Beaucoup la réfusérent; mais, un nommé Des-Landes-Payen la reçût, avec dessein de la rapporter à sa Compagnie. Elle demandoit par elle sûreté pour sa personne: elle représentoit la nouvelle persécu

cution qu'on lui avoit faite pour la faire sortir de Chantilli, où elle vivoit sans penser à autre chose qu'à prier Dieu ; & demandoit au Parlement qu'il lui plût de prendre connoissance de la détention des Princes, & que selon la Déclaration faite à Saint-Germain en faveur des Prisonniers d'Etat, on fît leur Procès, s'ils avoient failli contre le Service du Roi, ou sinon qu'ils pussent joüir des Priviléges que le Roi avoit accordez à tous ses Sujets. 1650.

Après que Des-Landes-Payen l'eut rapportée, le Prémier Président fut député de la Compagnie vers le Duc d'Orléans, pour lui demander de la part du Parlement sûreté pour cette Princesse. Le Duc d'Orléans dit, qu'il falloit qu'elle obéit au Roi, pour déterminer ce qu'il avoit à lui dire de plus précis. Pendant cette Députation, Madame la Princesse alloit de Chambre en Chambre, demandant justice & grace tout ensemble. Elle jettoit des larmes, qui marquoient la foiblesse de nôtre Sexe, & disoit des parolles qui faisoient voir la force de sa douleur & la grandeur de sa disgra-

1649. ce. La Réponse que le Duc d'Orléans avoit faite au Prémier Président n'étant pas définitive, on ordonna que, s'agissant de la sûreté de Madame la Princesse, en attendant ce que le Duc d'Orleans répondroit, le Parlement la prendroit en sa protection, & qu'elle seroit priée de demeurer dans l'enceinte du Palais, dans telle maison qu'il lui plairoit de choisir.

Cette prémiere journée aiant si bien réüssi à Madame la Princesse, ses Amis en eûrent de la joie, & ses Ennemis de l'inquiétude. On crût que les Frondeurs, voulurent se servir de cette occasion pour faire chasser le Ministre; & qu'aiant ce dessein ils firent sous main conseiller à Madame la Princesse de se déclarer ouvertement partie du Cardinal Mazarin; mais, leur finesse aiant été aperçue, de ceux du Parti des Princes, ils eurent peur, que si on entammoit tout de nouveau le Cardinal, & qu'il vint à être chassé, les Frondeurs ne missent le Garde des Sceaux à sa Place. Leur crainte les obligea de lui conseiller de se plaindre seulement de lui dans sa Requête; mais, de n'en pas faire davantage.

Ils

Ils eurent peur qu'elle n'empirât ſes 1650.
Affaires, & qu'elle ne travaillât pour ſes Ennemis plûtôt que pour elle. En l'état où étoit la Cour, ils n'étoient pas hors d'eſpérance, de voir le Miniſtre ſe brouiller avec les Frondeurs: & déjà on voioit viſiblement; que l'ancienne haine, qui avoit été entre eux, produiſoit du moins de grands dégouts de chaque côté; ce qui rendoit leur nouvelle Union plus ſuſceptible de Guerre, que de Paix.

Le lendemain, le Parlement députa tout de nouveau le Prémier Préſident vers le Duc d'Orleans, pour lui parler des intérêts de Madame la Princeſſe; mais ce Prince le gourmanda, & le traita de Partiſan des Princes. Les Frondeurs, qui ne vouloient pas que le Parlement leur échapât, & ſe mît du côté des Priſonniers, ſervirent fidélement le Roi en cette occaſion, & emploiérent toutes leurs forces, & tout leur crédit, pour faire, que la Requête de Madame la Princeſſe fût ſans effet. Le Duc d'Orleans, qui avoit auſſi un grand intérêt à empêcher que Mr. le Prince ſortît de priſon, maintint l'Autorité du Roi, &

1650. dit qu'il falloit que Madame la Princesse lui obéït, & qu'elle s'en allât de Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du Rois. Ils réüssirent tous dans leur dessein; car le Parlement n'eut pas la hardiesse de se déclarer contre une Cabale, dont le Duc d'Orleans étoit le Chef, & qui étant soutenuë de l'Autorité Roiale offusquoit celle du Prémier Président, d'autant plus que Longueuil qui étoit passionné pour le service des Princes, & qui auroit pû soutenir cette Affaire, n'ôsa montrer publiquement ses sentimens, de peur d'offenser le Ministre; & ne vouloit pas non plus affoiblir la bonne disposition où le Duc d'Orleans paroissoit être pour faire plaisir à son Frere, dans les prétentions qu'il avoit à la Cour.

Le vingt neuvieme, le Duc d'Orleans alla au Parlement, où la Réponse definitive touchant le Requête de Madame la Princesse se devoit faire. Il étoit question de sçavoir si on lui accorderoit la sûreté qu'elle demandoit pour sa personne. Cet engagement, qu'elle souhaitoit que le Parlement voulût prendre avec elle, étoit d'une dangereuse consequence. Il ne faut

faut pas s'étonner si elle y trouva de l'opposition. Le Duc d'Orleans étant arrivé, aprés avoir pris seance, fit une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé depuis la détention des Princes : il représenta la douceur que la Reine avoit euë pour Madame la Princesse, la laissant à Chantilli sans Gardes, & dit que ce qui avoit obligé la Reine à lui ordonner de quitter ce lieu étoient les intelligences que cette Princesse avoit avec ceux de Bellegarde ; & que pour empêcher cette communication ; il avoit fallu l'envoier plus loin. Il dit encore, que Madame la Princesse n'aiant point obéi, il croioit qu'il y alloit du Service du Roi de souffrir sa résistance; qu'en son particulier il la serviroit s'il pouvoit auprès de la Reine; mais, qu'il falloit qu'elle montrât d'aquiescer aux ordres du Roi. Quand il étoit entré au Palais, Madame la Princesse l'avoit prié de lui être favorable, & de se souvenir que ses Enfans avoient l'honneur de porter son nom. Il lui avoit répondu, qu'il falloit faire ce que le Roi lui avoit commandé, & qu'aprés son obéïssance il la serviroit en tout ce qui lui seroit possible. Le Prémier 1650.

Prési-

1650. Président, non obstant la Harangue du Duc d'Orleans, insista toûjours, pour demander que quelque grace fût accordée à Madame la Princesse, & qu'elle pût demeurer en état de travailler auprès de la Reine à la Liberté des Princes ses Enfans; assûrant qu'elle n'avoit point de mauvaises intentions contre le Service du Roi. Enfin, le Duc d'Orleans, conseillé par les Créatures du Cardinal qui étoient demeurées auprès de lui, accorda à Madame la Princesse trois jours de sûreté après le retour de la Cour, pour pouvoir implorer la misericorde de la Reine, qui devoit revenir bientôt, moiennant qu'elle quittât Paris, & qu'elle s'en allât à quelque Maison voisine attendre ses ordres. Le Prémier Président fut content de cette grace: il prit la parole du Duc d'Orleans, & ne voulut point qu'on déliberât davantage sur cette Affaire, de peur que les Frondeurs ne fissent perdre cet avantage à Madame la Princesse. Il étoit Serviteur du Prince de Condé; mais, en même tems, il étoit persuadé que la réunion de la Famille Roiale, étoit avantageuse à l'E-

tat

tat, & qu'il étoit glorieux à lui, & 1650.
à sa Compagnie, d'être les Arbitres entre le Roi & les Princes. Il voulut aussi, en travaillant à cette Paix par les suffrages de sa Compagnie, empêcher qu'elle ne perdit les avantages de la derniere Déclaration du Roi, en délibérant sur la Requête de Madame la Princesse; car alors, selon l'Avis des Frondeurs, elle auroit été sans doute rebutée. En d'autres tems, ces mêmes Frondeurs avoient crié pour augmenter le pouvoir du Parlement, en faveur du Parlement, en faveur du Public, afin de diminuer, à ce qu'ils disoient, la Puissance tyrannique des Favoris; mais, ils changérent de conduite, parce qu'ils avoient changé d'intérêts, & que leur passion les obligeoit à parler d'un autre maniere. Ainsi, la chose se passa moins avantageusement pour Madame la Princesse, que ses Amis ne l'auroient souhaitté; & comme on ne délibéra point sur sa Requête, cette Affaire demeura pour quelque tems ensevelie. Elle quitta Paris, & s'en alla à Chilli, pour y attendre le retour de la Reine, & passer les trois jours qui lui furent accordez par le Duc d'Orleans.

La

1650. La Reine, revenant de Bourgogne, parut mal satisfaite de Madame la Princesse, & de ceux qui l'avoient visitée pendant son séjour, ce que peu de personnes avoient manqué de faire, même les Domestiques du Roi. Elle fit quelques plaintes contre le Marquis de St. Simon, Frere ainé du Duc, qui avoit l'honneur d'être son allié; mais, comme dans l'état où étoit Madame la Princesse, la générosité vouloit qu'on assistât une personne de cette qualité, qui étoit affligée, & qui en effet étoit à plaindre, le mécontentement de la Reine n'éclata contre personne. Elle comprit sans doute par sa propre bonté, que ceux qui avoient l'honneur d'appartenir à cette Princesse, firent bien de la servir, en lui rendant des respects innocens, aux depens de leur fortune: si bien qu'il fut difficile de s'apperçevoir, quand elle vit ces mêmes personnes, dont elle avoit fait des plaintes, si elle leur en avoit voulu du mal.

La Reine, aussi-tôt après son retour, envoia le Maréchal de l'Hôpital à Madame la Princesse, lui ordonner de partir; mais, elle s'excusa sur quelques incommoditez qui pouvoient

l'en

l'en empêcher. Le sixieme, l'affaire 1650.
étant entrée en Négociation, & traitée par le Président de Nemond, elle consentit de partir, & de s'en aller, au lieu de Mouron, à Valleri, Maison qui appartient au Prince de Condé; remettant à une autre fois la poursuite de sa Requête, à cause du crédit des Frondeurs. Le Prince de Condé, qui avoit appuié la Déclaration du deuxiéme Octobre 1648, donnée à Saint-Germain, si favorable aux Prisonniers d'Etat, ne put joüir des Privileges qu'elle lui donnoit, parceque ceux mêmes qui l'avoient arrachez du Roi, par leur brigue & leur rebellion, n'étoient pas dignes de faire une bonne œuvre, qui selon l'équité, & les Loix du Roiaume, pût être légitimement ordonnée en faveur de ce bien public, dont ils avoient parû si zélez.

Pour récompenser les Frondeurs, de l'opposition qu'ils avoient faite à Madame la Princesse, la Reine, à son retour, leur fit assez bonne mine, & le Cardinal leur cacha tout ce qui lui avoit déplû de leur conduite. Le Duc de Vendôme reçût alors de la Reine l'Amirauté, & on en donna la

1650. ſurvivante au Duc de Beaufort, apparemment racommodé avec le Miniſtre. Ce préſent déplut au Duc de Mercœur, ſon Frere ainé, qui avoit eu cette même prétention, & qui croioit, aiant deſſein d'épouſer la Niece du Cardinal Mazarin, avoir un grand mérite envers lui. Il écrivit de Catalogne, où il étoit, au Duc de Beaufort, qu'il ſe vouloit battre contre lui: & ces deux Freres en fûrent long-tems mal enſemble; mais le tems qui change toutes choſes mit fin à cette colere.

La Cour étant à Paris, on déclara Madame de Longueville, le Duc de Bouillon, le Vicomte de Turenne, & le Duc de la Rochefoucault, criminels de Leze-Majeſté. On envoia cette Déclaration a tous les Parlemens de France.

Madame de Longueville, & le Maréchal de Turenne, étant à Stenai, avoient fait leur Traité avec les Eſpagnols, & prétendoient, qu'il leur étoit avantageux, à cauſe qu'ils avoient ſauvé Stenai, dont ils demeuroient les Maîtres, aiant de plus attachez à la Paix générale la Liberté des

des Princes : comme aussi eux, de 1650.
leur côté, avoient promis aux Espagnols, qu'ils ne s'accorderoient point avec le Roi, que prémiérement, on ne leur eut rendu toutes les places que le Roi tenoit sur eux. Le Duc de la Rochefoucault ayant assemblé grand nombre de Noblesse, se déclara ouvertement contre le Roi. Il voulut pour son premier Exploit, ainsi que je l'ai déja dit, se saisir de Saumur ; mais aiant manqué son Entreprise, & sçachant que le Maréchal de la Meilleraie Gouverneur de Bretagne, marchoit déjà contre lui avec quelques Troupes, il resolut d'envoier quatre cens Gentils-hommes à Mouron, & de s'en aller trouver le Duc de Bouillon, qui avoit de grandes intelligences dans Bordeaux. Ces deux Revoltez resolurent ensemble de fomenter autant qu'il leur seroit possible la rebellion de ces Peuples, afin de s'en servir, pour soûtenir la guerre contre le Roi. Ils y envoierent Langlade, Secretaire du Duc de Bouillon, afin de travailler par lui à ce grand ouvrage. Langlade, aiant l'esprit vif & plein de lumieres, parloit

1650. à la mode de ceux qui ſont propres pour tromper les duppes. Avec ces qualitez, & la neceſſité qui le preſſoit de rendre ce ſervice à ſon Maître, qui ſans ce refuge ſe voioit perdu, & leur parti détruit, il travailla ſi bien, & avec tant de dexterité, qu'il aida à perſuader ceux de Bourdeaux d'entrer dans les intérêts des Princes. Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine, parce qu'il y avoit dans cette Ville, à ce qu'il m'a dit lui-même, des gens aſſez ſages pour connoître le danger de cet Engagement. En même temps, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, ſçachant le commencement de cette Négociation, envoierent Chavagnac enlever de Mouron Madame la Princeſſe Femme du Prince de Condé, & le petit Duc d'Anguein ſon Fils, parce qu'ils jugerent que le Roi venant les attaquer où ils étoient n'auroient pas pû s'y deffendre long tems. Ils furent au devant d'elle avec trois cens Gentils-hommes, que leur ammena le Marquis de Silleri, Beau-Frere du Duc de la Rochefoucault. Ils les menérent dans la Vicomté de Turenne, où ils demeurérent quelques

ques jours, pour aviſer à ce qu'ils avoient à faire. Ils y firent quelques Exploits de Guerre, de peu de conſéquence, mais toûjours de grande réputation; outre que les Rebelles, pour en acquerir, & ſoutenir un Parti, doivent faire du bruit. Tout ce qui ſe faiſoit alors contre le Roi, étoit toûjours fort célébré. Ils furent pareillement traitez à leur tour, par les Troupes du Roi, que commandoient le Chevalier de la Valette, & le Duc d'Epernon. 1650.

Les Conducteurs de Madame la Princeſſe & du Duc d'Anguien, ſe réſolurent enfin d'aller à Bourdeaux, tenter cette Avanture. A leur vûë, la Ville leur ferma les portes: le Parlement, & les Bourgeois, refuſérent de les recevoir, elle, & le Duc d'Anguien ſon Fils. Il y avoit dans Bourdeaux beaucoup de Créatures de Monſieur le Prince, qui diſoient ne demander pour Madame la Princeſſe que la ſûreté; afin qu'elle pût être à couvert des violences du Cardinal. Ils continuoient de dire que les Bourdelois ne pouvoient refuſer ce ſecours à la Femme & au Fils d'un Prince,

1650. qui n'étoit en Prison, que parcequ'il avoit soutenu leurs intérêts, dans le Conseil du Roi. Avec cette humble modération, ils avoient échauffé les esprits, & ils avoient gagné plusieurs personnes; mais, beaucoup d'autres s'opposoient à leurs sollicitations, & préféroient avec raison leur repos & leur devoir, à la Guerre & au crime de Leze-Majesté. Toutes ces contrarietez firent une si grande rumeur dans la Ville, qu'enfin il fut resolû dans le Parlement, que Madame la Princesse & le Duc d'Anguien seroient reçûs dans Bourdeaux, avec leurs Domestiques seulement; & déniérent d'abord aux Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, la même grace. Madame la Princesse alla au Parlement, & leur demanda à genoux la sûreté qu'elle desiroit pour elle, & le Duc d'Anguien; & cette Compagnie, après une longue Délibération, la lui accorda. Les Chefs de leur Parti, que le Parlement n'avoit pas voulu reçevoir, ne s'étonnérent pas: ils se logérent à un Fauxbourg de la Ville, & y reçûrent plusieurs visites de ceux qui leur étoient affec-

Le 15 Juin, Madame la Princesse est reçûe à Bourdeaux.

affectionnez, & qui négocioient pour 1650.
eux. Lainé, Serviteur du Prince de Condé, étoit entré avec Madame la Princesse : il travailla fortement pour elle, & sçût persuader les plus entêtez du bien public, qu'il étoit juste d'assister Monsieur le Prince. Comme il étoit éloquent & hardi, il trouva le moien d'augmenter le nombre des infideles Sujets du Roi, en affoiblissant la Raison des plus Sages. Ces favorables dispositions firent résoudre les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, à se hazarder à la honte d'un refus. Ils demandérent, qu'on leur permît au moins de pouvoir visiter une fois Madame la Princesse, sous prétexte qu'ils avoient à l'entretenir de ses Affaires : & après en avoir obtenu la permission, ils y furent un soir fort tard ; & comme ils y virent que le Peuple souffroit leur présence patiemment, ils y demeurérent. Chacun d'eux présenta une Requête au Parlement : ils implorérent sa protection pour six semaines, promettant pendant ce tems-là de se justifier auprès du Roi.

Ils avoient ammenez quelques

1650. Troupes, qui demeurérent aux environs de Boudeaux, aſſez incommodées. Ils n'oſérent d'abord parler de Guerre : c'étoit une propoſition trop délicate, & il falloit laiſſer engager les Bourdelois dans leur Parti, par les grandes choſes qui néceſſairement devoient arriver. Ils jugérent ſeulement, qu'il falloit s'y préparer, & ils s'y appliquérent comme d'habiles gens le devoient faire, & qui étoient réſolus de ſe bien deffendre. Il leur falloit de l'argent, car les particuliers ne peuvent pas d'eux mêmes faire ſubſiſter un Parti contre leur Roi. Le Duc de Bouillon envoia en Eſpagne un Gentilhomme à lui, nommé de Bas, qui avoit de l'eſprit, afin d'obliger le Roi Catholique de paier leurs Troupes, & ſe ſervir de leur Rebellion pour diminuer les forces du Roi à leur avantage commun. Le Roi d'Eſpagne reçût de Bas avec joie : il gouta cette propoſition. Le Miniſtre d'Eſpagne le traita bien, & de Marolles auſſi, Gentilhomme attaché à Mr. le Prince, qui fit ce Voiage dans le même deſſein. On leur promit tout

ce qu'ils demandoient, de l'argent, des vaiſſeaux, & des Troupes. L'eſpoir de ce ſecours confirma les Bourdelois dans le deſſein de protéger les Princes, & les fit réſoudre de ſe vanger du Duc d'Epernon *, en faiſant la Guerre contre le Roi. Ils ſe déclarérent enſuite, & reçûrent le Duc d'Anguien pour Généraliſſime, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault pour Généraux; & pour Lieutenans Généraux, les Marquis de Saubeuf & de Luſignan. 1650.

(*) Les Bourdelois n'aimoient pas leur Gouverneur, le Duc d'Epernon: ils s'en plaignoient depuis longtems.

Ce grand Parti commençant à prendre des forces, les Généraux jugérent à propos de renvoïer en Eſpagne une ſeconde Ambaſſade plus conſidérable que la prémiere, afin de hâter le ſecours qu'ils en eſpéroient. Le Marquis de Silleri y fut, qui traita avec eux avec tant de ſuccès, qu'il fit envoier à Bourdeaux Dom Joſeph Oſorio, de la part du Roi d'Eſpagne, viſiter Madame la Princeſſe, & le jeune Duc d'Anguien. Il apporta toutes les conſolations néceſſaires pour guérir leur inquiétude. Le Roi d'Eſpagne trouva, qu'il lui étoit avantageux d'embaraſſer le Roi

1650. dans la Guienne, & ailleurs, favorisant à Stenai Madame de Longueville, & à Bourdeaux Madame la Princesse & le Duc d'Anguien. Le Duc de la Rochefoucault, fortement occupé des intérêts de Madame de Longueville, envoia Gourville l'avertir de leurs favorables succès; & bien instruite par lui de leurs desseins, elle n'oublia rien pour faire voir à la Reine, & à toute l'Europe, que si son cœur, suivant le tempérament de son ame un peu trop passionnée, avoit donné quelques marques de foiblesse, ce même cœur avoit toute la force & toute l'élevation qu'un illustre Sang étoit capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'étoit pas tout-à-fait nette, on ne peut pas nier, qu'il n'y eut toûjours de la grandeur; & s'il y a eu quelque chose de criminel, on peut dire que ce n'étoient que des crimes de Leze Majesté, qui étoient honorables en ces tems-là. Le Duc de la Rochefoucault, qu'elle voioit l'épée à la main pour la cause de son Mari & de ses Freres, lui donnoit lieu d'attribuer les considérations qu'elle avoit

pour

pour lui, à l'utilité qu'ils en tiroient, 1650.
& de faire valoir ses services, pour réparation de tous les maux qu'ils souffroient, pour avoir suivi ses Conseils. Pendant que son ambition se repaissoit des applaudissemens des Peuples, qui entroient dans son Parti, & se contentoit des loüanges que les Etrangers donnoient à sa beauté, à son esprit, à son courage, & à toutes les autres belles qualitez, qui lui avoient attiré jusques alors l'admiration de toute la France, Gourville fut pris dans son voiage par les Troupes du Roi; mais, comme sous une apparence simple & grossiere il cachoit beaucoup d'esprit & d'habileté, & de la finesse, il sçut si bien se déguiser que Madame de Longueville, avec la rançon ordinaire, l'envoia dégager avant que la Cour sçût qu'il fût prisonnier. Il étoit né pour les grandes choses, avide d'Emplois, touché du plaisir de plaire, & de bien faire. Il avoit beaucoup de cœur, & de génie pour l'Intrigue: il sçavoit marcher facilement par les chemins raboteux, & tortus, comme par les plus droits. Il persuadoit

1650. presque toûjours ce qu'il vouloit qu'on crût, & trouvoit à peu près les moiens de parvenir à tout ce qu'il entreprenoit. Il étoit alors confident & domestique du Duc de la Rochefoucault, qui paroissoit sensiblement attaché à Madame de Longueville, quoi que ceux qui prétendoient en juger plus finement, & le mieux sçavoir, fussent persuadez qu'il ne consideroit que la Grandeur de celle qu'il paroissoit aimer, & qu'il avoit plus d'ambition que de tendresse.

Pendant que plusieurs choses se passent dans les Provinces & ailleurs, le Sur-Intendant d'Hemeri meurt à Paris, sans avoir reçû aucun avantage de son retour, que celui qu'il auroit pû acquerir par la connoissance de la fragilité des félicitez de ce monde; mais, comme il n'avoit pas desiré le Ciel, il quitta la Terre avec regret, & selon les apparences, avec peu de preparation pour l'établissement de son bonheur éternel. Avant qu'il mourût, le Marquis de Senneterre lui persuada de conseiller au Ministre d'établir à sa place le

President de Maisons, le faisant son 1650.
Successeur dans la Sur-Intendance. Le Cardinal l'allant voir, il lui en parla; & lui dit qu'il voioit, qu'il n'y avoit point d'homme en France plus capable que celui-là, pour bien servir le Roi; & ces paroles firent beaucoup d'impression sur l'esprit du Ministre. Ce qui parut proceder d'une reconnoissance desintéressée de la Vérité, ne procédoit que du desir que Senneterre eut d'avoir un Sur-Intendant qui lui eut de l'obligation, & pour obliger une personne qui l'avoit prié de servir ce Président.

Le lendemain de la mort de cet homme, le Président de Maisons fut nommé Sur-Intendant des Finances. Il parvint enfin à cette Charge, par les bons offices de ses Amis, & par la crainte que le Ministre conservoit dans son ame des intrigues de Longueil, Frere du Président, & Conseiller au Parlement. La Marquise de Sablé étoit mon amie: elle m'avoit engagée dans les Interêts de ce nouveau Sur-Intendant. Je puis dire que j'eus quelque part au choix qui se fit de sa personne; mais je

n'en

1650. n'en eus aucune aux avantages qu'il en reçût, n'aiant fait que me prêter vingt mille francs en Rente, que je lui ai depuis remboursez. Il y demeura peu, & il est vrai que ce tems là aiant été facheux à passer, tout ce qu'il put profiter dans sa Charge, il le garda pour lui ; ce qui fit dire qu'il s'en étoit bien acquitté. Il en acheta secrettement aussi quelques Amis, dont il crût alors avoir besoin. Les differentes Caballes de la Cour, qui alors étoit remplie de beaucoup de Factions, lui firent peur, & lui firent oublier ceux qui l'avoient servi, & dont il étoit assûré. Aussi-tôt que ce Président fut le Maître des Finances, le Comte d'Avaux, qui jusques là avoit parû occuper cette Place, la quitta, Parce qu'il ne voulut pas être son second. Les Suisses se révoltérent bien-tôt après, faute de paiement, & comme les Coffres du Roi étoient vuides, il falut, de peur qu'ils ne s'en retournassent en leurs Cantons, que la Reine mît le restede ses Pierreries en gage pour les satisfaire.

Le Duc de Saint-Simon, Gouver-

verneur de Blaye, fut alors convié 1650.
par Madame de Longueville de se lier à leur Parti. Comme cette Place, où il commandoit, étoit de grande conséquence, & qu'elle est proche de Bourdeaux, le Parti qu'il pouvoit prendre devoit être d'une grande considération, ou pour le Service du Roi, ou pour fortifier ses Ennemis. Il balança quelque tems entre l'attachement qu'il avoit pour le prince de Condé, joint à la haine qu'il avoit contre le Cardinal Mazarin; & ce qu'il devoit au Roi dont le Pere * l'avoit fait Duc, avec de grands établissemens qu'il lui avoit donnez. Son esprit eut de la peine à se déterminer à faire du mal au Prince de Condé; mais le devoir l'emportant sur le reste, il demeura ferme dans le Service du Roi, & fit ce qu'un homme d'honneur se doit à soi-même. Il m'a dit depuis, qu'il refusa huit cens mille francs que le Roi d'Espagne lui fit offrir, & qu'il les refusa avec satisfaction, voiant qu'il faisoit ce qu'il étoit obligé de faire. Dans ce même tems, les Ennemis parurent sur la Frontie-

* Le feu Roi Louis XIII.

re,

1650. re, avec une puissante Armée, que commandoit l'Archiduc, auquel le Vicomte de Turenne s'étoit joint.

La Reine, voulant aller deffendre les Provinces & les Frontieres, des insultes de ceux qui les vouloient attaquer, partit pour Compiegne le deuxiéme Juin, avec intention de s'opposer à cette grande Armée, qui venoit braver la sienne alors fort petite. Elle pouvoit craindre de voir presque de ses yeux les victoires de ses Ennemis; mais, si elle manquoit de Soldats, elle ne manquoit pas de courage. Pendant que nos Troupes s'assembloient, l'Armée de l'Archiduc assiégea le Catelet. Le Cardinal alla lui même à l'Armée, & la mit bien tôt en état de se pouvoir faire craindre. A Paris, où les desirs étoient sans regle, où les Ennemis du Ministre avoient de mauvaises intentions, & où tous les esprits étoient gâtez, on se réjouïssoit du mauvais état des Affaires. On crioit gaiement contre le Cardinal, & cette joie s'augmenta, par la Nouvelle qui arriva alors des choses que j'ai déjà dites, qui s'étoient passées à Bourdeaux,

en

en faveur de Madame la Princesse. 1650.
Ceux même, comme bons François, qui voioient avec regret prospérer le Parti opposé à celui du Roi n'en étoient pas toûjours fâchez, parceque chacun par le desordre général espéroit trouver des momens heureux, par où il pourroit rencontrer son bonheur particulier, de même que beaucoup d'autres l'avoient déjà trouvé. Ils eurent tout sujet d'être contens. Le Catelet, n'étant pas bien fortifié, fut pris par les Ennemis. Vandi, qui commandoit dans cette Place, s'y deffendit vaillamment, & il y tua deux hommes de sa main, qui lui vinrent proposer de se rendre. Cette action, par les Maximes terribles de la Guerre, reçût de grandes loüanges des hommes: je ne sçai si elle fut approuvée des Anges; mais enfin, malgré sa résistance, il fut pris par ceux de sa Garnison: ils le liérent, & ensuite de cette révolte ils firent leur compositioh & se donnérent aux ennemis.

L'Archiduc, qui vouloit profiter de nos desordres, aussi-tôt après assiégea Guise. Le Comte de Fuen-

1650. ſaldagne, avec vingt mille hommes, par les ordres de ce Prince, vint ſe camper aux environs de cette Place. Le Vicomte de Turenne étoit avec lui, & toutes ſes Troupes. Bridieu étoit Gouverneur de Guiſe, qui réſolut de ſe deffendre de la maniere qu'il étoit attaqué. Il y avoit dans la Place le Régiment de Guiſe, celui de Perſan, trois cens Suiſſes, & quelques Polonnois; mais, il y avoit peu de munitions de Guerre. Le Cardinal, ſachant qu'elle n'étoit pas en bon état, fit ſavoir à ceux qui étoient dedans, qu'il vouloit les ſecourir, & par cette eſpérance, leur augmenta le deſir d'y acquérir de la gloire, par une génereuſe réſiſtance. Le Maréchal Du Pleſſis, Gouverneur de Monſieur Frere du Roi, commandoit nôtre Armée; mais le deſordre de nos Affaires étoit cauſe qu'elle manquoit d'argent, & par conſéquent elle n'étoit pas en état de rien faire.

Le Miniſtre fit pluſieurs voiages ſur la Frontiere, & ſachant que Bourdeaux, par les choſes qui s'y paſſoient, demandoit la préſence du Roi,

Roi, il s'appliqua au ſecours de Guiſe. Il porta de l'argent, des habits, & des ſouliers, pour les Soldats; & n'oublia rien pour ſe deffendre de ſes Ennemis particuliers, en s'oppoſant à ceux de l'Etat. Il ſçavoit que ſi les Affaires du Roi alloient mal, les ſiennes empireroient entiérement, & que ſoit le Parti des Princes, ou celui des Frondeurs, tous deux profiteroient, à ſon dommage, des coups que la France recevroit de l'Eſpagne. Il réuſſit dans ſon deſſein. Les Ennemis, après avoir donné l'aſſaut, & s'être rendus les Maîtres de la Ville, furent contraints de lever le ſiege. Ils ne pouvoient y recevoir des vivres, parce que la Garniſon de la Chapelle les empêchoit de paſſer, & que Bridieu & ſes gens ſe deffendirent vaillamment dans le Château. Les Ennemis crûrent que l'Armée du Roi, qui faiſoit bonne mine, les incommoderoit, & furent aſſez ſages pour la vouloir éviter. Elle étoit environ de quatorze mille hommes. Le Général étoit un homme de grande réputation. Il avoit pour Lieutenans Généraux le Marquis d'Ho- 1650.

1650. d'Hoquincourt, la Ferté-Senneterre, & Villequier. Il y eut quelques petits differens entre eux & le Marêchal du Pleſſis, qui les commandoit; mais le Miniſtre y mit la paix : & dans peu nous verrons ce Général faire des Actions dignes de la Gloire qu'il avoit acquiſe en beaucoup d'autres occaſions.

Les Frondeurs cependant, qui voioient que les Affaires de Mr. le Prince alloient bien, & qui craignoient que le Miniſtre, pour ſe ſauver de leur mauvaiſe volonté, & des maux que la Faction des priſonniers lui pouvoient faire, ſe réſoudroit peut-être à leur redonner la Liberté, eurent peur qu'un fâcheux retour du malheur ne les remît dans le même état, dont ils étoient ſortis. Cette peur les convia de travailler puiſſamment à changer les ſentimens du Duc d'Orleans à l'égard du Cardinal, en lui diſant continuellement, qu'aiant eu part à la Priſon du Prince de Condé, il ne falloit pas qu'il devint heureux malgré lui; qu'il n'étoit pas juſte de laiſſer Miniſtre le Maître de ſa Liberté, & lui conſeil-

ſeillérent de demander à la Reine, 1650.
qu'elle mit les Princes dans la Baſtille, au lieu qu'ils étoient dans le Bois de Vincennes, parce que dans ce lieu, dont le Fils de Brouſſel étoit Gouverneur, ils ne ſeroient plus ſous l'Autorité du Roi, & qu'ainſi le Miniſtre ne ſeroit plus en pouvoir d'en diſpoſer à ſon avantage, & ſans ſa participation. Ces propoſitions eurent le pouvoir de le perſuader, & de lui faire naître dans l'ame le deſir de ſuivre leurs avis; qui lui parurent tout-à-fait ſelon ſes intérêts. Il gronda, il fut inquiet & de mauvaiſe humeur; mais, la Reine faiſoit ce qu'elle pouvoit, pour calmer ces orages. Ce Prince fut à Compiegne la voir, & comme elle avoit eu de tout temps de l'aſcendant ſur ſon eſprit, elle emploia toute la force de ſes raiſons, & ſes agréables manieres, à lui prouver, qu'il ne devoit point ſe laiſſer aller aux pernicieux conſeils de ceux, qui vouloient les brouiller. Elle l'aſsûra tout de nouveau, qu'on ne mettroit jamais les Princes en liberté ſans ſon conſentement; &, lui parlant du deſſein qu'elle avoit

d'aller

1650. d'aller en Guienne, pour exterminer le parti des Princes ; elle lui dit, que demeurant le Maître dans Paris, & dans toute cette Partie de la France audeçà de la Loire, il n'auroit pas de ſujet de craindre, qu'on pût penſer à rien innover ſur une choſe ſi importante, ſans qu'elle lui en fît part. Elle ſçût enfin ſi bien ménager ſon eſprit, qu'elle amortit pour quelque temps les facheuſes agitations de ſon ame, & le fit reſoudre à ne plus parler de ce changement.

La Reine ne laiſſa pas de juger, qu'il y avoit lieu de craindre, que l'eſprit du Prince qui commençoit à ſe dévoier du bon chemin, ne ſe gatât davantage. Cette inquietude l'obligea de mander au Cardinal, qui étoit ſur la Frontiere de ſe rendre promptement auprès d'elle, lui faiſant ſçavoir le deſſein qu'elle avoit de revenir à Paris, remedier à ces broüilleries. Elle commanda même à celui qu'elle lui envoia, de l'éveiller à quelque heure qu'il arrivât, & de le faire partir auſſi-tôt pour la venir trouver. Le Miniſtre aiant ſuivi les ordres de la Reine, revint auſſi

auſſi-tôt, & toute la Cour arriva à 1650.
Paris le vingt-neuvieme Juin. Sa préſence diſſipa pour quelques jours les Factions des Frondeurs ; & le Duc d'Orleans, dont l'eſprit étoit facile à ſe tourner vers la douceur, embraſſa cordialement le Cardinal Mazarin, & parut fort content de lui : mais ce calme reſſembloit à celui de la Mer, qui change ſelon les vents, & d'un inſtant à un autre.

Les Frondeurs virent avec regret que les Ennemis venoient de lever le Siege de Guiſe. Ils avoient vûs la Normandie, & la Champagne, s'humilier à la vûë du Roi, & quoi qu'ils euſſent de la haine pour la proſpérité des Princes, ils ne vouloient point que Bourdeaux fût chatié : ils deſiroient à leur ordinaire, préférablement à toutes choſes, l'affoibliſſement de la Roiauté, que les Affaires du Roi allaſſent mal, & que le Miniſtre fût toûjours embaraſſé. Ils n'approuvoient pas le deſſein que la Reine avoit fait d'aller en Guienne, & ſoutenoient toûjours dans le Parlement ceux que le Parlement de Bourdeaux leur envoioit pour ſe plain-

1650. plaindre du Duc d'Epernon. Le Miniſtre, voiant la maligne varieté de leurs penſées, offrit au Duc d'Orleans d'aller en Guienne, vaincre les Rebelles, avec les forces néceſſaires à ce deſſein. Le Duc d'Orleans ne voulut point entendre à cette propoſition; car, outre qu'il aimoit à demeurer à Paris, les Frondeurs ſes Amis, qui s'y plaiſoient encore davantage, travailloient inceſſamment à lui donner leurs propres ſentimens. Il refuſa d'aller en Guienne, & réſolut néanmoins, comme il parut depuis, de ne pas laiſſer accabler les Bourdelois.

La Reine, conſeillée par elle-même & par ſon Miniſtre, jugea qu'il falloit mener le Roi à Bourdeaux, & qu'il étoit néceſſaire ſelon l'état des choſes, d'affoiblir un Parti, afin de pouvoir perdre l'autre. Cette réſolution priſe, la Cour, peu de jours après ſon retour, partit pour ce grand voiage. Ce ne fut pas ſans inquiétude, que la Reine éxécuta ce deſſein, vû la mauvaiſe volonté des Frondeurs, avec une Armée Ennemie ſur la Frontiere, puiſſante, & com-

commandée par des Gens, qui desi- 1650.
roient lui faire beaucoup de mal.

Le Ministre avoit de la confiance en la valeur & la conduite du Maréchal du Plessis; mais il sçavoit qu'il ne lui laissoit gueres d'argent, qu'il avoit beaucoup d'Ennemis sur les bras, & qu'il avoit sujet de craindre de tous cótez de facheuses avantures. Il fallut aller neanmoins à ce qui pressoit le plus, & laisser le reste à la conduite de Dieu.

Dans le tems que la Cour fut à Paris, le Prince de Condé, sachant les dégouts du Ministre à l'égard des Frondeurs, lui manda par de Bar, celui qui le gardoit, que s'il vouloit le mettre en liberté il deviendroit son Ami plus fortement que jamais; qu'il trouveroit toûjours plus de sûreté en lui, que dans ceux dont il avoit voulu se servir; qu'il étoit capable d'oublier sa Prison; & qu'il le sauroit maintenir avec plus de vigeur & de fermeté, qu'il n'en trouveroit en ceux qu'il avoit choisi pour ses Amis. Mais le Cardinal, se ressouvenant de la hauteur de Mr. le Prince, n'ôsa se confier en ces belles pa-

1650. roles, & jugea plus à propos de retenir cet Ennemi en prison; que d'en augmenter le nombre par lui, qui en valoit plus de mille. Comme il l'avoit abatu, lui qui étoit le plus puissant de tous, il espéroit, qu'enfin il pourroit vaincre les autres par sa patience, & par son habileté. Avant que de partir, il reçut encore le déplaisir de se voir contraint mallgré lui de mettre un Prévôt des Marchands de la main des Frondeurs, un nommé le Fevre; ce qui, dans l'état des choses, n'étoit pas une affaire de petite conséquence. Il étoit aisé de voir, que par cette conduite, ils vouloient demeurer les Maîtres dans Paris, non seulement par la Puissance du Duc d'Orleans, mais encore par la leur propre. Il sembloit aussi, que le Duc de Beaufort, après avoir attrapé la Survivance de l'Amirauté, vouloit tout de nouveau, & malicieusement se remettre aux bonnes graces du Peuple, en publiant, comme il affectoit de le faire, qu'il étoit mal satisfait du Ministre.

Toutes ces Perfidies Frondeuses, n'empêchérent point la Reine de par-

partir pour aller en Guienne. Elle 1650.
courut où la necessité l'appelloit ; & n'aiant tardé à Paris que quatre ou cinq jours, elle en partit le quatriéme de Juillet, pour aller par Fontainebleau, où elle se reposa quelques jours. On laissa donc à Paris le Duc d'Orleans, le Garde des Sceaux de Chateauneuf, & toute la Fronde ; & des personnes fideles à la Cour, le seul le Tellier, Sécrétaire d'Etat, y demeura, pour s'appliquer tout entier au Service du Roi, & aux intérêts particuliers du Ministre, dont il s'acquitta fidélement, & avec cette habile & singuliere prudence qui lui étoit naturelle.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, connoissant que le dessein, que la Reine avoit fait d'aller en Guienne, leur donneroit beaucoup de peine, engagérent de plus en plus le Parlement de Bourdeaux dans leur Révolte, & par conséquent dans les intérêts des Princes. Pour embrouiller davantage les Affaires, ils firent résoudre cette Compagnie d'envoier une célébre Députation au Parlement de Paris, elle arriva aussi-

1650. tôt après que la Reine en fut partie.

Ces Députez se présenterent au Parlement le sixieme de Juillet. Ils furent reçus les Chambres assemblées, & traitez favorablement. Celui, qui portoit la parole, fit un long Discours : il demanda la protection de cette Compagnie sur les infractions que le Duc d'Epernon avoit faites de la Paix, qu'ils avoient obtenue du Roi par leur recommandation: il éxagéra infiniment les violences de ce Duc : il justifia sa Compagnie, sur ce qu'elle avoit fait en faveur de Madame la Princesse, & protesta de leur fidélité au Roi : il conjura le Parlement, de ne les pas abandonner, & lui fit connoitre de quelle conséquence étoit pour leur Compagnie, pour eux, & pour tous les François, l'Observation des Priviléges de la Déclaration du Roi, du vingtiéme Octobre, donnée à Saint Germain, en faveur des Prisonniers d'Etat : & pour cet effet il suplia très humblement le Parlement, de se vouloir joindre avec eux, pour ensemble demander au Roi & à la Reine la Liberté

berté des Princes, que tous les gens 1650.
de bien devoient souhaiter. Le Duc d'Orleans, qui étoit présent, & qui ne vouloit pas laisser aller cette Affaire si avant, dit tout haut, qu'il ne falloit point écouter ni répondre à ces Députez, puisqu'ils venoient d'un Parlement rebelle, qui publiquement avoit traité avec l'Espagne.

Le Député répondit hardiement à ce Prince, qu'il n'étoit pas vrai que le Parlement de Bourdeaux eut traité avec les Ennemis, qu'il étoit fidele au Roi, exemt de ce Reproche, & nullement capable de manquer à la fidélité qu'il lui devoit; que quand même cela seroit, ils n'auroient suivi que l'exemple des plus qualifiés de France, qui dans leurs besoins en avoient fait autant: voulant peut-être parler du méme Duc d'Orleans, & de quelque Particuliers de ce même Parlement à qui sa Harangue s'adressoit. L'Avocat général, parlant de la Prison du Prince de Condé, conclut que cette Affaire étoit le secret de l'Etat, & qu'il n'appartenoit point aux Sujets de disposer ni ordonner de ces choses.

1650. On délibéra là-deſſus. Pluſieurs du Parlement paroiſſoient affectionnez aux Princes, & leur chaleur étoit viſiblement augmentée en leur faveur. Quelqu'un exagéra fort éloquemment, qu'il étoit honteux à la Compagnie d'avoir beſoin des Remontrances du Parlement de Bourdeaux, pour penſer à la Liberté d'un Prince, que Paris, plus que nulle autre Ville, devoit honorer. Il dit qu'ils avoient tous reſſentis les effets de ſa valeur, aiant aſſûré leur repos, & leurs vies, par ſes Veilles & par les belles Actions qu'il avoit faites. Un autre dit, qu'il en falloit venir à la ſource de tous ces maux, & qu'il falloit chaſſer le Cardinal, & s'en tenir à l'Arrêt prononcé contre lui dans leur Compagnie. Sur cet Avis, pluſieurs criérent, que cela étoit bien dit. Ce bruit fut appaiſé par l'heure qui ſonna, & qui fit finir l'Aſſemblée; & le réſultât fut remis au lendemain.

Le ſeptieme, on acheva la Délibération commencée. Soixante & dix allérent à faire des Remonſtrances à la Reine, pour la Liberté des Princes, & quelques autres à faire ſortir ſeule-

ment

ment le Prince de Conti, à cauſe de 1650. la foibleſſe de ſa ſanté. Le Prémier Préſident, malgré l'Affection qu'il avoit pour ce Parti, fut d'avis qu'il étoit bon de demander la Liberté de tous; mais, qu'il falloit attendre que les choſes fuſſent en état, que par leur ſortie la Paix demeurât fermément établie en France; & dit, qu'il n'y avoit pas d'apparence, de demander cette grace à la Reine, lorſqu'une Guerre Civile allumée pour eux étoit prête de mettre la France à feu & à ſang. Cet Avis fut ſuivi de pluſieurs; mais enfin, celui de Brouſſel prévalut ſur les autres qui fut de députer vers la Reine, pour lui faire de très humbles Remontrances ſur les Plaintes & la Requête du Parlement de Bourdeaux, ſans expliquer comment, & particulariſer le point principal des Princes, laiſſant par cette voie une certaine liberté aux Députez de traiter doucement avec la Cour, & de s'accomoder aux volontes du Miniſtre; ce qu'il fit exprès pour favoriſer les Frondeurs, qui, ſur le Chapitre de la Priſon des Princes, étoient de même ſentiment que

1650. le Cardinal. Les partisans de Broussel, ajoutérent à son Avis, de faire choisir ceux de la Compagnie, qui devoient être les plus agréables à la Reine. On nomma le Président de Bailleul, pour Chef de la Députation, homme de bien, & fort obligé à cette Princesse par les bien-faits qu'il en avoit reçûs; & par conséquent, il ne pouvoit lui dire que des choses proportionnées à son devoir.

Le Duc d'Orleans, pour empêcher que le Parlement ne s'engageât trop fortement à favoriser la sortie des Princes, sous prétexte de contenter le Parlement de Bourdeaux, promit en pleine Assemblée de faire rappeler le Duc d'Epernon, & assûra la Compagnie, qu'il ne retourneroit plus dans son Gouvernement. Il donna cette parole sans l'aveu de la Cour, & le Ministre en fut fâché, par ce qu'il favorisoit le Duc d'Epernon: non qu'il approuvât sa hautaine & superbe maniere d'agir, qui a toûjours été blamée de ceux qui le connoissoient; mais, parcequ'il destinoit une de ses Nieces, Mademoiselle de Martinozzi, au Duc de Candale. Les deffauts du Pere

Pere étoient excusez par les belles qualitez du Fils ; qui, outre son mérite, avoit encore de grands Etablissements, qui plaisoient à celui qui en vouloit faire un Neveu. 1650.

Le Cardinal, sachant ce que le Duc d'Orleans avoit promis aux Bourdelois, contre le Duc d'Epernon, sçut aussi que ce Prince avoit dit tout haut parlant de lui, qu'il le chasseroit s'il ne faisoit revenir ce Duc. Le Ministre, oubliant sagement cette dure menace, afin d'ôter au Duc d'Orleans le prétexte de se plaindre de lui, & à la Guienne celui de se révolter contre le Roi, manda au Duc d'Epernon de venir à la Cour : & comme il y résistoit, il lui envoia Roquelaure ; lui dire que c'étoit tout de bon, qu'il desiroit qu'il se rendit auprès du Roi ; mais, il lui fit savoir se volontez avec tous les adoucissemens nécessaires à guérir ce Cœur si hautain, & ils n'en furent pas plus mal ensemble.

Pendant que toutes ces choses se passoient, le Roi continuoit son voiage, & approchoit de Bourdeaux le plus qu'il lui étoit possible. Les sages de cette Ville voulurent conseiller

1650. les autres d'obéir au Roi. Il y en eût qui parlérent fortement dans les Assemblées publiques contre la Rebellión, & selon ce qu'ils devoient au Roi. Beaucoup de ceux de ce Parlement, qui vouloit éviter les maux de la Guerre, firent leur possible pour persuader leur Compagnie, de se détacher des intérêts du Prince de Condé, & de chasser de leur Ville, tout au moins, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Madame la Princesse, conseillée par ces deux Généraux, les seules colomnes qui soutenoient son Parti, s'en alla au Parlement, & favorisée du Peuple, qui choisit toûjours ce qui lui est le plus contraire, sçût si fortement renouveller par la pitié les sentimèns d'affection qu'ils avoient pour Monsieur le Prince, que ce même jour il fut resolû, que l'Union des Princes, & du Parlement, subsisteroient, & qu'on se prépareroit à soutenir la Guerre; déclarant néanmoins, comme font des Révoltez ordinairement, qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi. Ils ne députérent point vers Leurs Majestez; mais, ils envoiérent un nommé Voisin à Paris, avec des Lettres

Lettres pour Guyonnet, leur Député ordinaire, pour avertir le Parlement de leur Arrêté, & pour le prier de leur donner sa protection. Ils assûrérent Madame la Princesse, le jeune Duc d'Anguien son Fils, & leurs Serviteurs & Amis, qu'ils pouvoient vivre en repos sous l'Autorité Roiale, & celle de leur Compagnie. 1650.

La Reine envoia de Poitiers un dessein à Bourdeaux, avec des Lettres du Roi pour le Parlement, & d'autres du Sécrétaire d'Etat à l'ordinaire, pour les avertir de la venuë du Roi & de la Reine, afin qu'ils députassent vers Leurs Majestez, selon la coutume, & leur devoir.

On résolut dans ce Parlement de ne point députer, mais de faire de très humbles Remontrances par écrit: & pour faire connoître qu'ils ne vouloient point abbandonner les intérêts de Madame la Princesse, ils dirent qu'ils ouvriroient leurs portes au Roi comme bons & fideles Sujets de Sa Majesté; mais, qu'ils ne vouloient point de Mazarin, qui étoit leur Ennemi capital; qu'il avoit toûjours protégé les injustices du Duc d'Epernon,

1650. contre eux ; & que cela étant ils ne pouvoient pas avoir de confiance en lui. Après avoir fait de telles Déclarations, afin qu'ils pussent dire qu'ils n'étoient pas rebelles au Roi, ils trouvérent à propos de renvoïer de leur Ville cet Espagnol nommé Dom Osorio, pour le cacher du moins aux yeux de leur véritable Maître.

Le Ministre ne s'étonna pas de cette hardiesse ; mais, connoissant combien il étoit difficile d'entreprendre le châtiment d'une Province, soutenue par le Roi d'Espagne, & par tant d'habiles gens, il voulut selon sa coutume mettre l'Affaire en Négociation. Il fit écrire, par un nommé la Vie, à un Conseiller de ce Parlement nommé Mirat, & lui fit donner un Rendez-vous pour conférer ensemble des Propositions qui se pouvoient faire au Parlement. Le Cardinal leur fit espérer, que moiennant leur obéïssance, il redonneroit la liberté aux Princes. On écouta, on répondit ; mais, comme le Parlement, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, à qui on en fit part, ne trouvérent pas de sûreté dans ces douces paroles, el-

les

les n'eurent d'autre effet, que celui 1650.
d'un amusément inutile.

La Cour étant arrivée à Libourne, le Parlement alors, ne pouvant éviter de rendre à Leurs Majestez les marques de leur respect, leur envoia une Députation de plusieurs Conseillers, & d'un Président. Ce Président dit de belles parolles au Roi & à la Reine, qui ne signifioient rien; & de même, la Reponse fut douce, & capable de les convier à quelque repentir.

Le Comte d'Ognon, Lieutenant de Roi dans le Gouvernement de la Rochelle, de l'Ile de Ré, d'Olleron, & de Broüage, depuis la mort du Duc de Brezé son Maître, étoit demeuré dans ce Poste de sa propre Autorité. Le Roi lui envoia commander de le venir trouver: il s'excusa sur ses incommoditez, & n'alla point à la Cour. Le Ministre vit alors clairement qu'il y avoit beaucoup à craindre de ce côté là; mais, comme il connût que c'étoit un mal sans remede, il fit semblant de le tenir pour excusé. Il jugea que le desir de la Duché, ou d'un Bâton de Maréchal de France, étoit

1650. étoit la cause de sa Desobéïssance, & qu'avec l'un de ces avantages il seroit content. Il fit négocier avec lui, & ce Rebelle fit espérer au Ministre, qu'il ne seroit pas si cruel à lui même, que de refuser les graces qu'on lui offroit.

Les Espagnols voulant réparer leurs pertes passées par l'état présent de nos Affaires, assiégérent & prirent en Italie Port longone, & Piombino, qui nous avoient couté beaucoup d'argent & de peines. Ils gagnérent alors en tous lieux. Ils assiégérent la Chapelle, qu'ils prirent fort aisément, parceque le Maréchal Du Plessis, depuis le départ de la Cour, n'avoit reçû aucun secours; & son Armée, n'aiant point été païée, ne pouvoit lui servir que pour secourir les places les plus importantes. Après avoir vû malgré lui la perte de la Chapelle, qui avoit été accompagnée de la présence de l'Archiduc, il se retira vers Reims, afin de conserver la Champagne. Le Vicomte de Turenne, assisté des forces du Roi d'Espagne, alla assiéger Rhetel, & en deux jours il se rendit le Maître de cette Place.

Guion-

Guionnet, Député de Bourdeaux, 1650.
après avoir reçû les ordres de sa Compagnie, qui lui avoient été envoiez, comme je l'ai déjà dit, par Voisin, demanda Audience au Parlement. Le Duc d'Orleans la retarda quelques jours ; mais enfin, les Chambres s'étant assemblées, elle lui fut accordée le sixiéme d'Aout. Le Duc d'Orleans, pour arrêter le bruit qui se faisoit en sa faveur, proposa de lui même au Parlement, la Révocation certaine du Duc d'Epernon, qu'il avoit déja promise, l'Etablissement d'un autre Gouverneur à sa Place, sûreté pour Madame la Princesse & pour le Duc d'Anguien, Amnistie générale pour ceux de Bourdeaux, & Abolition pour tous ceux du Parti des Princes qui la demanderoient, & rentreroient dans leur devoir ; & voulut que le Registre du Parlement en fût chargé.

Il y eût grande contestation entre les Serviteurs du Duc d'Orleans, & ceux des Princes, sçavoir si on accepteroit les Propositions du Duc d'Orleans, qui paroissoient justes aux gens de bien, qui plaisoient aux

Fron-

1650. Frondeurs ; & qui d'ailleurs étoient dures à ceux du Parti des Princes. Elles présagoient la Paix de Bourdeaux, & la durée tranquille de leur Prison. C'étoit ce qui, de toutes les manieres leur devoit être le plus contraire. Il fut enfin résolu, qu'on en délibéreroit, & les Gens du Roi prirent leurs Conclusions, qui alloient à les reçevoir. Ils y ajoutérent seulement de suplier le Roi, d'emploier les remedes extraordinaires, pour appaiser les Troubles de l'Etat, qui sembloient devoir augmenter tous les jours, & la Délibération fut remise au huitiéme.

Ce jour là, plusieurs Avis furent ouverts. Broussel, le Coadjuteur, & beaucoup d'autres du Parti des Frondeurs, furent d'Avis d'accepter les Propositions du Duc d'Orleans. Des-Landes-Paien ouvrit l'Avis pour la Liberté des Princes, & y mêla quelques paroles contre le Cardinal. Le Président Viole s'étendit fort au long, & conclut ouvertement qu'il falloit éloigner le Ministre ; & s'expliquant plus particulierement, il dit, qu'il ne le croioit pas mal intentionné,

né, puisque les grands biens qu'il 1650. avoit reçûs de la France, l'obligeoient assez à la servir de toutes ses forces; mais qu'il le falloit éloigner ou comme ignorant, ou comme malheureux. Coclé, homme de bien & sans Faction, en ouvrit un autre, qui alloit à faire des Remontrances au Roi pour mettre les Princes en Liberté, lorsque le bon état de la France le permettroit, & que ceux qui avoient pris les armes pour eux les auroient quitées. Il ajouta que Monsieur le Duc d'Orleans seroit suplié d'en être le Médiateur. D'autres Conseillers en proposérent de fort ridicules; mais, il n'est pas juste, pour l'honneur de cette grande Compagnie, de les faire sçavoir. Comme les Serviteurs des Princes étoient instruits par l'exemple des Frondeurs, ils firent crier ce jour là au tour du Palais, *Point de Mazarin*. Ils avoient intention, en lui faisant peur, de l'obliger à s'accommoder avec eux, & de leur ouvrir les portes de leur Prison.

Lorsque le Duc d'Orleans voulut sortir du Palais, il fut incommodé

de

de la presse des Crieurs, & l'on cria
1650. fortement aussi contre le Duc de Beaufort, l'appellant Mazarin ; ce qui fit apperçevoir à la Fronde, que de la même maniere qu'elle avoit frondé le Ministre, les Princes le fronderoient à leur tour, & qu'il falloit qu'ils se préparassent à se bien deffendre. Ces favorables dispositions pour les Princes rendoient les esprits de leurs Ennemis plus susceptibles de se lier à eux. Elles furent cause que les soins de la Princesse Palatine commençoient à produire de grands effets. Elle traitoit avec tous, & particuliérement avec Madame de Chevreuse : elle étoit celle, qui laissoit le plus voir, qu'elle étoit assez disposée à écouter les propositions qu'on lui faisoit, & que l'alliance du Sang de Bourbon ne lui déplaisoit pas ; mais, tous ces desseins n'étoient pas encore dans leur perfection. Le Coadjuteur y résistoit plus opiniatrément que les autres, & le Duc d'Orleans en étoit encore entiérement éloigné.

Le neuviéme, le Président de Thoré, Fils du feu Sur-Intendant d'He-

d'Hemeri, à qui étoit demeuré la voix, recommença la Délibération. Comme il n'étoit pas tout-a fait sage, son Avis fut à demi contre le Ca dinal, & à demi pour les Princes. Il y en eut beaucoup qui furent d'Avis d'ajoûter quelque chose aux Propositions de Monsieur le Duc d'Orleans. En voici les principaux Articles. Que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & ceux mêmes qui avoient été forcés de recourir à des remedes étrangers, fussent nomement compris dans l'Amnistie; que le Vicomte de Turenne pût revenir; que l'on fit surseoir le rasement de Verteuil, Maison du Duc de la Rochefoucault; que dans la revocation du Duc d'Epernon, on expliqueroit aussi l'exclusion du Duc de Candale son Fils, & du Chevalier de la Valette son Frere batard; que l'on fit surseoir tous actes d'hostilitez; que cependant le Parlement continueroit d'être assemblé, jusques à l'entiere execution de la Paix de Bourdeaux; que le Duc d'Orleans promettroit sûreté qu'on ne rétabliroit point le Chateau Trompette; & qu'on ex- 1650.

1650. pliqueroit le mot de soumission que devoient rendre ceux de Bourdeaux au Roi, afin qu'ils ne fussent point obligez de voir malgré eux le Cardinal.

D'autres furent d'Avis de faire instance pour la Liberté des Princes; & à cause des maux qui en pouvoient arriver, de députer trois de Messieurs du Parlement, pour aller traiter avec eux dans le Bois de Vincennes, & prendre sûreté desdits Princes, pour ce qui regarderoit la Paix du Roiaume. Plusieurs autres furent ouvertement d'Avis de faire des Remontrances à la Reine contre le Cardinal Mazarin; disant qu'il étoit la cause de tous ces maux, & que la reconciliation de la Maison Roiale ne se pouvoit faire, qu'après qu'il ne seroit plus à la Cour. Ils firent ensuite contre lui toutes sortes d'imprécations, avec des paroles qui marquoient leur mépris & leur haine.

Le Duc d'Orleans les interrompit par plusieurs fois, disant qu'il ne s'agissoit pour lors que de la Paix de Bourdeaux, & que ceux de ce Parle-

ment

ment ne parloient positivement dans 1650.
leurs Lettres, ni des Princes, ni du Cardinal; qu'ils demandoient seulement pour principal article d'être délivrez du Duc d'Epernon; & que si on faisoit tant de Propositions nouvelles, qu'il retireroit sa parole, & ne se mêleroit plus de cette Affaire.

Tous ces Avis differens revinrent à deux principaux, qui furent longtems balancés; celui d'accepter les Propositions du Duc d'Orleans, & celui de la Liberté des Princes, quand les Rebelles auroient mis bas les armes. De celui-ci, il y en eut soixante & dix; car, la plus grande partie de ceux qui avoient été contre le Cardinal, dont il y en avoit eu environ quarante, revinrent à cet Avis, hormis treize: & du prémier, il y en eût cent douze, qui fit que l'on accepta purement & simplement les Propositions du Duc d'Orleans, sans les expliquer, ni les entendre autrement; & on ajouta même de signifier au Parlement de Bourdeaux, que le Parlement de Paris les trouvoit justes, & tout-à fait équitables, & qu'ils s'en devoient contenter.

Comme

1650. Comme on avoit envoié au Roi des Députez, pour lui rendre raison de ce qui avoit été fait au Parlement, en faveur des Bourdelois, aussi-tôt après le partement de Sa Majesté, il fut arrêté aussi qu'on envoieroit lesdites Propositions à leurs Députez, afin de les faire agréer au Roi.

Le Duc d'Orleans dit aussi qu'il écriroit au Roi, pour faire surseoir tous actes d'hostilité. On voulut faire aussi tôt entrer les Députez du Parlement de Bourdeaux, pour leur signifier l'Arrêt; mais, comme ils avoient pressenti, que ceux qui leur étoient affectionez n'avoient pas pû faire aller les choses dans l'extrémité du desordre, Guionnet seul s'y trouva, qui n'étoit pas celui qui avoit été envoié porter la Lettre, & il fut dit que le Duc d'Orleans leur envoieroit ses ordres. Ce Prince, en s'en allant, trouva encore des Crieurs contre le Mazarin; mais, cela se passa plus modérément que le jour précédent. Il attira même le respect de cette Populace; par la grande quantité de personnes de qualité, qui, ce jour-là, voulurent l'accompagner.

Tandis que toutes ces choses se passent à Paris, le Roi, qui étoit à Libourne, avec une assez belle Armée, témoigna vouloir assiéger la Ville de Bourdeaux. La présence du Souverain déplait toûjours aux Sujets Rebelles. Des Canons, de bons Soldats, & de bons Capitaines, sont des objets fâcheux à des Criminels, qui sentent leur faute, & qui connoissent qu'ils méritent de grands Châtimens. Les Bourdelois en furent étonnez, & sans l'espoir qu'ils avoient au secours du Parlement de Paris, qu'ils voioient être aussi mal intentionné qu'eux, ils auroient eu de plus grandes fraïeurs. Enfin, pressez par leur devoir, & par leur crainte, ils envoiérent d'autres Députez au Roi & à la Reine. Ils furent plus humbles que les prémiers, & firent à Leurs Majestez une Harangue plus soumise, & qui paroissoit implorer leur misericorde. La Reine même à son retour, me fit l'honneur de me le dire. Ce ne fut pas sans remarquer la peur qu'on lui avoit voulû faire de ces Peuples, pour l'empêcher d'y aller, & cette Prin- 1650.

cesse

1650. cesse y ajouta qu'elle avoit toûjours reconnû que la présence du Roi avoit de grands charmes, pour changer les cœurs qui lui sont soumis par l'ordre de Dieu, & de leur Naissance.

Le 2. Août.

Ce fut en ce même mois, la veille de la Fête de Nôtre-Dame d'Août, que ma Sœur me quitta, pour entrer dans le Couvent des Filles de Sainte Marie de Saint Antoine, où elle a pris l'habit en mille six cens cinquante. Sa vertu étoit estimée de tous; elle étoit aimable, bienfaite, intérieurement toute sainte, & l'excès de sa Sagesse joint à la beauté de son Esprit, lui avoit fait donner le nom de Socratine. Malgré les charmes de la Cour, elle préferoit souvent les Maisons des Pauvres au Cabinet de la Reine; & l'Amitié qu'elle avoit pour mon Frere & pour moi, quoique grande, le céda à l'Amour qu'elle eut pour Dieu. Je veux mettre ici la Lettre qu'elle m'écrivit en me quitant, & qu'elle laissa sur sa table. Elle ne convient point à mon sujet; mais, j'espere, du moins, qu'elle édifiera ceux qui préferent le Ciel à la Terre, & qu'on me pardonnera, si

je

je m'honore d'être la Sœur d'une si digne Religieuse. 1650.

L E T T R E

DE LA MERE MAGDELEINE EUGENIE BERTAUT.

„ C'Est à genoux, ma très chere
„ Sœur, que je vous deman-
„ de pardon de vous avoir quitée, &
„ que je vous conjure de vouloir imi-
„ ter nôtre bon Pere Abraham, qui,
„ à la voix de Dieu, qui lui deman-
„ doit son Fils bien aimé, prit lui
„ même le couteau, pour le lui sa-
„ crifier, & avec lui tout son Amour,
„ & toutes ses tendresses. Comme
„ alors Dieu voulut bien se contenter
„ de l'obéissance du Pere & du Fils,
„ peut-être aussi se contentera-t-il de
„ la nôtre, & nous fera la grace un
„ jour de nous réünir ensemble, en
„ lui, & pour lui, plus étroitement
„ encore que nous ne l'avons été.
„ Mais, cependant, mettons-nous

1650. „ en état l'une & l'autre, d'accom-
„ plir sa sainte volonté, sans aucu-
„ ne réserve ; car, autrement, nôtre
„ sacrifice ne lui seroit pas agréable.
„ Après cela, attendons de sa bonté
„ & de sa miséricorde ce qu'il ordon-
„ nera pour nôtre bien, & sa plus
„ grande Gloire. J'aurois plûtôt éxé-
„ cutée mon dessein, si j'avois pû plû-
„ tôt m'arracher d'auprès de vous ;
„ & je ne crois pas que je l'eusse ja-
„ mais pû faire, si Dieu ne m'eut
„ donné pour cela une force extra-
„ ordinaire, & ne m'y eût nécessitée,
„ en me mettant en état de ne pou-
„ voir demeurer auprés de vous sans
„ souffrir des maux étranges : princi-
„ palement depuis que l'Affaire de
„ Mademoiselle de Bui arriva, qui
„ vous fit deviner la mienne ; car, en
„ cette occasion, vous me témoigna-
„ tes tant de bonté & de tendresse,
„ & ce fut pour la mienne une si ru-
„ de épreuve, que vous me pensâtes
„ faire mourir Je vous conjure, si
„ vous voulez que je vive, de vous
„ consoler de nôtre séparation présen-
„ te, & d'acquiescer aux volontez de
„ nôtre Pere, & souverain Maître.
„ Je

,, Je vous promets que je vous tien- 1650.
,, drai la parolle que je vous ai don-
,, née, & que de plus je ne m'enga-
,, gerai à rien ſans vôtre permiſſion.
,, Ne me venez point voir ſi tôt;
,, car, je vous avoüe, que je n'ai pas
,, encore de force à vôtre épreuve:
,, & ſi je ne vous avois fuie, je
,, n'aurois pas vaincû en ce combat,
,, où il falloit que Dieu reſtât le Maî-
,, tre. ,,

La Reine répondit par écrit à la Députation des Bourdelois. On leur fit ſavoir que le Roi étoit aſſez bon, pour leur pardonner, & leur donner l'amniſtie dont ils avoient beſoin, pour effaçer le crime de leur Rebellion; mais, qu'il vouloit ſavoir, prémiérement que de traiter avec eux d'aucune choſe, s'ils vouloient recevoir le Ròi comme leur Maître, avec la dignité & la ſûreté requiſe à ſa Perſonne, ou maintenir contre lui les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, déclarez Criminels de Leze-Majeſté par tous les Parlemens? Ils dirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de répondre à ces Articles; mais,

1650. qu'ils en feroient leur rapport à leur Compagnie, & en rendroient réponse avant le cinquiéme du même mois. Le Ministre, pour continuer de montrer aux Bourdelois, & à ceux qui soutenoient leur devoir, envoia quelques trouppes commandées par le Maréchal de la Meilleraie assieger un petit Fort nomme Voies, qui fut pris aussitôt : & pour épouvanter ceux de Bourdeaux il fit pendre celui qui y commandoit ; leur montrant par cette rigueur, qu'ils devoient tout craindre, & qu'il est dangereux de manquer de fidélité à son Roi.

Le Duc de Bouillon, Maître de Bourdeaux & de la Populace, aiant sçû cette éxécution, les anima tous à la vengeance; & sans tarder un moment, il envoia querir un Capitaine du Régiment de Navailles, qui avoit été pris Prisonnier dans quelque autre occasion. On trouva ce Gentilhomme qui joüoit avec des Dames, éxemt de toute crainte. Il le fit prendre, & dans la même heure le fit mourir, le faisant pendre par représailles, & ensuite attacher son corps sur la muraille de la Ville. Cette action fut louée

de

de ceux qui ont pour Maxime qu'il 1650. ne faut point être tiran à demi, & que les grands hommes ne sçauroient soutenir de hautes Entreprises, s'ils ne sont capables des grands crimes, comme des grandes vertus; les unes étant quelques fois nécessaires pour soutenir les autres. Mais ceux, qui en jugerent sur la Loi de l'Evangile, selon que le nom de Chrétien les y obligeoit, en eurent horreur; & la Reine m'a fait l'honneur de me dire depuis, qu'elle en fut touchée d'une douleur sensible. Je sçai de Langlade, qui étoit alors auprès de ce Duc, que lui même en souffrit de la peine: il connût le mal qu'il faisoit; mais, il se laissa conduire à la raison politique, qui le força de suivre les cruelles coutumes de la Guerre. Ses Amis ont dit de lui, qu'il étoit bon de son naturel, & que ce qui l'avoit rendû capable de cette barbare action ne l'empêchoit pas d'avoir dans son tempérament de la douceur & de la cordialité. Il fut fort malheureux d'avoir cru qu'un crime pouvoit trouver une excuse: il n'en a point contre la Loi de Dieu, & l'Equité naturelle.

1650. Par l'ordre de la Reine, on continua la Guerre avec chaleur. Le Maréchal de la Meilleraie attaqua l'Ile Saint-George, où ceux de la Ville avoient des Troupes, dont ils faiſoient leur capital. Après quelques volées de Canon, ils ſe rendirent à compoſition. Les Soldats, au nombre de trois cens, prirent parti dans les Troupes du Roi. Soixante & dix Officiers, qui s'y trouvérent, jurérent de ne plus ſervir contre le Roi, & furent traitez humainement, pour faire honte à l'inhumanité du Duc de Bouillon.

Le Duc de Candale fut envoié à Loches, où étoit alors le Duc d'Epernon ſon Pere, qui n'étoit point venu à la Cour, malgré les ordres qu'il en avoit reçûs. Le deſſein du Miniſtre étoit de le faire conſentir, que l'on donnât le Gouvernement de Guienne à Monſieur Frere unique du Roi, afin d'ôter aux Rebelles tout prétexte de ſe plaindre. Ces Peuples avoient une juſte averſion pour leur Ennemi le Duc d'Epernon, qu'ils appelloient leur Tiran; car, ſelon ce qui ſe diſoit, il en avoit fait les actions.

tions. Dans toute ſa vie il a paru, 1650.
qu'il étoit dur, & trop hautain. Il étoit ſoupçonné d'avoir empoiſonné ſa prémiere Femme, la Ducheſſe de la Valette, Sœur batarde du feu Roi, ſur des jalouſies, peut être mal-fondées. J'ai ouï dire à la Reine d'Angleterre, qui l'avoit vûë à ſa Cour, & à la Reine auſſi, qu'il avoit fort aimé Madame de la Valette, avant que de l'épouſer; mais, que cette paſſion, au lieu de produire en lui les effets de l'Amitié, l'avoit porté à lui donner alors un ſoufflet, ſur quelque petit dépit qu'elle lui avoit fait: que le feu Roi, le connoiſſant de cette humeur voulut rompre le Mariage, & que cette jeune Princeſſe, qui aimoit déjà le Duc d'Epernon, lui pardonna, & ne laiſſa pas de le prendre pour ſon Mari. Elle eût ſujet de s'en repentir; car, comme je le viens de dire, ſelon l'opinion des médiſans, qui eſt d'ordinaire le plus vraie, il lui en couta la vie. Il avoit épouſé enſuite une Niece du Cardinal de Richelieu, qui, dans les commencemens de leur Mariage, avoit vêcu

1650. avec lui avec beaucoup de vertu. Elle l'avoit suivi en Angleterre dans ses disgraces, contre la volonté de son Oncle. Malgré cette conduite, il l'avoit si mal traitée, qu'elle auroit été un objet de compassion à toute la Cour, si dans la suite de sa vie elle n'avoit fait voir quelque diminution à ses prémiers sentimens. Enfin, ce Duc, qui n'étoit point Prince, quoi qu'il eut envie de l'être, n'avoit rien de bon que la Magnificence. Il vivoit en grand Seigneur; mais, cette seule bonne qualité, pouvant avoir pour fondement sa vanité & son orgueil, on ne devoit pas l'en estimer davantage.

Les Députez de Bourdeaux ne revinrent point trouver le Roi, comme ils l'avoient promis. Le Duc de Bouillon les empêcha de tenir leur parole. Son dessein étoit, de faire pousser leur Révolte le plus loin qu'il lui seroit possible, tant pour tâcher d'obtenir la Liberté des Princes, que pour en tirer de plus grands avantages en son particulier. Ce qui, depuis peu, s'étoit passé au Parlement de Paris, & les Propositions

du

du Duc d'Orleans les embarrassoient. 1650.
On ne faisoit point de mention du Prince de Condé ; & pour lui, & le Duc de la Rochefoucault, ils n'avoient tout au plus que le pardon & la sûreté ; mais ils se deffendirent si habilement, que leur conduite par leur résistance fut estimée dans les deux Partis, & les Princes eurent sujet de se loüer de leurs services, & de leur fidélité. Comme je ne suivis point la Reine en ce Voiage, & que je n'aime à écrire que ce que je sçai parfaitement, peut être que j'ignore beaucoup de Particularitez, qui sont pour l'ordinaire inséparables des grands Evénemens. Je puis dire néanmoins avec vérité, que les choses, dont mes yeux ne sont point les témoins, je n'en parle que sur le récit des Acteurs, & sur ce que la Reine même m'a fait l'honneur de m'en dire.

Environ dans ces mêmes jours que la Reine étoit occupée à vaincre les Bourdelois, la Duchesse d'Orleans accoucha à Paris d'un Fils, dont la naissance donna une grande joie au

1650. Duc d'Orleans. Le Peuple fit voir celle qu'il en reçût, par les feux de joie qui firent dans les ruës & par des marques d'une allegresse publique & trcs sensible ; mais, cet Enfant ne vêcut gueres, & sa naissance fut suivie d'une prompte mort.

L'Armée Espagnole étoit alors sur nôtre Frontiere, puissante, & pleine de belles espérances, qu'elle devoit concevoir de sa force, & de nôtre foiblesse. Elle s'avança vers Reims ; mais, cette Ville fut conservée par la présence du Maréchal du Plessis, qui prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher ses progrès. L'Archiduc occupa Neucastel, Pontaverre, & Basoches, où il voulut demeurer quelques jours. Le Marquis d'Hocquincourt, qui eût la hardiesse d'attaquer quelques Troupes des Ennemis fut batu, & poussé jusques dans Soissons, & peu s'en fallut qu'il ne fût pris prisonnier. Quelques autres Troupes de l'Armée du Vicomte de Turenne commandées par Boutteville, vinrent hardiment jusques à dix lieues de Paris, pour nous faire la Guerre, & beau-

coup

coup plus pour nous faire peur. 1650.

Boutteville réüssit dans son dessein. Les Paisans, & toute la Noblesse de Picardie, qui vint se sauver dans Paris, y causa une étrange rumeur. Ce lieu étoit plein de tant de Factions, que les Grands & les Petits avoient plus de joie que de douleur, de voir l'Archiduc proche de nous; & chacun étoit plus attentif à faire servir ce desordre à ses desseins, qu'à s'opposer à l'Ennemi. Le Duc d'Orleans, qui vit que le Vicomte de Turenne avec ses Troupes pouvoit venir jusqu'au Bois de Vincennes enlever Monsieur le Prince, reprit de nouvelles inquiétudes, & les Frondeurs se servirent de cette occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille, de seule Autorité. Il en parla à le Tellier, Sécrétaire d'Etat, qui s'y opposa vigoureusement: & après beaucoup de consultations & de mauvaises heures, sur l'inquietude que cette Affaire donna aux uns & aux autres, il fût conclu qu'on les ôteroit du Bois de Vincennes, & qu'on les meneroit à Marcoussi, sous bonne garde, au

1650. delà de la Riviere de Seine & de la Marne, attendant que la Reine en ordonnât à sa volonté.

Madame, dans ces occurrences, conseilla Monsieur de mettre le Prince de Condé en liberté, & de marier son Fils le jeune Duc d'Anguien à une de ses Filles. Il n'approuva point alors cette proposition, quoiqu'elle fût raisonnable à son égard. Il n'étoit pas d'humeur à se resoudre si facilement, & il falloit qu'il attendît quelque temps, & que les conseils de ses Conducteurs le forçassent d'y penser. Les Frondeurs ne lui parloient encore que de se rendre le Maître des Prisonniers, afin d'en disposer à sa fantaisie; & cependant, ils donnoient de douces esperances à ceux de leur parti, & asſûroient leurs Amis, que si une fois le Duc d'Orleans les avoit en son pouvoir, il les feroit sortir aussi-tôt: mais eux n'osoient se confier en leurs promesses, & auroient mieux aimé traiter avec le Ministre. Le Coadjuteur, sur tout, leur étoit odieux, parce qu'il avoit fait connoître dans tous les tems qu'il n'aimoit pas Mr. le Prince,

ce,

ce, & qu'il étoit incapable de demeurer dans un état de modération & de sageſſe. 1650.

Parmi ce trouble univerſel, il arriva un Trompette de l'Archiduc, qui paroiſſoit envoié par lui au Duc d'Orleans, & qui diſoit s'adreſſer à tous les bons François. Ce Prince Allemand lui témoignoit deſirer la Paix, & offroit d'y travailler avec lui, en lui faiſant eſpérer ce bonheur à des conditions raiſonnables. Cette Nouvelle donna de l'émotion & de la joie aux Pariſiens : ils crûrent que c'étoit tout de bon que les Etrangers étoient devenus leurs Amis, & n'en apperçurent point la tromperie. Le Duc d'Orleans, auſſi trompé que les autres, & enivré de la gloire qu'il crût recevoir en donnant la Paix à la France, répondit à l'Archiduc en des termes de grande civilité, & lui dépêcha un Gentilhomme, pour l'aſſûrer qu'il étoit prêt d'en conférer avec lui. Il envoia auſſi-tôt à la Cour, pour inſtruire la Reine & le Miniſtre des offres de l'Archiduc, & demanda le pouvoir de la traiter avec ce Prince. Le Miniſtre connut de quelle im-

1650. importante étoit cette Affaire, & d'où venoit cette Intrigue. Il crut que Madame de Longueville, & le Vicomte de Turenne, avoient fait faire ce pas à l'Archiduc, pour le charger de plus en plus de la haine publique, & pour émouvoir Paris contre lui. Il ne fut pas content sans doute du Duc d'Orleans, de ce qu'il avoit écouté ces Propositions; mais, pour ne lui pas donner sujet de se plaindre, & aux Parisiens de crier, il lui envoia les pouvoirs nécessaires pour cela. Le Comte d'Avaux s'en mêla: il fut avec le Nonce à Soissons, pour s'aboucher avec les Députez d'Espagne; mais ils ne s'y trouvérent point.

Il vint ensuite à Paris un certain Grabriel de Toledo, qui fut long-tems logé à Issi; Il faisoit espérer de la part de l'Archiduc de grandes choses. Le Peuple, par ces foibles apparences, aimoit déjà ce Prince d'Autriche, & dans les ruës on lui donnoit de continuelles bénédictions. Le Vicomte de Turenne fit écrire au Peuple de Paris, ou bien les Créatures du Prince écrivirent pour lui

tour-

tout ce qu'ils désirérent. Ces Placards furent affichez par les Carefours de la Ville, où le Mazarin étoit injurié, & l'Archiduc loué, comme celui qui pouvant tout détruire vouloit néanmoins rétablir le Repos & la Paix dans l'Etat. Enfin, toutes ces illusions s'évanouirent; & ce qui en resta fut la honte que devoient avoir ceux qui les avoient reçûës comme des véritez. 1650.

La Reine, cependant, étoit occupée aux soins que lui donnoient le Siege de Bourdeaux. Les Propositions de Paix que le Duc d'Orleans avoit arrêtées dans le Parlement, n'avoient pas été tout à-fait agréables au Ministre; mais, il jugea qu'il s'en pouvoit servir, pour obliger les Bourdelois à ne pas demander du Roi plus que ce qu'elles leur accordoient. Il voioit bien que le Parlement avoit en cette occasion trop entrepris sur l'Autorité du Roi, & que le Duc d'Orleans, malgré ses bonnes intentions, lui avoit laissé prendre trop d'avantage. Il reçût néanmoins tout ce qui venoit de sa part avec respect, & montra de vouloir

1650. loir ſuivre ſes ſentimens ; mais , il ſe réſolut en faiſant attaquer Bourdeaux , de ſe mettre en état de ne prendre conſeil que de lui même.

Le Maréchal de la Meilleraie preſſa la Ville : il donna le Commandement de l'Attaque du Fauxbourg Saint Seurin aux Marquis de Roquelaure , & de Saint-Negrin. Ces deux braves gens s'engagérent ſi avant , que le Maréchal de la Meilleraie aiant jugé à propos de changer ſes ordres , ils ne purent pas lui obéir. Le Combat fut rude des deux côtez. Ceux , qui y commandoient y firent des merveilles. De Chouppes , Riberpré , & Genlis , y furent bleſſez. Du côté des Aſſiégés , les deux Généraux , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , ſe trouvérent par tout à la deffence de leurs gens. Les Roialiſtes attaquérent toûjours vaillamment , & les Rebelles ſe deffendirent de même. Le Comte de Palluau fut repouſſé en une demie lune qu'il voulut emporter , & par trois fois le Duc de la Rochefoucault la lui fit quitter , aſſiſté des Gardes du Prince de Condé & des ſiens ; & s'il

s'il n'avoit point combattu contre le Roi, il auroit mérité beaucoup de loüanges de sa valeur. 1650.

Pendant que le Ministre faisoit la Guerre, il pensoit selon sa coutume à la Paix. Il consentit que le Duc de Candale fît venir Gourville à Bourg. Plusieurs grandes matiéres furent traitées en cette Conférence; Gourville, homme hardi sur les Propositions, & qui, selon ce qu'il lui convenoit de dire, & ce que la nécessité le forçoit de faire, se servoit également du *Oui*, comme du *Non*, ouvrit au Ministre, à ce qu'il m'a dit depuis, & sans dessein de le tromper, toutes les voies possibles pour l'Accommodement. Il offrit le Mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Martinozzi sa Niece: il lui offrit aussi que s'il vouloit mettre Mr. le Prince en liberté, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault se mettroient volontairement en prison, pour lui répondre en leurs propres personnes de la fidélité & sincérité de Mr. le Prince. Il chercha les moiens de pouvoir le satisfaire en toutes choses, & n'oublia rien

1650. rien à lui dire de ce qui auroit dû lui plaire. Le Cardinal refusa tous ces Accommodemens, parce qu'il n'ôsoit se confier au Prince de Condé, dont il avoit été si mal traité, parce qu'il ne crut pas devoir manquer au Duc d'Orleans, à qui il avoit promis de ne rien changer sur cet article sans sa participation. Il en falut donc venir aux Propositions de ce Prince, telles qu'elles étoient. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui avoient amusé le Peuple de Bourdeux, par l'espérance d'un grand secours d'Espagne, & d'une Armée Navale, ne pouvoient plus le tromper. Ils furent forcés de consentir à l'Accommodement, & à suivre les sentimens de ceux qui étoient effraiés des Armées du Roi. Le Duc d'Orleans envoia tout de nouveau du Coudrai-Montpensier au Cardinal, avec deux Conseillers du Parlement de Paris, pour le convier de donner la Paix à cette Ville rébelle, & n'oublia rien pour la faire conclure selon les assûrances qu'il en avoit déjà données.

Toutes les Négociations de part & d'au-

d'autre aiant eu leur effet, la Paix fut 1650 accordée aux Bourdelois, selon la Déclaration donnée au Parlement de Paris. L'Amnistie generale fut donnée à tous. Il fut permis à Madame la Princesse de se retirer dans l'une de ses Maisons avec le Duc d'Enguien son Fils en Anjou, ou bien à Mouron; le nombre de la Garnison aiant été limité par le Roi. Les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, eurent sûreté d'aller en leurs Maisons, & joüissance de leurs biens, avec toutes les douceurs qui accompagnent d'ordinaire une Paix: & la Declaration du Roi en fut donnée le premier Octobre.

Le quatriéme du même mois, Madame la Princesse partit de Bourdeaux avec le Duc d'Enguein son Fils, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, & grand nombre de gens attachés à son Service. Elle avoit dessein d'aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraie, l'aiant rencontrée dans sa petite Galere, fit approcher son Bateau, pour la saluër, & lui faire la révérence. Elle lui dit qu'elle s'en alloit passer à Bourg, a-

1650 vec intention de tenter les moiens de voir la Reine, pour se jetter à ses pieds ; qu'elle croioit ne se pouvoir mieux addresser qu'à lui, pour en obtenir la permission ; & qu'elle le prioit de retourner à Bourg. Il accepta cette commission, & alla le dire à la Reine, en présence de tout le monde. D'abord elle en parût surprise, & lui répondit qu'elle ne pouvoit pas la recevoir, & qu'elle n'avoit point de maison pour la loger. Le Maréchal de la Meilleraie, plein de bonne volonté, lui dit que Madame la Princesse étoit résolue de passer la nuit dans sa Galere, plûtôt que de ne la point voir ; mais, que si elle l'avoit agréable, sa Femme la logeroit chez elle pour cette nuit. La Reine ne pouvant plus s'excuser y consentit, & un moment après on vit paroitre sur la Riviere cette Princesse avec toute sa Suite. La Reine envoia à sa descente, pour l'assûrer qu'elle seroit la bien venuë ; & Madame de la Meilleraie y alla aussi, pour l'accompagner chez elle. Dans ce même tems, le Ministre étoit allé à un rendez-vous qu'il avoit donné au Duc de

de Bouillon. La Reine lui dépecha un Courrier, pour le faire revenir, & à son retour il trouva le Duc de Bouillon chez lui. Ils furent longtems ensemble, & ensuite il fut chez la Reine, où un moment après se rendit Madame la Princesse. Elle fut reçue de la Reine en particulier, & le Ministre seul fut temoin des larmes qu'elle répandit. Elle se jetta a genoux devant la Reine, tenant le Duc d'Anguien son Fils de la main, & lui fit son compliment avec quelques sanglots; & un de mes Amis, qui m'écrivit ce détail, me manda que la douleur l'avoit embellie. Cette Princesse n'avoit pas été jusqu'alors fort considerée dans sa Famille. Sa Naissance, quoique tres noble, étoit fort au dessous de celle de Monsieur le Prince, & la solidité de son esprit ne reparoit pas ce défaut. Madame de Longueville, dont le mérite éclatoit en tous lieux, ne l'estimoit pas, & le mépris que Madame la Princesse sa Belle Mere avoit pour sa race, & pour elle, joint à toutes ces choses, n'avoit pas peu contribué à son annéantissement. Elle avoit néanmoins 1650.

1650. moins des qualitez aſſez loüables. Elle parloit ſpirituellement, quand il lui plaiſoit de parler, & dans cette Guerre elle avoit paru fort zélée à s'acquiter de ſes devoirs. Elle n'étoit pas laide : elle avoit les yeux beaux, le teint beau, & la taille jolie. Sans ſe faire toûjours admirer de ceux qui la conduiſoient, & de ceux qui étoient auprès d'elle, elle a du moins cet avantage d'avoir eû l'honneur de partager les malheurs de Mr. le Prince ; ce qui répare en quelque maniere le malheur qu'elle a eu de n'avoir pû perſonnellement mériter, par de plus eminentes vertus, une reputation plus éclatante, & mieux établie.

Après qu'elle eut ſalué la Reine, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault allerent ſouper chez le Miniſtre, où il eſt à croire qu'ils ne parlerent pas de bagatelles. Ils s'en allérent enſuite chez eux, laſſés ſans doute de leur mauvaiſe fortune ; car c'eſt toûjours une choſe facheuſe, que de faire la guerre contre ſon Roi & ſon Maître. Quoi que cette Paix ne fut pas concluë tout à l'a-

vantage

vantage du Roi, ni faite avec cette 1650.
hauteur nécessaire au rétablissement de l'Autorité Roiale, il sembloit néanmoins qu'elle étoit commode au Ministre, & fort utile au service du Roi. Par cette même raison, les Ennemis de l'Etat, les Frondeurs peut-être, & sur tout ceux qui étoient du Parti des Princes, en étoient au desespoir. Le Roi & la Reine entrérent dans Bourdeaux, & n'y furent pas reçûs avec la joie publique, qui accompagne pour l'ordinaire les visites de cette nature. La Ville donna au Roi & à la Reine une Collation fort mauvaise, & un feu d'Artifice de peu de beauté. Mademoiselle, qui avoit suivi la Reine en ce Voiage quasi malgré elle, eût un Bal, & tout ce qui s'y passa de plus mémorable, c'est que la Reine s'y enrhuma de chaud. Ce fut elle-même, qui à son retour me conta toutes ces particularitez; & qui me fit l'honneur de me dire que les mauvaises dispositions des esprits, plûtôt que le climat, avoient été cause de son mal. Les chagrins qu'elle avoit reçûs en ce lieu, avoient été extrêmes.

La

1650. La corruption de la Révolte avoit imprimée, dans les Cœurs des Grands & des Petits de cette Province, un dégout de leur véritable devoir, qui força cette Princesse d'en avoir beaucoup pour eux.

Le Cardinal Mazarin y fut mal reçû : on ne lui fit point les complimens dûs, en de telles occasions, à sa qualité de Prémier Ministre; & la Reine le sentit comme un outrage fait à sa personne. Elle ne tarda que dix jours dans Bourdeaux, & cette Ville ne méritoit pas d'en être honorée plus long tems. Sa présence étoit nécessaire à Paris. Elle partit malade de ce rhume, qui, au lieu de diminuer étoit beaucoup augmenté. En arrivant à Poitiers, elle tomba malade tout de bon d'une petite fievre continue; & au bout de deux jours, son courage, qui ne l'abbandonnoit jamais dans les grandes occasions, la fit partir diligemment, pour avancer son chemin, vers Paris. En arrivant à Amboise, elle fut contrainte d'y rester douze jours, parce que sa fievre & sa maladie augmentérent beaucoup, & la forcérent de se faire saigner plusieurs

sieurs fois. Madame de Brienne, qui eut l'honneur de la suivre seule en l'absence de ses Dames, me conta à son retour, que pendant ce voiage la Reine endura de grandes incommoditez. Sa maladie ne l'empêchoit pas de se mettre en carosse, depuis le matin jusques au soir, de la même maniere que si elle eut été en parfaite santé. Elle étoit triste, tant parce qu'elle souffroit de sa fievre, que parce qu'elle n'étoit pas satisfaite de l'état de ses Affaires. Avec tous ces maux, elle ne se plaignoit point : elle voïoit avec patience dans son carosse les jeux du Roi & de Monsieur, que la Jeunesse & l'Enfance convioient à se divertir, sans montrer d'en être incommodée, quoi qu'en effet elle le fût beaucoup. Un jour, que sa prémiere Chambre manqua d'arriver, cette grande Princesse avec un accès de fievre fort violent, & la lassitude du Voiage, fut contrainte d'attendre quatre heures, que son lit fut arrivé, dans une méchante hotellerie, où pour tout meuble on ne trouva qu'une grande chaise de bois. La Reine s'y mit, & y demeura sans se 1650.

1650. plaindre, ni murmurer contre ses Officiers; disant à Madame de Brienne, qui lui tenoit la tête, *Nous sommes toujours trop a nôtre aise, nous autres : il est juste que nous souffrions quelque fois.* Etant arrivée à Fontainebleau, elle convia le Duc d'Orleans de la venir voir; mais, les Frondeurs voulurent l'en détourner, par de mauvaises raisons. Ils souhaitoient de le mettre en mauvaise humeur contre le Ministre, sur ce que l'on avoit mandé à ce Prince les longues Conferences que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault avoient eues avec lui. Ce prétexte donna un sujet apparent aux Frondeurs de le décrier auprès de ce Prince, & de lui faire voir encore davantage combien il lui étoit important de ne pas laisser les Princes sous la Puissance du Ministre. La fidélité, qui l'avoit obligé de fermer les oreilles aux Propositions qu'on lui avoit faites à Bourdeaux, ne lui servit de rien; & ses Ennemis, soit qu'il fit bien ou qu'il fît mal, de toutes les manieres travailloient incessamment à le détruire. Le Tellier me dit alors, que

dans

dans le tems, que les Prisonniers 1650.
avoient été transportez à Marcoussi, le Duc d'Orleans voiant combien ses intérêts l'obligeoient à se conserver la part qu'il devoit avoir à leur Liberté, ou à leur Prison, lui avoit dit; *Je sai bien ce que je pourrois faire là dessus; mais, je sçai bien aussi, qu'après ce premier pas, il m'en faudroit faire d'autres: & cela, je ne le veux pas.* Voulant dire, qu'il eut fallu s'embarquer après cette action à faire la Guerre à la Reine pour se faire Régent.

Le Duc d'Orleans alla à Fontainebleau, après avoir montré publiquement se plaindre du Cardinal, & avoir témoigné peu de desir de voir la Reine. Le Roi, accompagné du Ministre, fut audevant de lui. D'abord ce Prince ne parut point mal satisfait: il embrassa le Cardinal, & après quelques petites plaintes, qui furent adoucies par les justifications du Ministre, & le bon traitement de la Reine, tout parut racommodé. Il fut parlé entre eux de l'Affaire qui pressoit le plus, & du lieu où les Princes seroient transportez,

1650. La Reine me fit l'honneur de me dire aussi-tôt après son retour à Paris, qu'elle avoit parlé au Duc d'Orleans du dessein qu'elle avoit eu de les faire conduire au Havre, & qu'ils n'avoit point montré de s'y opposer; mais, qu'il avoit seulement répondu (voilà les mêmes mots) *mezo si, mezo no**. Sur cela, les ordres furent donnez en diligence au Comte d'Harcourt, avec un bon nombre de Troupes pour les y mener, & la Reine fut en ce rencontre obéie ponctuellement.

* *Moitié oui, moitié non.*

Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta au Cardinal des bonnes intentions du Coadjuteur, & l'assûra, qu'il vouloit être tout-à-fait de ses Amis, pourvû qu'il le fit Cardinal. Elle lui donna beaucoup d'Avis contre ceux qui traitoient les Affaires des Princes, & parut avoir alors beaucoup de desir de s'unir aux intérêts de la Reine. Le Garde des Sceaux de Chateauneuf, qui pendant tout le Voiage avoit fait la figure d'un bon Serviteur du Roi parut aussi vouloir se lier entiérement au Ministre, & même on a crû qu'il lui

fit

fit conseiller d'arrêter le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur ; disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit euë avec eux, que ces deux hommes seroient toûjours pernicieux au repos de l'Etat : mais, le Cardinal n'ôsa se confier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des Frondeurs, par les Creatures des Princes qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux, & son mécontentement fut cause que Madame de Chevreuse ne put porter au Coadjuteur que de lointaines espérances du Chapeau, qu'il desiroit Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre le Cardinal Mazarin, & fit que le Cardinal ensuite en eut encore davantage pour lui. Toutes ces choses eurent aussi cet effet, que le Garde des Sceaux de Chateauneuf, que le Ministre regardoit toûjours comme son Ennemi, s'éloigna d'autant plus de l'Amitié du Ministre, que les bons momens qu'il avoit eus pour lui ne lui avoient servi de rien. 1650.

Le Coadjuteur en ce même tems, pour ne rien oublier, & peut-être par un équitable repentir du passé,

1650. fit encore offrir au Cardinal, que s'il avoit peur de lui, il s'en iroit à Rome, & qu'étant satisfait, il ne se mêleroit plus de rien; mais, toutes ces belles & loüables apparences ne purent convier le Ministre à lui faire du bien, & son malheur voulut aussi qu'il n'ôsa lui faire du mal, en écoutant les Propositions du Garde des Sçeaux de Chateauneuf, qui en ce rencontre parurent sinceres. S'il y eut alors en eux quelques favorables momens pour lui, il fut malheureux de ne les pas connoître, & fort excusable: y aiant été jusques là toûjours fort maltraité, il ne les put regarder comme des gens qui pouvoient devenir ses Amis. Si le Cardinal eut pû esperer alors quelque véritable Amitié du Prince de Condé; & quelque docilité dans sa conduite, il auroit preferé de se racommoder avec lui à toutes les autres choses, tant il étoit las des Frondéurs. Peu avant son retour, il avoit été pendu en effigie dans tous les Carrefours de la Ville de Paris, avec des Vers infames, & il avoit fallu que le Lieutenant Criminel eut

enlevé ces Potences publiquement. Le Cardinal avoit attribué cette hardiesse à ses bons Amis les Frondeurs ; mais, dans le vrai on crut avec quelque fondement que ceux du Parti des Princes, y avoient eû plus de part que les autres. 1650.

La Reine retint le Duc d'Orleans auprès d elle à Fontainebleau, tant qu'il lui fut possible, & le laissa partir assez content, un jour seulement avant qu'elle revint à Paris, qui fut le quinziéme de Novembre. Elle nous parut fort changée de sa maladie. Elle étoit foible, & triste. A son arrivée toute la Cour la reçût au Palais Roial, & toute la Fronde s'y trouva tant en gros qu'en détail. Le 15. Novemb.

Le Duc de Beaufort, qui, à ce qu'on m'assûra, eût quelque peur d'être arrêté, vint lui rendre ses devoirs. Elle le reçût froidement. Il en usa de même avec le Ministre, afin de se rétablir en honneur avec le Peuple de Paris, qui avoit crié contre lui *au Mazarin*. Le Coadjuteur vint aussi faire la révérence à Leurs Majestez, & la Reine, lui fit de grands reproches de sa conduite.

1650. Environ dans ce même tems arriva la Nouvelle de la mort du Prince d'Orange, qui avoit l'honneur d'être Gendre de la Reine d'Angleterre. Sa perte redoubla les chagrins de cette Reine affligée. Elle le pleura en ma présence, & me témoigna en être fort touchée. Il étoit jeune, & déja grand Capitaine, aiant donné à toute l'Europe des marques de sa valeur, de sa capacité, & de sa bonne conduite. De là je fus chez la Reine, que je trouvai, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, plus malade & plus abbatuë qu'à l'ordinaire. La mort de ce Prince, qu'elle regreta aussi, lui avoit rempli l'esprit du souvenir de ses propres chagrins; & des malheurs de la Reine d'Angleterre, passant à ceux qui la regardoient, je conclus avec elle, que nôtre Siécle nous àvoit plus fourni de sujets de méditer sur la misere humaine, que d'occasions dangereuses de nous perdre par la joie, & le divertissement.

La Reine, deux jours après son retour, prit médecine, pour tâcher de finir sa maladie. Ce remede, l'aiant beaucoup émuë, la nuit suivante elle

elle se trouva plus mal ; la fievre lui reprit violemment, qui lui dura continue avec redoublement. Jusques à l'onziéme de sa maladie, son mal fut dangereux : il fut cause, que beaucoup de personnes eurent de la crainte & de la joie, selon les diverses passions & les divers intérêts de chacun. 1650.

Les Princes arrivérent au Havre le vingt-cinquiéme du mois, jour de Sainte Catherine. Ils étoient partis le quinziéme, & marchoient à petites journées, à cause des Troupes qui les conduisoient. Ils espérérent toûjours qu'on les sauveroit ; & M. le Prince tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie ; mais, de Bar les veilloit de si près, que la chose lui fut impossible. Il se plaignoit de ses soins, & de sa sévérité, & avoit une grande haine pour lui. Ce fut pour ce Prince une sensible douleur, de se voir entre les mains & sous la domination de la Duchesse d'Aiguillon son Ennemie, & une grande mortification au Duc de Longueville, de traverser en cet état les terres de son Gouvernement. La Duchesse d'Aiguillon, Le 25. Novemb.

1650. de son côté, n'en fut pas fâchée; & quand ils y furent, elle dit alors à la Marquise de Sablé son Amie, en roulant les yeux au Ciel, & paroissant touchée de leur infortune, *que depuis que ces pauvres Princes étoient au Havre, elle avoit oublié toute la haine qu'elle devoit avoir pour eux; qu'il lui sembloit depuis cela, qu'ils étoient devenus ses Enfans; & qu'en vérité, aussi-tôt que la Paix génerale seroit faite, elle avoit résolu dans son ame de les bien servir.* Le Marquise, attachée aux intérêts des Princes, lui répondit, qu'elle les remettoit à bien loin, & que des sentimens aussi charitables, & aussi chrêtiens que les siens devoient avoir une plus prompte exécution. Cette Dame, dont l'esprit pénétrant savoit sonder les plis & replis du cœur humain, se mocqua avec moi de cette bonté affectée, bien contraire, à ce qu'elle croïoit, aux véritables sentimens de Madame d'Aiguillon. Peut-être qu'elle se trompoit: cette Dame paroissoit avoir de la Piété.

La réputation de Monsieur le Prince imprimoit dans tous les hommes

une si particuliere vénération pour sa personne, que la Chambre où il avoit été à Vincennes fut visitée avec curiosité, & avec respect, de plusieurs personnes. Madlle. de Scuderi, dont les beaux Ouvrages ont été célébres en nôtre Siecle, y alla comme les autres; & voiant des œilets dans des pots, que Mr. le Prince avoit pris plaisir de cultiver, & d'arroser, pour les tenir sur une terrasse, où il alloit quelquefois se divertir, elle fit ces vers qu'elle laissa écrits sur les murailles de la Chambre, ou de cette Terrasse, où avoient été ces fleurs. 1650.

En voïant ces œillets, qu'un illustre Guerrier
Arrosa d'une main, qui gagne les Batailles,
Souviens toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne pas de voir Mars Jardinier.

La Reine, après le quatorziéme jour de sa maladie, se porta un peu mieux, & cet amandement donna le moien au Cardinal de penser à réta-

1650. blir les Affaires du Roi, qui étoient en mauvais état sur la frontiere. Sans perdre de tems, il partit de Paris le prémier Décembre, pour aller à l'Armée. Son dessein étoit de retirer Rhétel des mains des Ennemis, qu'ils venoient de prendre, & qui paroissoient vouloir le fortifier, pour y prendre leur quartier d'hiver. Toutes les Trouppes qui étoient à Bourdeaux, aiant rejoint nôtre Armée en Champagne, elle se trouva de près de vingt-mille hommes. Le Ministre, malgré la saison qui étoit avancée, voulut entreprendre quelque chose, qui pût réparer le deshonneur de la Campagne, & celui du Maréchal Du-Plessis, qui avoit été dans l'impuissance de montrer aux Ennemis ce qu'il sçavoit faire. Les pertes que nous faisions alors en Catalogne, dont les Espagnols prenoient les meilleurs Places, faisoient aussi un mauvais effet contre le Cardinal, & donnoient matiere de crier à ces sortes de gens qui en font profession, & qui croient que toute la vertu Romaine est passée en eux pourvû qu'ils aient pesté contre celui qui gouverne.

Beau-

Beaucoup de raisonnemens se firent 1650.
sur le départ du Ministre. Il y en eût qui crurent, qu'il n'étoit pas fâché de s'éloigner de la Reine pendant sa maladie, parce que s'il l'eut perduë, il eut été heureux de se trouver hors de Paris, où sa vie en tel cas n'auroit pas été en grande sûreté ; mais cette Princesse n'étoit plus en péril, quand il la quitta, & le dessein de ce voiage étoit fait avant même qu'il arrivât de Guienne. On l'advertit en partant, que les Frondeurs travailloient puissament à corrompre tout-à-fait les bonnes intentions du Duc d'Orleans, & que ce Prince avoit fait de grandes plaintes contre lui, de ce qu'il avoit ôsé envoier les Princes au Havre, sans un plein consentement de sa part. Il voioit, que depuis son retour de Fontainebleau, il paroissoit refroidi avec la Reine, & qu'ils étoient embarassés quand ils étoient ensemble, & particuliérement quand lui-même y étoit. On l'avertit aussi que le Parlement feroit du bruit en faveur des Princes, & que l'intrigue de leurs Serviteurs augmentoit à leur avantage. Toutes ces choses ne l'étonnérent point :

1650. point : il crût qu'il falloit travailler à ce qui paroissoit le plus important, & de plus grande réputation, pour lui, & laisser au tems à démêler le reste.

La Reine me fit l'honneur de me dire, quelques jours après qu'il fut parti, qu'en la quitant, il lui avoit dit, qu'il la laissoit sans crainte, quoique beaucoup de gens l'eussent averti, qu'il devoit apprehender qu'en son absence on ne lui rendît de mauvais offices auprès d'elle ; & qu'elle lui avoit répondu, qu'elle étoit bien aise que cette occasion se presentât, pour lui témoigner la sûreté qu'il devoit avoir en sa bonne volonté.

Selon ce qu'on avoit prédit au Cardinal, aussi tôt qu'il fut parti, le Parlement s'assembla; & Madame la Princesse, Femme du Prince de Condé, (car Madame la Princesse sa Mere étoit alors fort malade) présenta une Requête, par laquelle elle se plaignoit du Cardinal Mazarin, qui avoit envoié Monsieur le Prince son Mari dans un lieu, dont ses plus grands Ennemis étoient les Maîtres, & dont ils pourroient, quand il leur plairoit, l'envoier dans les Pais étrangers ; que cela

cela étant, elle suplioit la Cour, d'avoir égard à sa Requête, & d'ordonner que les Princes, selon les Loix de l'Etat, & nottament selon la Déclaration derniere du mois d'Octobre fussent amenez au Louvre, & gardez par un Gentilhomme Officier de la Maison du Roi. 1650.

Cette Requête fut présentée par Des-Landes Payen, Conseiller au Parlement, & fort zélé pour les Princes. Elle fut reçûë de la Compagnie, avec applaudissement, & donnée aux gens du Roi, pour y donner leurs conclusions, qui furent que la Requête seroit présentée à la Reine, & qu'elle seroit suppliée d'y avoir égard.

Ce même jour arriva la Nouvelle de la mort de Madame la Princesse la Mere qui fut regrettée d'une infinité de personnes; & l'on ne manqua pas de dire, que le chagrin, & la douleur lui avoient ôté la vie. Cette Princesse étoit dans un âge qui pouvoit encore lui faire espérer une longue suite d'années. Elle paroissoit saine, elle avoit encore de la beauté, & l'on peut croire en effet, que l'amertume de sa disgrace contribua

beau-

1650. beaucoup à sa fin. Elle étoit, comme je crois l'avoir déjà dit lorsque j'ai parlé d'elle, un peu trop fiere, haïssant trop ses Ennemis, & ne pouvant leur pardonner. Dieu voulut sans doute l'humilier avant sa mort, pour la prévenir de ses graces, & la faire mourir plus chrétiennement. Sans ce secours, selon son tempérament, elle auroit senti avec de grandes impatiences, la peine de se voir exilée, ses Enfans en prison, & ses Ennemis triompher d'elle; mais, Dieu changea ses sentimens en de très vertueuses dispositions. Elle montra d'accepter volontiers toutes ces peines, afin de participer par cette croix à celle de Nôtre Seigneur. Elle fit une Confession générale à l'Archevêque de Sens, qui étoit de ses Amis, & qui par des motifs moins solides avoit accoutumé pendant son bonheur de la visiter souvent. C'étoit un homme, qui, dans ce tems-là, étoit plein de l'esprit du monde. Il avoit beaucoup de lumieres & de hauteur dans l'ame. Sa réputation étoit nette du côté des Femmes. Il soutenoit dignement la grandeur & la puissance de l'E-

gli-

glise, & dans les Assemblées du 1650.
Clergé il a sçû plusieurs fois porter ses intérêts avec gloire ; mais, il n'étoit pas égal dans sa conduite : il aimoit trop la Cour & l'Intrigue, & peut-être que sa vanité plûtôt que sa vertu le faisoit souvent agir vertueusement. En cette occasion, son caractere lui attira le respect de cette Princesse ; & les sentimens de sa Piété, à ce qu'il m'a dit depuis, lui en donnérent à lui-même. Madame la Princesse ordonna à l'Abbé de Roquette, d'aller trouver la Reine de sa part, pour l'assûrer, qu'elle mouroit sa très humble servante, quoiqu'elle mourût des déplaisirs qu'elle avoit eus de la persécution faite à elle & à ses Enfans. Elle lui manda qu'elle la conjuroit, par le Sang de Jesus-Christ, de faire quelque réfléxion sur sa mort, & de se souvenir que personne n'étoit éxempt des coups de la fortune. Enfin, cette Princesse finit sa vie dans les maux, & les souffrit avec patience. Il est à croire que Dieu l'en a recompensée, & lui a fait miséricorde.

La Reine étoit alors malade. La déstinée de Madame la Princesse lui fit

pitié

1650. pitié : elle reçût son compliment avec ce respect qu'une Chrétienne devoit avoir pour une personne, qui en mourant lui parloit au nom de leur Maître à toutes deux ; mais, elle étoit si occupée de ses propres miseres, & si abbatuë de sa maladie, qu'elle ne pensoit qu'à se plaindre elle même : J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle, à la ruelle de son lit, quand cet Abbé lui vint faire ce triste compliment. Elle y répondit peu de choses ; mais, selon le chagrin que je vis dans ses yeux je suis persuadée qu'elle pensa beaucoup, & que ses réfléxions furent grandes.

Madame, & Mademoiselle, ne furent pas fort affligées de cette mort ; mais, elle fit cesser leur haine. Madame étoit conseillée par le Duc de Lorraine son Frere, que Madame de Longueville avoit gagnée, par les intelligences qu'elle avoit eües avec les Espagnols ; & Madame, ne voiant plus Madame la Princesse, dont la hauteur lui faisoit de la peine, elle se trouva toute disposée d'entrer plus fortement dans les intérêts du Prince de Condé. Elle redoubla ses conseils envers

envers le Duc d'Orleans son Mari, & 1650.
Mademoiselle fut de ce même sentiment ; mais alors, leur crédit a toutes deux étoit médiocre à l'égard du Prince.

Je ne veux pas finir de parler de la Mort de Madame la Princesse, sans remarquer une chose, que Madame de Brienne me dit alors de cette Princesse, qui est digne de Mémoire. Quand cette Dame fut de retour du Voiage de Bourdeaux, où comme je l'ai dit elle avoit suivi la Reine, & servi fidélement, elle s'en alla voir Madame la Princesse, de qui elle avoit l'honneur d'être parente, & qui l'avoit toûjours particuliérement aimée. Elle la trouva déjà fort malade, & quand elle fut dans les agonies de la mort, elle se tourna de son côté, & lui dit, en lui tendant la main, *Ma chere Amie, mandez à cette pauvre misérable qui est à Stenai* (voulant parler de Madame de Longueville sa Fille) *l'état où vous me voiez, & qu'elle apprenne à mourir.* Ces belles parolles ont eu leur effet : Madame de Longueville, peu après détrompée par ses propres infortunes de

la

1650. la fausseté des grandeurs de la terre, a fait voir à toute l'Europe, par la severité d'une rude penitence, qu'elle a voulu préferer une vie austere, & une bonne mort, à une vie délicieuse & mondaine. C'est une grande occupation, que d'apprendre à mourir : c'est nôtre plus importante affaire ; *car les choses visibles sont pour un tems, mais les invisibles sont éternelles.* *Saint Paul.*

Madame la Princesse avoit été fortement occupée de l'amour d'elle même, & des créatures. Je lui ai oüi dire, un jour qu'elle railloit avec la Reine sur ses Avantures passées, parlant du Cardinal Pamphile devenû Pape, qu'elle avoit regret de ce que le Cardinal Bentivoglio son ancien Ami, qui vivoit encore lors de cette élection, n'avoit point été élu en sa place ; *afin*, lui dit-elle, *de se pouvoir vanter d'avoir eu des Amans de toutes conditions ; des Papes, des Rois, des Cardinaux, des Princes, des Ducs, des Maréchaux de France, & même des Gentilshommes.* Quand elle devint veuve, comme elle n'avoit pas eu beaucoup d'amitié pour Monsieur le Prince son Mari, on admira son bonheur,

heur, ses richesses, & sa puissance; 1650.
mais, depuis ce moment, elle fut accablée de mille maux, & ce fut le tems de ses plus grands déplaisirs. Ses Enfans, qui étoient le sensible de son cœur, lui causerent de grands chagrins, & ensuite leur disgrace la fit mourir. Les choses de ce monde sont presque toutes de cette nature. Nous y vivons dans une éternelle tromperie: nous desirons pour l'ordinaire ce que nous n'avons point; & quand ces biens nous arrivent, c'est quasi toûjours pour notre malheur, ou bien dans un tems, qu'il les faut quitter malgré nous.

Madame la Princesse n'étant plus, il falloit que Madame la Princesse sa Belle-Fille, fût celle sous le nom de qui on travaillât à la Liberté des Princes. Le jour pris pour déliberer sur la Requête qu'elle avoit déjà présentée, les Chambres s'assemblérent. Le Prémier Président, pour ne pas montrer de porter les intérêts des Princes avec trop de chaleur, fit difficulté sur cette Requête, à cause que Madame la Princesse n'étoit pas autorisée; mais, tout-à-propos on heurta à la porte

1650. porte de la Grand' Chambre, & il se trouva que c'étoit un Gentilhomme de la part des Princes, qui apportoit une Lettre signée des trois Prisonniers, qui paroissoit écrite dans leur marche, & qui apparement étoit contre-faite. Le Prémier Président dit qu'il étoit difficile, qu'ils (parlant des Princes,) pussent écrire; & comme se mocquant de tous, dit, *pas impossible pourtant, mais difficile* : & pour tourmenter le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort, il ajouta en leur présence, *Ce n'est pas que nous n'aions vû pendant la Guerre des Lettres de la part de l'Archiduc venir tout à propos comme celle là, écrites sans doute dans la ruë Saint Denis.* Sur ces petits démêlez, il se fit un grand bruit dans la Grand Chambre, que le Prémier Président blama infiniment; disant qu'il n'y avoit plus d'ordre dans le Parlement, que tous vouloient parler tout-à-la fois; & pour faire remarquer en passant leur autorité, leur dit, *qu'ils avoient tort de parler avec tant de desordres, vû, que par la grace de Dieu, ils étoient en pouvoir, de dire leurs Avis sur les plus gran-*

des affaires de l'Etat. Enfin, on délibéra si on donneroit seance au Gentilhomme ; mais on reçût encore une autre Requête de la part de Mademoiselle de Longueville, qui demandoit pour le Duc de Longueville son Pere, la même grace que Madame la Princesse, pour Monsieur le Prince son Mari, & le Prince de Conti son Beau-Frere. Le tems aiant été consommé à toutes ces procédures, & à faire des questions au Gentilhomme, il fut arrêté par les Gens du Roi, que vû l'incertitude, sçavoir s'il étoit de la part des Princes, ou non, il n'entreroit point : vû aussi qu'il dit, qu'il n'étoit pas envoié par eux, mais qu'un Garde gagné par les Princes lui avoit apporté cette Lettre, pour la présenter à la Cour. La Délibération sur la Requête & sur la Lettre fut donc remise au lendemain neuviéme de Décembre. 1650.

La Reine, quoique malade, tint Conseil ce même jour, dans la ruelle de son lit, où assistérent le Garde des Sçeaux, le Maréchal de Villeroi, Servien, & le Tellier. Il y fut résolu qu'elle envoieroit querir les Gens du Le 8. Décemb.

1650. du Roi ; ce qu'elle fit : & quand ils furent arrivez, elle leur demanda ce que c'étoit qu'une Lettre, qui leur avoit été présentée, & s'informa de tout ce qui s'étoit passé dans leur Compagnie.

Le 9 Décemb. Le lendemain, comme les Chambres s'assembloient, elle envoia une Lettre de cachet, par laquelle elle mandoit les Gens du Roi. Elle leur dit de demander au Parlement, de sa part, quelque tems pour penser à ses Affaires ; qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils délibérassent sur cette Requête de Madame la Princesse; mais, que comme le Roi son Fils y avoit un assez grand intérêt qu'elle demandoit huit jours, pour voir de quelle maniere elle devoit agir en ce rencontre ; sa maladie l'empêchant entiérement de s'appliquer à de telles affaires. Cette Députation des Gens du Roi vers la Reine occupa le jour tout entier.

Le 10 Décemb. Le Samedi les Gens du Roi firent leur raport aux Chambres assemblées, sur ce que la Reine leur demandoit. On délibéra : & le Parlement, par une libéralité admirable, donna à la Reine quatre

quatre jours, au lieu de huit qu'elle 1650.
avoit desiré; la traitant en cela plus durement, que la moindre personne de son Roiaume.

La Reine commença dès lors à se mieux porter, & Vaultier Médecin du Roi soutint contre les autres qu'elle avoit jettée un abcès qu'elle avoit dans le mesentere ; ce qui étonna toute la Cour, vû le péril où elle avoit été. Malgré cet amendement, la fievre ne la quita pas encore tout-à-fait.

Le quatorziéme on voulut délibérer au Parlement sur les Affaires présentes. Le tems se passa en Disputes entre les Frondeurs & les Partisans des Princes, & à crier contre le Cardinal Mazarin. Ils vomirent contre lui mille injures : quasi tous le traitérent de Perturbateur du Repos public, & conclurent enfin qu'il falloit supplier le Duc d'Orleans de se trouver à leurs Délibérations Ainsi,la chose fut remise à une autre fois.

Quoique le Cardinal eut trop négligé d'acquerir des Creatures dans cette Compagnie, & que la Reine ne prit nul soin d'en avoir par elle-

même, elle en avoit néanmoins quel-
1650. que petit nombre, qui ſervoient le Roi, en cela ſeulement d'éluder les grands coups, & de gagner du tems. La différence des interêts, & des Caballes, étoit grande : elle cauſoit beaucoup de confuſion, & ces Diſputes faiſoient que leurs Délibérations n'alloient pas ſouvent à la concluſion des Affaires qu'ils entreprenoient. Chaque Parti n'avoit pas aſſez de pouvoir pour faire réüſſir ce qu'il vouloit; mais, ils n'en avoient que trop, tous en général & en particulier, pour brouiller, & pour mettre le deſordre dans l'Etat, & dans la Cour. Les Princes en profitérent; car, les Frondeurs étant tout-à-fait dégoutéz du Cardinal & trouvant qu'ils étoient trop foibles pour ſurmonter ce Parti, qui chaque jour augmentoit de forces, ils réſolurent de ſe réünir enſemble, pour voir s'ils n'y trouveroient pas mieux leur compte.

Le quinziéme, Meſſieurs du Par-
Le 15. Décemb. lement députérent vers le Duc d'Orleans, pour le prier d'aſſiſter à leurs Délibérations, & cependant réſolurent, de demeurer inceſſament aſſemblez.

blez. Le Duc d'Orleans qui sur le Chapitre du Prince de Condé étoit presque encore du même sentiment que la Reine, pour empêcher, que la Requête de Madame la Princesse ne fût trop favorablement reçûë, leur déclara hautement, qu'il ne pouvoit pas se resoudre d'y aller s'il n'y étoit reçû d'une autre maniere, qu'il ne l'avoit été les jours précédens; que chaque Particulier y étoit le Maître; & que le desordre étoit tel, que lui même n'y étoit pas écouté; que tout ce qu'ils faisoient alors ne feroit point sortir les Princes; qu'il ne conseilloit pas à la Reine de le faire; qu'elle les avoit fait conduire au Havre, par de bonnes raisons; & que c'étoit lui même, qui lui avoit conseillé de le faire. Il le disoit ainsi, pour faire finir la rumeur du Parlement, qui se faisoit en faveur des Princes; & néanmoins il avoit souvent dit sur ce Chapitre, qu'il se plaignoit de la Reine, de ce qu'elle les avoit envoyés en ce lieu, sans lui en avoir parlé positivement. 1650.

Ce même jour, arriva Nouvelle d'une Défaite des Ennemis par Mi-

1650. lord d'Igbi, Anglois qui commandoit alors dans nos Troupes, & j'en vis apporter à la Reine une Enſeigne, ce qu'elle eſtima beaucoup d'avantage que le plus beau diamant du monde. Elle en reçût auſſitôt après, une autre infiniment plus conſidérable. Un Courrier arriva de la part du Miniſtre, qui lui apprit la priſe de Rhétel, qui avoit été emporté par l'Armée du Roi, en deux ou trois jours, ſans y faire de circonvallation. Le Cardinal pouvoit partager avec le Maréchal Du-Pleſſis, une grande portion de la Gloire, qui en étoit dûë à ce Général, par les ſoins qu'il avoit pris de mettre l'Armée en état de faire de telles Conquêtes. Voilà cet homme condamné par un Arrêt du Parlement, & pendu en Effigie, qui, malgré la haine publique, ſubſiſte dans la Grandeur. Il ajoute à ſa qualité de Miniſtre celle de Conquérant à la tête de vingt mille hommes, & prend des Places, ſans montrer de ſe ſoucier de toutes les injures de ſes Ennemis. Se voiant haï des Grands du Roiaume, & des Peuples, il tachoit de ſe conſerver l'Amitié des Soldats. Sa ma-

xime

xime étoit d'aller à l'Armée le plus 1650.
souvent qu'il pouvoit, & d'y porter toûjours de l'argent; & il prenoit soin de régaler les Soldats sur toutes leurs petites nécessitez. Cette année, il leur avoit porté des juste-au-corps, pour les garantir du froid, qui étoit déjà grand. Il tenoit trois ou quatre tables, où il reçevoit les Officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chere; se montrant d'ailleurs plus doux & plus traittable, que quand il étoit dans le Cabinet de la Reine, où pour l'ordinaire il étoit inaccessible à tous. La Reine reçut cette Nouvelle avec beaucoup de joie. Elle l'accompagna de la modération qui doit paroitre dans les occasions de cette nature, & souhaita que dans ce même instant, que Rhétel pris, on pût aller au Maréchal de Turenne, le battre, & le défaire: ce qui fut une espéce de prophetie; car, à l'heure même qu'elle faisoit ce souhait, l'Armée du Roi étoit aux mains avec celle des Ennemis, où commandoit le Maréchal de Turenne.

Ce Général rebelle, & Dom Estevan de Gamarre, incontinent aprés

1650. la prise de Rhétel, avec près de huit mille chevaux, & plus de quatre mille hommes de pied, n'étant pas encore avertis de la victoire des nôtres, continuérent leur marche, vers cette Ville qu'ils avoient intention de secourir, & ils l'avoient promis aux assiégés. Lorsque les Nouvelles de leur approche furent sues dans l'Armée du Roi, le Conseil de Guerre s'assembla, & le Ministre y fit résoudre de donner Bataille.

Le Général, & les autres Officiers de Guerre aiant approuvez cette résolution, la plus grande partie de l'Armée, & qui se trouvoit au meilleur état de combattre, fut commandée pour cet effet. Sept mille Fantassins, & cinq mille chevaux, marchérent avec toute la diligence possible, pour aller au devant de l'Armée Espagnolle. Les nôtres, n'aiant pour toute Artillerie que deux Pieces de Campagne, n'eurent pas plûtôt fait quatre lieues, qu'ils eurent avis par leurs courreurs, que le Maréchal de Turenne paroissoit au delà d'une ravine, qui pouvoit être à trois quarts de lieues d'eux, & que sur l'avis qu'il

avoit

avoit eû de nôtre marche, il avoit fait 1650.
faire halte aux Espagnols, pour délibérer, s'ils feroient leur retraite, ou s'ils viendroient affronter nôtre Armée. Il passa à poursuivre leur marche, si bien qu'après avoir fait deux ou trois mille pas le long d'une ravine, qui empéchoit que ces deux Armées ne se vissent, elles descendirent presque en même tems dans une plaine, où le Combat se donna, tel qu'on le peut imaginer entre deux Armées, toutes deux commandées par de bons Chefs, munis de vaillants Officiers, & de bons Soldats, accoutumez à se bien battre. Le Maréchal Du-Plessis, qui fut vû des prémiers & en tous lieux l'épée à la main commandant ses Troupes, & combatant les Ennemis, emporta la Victoire sur le Maréchal de Turenne, qui, pour n'être pas si heureux que lui, n'en eut pas moins de réputation.

La Reine fut ravie de voir que ses souhaits avoient été accomplis. Il lui sembla que Dieu, par cette Défaite, vouloit confondre la malice de ses persecuteurs, honorant par un si favorable succès celui qu'ils avoient

1650. tort de mépriser, & qu'ils haïssoient tant sans sçavoir pourquoi. A cette Nouvelle je m'approchai de la Reine, qui étoit au lit, pour lui témoigner la part que je prenois à son contentement. Je la trouvai toute pénétrée de reconnoissance envers le Ciel; & après avoir adoré la Providence divine, en me donnant sa main dans la mienne; elle me fit l'honneur de me dire, *Prions Dieu, & ne nous amusons point à autre chose, qu'à le remercier de toutes ses bontez. C'est lui qui m'assiste.* Le plaisir, que le Maréchal Du-Plessis reçût de sa Victoire fut balançé par la perte de son Fils le Comte Du-Plessis, l'ainé de la Maison, & honnête homme. Il en avoit déjà perdu un autre en pareille occasion, en gagnant une autre Bataille devant Cremone; & cette seconde perte lui aiant renouvellé la douleur de la prémiere, il en fut doublement affligé. Ce même Maréchal m'a néanmoins avoué depuis, en me parlant de la mort de ses deux Fils, que la joie de gagner une Bataille est si sensible, qu'elle enleve l'ame d'un homme audessus de tout ce qui

la

la peut toucher dans le monde ; me 1650.
faisant entendre que ce qui regarde nôtre honneur & nôtre gloire, nous paroit plus propre, & nous est plus cher, que nos Enfans, que nous ne sçaurions aimer que comme d'autres nous-mêmes, au lieu que nous-nous aimons bien moins nous mêmes que nôtre honneur, pour lequel nous-nous sacrifions tous les jours.

Pendant que le Ministre s'occupe à gagner des Batailles contre les Ennemis de l'Etat, les siens particuliers, malgré ses heureux succès, combattent contre lui avec toutes leurs forces, & sans qu'il le sache lui préparent de grands maux. La Princesse Palatine acheva dans ce tems-là de gagner entiérement Madame de Chevreuse, en lui promettant, de la part des Princes, le Mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse. Ce n'étoit pas un avantage fort extraordinaire à une Princesse de la Maison de Lorraine, qui étoit belle & riche, que d'épouser un Prince du Sang assez mal composé de sa personne ; mais, les grands desseins qui furent imaginez sur cette

 liai-

1650. liaiſon firent que l'Affaire étant tournée par le beau côté qu'on pouvoit lui donner, devint à Madame de Chevreuſe une choſe d'une grande conſequence. Elle entra dans cette penſée par l'état de la Cour, par le peu de ſûreté qu'il y avoit en l'humeur du Duc d'Orleans, par la grandeur du Prince de Condé, & par la conſidération où ſe mettoit le Parlement, qui commençoit de lui être affectionné. Elle crût enfin, qu'elle pouvoit beaucoup eſpérer de cette alliance, & que Mr. le Prince à la tête de ſes Amis, & de ceux qu'elle lui donneroit, pourroit tout ce qu'il lui prendroit envie de prétendre.

Le Coadjuteur, plus difficile que les autres, ne ſe laiſſoit point gagner par ceux que la Princeſſe Palatine envoioit traiter avec lui; mais, le jugeant entiérement neceſſaire à ſes deſſeins, elle alla le trouver elle même, & ſçut ſi bien le perſuader, à ce qu'elle m'a dit depuis, tant par ſes intérêts que par ceux de Mademoiſelle de Chevreuſe qu'il aimoit tendrement, qu'elle l'engagea dans

ce

ce Parti. Elle lui promit, que le 1650.
Prince de Condé le ferviroit dans fa prétention du Chapeau, & lui dit de plus qu'à fon défaut, elle le feroit nommer par la Reine de Pologne fa Sœur, qui avoit un Chapeau à donner: & Madame de Chevreufe, déjà liée à ce Projet, aida beaucoup à l'engager dans cette Ligue. Le Coadjuteur s'étant enfin promis aux intérêts des Princes, travailla auffi tôt à la liaifon du Duc d'Orleans & des Prifonniers. On avoit fouvent de leurs Nouvelles par certaines gens qu'ils avoient achetez; & toutes ces propofitions reçûrent leur perfection, par leur confentement, & leur confirmation.

Le Cardinal fut averti fur la Frontiere de ce qui fe paffoit au Parlement en faveur des Princes; mais, il ne fçût point ce qui fe traitoit fecrettement entre les Princes, les Frondeurs, & la Princeffe Palatine. Ces Emotions publiques, quoi que d'elles mêmes affez fortes, ne furent pas capables de l'étonner. Il y eut de fes Amis, qui lui confeillérent, voiant tant de rumeur dans Paris con-
tre

1650. tre lui de ne point revenir ; mais, ignorant les liaisons qui venoient de se faire, il ne s'arrêta pas à leur conseil, & résolut son retour à Paris. Il s'amusa quelques jours seulement dans Amiens, pour sçavoir le succès de cette Délibération, & des Assemblées du Parlement.

Le même jour dix-septieme, que la Nouvelle du gain de la Bataille étoit arrivée, on délibéra au Parlement sur la Requête de Madame la Princesse, présentée par Des-Landes-Paien. Beaucoup opinérent de faire des Remontrances à la Reine, disant qu'elle seroit très humblement supliée de mettre les Princes en liberté, & d'éloigner le Cardinal Mazarin des Affaires, comme incapable, & Perturbateur du Repos public ; mais, l'heure venant à sonner avant-que tous les Conseillers eussent opiné, ni que le Prémier Président eut recueilli les voix de la Compagnie, l'Assemblée fut rompue & remise à une autre fois. Dans cette journée, un nommé Menardeau, des Amis du Cardinal, & Serviteur du Roi, dit que les Princes du Sang, étoient comme

comme les Enfans de la Maiſon Roiale ; que le Pere pouvoit corriger ſes Enfans ſans qu'on pût y trouver à redire ; que le Parlement anticipoit ſur les droits de l'Autorité Roiale; qu'il n'avoit point de Juridiction ſur les Actions des Rois, qu'il n'avoit que le Droit d'exception, c'eſt-à-dire, qu'entre pluſieurs choſes que les Rois demandoient au Parlement, il avoit droit d'en excepter quelques-unes, qui ſeroient à la foule du Peuple. Mais, ce bonhomme fut ſifflé, & mocqué de toute la Compagnie, comme s'il eut dit des extravagances. 1650.

Le Parlement, au ſortir de cette Délibération, fut invité par le Roi de ſe trouver à Nôtre-Dame, au *Te Deum* qui ſe chanta ce jour-là, pour rendre graces à Dieu du gain de la Bataille. Le Cardinal envoia orner l'Egliſe des dépouilles des Ennemis, & cette Gloire augmenta plûtôt la rage de ceux qui vouloient le deſordre, qu'elle ne la diminua. Il y a des maladies où les meilleurs remedes ſe tournent en poiſon à ceux qui les prennent, à cauſe que les humeurs ſont mal diſpoſez. La Reine

1650. ne, qui voioit le Duc d'Orleans autoriser tout ce qui se faisoit entre elle, lui en faisoit beaucoup de plaintes; mais lui, sans déclarer entiérement ses sentimens, qui étoient encore incertains dans son ame, lui répondit toûjours qu'il avoit emploié les Frondeurs à servir le Roi pendant son voiage de Bourdeaux, & qu'il ne pouvoit pas les abandonner, leur aiant même promis de les raccommoder avec elle; ce qui, à ce qu'il lui disoit, ne lui devoit pas être tout-à-fait impossible.

Le vingt-neuviéme du mois, cette célébre Délibération en faveur des Princes s'acheva entiérement. Je ne répéterai point les Avis de chaque Parti tant de redites m'importunent moi-même. La conclusion fut, *que Remontrances seroient faites à la Reine, sur la Prison des Princes, & qu'elle seroit très humblement suppliée de les mettre en liberté, n'étant point accusez d'aucun crime :* & les Gens du Roi furent chargés de demander Audience à la Reine pour être écoutez. Ils le firent, & elle les remit à quelques jours après qu'elle se porteroit

mieux.

mieux. On ne nomma point le Miniſtre dans cet Arrêté, les Amis des Princes l'aiant ainſi deſiré, à cauſe que le Cardinal, voiant le bonheur ſe tourner de leur côté, par cette fine & trompeuſe politique, qu'il obſervoit dans toutes les occaſions où il ſe trouvoit embaraſſé, leur avoit envoié donner de grandes eſpérances de les contenter, & leur avoit témoigné vouloir revenir à Paris avec deſſein de s'accommoder avec eux. 1650.

Le trente & uniéme de Décembre nous le vimes arriver, fort bien reçû de la Reine & du Peuple, qui s'aſſembla dans les ruës, pour le voir paſſer. Le Duc d'Orleans n'étoit point chez la Reine, mais le lendemain il alla à l'Hotel de Chevreuſe, d'où il envoia querir le Garde des Sceaux de Chateauneuf, & le Tellier, & leur dit qu'il n'alloit point au Palais Roial, parce que de tous côtez on l'avoit averti qu'on le vouloit arrêter. Ces deux hommes revenant dire à la Reine les ſoupçons de ce Prince, elle les renvoia lui donner parole de ſûreté, & lui dire que la choſe étoit très-fauſſe. Le Duc

d'Or-

1650. d'Orleans aiant repris courage, vint alors chez la Reine, & le Cardinal alla au devant de lui, jusques dans l'Anti-Chambre. Ce Prince en l'embrassant lui dit quelques paroles assez civiles & obligeantes; mais, il n'alla point chez lui.

Fin du III. Tome.

Cleaned & Oiled

September 86